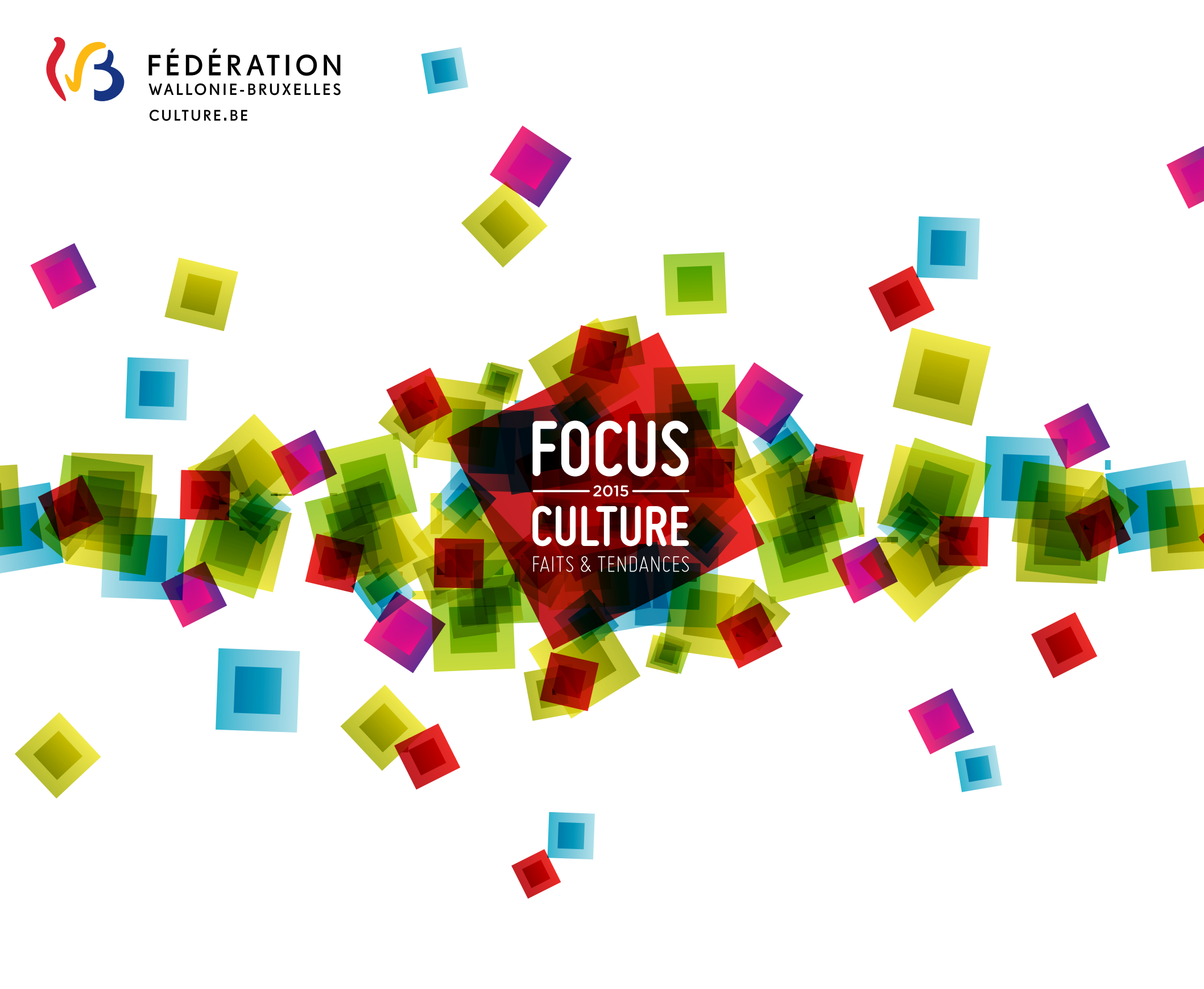




FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
CULTURE.BE



**FOCUS**  
— 2015 —  
**CULTURE**  
FAITS & TENDANCES



**FOCUS**  
— 2015 —  
**CULTURE**  
FAITS & TENDANCES



CRÉER DES RELATIONS EMPREINTES D'HUMANITÉ ...	4
CHIFFRER POUR DÉCHIFFRER.....	6

<b>FAITS 2015 .....</b>	<b>8</b>
-------------------------	----------

<b>Données budgétaires .....</b>	<b>9</b>
Budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2015.....	9
Périmètre culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles (évolution 2007-2015) .....	12

<b>Les dépenses culturelles de l'Administration générale de la Culture - Remarques Méthodologiques.....</b>	<b>14</b>
---	-----------

<b>Analyse des dépenses culturelles au regard des domaines culturels.....</b>	<b>15</b>
1. Dépenses culturelles .....	16
2. Bénéficiaires.....	18
3. Répartition géographique.....	19
4. Importance des subventions .....	21

<b>Analyse des dépenses culturelles au regard des fonctions culturelles .....</b>	<b>23</b>
1. Dépenses culturelles .....	24
2. Répartition géographique.....	27

<b>Analyse des dépenses culturelles au regard de la structure budgétaire .....</b>	<b>28</b>
1. Dépenses culturelles .....	29
2. Bénéficiaires.....	32
3. Répartition géographique.....	33
4. Importance des subventions .....	33

<b>Focus sur les bénéficiaires.....</b>	<b>35</b>
1. Statut des bénéficiaires.....	35
2. Territoires .....	35
3. Subventions moyennes .....	36
4. Volume des subventions.....	38

<b>Emploi non marchand.....</b>	<b>40</b>
---------------------------------	-----------

<b>Instance d'avis.....</b>	<b>44</b>
-----------------------------	-----------

<b>Répartition des budgets affectés et des marges disponibles.....</b>	<b>46</b>
Analyse des conventions et contrats-programmes au regard des secteurs culturels.....	46
Analyse des marges .....	48

<b>TENDANCES 2015 .....</b>	<b>50</b>
-----------------------------	-----------

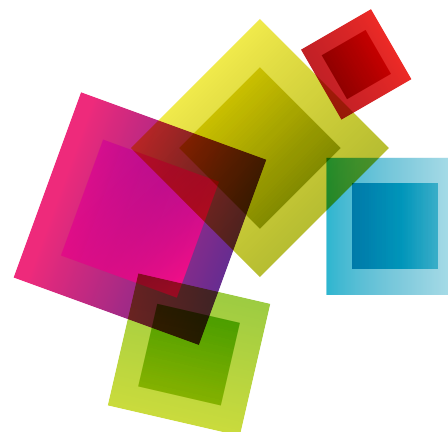
<b>Dossiers .....</b>	<b>51</b>
Service général d'inspection de la culture .....	51
Le service général de l'Audiovisuel et des Médias .....	54
Les mouvements de jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles .....	68
Mission des centres dramatiques .....	74

<b>Zoom .....</b>	<b>83</b>
Mons 2015 - première évaluation .....	83
Les formations organisées par l'AGC .....	87
Oser l'Europe culturelle et créative !.....	94
Les langues régionales endogènes (Ire) de la Fédération Wallonie-Bruxelles : Un patrimoine reconnu, valorisé et vivant .....	100
La langue française en Fédération Wallonie-Bruxelles.....	105
La promotion des lettres au service des auteurs à l'étranger .....	108
Le cirque, les arts forains et de la rue .....	111
Les trésors classés de la Fédération Wallonie-Bruxelles .....	114
La cinémathèque.....	119
Prix et récompenses de la FWB en 2015.....	122

<b>Partenaires .....</b>	<b>124</b>
Recyclart .....	124
Le centre Keramis à la Louvière .....	128
La cellule architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles .....	131

<b>ANNEXES .....</b>	<b>136</b>
----------------------	------------

Ressources humaines .....	137
Tableaux complémentaires .....	141



**CRÉER  
DES  
RELATIONS  
EMPREINTES  
D'HUMANITÉ**



Vous avez dans les mains la cinquième édition du Focus Culture. Sa publication est devenue une tradition au mois de juin, l'occasion de prendre le temps de visualiser le déploiement des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette édition me donne l'occasion de rappeler l'importance de la culture dans le paysage institutionnel belge. Dans une société en constante évolution, le rôle des opérateurs et des associations, et notamment ceux épinglés dans cette édition du Focus, n'a jamais été aussi essentiel. Développer l'esprit critique et tisser des liens entre citoyens et pouvoirs publics renforcent la démocratie. Identifier de nouvelles revendications et concilier le pluralisme des expressions culturelles et les valeurs qui fondent notre société affermissent la solidarité et la cohésion sociale. Ce numéro témoigne de l'inspiration qui guide les acteurs de la culture en Fédération afin qu'elle reste le ferment d'un art essentiel : celui de créer des relations empreintes d'humanité.

La partie consacrée aux « *Tendances* » s'attarde cette année sur le fonctionnement du Service de l'Inspection. Elle met également en exergue les mouvements de Jeunesse, vivier de Citoyens responsables actifs critiques et solidaires. Le Service général de l'Audiovisuel et des Médias, les missions des centres dramatiques sont également abordés. Enfin, cette édition du Focus ose l'Europe culturelle et créative en détaillant le programme-cadre de l'Union Européenne dédié aux secteurs culturels et créatifs pour la période 2014-2020.

Le Focus présente également le travail, dans le secteur des Arts plastiques et de l'architecture, de Recyclart, du centre Keramis et de la Cellule architecture de la Fédération Wallonie Bruxelles.

2016 sera l'occasion de découvrir les recommandations de la concertation prospective « *Bouger les lignes* ». Elles ne manqueront pas de susciter une force de changement qui viendra concrétiser une série de réformes d'ici à la fin de la législature en lien avec la place de l'artiste, la gouvernance culturelle, l'entrepreneuriat culturel, les développements numériques de la culture et la démocratie et la diversité culturelle. Impliquez-vous et contribuez avec nous à faire « *Bouger les lignes* » de nos politiques culturelles.

Bonne lecture !

Alda GREOLI  
Ministre de la Culture et de l'Enfance

**CHIFFRER  
POUR  
DÉCHIFFRER**





De l'année culturelle 2015 en Fédération Wallonie-Bruxelles, on pourrait ne retenir que le feu d'artifice de Mons, capitale européenne de la culture durant douze mois ! Et les quelque 2 millions de visiteurs cumulés seraient tentés de nous donner raison.

Mais la Communauté des francophones de Belgique ne se réduit pas à une cité, aussi emblématique soit-elle. L'énorme diversité des créations artistiques ne se résume pas en une concentration géographique de plus de 3000 rendez-vous, événements ou spectacles. La vie même des centaines de milliers d'usagers, consommateurs et praticiens de la culture, des trois mille opérateurs soutenus, des dizaines de médias spécialisés, des trois cents agents de l'administration centrale, ne se limite pas au chef-lieu de la province du Hainaut.

C'est pourquoi Focus 2015, cinquième rapport annuel produit par l'Administration générale de la Culture, aussi démonstratif et exhaustif que possible, ne déroge pas à ce qui est désormais une tradition, obéissant à cinq règles de base : synthétiser puis analyser, chiffrer pour déchiffrer, détailler puis expliquer, apprendre pour comprendre, surprendre sans se méprendre.

Ainsi, l'analyse originale, parce que quantitative, des conventions et contrats-programmes liant la FWB et sept cents opérateurs privilégiés, fait apparaître des marges budgétaires extrêmement réduites à terme de cinq ans – le temps d'une législature –, et corrélativement, une capacité politique de faire «bouger les lignes» à tout le moins différée.

Parmi les dossiers, l'exergue est volontairement mis sur le cinéma – enfin réintégré à l'AGC –, les mouvements de jeunesse, les centres dramatiques et la fonction d'inspection.

Les principaux zooms de l'année, témoignant d'un grand éclectisme des compétences culturelles, sont consacrés à la langue française et aux langues régionales endogènes, aux trésors classés, au programme Creative Europe, aux formations organisées, à la diffusion des lettres à l'étranger, au cirque et aux arts forains, à la cinémathèque.

Quant aux partenariats, sont particulièrement mis à l'honneur la cellule architecture, l'asbl Recyclart, ainsi que le nouveau «Kéramis».

Place désormais à la lecture et au décodage, à l'impertinence des commentaires et à la pertinence des interrogations.

André-Marie PONCELET  
Administrateur général de la Culture  
Fédération Wallonie-Bruxelles



**FAITS 2015**

Dans ce chapitre sont analysées en profondeur les informations budgétaires de la FWB et les dépenses réalisées par l'Administration générale de la Culture en 2015.

## DONNÉES BUDGÉTAIRES

### LE BUDGET DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES EN 2015

En 2015, le budget général des dépenses ajusté du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élevait à 9,8 milliards d'euros. Le tableau et le graphique ci-après présentent de manière synthétique la répartition de ce montant selon les principales compétences de la FWB. Très clairement, l'Enseignement, et notamment le paiement de quelque 130.000 personnes (dont 107.000 enseignants), consomme la plus grande part du budget: trois quarts du budget y sont consacrés. La Culture représente quant à elle 6% du budget général; ce pourcentage intègre désormais l'Audiovisuel et les Médias, qui relèvent depuis 2015 de l'Administration générale de la Culture.

A titre de comparaison, l'Enfance, représentée principalement par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), représente 3,5% du budget total, et le Sport totalise moins de 1%. Les dotations versées par la FWB à la Wallonie et à la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF) représentent 4,5% de l'ensemble du budget et correspondent aux montants dus par la FWB en échange du transfert à ces deux entités de l'exercice de certaines de ses compétences. Les 5,3% relatifs aux services généraux concernent quant à eux des dépenses se rapportant essentiellement au fonctionnement des institutions de la FWB; enfin, les dépenses pour la dette publique (2%) regroupent, outre les charges d'intérêts, l'ensemble des charges liées à la dette (études, honoraires, fonctionnement, etc.).

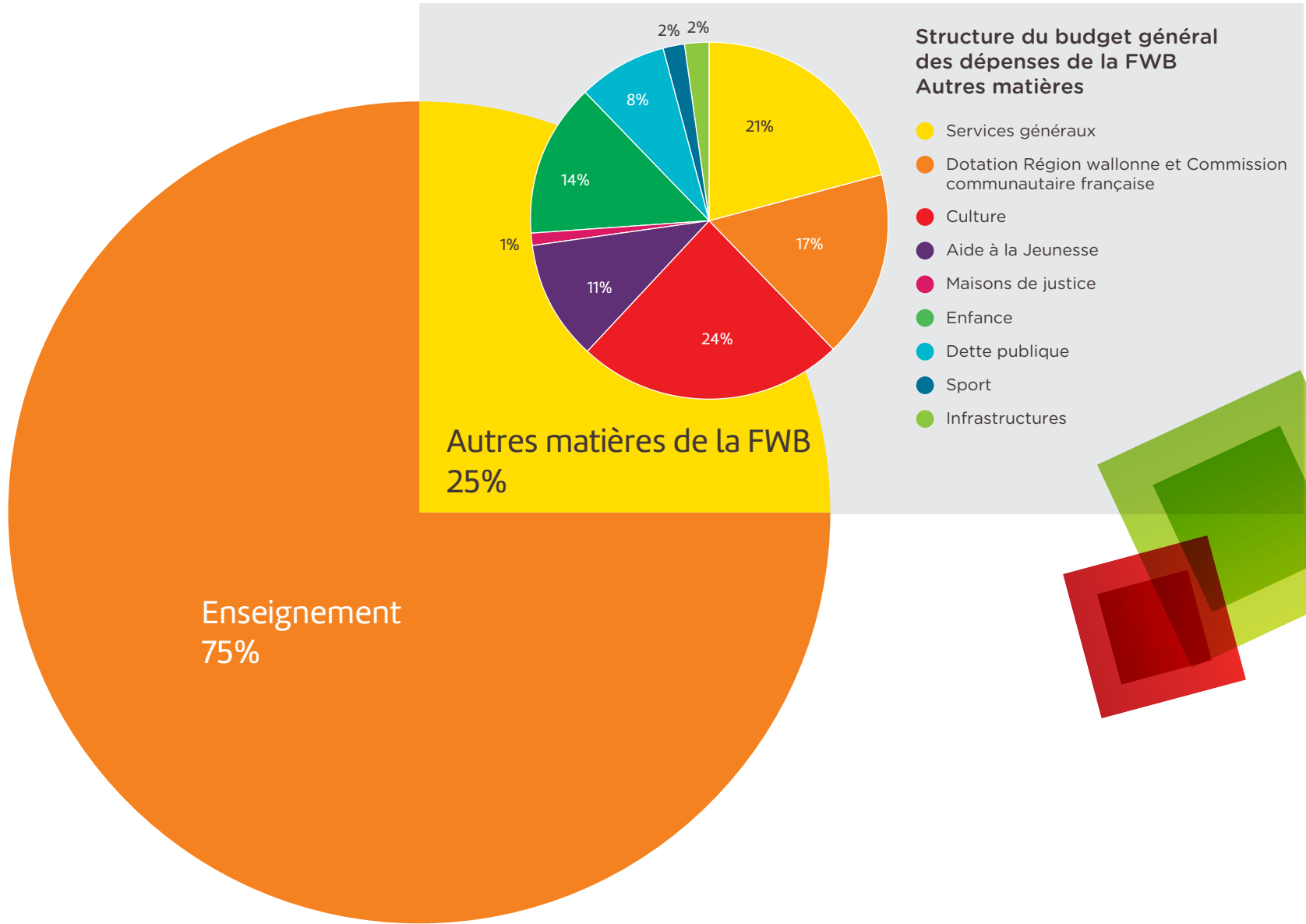




Budget Fédération Wallonie-Bruxelles 2015	Total (en millions d'euros)	
Enseignement	7.333.701	74,7%
Services généraux	519.191	5,3%
Dotation Wallonie Commission communautaire française	437.366	4,5%
Culture	595.852	6,1%
Aide à la Jeunesse	277.366	2,8%
Maisons de justice	21.248	0,2%
Enfance	347.870	3,5%
Dettes publiques	195.198	2,0%
Sport	51.005	0,5%
Infrastructures	40.045	0,4%
<b>Total</b>	<b>9.818.842</b>	<b>100%</b>



### Structure du budget général des dépenses de la FWB



## PÉRIMÈTRE CULTUREL DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (ÉVOLUTION 2007-2015)

L'organigramme du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles est tel que l'Administration générale de la Culture n'englobe pas à elle seule l'ensemble des matières dites « culturelles ». Les compétences de l'Administration générale de la Culture sont regroupées dans le « noyau dur » (ou budget AGC) de la Culture, c'est-à-dire les arts de la scène, les lettres et livre (y compris la lecture publique et la langue), les arts plastiques et le patrimoine culturel, la jeunesse et l'éducation permanente, les centres culturels ainsi que les affaires générales de l'AGC. Le Service général de l'Audiovisuel et des Médias, et d'autres entités telles que la Cinémathèque, la Bibliothèque «Espace 27 septembre» ou l'Académie royale de la Langue et de la Littérature française, sont reliées à l'AGC depuis 2015 et font intégralement partie du noyau dur de la Culture.

D'autres matières culturelles, hors « noyau dur », sont gérées actuellement par le Secrétariat général ou par l'Administration générale de l'Enseignement : il s'agit principalement des dépenses en matière d'information, de rayonnement, de promotion de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des dépenses en infrastructures culturelles, de l'enseignement artistique ainsi que des instituts supérieurs d'architecture.

Le schéma ci-après représente la part de la Culture dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles : la partie centrale **vert** représente le budget de l'Administration générale de la Culture (noyau dur), qui fait partie du budget du périmètre culturel **bleu**, lui-même intégré au budget général des dépenses de la FWB **rouge**.

Le budget alloué à l'Administration générale de la Culture couvre 75% du périmètre culturel. Le périmètre culturel représente quant à lui 8% du budget total de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Budget FWB	9.818.842.000
Budget du Périmètre culturel	795.193.000
Budget AGC	595.852.000

Le tableau suivant présente l'évolution des budgets affectés aux différents secteurs formant le périmètre culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles entre 2007 et 2015. Sont présentés les budgets relatifs au noyau dur ainsi que ceux relatifs aux autres matières culturelles. Le noyau dur représente la plus grande part du budget : 75% du budget 2015, pour 25% aux autres matières culturelles.

en milliers d'euros

		2007	2010	2014	2015
<b>Noyau dur</b>	Affaires générales de la Culture	59.988	65.719	70.953	76.060
	Arts de la Scène	75.505	85.002	91.287	91.148
	Lettres et Livre	17.463	20.997	24.057	25.001
	Jeunesse et Education permanente	51.938	83.799	97.689	98.083
	Patrimoine culturel et Arts plastiques	13.129	16.347	18.448	18.067
	Audiovisuel et Multimédia	230.939	259.328	287.194	287.493
		<b>448.962</b>	<b>531.192</b>	<b>589.628</b>	<b>595.852</b>
<b>Autres matières culturelles</b>	Infrastructures culturelles	18.822	39.052	19.550	17.242
	Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	1.130	1.593	1.624	1.610
	Enseignement artistique	139.374	153.334	173.120	171.304
	Instituts supérieurs d'Architecture	14.139	14.897	4.565	4.623
	Observatoire des Politiques culturelles	99	109	173	173
	Conseil de l'Education aux Médias	13	88	73	71
	Information, Rayonnement et Promotion de la Langue et de la Culture françaises, et de la Fédération Wallonie-Bruxelles	1.373	8.517	2.079	3.383
	Cellule Culture-Ecole	-	60	787	935
		<b>174.950</b>	<b>217.650</b>	<b>201.971</b>	<b>199.341</b>
<b>Périmètre culturel</b>		<b>623.912</b>	<b>748.842</b>	<b>791.599</b>	<b>795.193</b>

## LES DÉPENSES CULTURELLES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE - REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

Les analyses reprises dans ce chapitre concernent spécifiquement les dépenses de l'Administration générale de la Culture.

Le terme « dépense culturelle » vise tout montant financier que le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles attribue à un bénéficiaire donné, sur un article de base déterminé (c'est-à-dire sur une ligne budgétaire du budget général des dépenses du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles) au titre de subvention. Toutes les subventions octroyées en 2015 et les variables qui les caractérisent ont fait l'objet d'un encodage quotidien précis et rigoureux par une cinquantaine d'agents de l'administration, via un outil de gestion commun à l'ensemble des services.

L'objectif étant de se focaliser sur le métier principal de l'Administration générale de la Culture, seul le *subventionnement* de bénéficiaires culturels est pris en compte dans les analyses, à l'exclusion des dépenses relatives au fonctionnement des services généraux (services et biens divers qui permettent aux services d'exercer leurs activités, y compris les frais relatifs au fonctionnement du Centre de prêt de Naninne et du Centre de rencontre et d'hébergement de la Marlagne).

En janvier 2013, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles est passé à un système de comptabilité en crédits dissociés, crédits d'engagement d'une part et crédits de liquidation d'autre part. Dans les analyses qui vont suivre, seules les données correspondant aux *crédits d'engagement* ont été prises en compte.

En 2015, le budget de l'Administration générale de la Culture après ajustement était de 595,8 millions d'euros. Ce budget a été consommé à concurrence de 98,7%, soit 588,1 millions d'euros. Le montant des dépenses culturelles qui font l'objet de cette analyse s'élève à 582,5 millions d'euros, ce qui représente 97,77% des dépenses totales.

En 2015, 3.165 bénéficiaires ont été subventionnés par l'Administration générale de la Culture au moyen de 10.955 subventions (parmi lesquelles 3.553 subventions proviennent du Service de la diffusion des Arts vivants, dont les montants sont relativement constants et peu élevés avec une moyenne de 553 € par subvention et par bénéficiaire). Ce qui signifie qu'un même bénéficiaire peut bénéficier de plusieurs subventions, soit de la part du même service, soit de services différents. C'est pourquoi, d'un point de vue méthodologique, il faut préciser que les bénéficiaires ont systématiquement été classés sur base du montant de la subvention la plus élevée.

Enfin, afin de ne pas biaiser les informations de par la complexité propre aux dotations à la RTBF (domaine de l'Audiovisuel et Multimédia) et à la Commission communautaire française (domaine du pluridisciplinaire), il a été décidé de systématiquement retirer ces montants des analyses de Focus. Le montant total de la dotation à la RTBF en 2015 s'élevait à 224.295.000€, auxquels il faut ajouter quelques subventions ponctuelles pour arriver à un total de 241.370.642€. La dotation à la COCOF s'élève quant à elle à 10.101.000€. Une fois

ces montants retirés du montant total des dépenses de l'AGC pour l'année 2015, il reste 330.992.779€ de dépenses culturelles analysées dans les pages de ce rapport.

L'analyse se structure en trois parties distinctes :

- les domaines culturels ;
- les fonctions culturelles ;
- les Services généraux de l'Administration générale de la Culture ;

elles mêmes déclinées en quatre chapitres :

- selon les dépenses ;
- selon les bénéficiaires ;
- selon les territoires ;
- selon l'importance des subventions.

Une quatrième partie s'intéresse plus particulièrement aux bénéficiaires.





## ANALYSE DES DÉPENSES CULTURELLES AU REGARD DES DOMAINES CULTURELS

La présente section repose sur un concept statistique établi au niveau de l'Union européenne. En effet, à partir de 1997, Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, a mené différents travaux dans le domaine des statistiques culturelles, notamment le réseau ESSnet Culture<sup>1</sup> (European Statistical System Network on Culture), projet financé par la Commission européenne entre 2009 et 2011. Les membres de ce réseau, coordonné par le Ministère de la Culture du Luxembourg, se sont focalisés sur les quatre aspects suivants:

- cadre des statistiques culturelles et définitions ;
- financements publics et dépenses privées pour la culture ;
- secteurs et emplois dans l'économie de la culture ;
- pratiques culturelles et aspects sociaux.

Depuis 2011, l'Administration générale de la Culture s'est particulièrement penchée sur les travaux du premier groupe de travail, à savoir les définitions de la culture, de ses domaines et de ses fonctions, et a analysé ses activités selon ce schéma. Le modèle attribue à la culture une série d'activités culturelles réparties en dix domaines :

- patrimoine culturel ;
- archives ;
- bibliothèques ;
- livre et presse ;
- arts plastiques ;
- arts vivants ;
- audiovisuel et multimédia ;
- architecture ;
- publicité ;
- artisanat d'art ;

et six fonctions :

- fonction de création ;
- fonction de production et de publication ;
- fonction de diffusion et de commercialisation ;
- fonction de conservation ;
- fonction d'éducation ;
- fonction d'administration et de management.

Au croisement de chaque couple « domaine/ fonction », ont été définies une ou plusieurs activités culturelles. Le tableau global déclinant toutes les activités culturelles est disponible en annexe.

Le périmètre des dix domaines culturels définis par l'ESSnet Culture ne correspond pas exactement aux compétences attribuées à l'Administration générale de la Culture ni même aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles – comme la publicité et l'artisanat d'art, de nature plus commerciale.

Par ailleurs, certaines compétences de l'administration n'apparaissent pas dans la définition des domaines. Pour combler ces manques, il a été décidé d'ajouter trois domaines complémentaires :

- la *participation culturelle*, qui englobe les centres culturels et les associations culturelles œuvrant dans les secteurs de la jeunesse et de l'éducation permanente ;
- la *langue*, qui englobe la promotion de la langue française et les associations de défense des langues régionales endogènes ;
- le *pluridisciplinaire*, englobant les associations et opérateurs culturels œuvrant dans plusieurs domaines.

Les activités de l'Administration générale de la Culture se répartissent ainsi en dix domaines culturels, dont sept définis dans le cadre de l'ESSnet Culture.

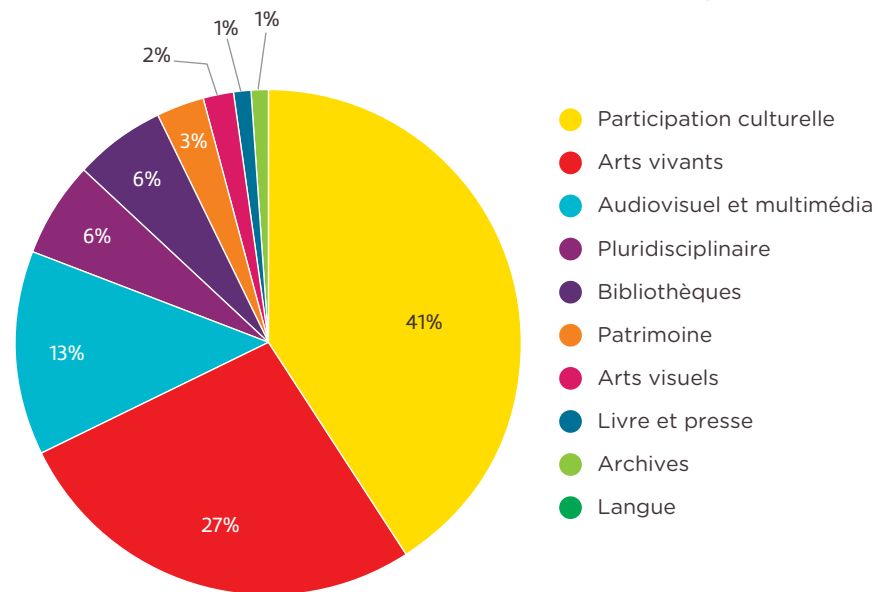
<sup>1</sup> Voir le rapport final de l'ESSnet Culture disponible sur le site de la Commission européenne [http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/eurostat-essnet-culture\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/eurostat-essnet-culture_fr.htm)

## 1. DÉPENSES CULTURELLES

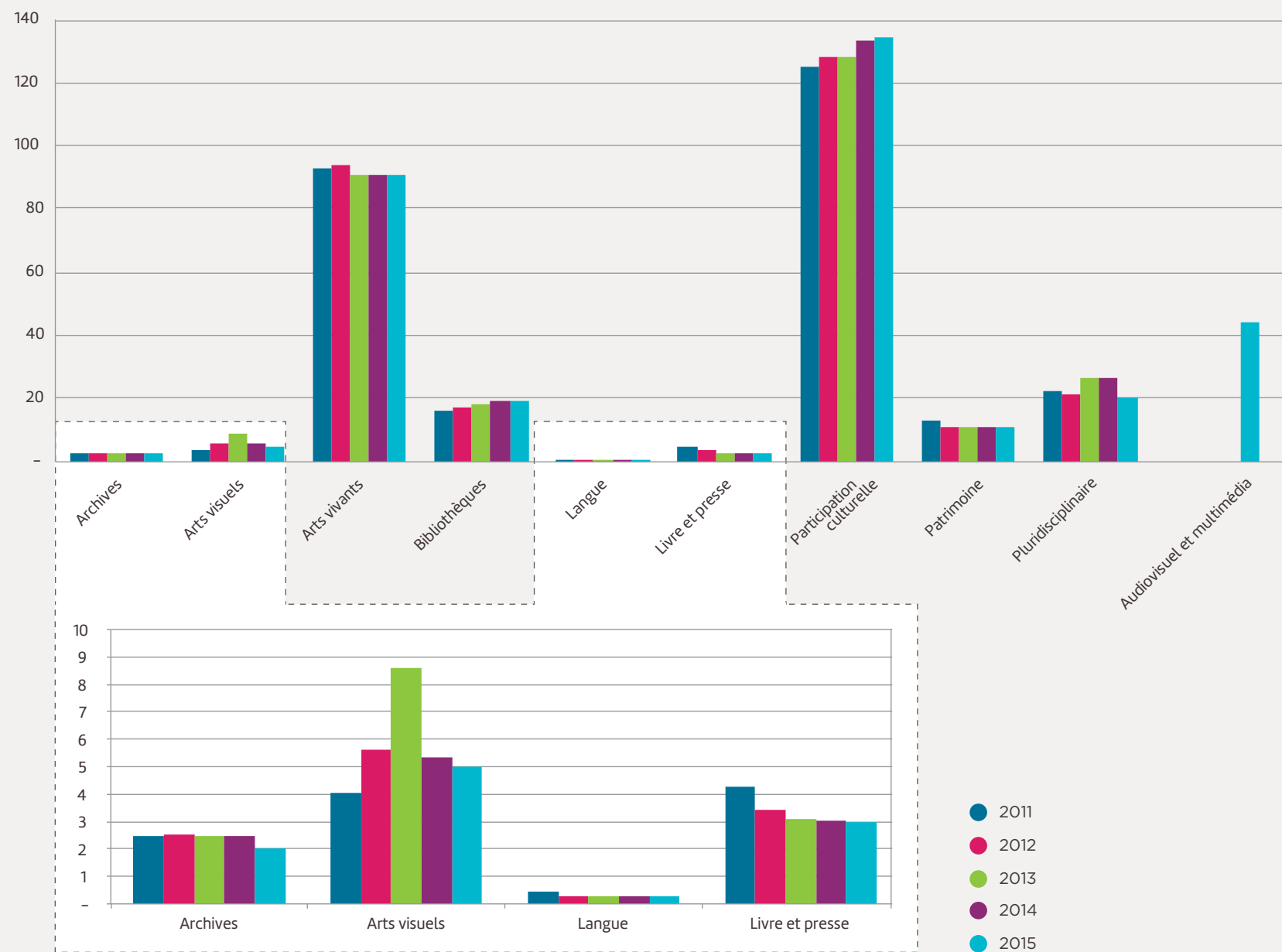
La répartition des dépenses, selon le domaine culturel auquel elles appartiennent, fait apparaître l'importance des domaines de la participation culturelle, des arts vivants et de l'audiovisuel et multimédia qui, à eux seuls, constituent 81% du total des dépenses de l'Administration générale de la Culture en 2015. Les secteurs du pluridisciplinaire et des bibliothèques représentent chacun 6% du total, et les domaines des langues, des archives, des arts visuels et du livre représentent ensemble 3% des dépenses totales.

Domaine culturel	Total
Participation culturelle	134.267.052 €
Arts vivants	90.771.617 €
Audiovisuel et multimédia	44.231.634 €
Pluridisciplinaire	20.694.587 €
Bibliothèques	19.339.106 €
Patrimoine	10.818.513 €
Arts visuels	5.143.488 €
Livre et presse	2.999.111 €
Archives	2.468.133 €
Langue	259.540 €
<b>Total</b>	<b>330.992.780 €</b>

Dépenses culturelles 2015 par domaine culturel



## Evolution des dépenses par domaine (en millions d'euros)

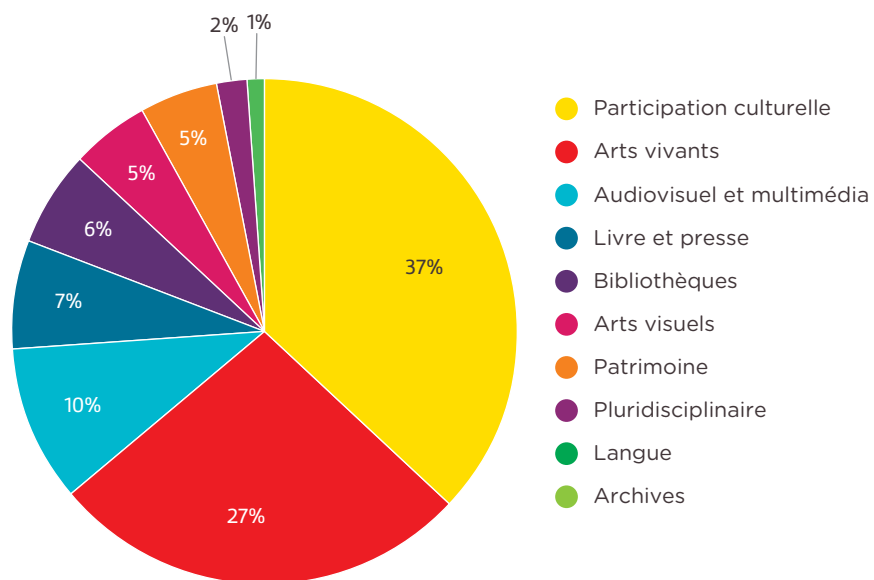


## 2. BÉNÉFICIAIRES

Ce graphique répartit les bénéficiaires de subventions en 2015 selon leur domaine d'activité culturelle. Les secteurs de la participation culturelle et des arts vivants sont les plus importants, ils regroupent respectivement 1.171 et 856 opérateurs, soit 37% et 27% des bénéficiaires. Viennent ensuite les secteurs de l'audiovisuel et multimédia (hors dotation RTBF), du livre, des bibliothèques et du patrimoine.

La répartition des *bénéficiaires* par domaine culturel n'est pas fort différente de la répartition des *dépenses* par domaine : on y retrouve les mêmes domaines en tête, à savoir la participation culturelle et les arts vivants. Ils reçoivent 68% des dépenses culturelles totales et représentent 64% des opérateurs. L'ensemble des autres secteurs reçoivent donc un petit tiers des dépenses et représentent un peu plus du tiers des opérateurs.

Bénéficiaires 2015 par domaine culturel



### 3. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

L'outil de gestion des subventions utilisé par l'AGC permet également de produire un aperçu de la répartition des dépenses de subvention par territoire. Pour ce rapport, l'analyse porte sur les Provinces et les Régions.

De manière générale, le lieu du siège est le même que le lieu des activités. Cependant, ce n'est pas le cas des fédérations, nombreuses dans le secteur de l'éducation permanente et de la jeunesse.

Les données ci-après mettent en évidence l'importance de la Région de Bruxelles-Capitale pour chaque domaine, puisque 44% des subventions sont destinées à des opérateurs culturels siégeant à Bruxelles.

Ce sont ensuite les opérateurs des Provinces de Liège et du Hainaut qui reçoivent le plus de subventions, avec pour chacune 20% du total des dépenses de subventions.

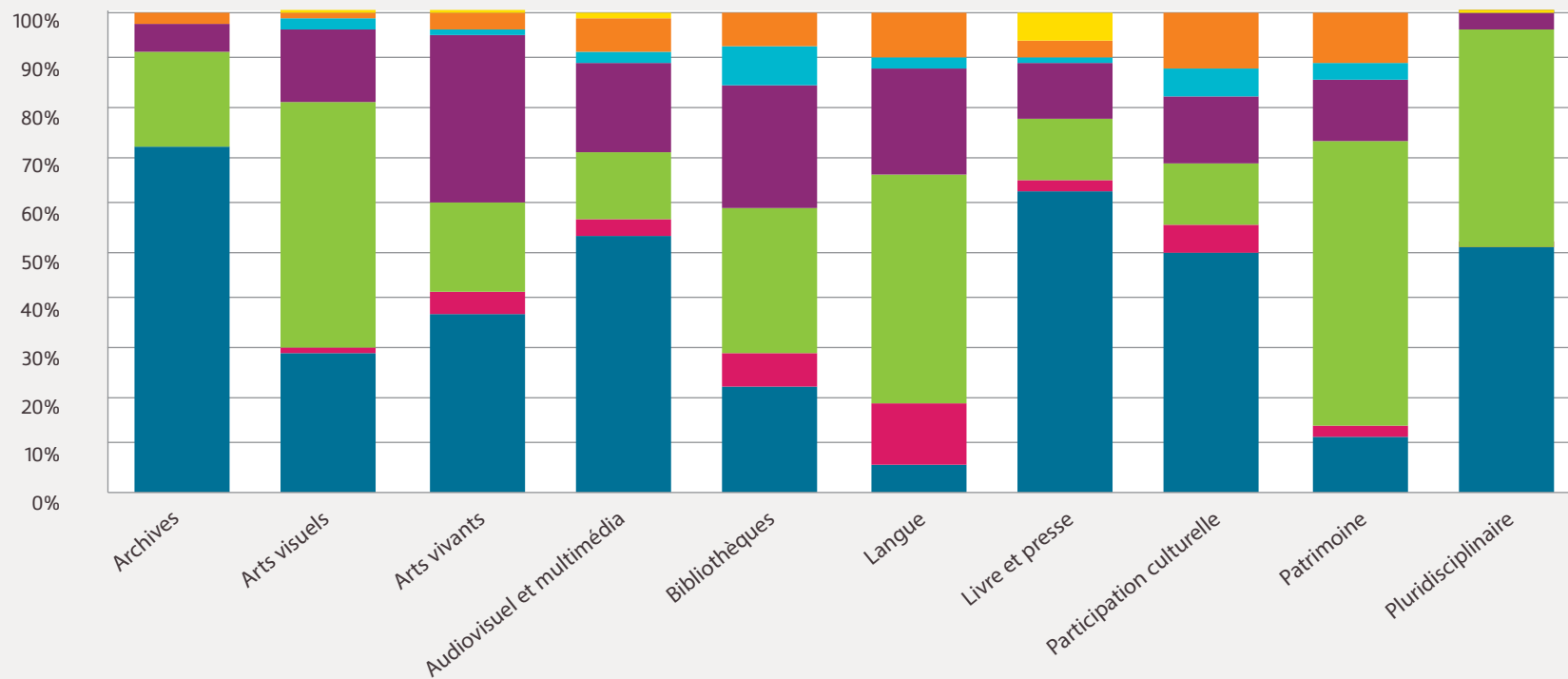
A nouveau, la répartition des dépenses par Province met en évidence les domaines de la participation culturelle et des arts vivants. Outre ces deux domaines, on peut également citer celui de l'audiovisuel et multimédia bien représenté à Bruxelles; le patrimoine, les arts visuels, le pluridisciplinaire, les langues et les bibliothèques dans le Hainaut; les bibliothèques dans la Province du Luxembourg ainsi qu'en Province de Namur avec le patrimoine. En Province de Liège, on observe que

le domaine des arts vivants est surreprésenté et atteint pratiquement le montant des dépenses dans ce même domaine à Bruxelles. C'est dû notamment aux subventions allouées cumulativement à l'Opéra Royal de Wallonie et à l'Orchestre Philharmonique de Liège.

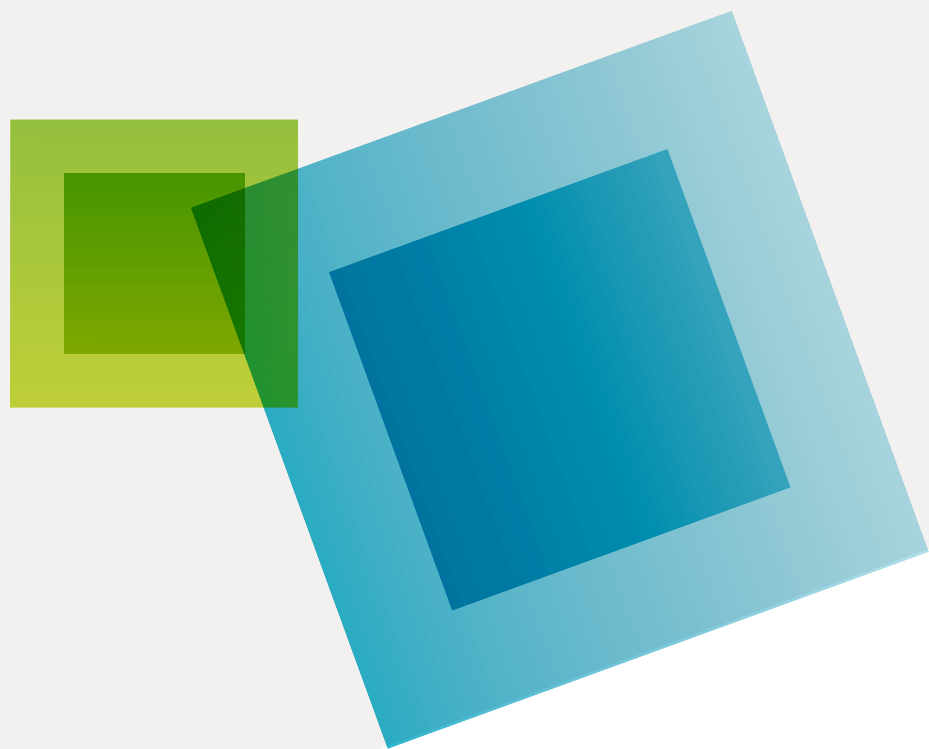
Enfin, une très petite partie des subventions (0,2%) est octroyée à des bénéficiaires étrangers, c'est-à-dire ne faisant pas partie de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit principalement d'opérateurs en audiovisuel et multimédia ainsi qu'en lettres et livre (auteurs et éditeurs).

	Archives	Arts visuels	Arts vivants	Audio visuel et multimédia	Bibliothèques	Langue	Livre et presse	Participation culturelle	Patrimoine	Pluridisciplinaire	Total général
Bruxelles-Capitale	1.772.464 €	1.513.706 €	33.332.156 €	23.765.165 €	4.153.116 €	16.280 €	1.863.141 €	66.290.541 €	1.298.141 €	10.765.079 €	144.769.789 €
Brabant wallon	-	35.094 €	4.215.378 €	1.569.771 €	1.365.878 €	32.800 €	83.096 €	7.755.639 €	171.160 €	95.565 €	15.324.380 €
Hainaut	494.010 €	2.629.639 €	17.031.241 €	5.682.017 €	5.908.996 €	123.070 €	368.895 €	17.634.214 €	6.388.689 €	9.329.309 €	65.590.081 €
Liège	139.289 €	769.806 €	32.046.498 €	8.612.486 €	4.935.228 €	56.800 €	346.158 €	18.935.964 €	1.436.376 €	727.984 €	68.006.588 €
Luxembourg		131.268 €	778.035 €	649.347 €	1.532.353 €	4.800 €	29.750 €	6.404.862 €	387.486 €	117.950 €	10.035.851 €
Namur	62.370 €	63.360 €	3.358.408 €	3.414.522 €	1.443.535 €	25.790 €	129.759 €	16.814.698 €	1.136.662 €	64.200 €	26.513.303 €
Etranger	-	500 €	9.900 €	538.327 €	-	-	178.312 €	-	-	25.750 €	752.789 €
<b>Total général</b>	<b>2.468.133 €</b>	<b>5.143.372 €</b>	<b>90.771.617 €</b>	<b>44.231.634 €</b>	<b>19.339.106 €</b>	<b>259.540 €</b>	<b>2.999.111 €</b>	<b>133.835.917 €</b>	<b>10.818.513 €</b>	<b>21.125.837 €</b>	<b>330.992.780 €</b>

## Domaines culturels et territoires



- Etranger
- Namur
- Luxembourg
- Liège
- Hainaut
- Brabant wallon
- Bruxelles-Capitale



## 4. IMPORTANCE DES SUBVENTIONS

Ce chapitre présente une répartition des subventions en fonction de leur montant. Quatre catégories ont été définies, sur base des procédures administratives à suivre:

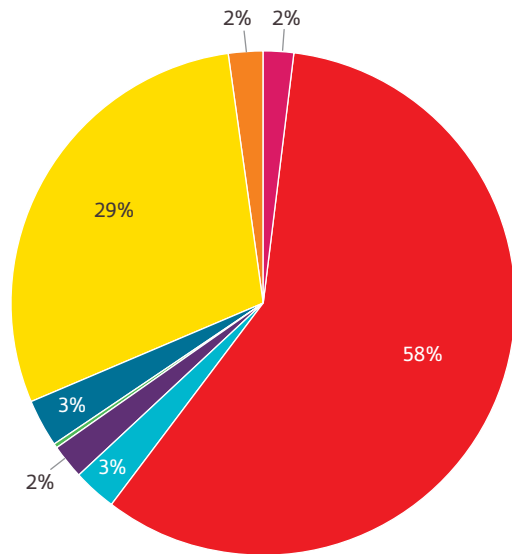
- **Catégorie 1** : le montant de la subvention est inférieur ou égal à 6.000€, la subvention requiert le seul accord ministériel ;
- **Catégorie 2** : le montant de la subvention est supérieur à 6.000€ et inférieur ou égal à 25.000€, la subvention demande de surcroît l'accord de l'Inspection des finances ;
- **Catégorie 3** : le montant de la subvention est supérieur à 25.000€ et inférieur à 250.000€, la subvention demande de surcroît l'accord du Ministre du Budget ;
- **Catégorie 4** : le montant de la subvention est supérieur ou égal à 250.000€, la subvention demande de surcroît l'accord du Gouvernement.

Au total 10.943 subventions ont été octroyées en 2015 (10.955 moins les dotations et subventions Cocof et RTBF). Les tableaux montrent que 60% des subventions les plus petites (dont 58% en arts vivants et plus particulièrement en diffusion) représentent seulement 3% des dépenses. A contrario, dans la catégorie 4, soit les 169 subventions égales ou supérieures à 250.000€, 2% des subventions représentent 48% des dépenses globales.

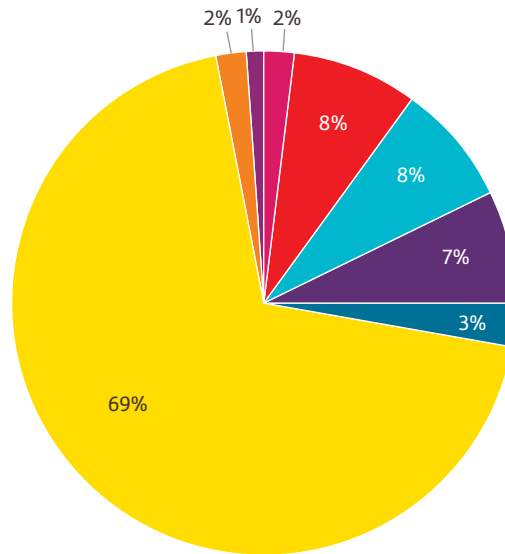


	Catégorie 1		Catégorie 2		Catégorie 3		Catégorie 4	
	Montant	Nombre de subventions	Montant	Nombre de subventions	Montant	Nombre de subventions	Montant	Nombre de subventions
Participation culturelle	4.544.693 €	1.940	20.292.217 €	1.627	76.629.585 €	1.111	32.800.557 €	53
Arts vivants	2.667.277 €	3.833	2.826.564 €	191	14.383.366 €	173	70.894.410 €	51
Audiovisuel et multimédia	433.303 €	183	2.368.233 €	176	14.330.239 €	211	27.099.860 €	40
Pluridisciplinaire	104.259 €	32	525.001 €	33	2.702.135 €	31	17.363.192 €	6
Bibliothèques	352.179 €	133	2.001.354 €	153	13.843.349 €	196	3.142.223 €	9
Patrimoine	191.353 €	130	787.537 €	51	4.295.009 €	37	5.544.614 €	7
Arts visuels	522.269 €	145	603.152 €	48	2.096.477 €	30	1.921.590 €	1
Livre et presse	477.396 €	179	795.472 €	60	1.726.243 €	28	-	-
Archives	-	-	34.650 €	2	699.573 €	10	1.733.910 €	2
Langue	53.670 €	22	43.900 €	4	161.970 €	5	-	-
<b>Total général</b>	<b>9.346.399 €</b>	<b>6.597</b>	<b>30.278.080 €</b>	<b>2.345</b>	<b>130.867.945 €</b>	<b>1.832</b>	<b>160.500.356 €</b>	<b>169</b>
	3%	60%	9%	21%	40%	17%	48%	2%

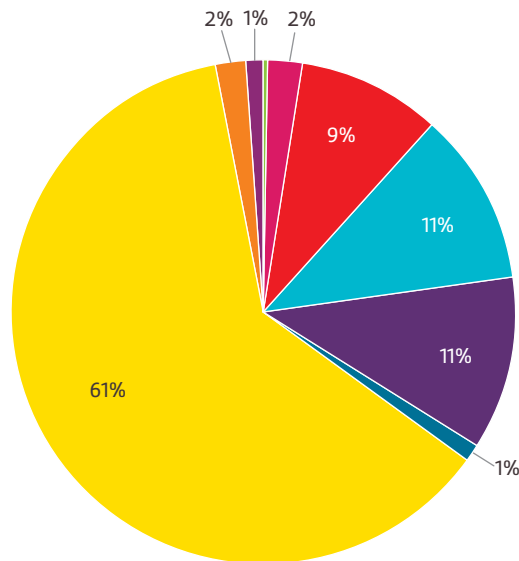
Répartition des dépenses selon l'importance et le domaine



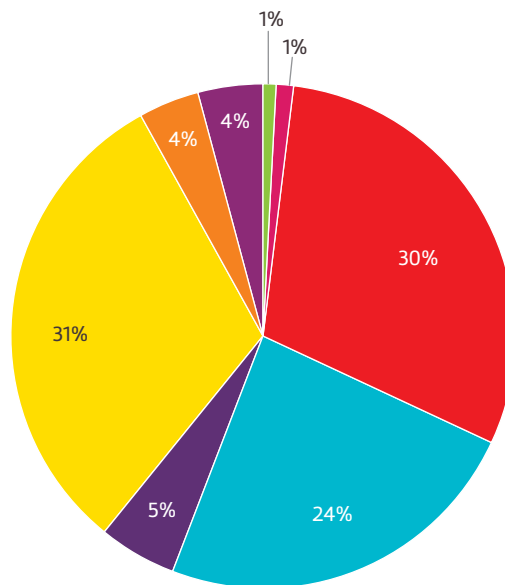
Catégorie 1



Catégorie 2



Catégorie 3



Catégorie 4

- Archives
- Arts visuels
- Arts vivants
- Audiovisuel et multimédia
- Bibliothèques
- Langue
- Livre et presse
- Participation culturelle
- Patrimoine
- Pluridisciplinaire



## ANALYSE DES DÉPENSES CULTURELLES AU REGARD DES FONCTIONS CULTURELLES

Les six fonctions culturelles définies dans le cadre des travaux du groupe de travail ESSnet Culture peuvent être définies de la manière suivante<sup>2</sup> :

**Création** : la création concerne les activités liées à l'élaboration d'idées et de contenus artistiques et de produits culturels originaux. Dans certains cas, comme le patrimoine, la fonction créative est moins évidente, cette fonction se manifestant plus généralement au travers de la diffusion. La scénographie par exemple, l'art de concevoir et d'organiser l'espace pour des expositions ou des spectacles, vise à diffuser le patrimoine et les arts mais est fondée sur la création : l'art de faire se rencontrer les volumes, les objets, les couleurs, la lumière en mobilisant des compétences techniques et artistiques.

**Production et publication** : la production de biens et de services culturels concerne des activités qui permettent de transformer une œuvre originale en une œuvre disponible. La production et la publication sont liées à la même phase du cycle mais la production concerne des produits non reproductibles, alors que la publication (également nommée édition) concerne des produits reproductibles. La production et la publication impliquent différents formats et

méthodes : l'édition d'un livre papier relève de la publication tout comme l'édition de livres au format numérique.

**Diffusion et commerce** : la fonction de diffusion correspond aux activités permettant que les œuvres créées et produites soient disponibles ; la diffusion inclut les actes de communication et de diffusion de contenus permettant que les biens et services culturels soient accessibles aux consommateurs (exemples : expositions, galeries, diffusion de programmes). Elle ne fonctionne pas de la même manière que les activités de commerce, où la dimension commerciale est mise en avant. Les activités commerciales culturelles ne sont pas concernées par ce rapport.

**Conservation** : la conservation, ou préservation, recouvre toutes les activités qui conservent, protègent, restaurent et maintiennent le patrimoine culturel. La numérisation est considérée comme faisant principalement partie des activités de conservation, même si elle a également une fonction de diffusion.

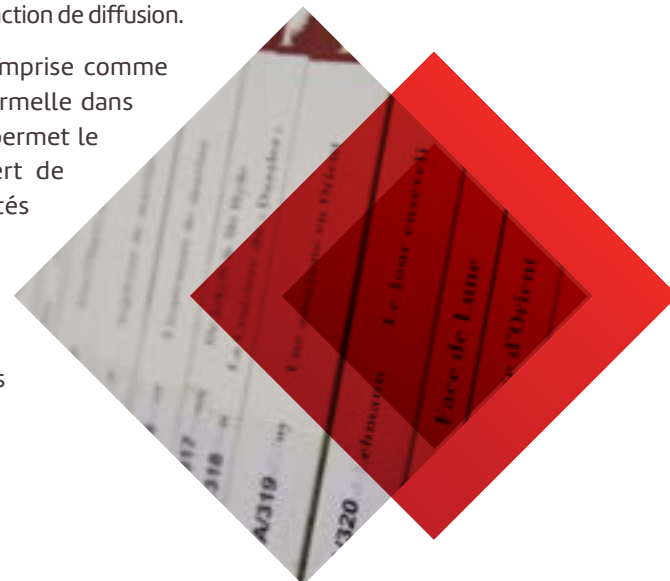
**Education** : l'éducation est comprise comme l'éducation formelle et non formelle dans le domaine de la culture. Elle permet le développement et le transfert de compétences au sein d'activités culturelles reconnues, mais elle a également une fonction de sensibilisation aux domaines culturels. L'éducation culturelle inclut dès lors toutes les activités

culturelles qui rassemblent des professionnels, les amateurs qui les pratiquent ainsi que les citoyens et consommateurs qui y participent.

**Administration et réglementation** : la fonction de gestion renvoie aux activités menées par tous les organismes institutionnels, publics ou privés, dont la mission est d'offrir et de créer les moyens et l'environnement favorable aux activités, aux opérateurs et aux espaces culturels. Cela inclut les activités administratives et les activités de soutien technique pour gérer et développer les activités culturelles. La réglementation est nécessaire à la fois pour encourager les activités culturelles et pour définir et conférer des droits d'auteur.

Méthodologiquement, cette analyse résulte d'une réflexion menée au sein de l'Administration générale de la Culture ayant pour objectif d'identifier, le plus précisément possible, la part de chaque article budgétaire allouée à chaque fonction.

<sup>2</sup> « Approche statistique européenne de la culture - Synthèse des travaux européens ESSnet-Culture, 2009-2011 », Valérie Deroin, Département des études, de la prospective et des statistiques, Ministère de la Culture et de la Communication, France (téléchargeable sur le site : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Articles/Approche-statistique-europeenne-de-la-culture>)



## 1. DÉPENSES CULTURELLES

La répartition des dépenses par fonction culturelle met en évidence les trois orientations principales de la politique menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles:

- 31% des dépenses totales sont affectées à la création, dont 57% proviennent du domaine des arts vivants et 32% de la participation culturelle.
- Un petit tiers des dépenses totales (31%) est consacré à la fonction d'éducation, dont 83% proviennent de la participation culturelle.
- La fonction de diffusion représente quant à elle 24% des dépenses totales; bien que tous les domaines soient représentés dans cette fonction, ce sont les domaines des arts vivants et de l'audiovisuel et multimédia qui viennent en tête, avec respectivement 37% et 21%.

Viennent ensuite trois autres fonctions assumées par la Fédération Wallonie-Bruxelles:

- La fonction de production/publication représente 6% du total des dépenses 2015 et concerne pour 75% la production cinématographique et pour 10% la publication d'ouvrages dans les musées, ou de revues d'art (Patrimoine).
- La fonction de conservation ne consomme que 4% du total des dépenses et concerne, pour la grande majorité des dépenses, les activités menées par le domaine des bibliothèques (49%) et du patrimoine (17%).
- La fonction de management/règlementation représente 4% des dépenses culturelles et concerne pour 65% le domaine du

pluridisciplinaire. La fonction de management/règlementation est principalement présente dans les dépenses de fonctionnement des services de l'administration (non repris dans cette analyse), mais aussi des subventions octroyées à des associations représentatives d'opérateurs

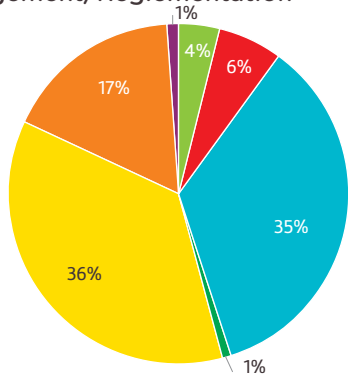


Le tableau ci-après présente le rapport entre les domaines culturels et les fonctions.

Les dépenses y ont été classées verticalement par fonction culturelle et horizontalement par domaine culturel.

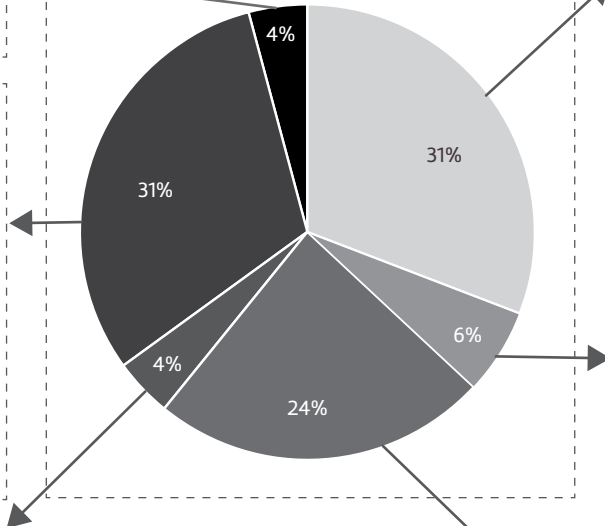
	Création	Production/ Publication	Diffusion	Conservation	Education	Management/ Règlementation	Total
Archives	-	227.827 €	560.077 €	892.327 €	227.827 €	560.077 €	2.468.133 €
Arts visuels	1.737.313 €	744.894 €	2.154.513 €	480.398 €	-	26.370 €	5.143.488 €
Arts vivants	58.540.580 €	1.220.893 €	29.074.051 €	493.000 €	719.498 €	723.595 €	90.771.617 €
Audiovisuel et multimédia	5.909.098 €	15.579.860 €	16.707.983 €	1.239.622 €	339.150 €	4.455.922 €	44.231.634 €
Bibliothèques	-	-	6.284.620 €	6.263.906 €	6.790.581 €	-	19.339.106 €
Langue	-	31.713 €	161.483 €	-	-	66.345 €	259.540 €
Livre et presse	789.040 €	678.178 €	1.409.756 €	-	88.758 €	33.379 €	2.999.111 €
Participation culturelle	32.732.588 €	-	12.469.150 €	-	84.475.456 €	4.589.858 €	134.267.052 €
Patrimoine	-	2.157.787 €	2.167.589 €	2.152.909 €	2.182.539 €	2.157.689 €	10.818.513 €
Pluridisciplinaire	3.200.677 €	24.750 €	8.619.194 €	1.312.324 €	7.384.051 €	153.589 €	20.694.587 €
<b>Total</b>	<b>102.909.296 €</b>	<b>20.665.900 €</b>	<b>79.608.416 €</b>	<b>12.834.485 €</b>	<b>102.207.859 €</b>	<b>12.766.824 €</b>	<b>330.992.780 €</b>
	31%	6%	24%	4%	31%	4%	100%

Management/Règlementation

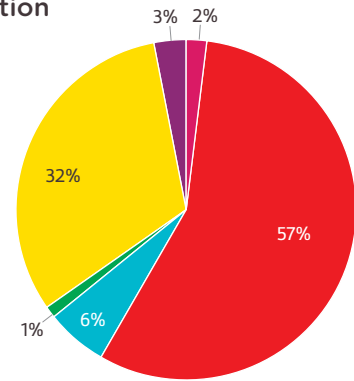


Dépenses culturelles 2015 par fonction

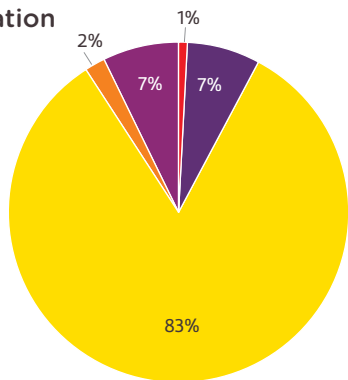
- Création
- Production/Publication
- Diffusion
- Conservation
- Education
- Management/Règlementation



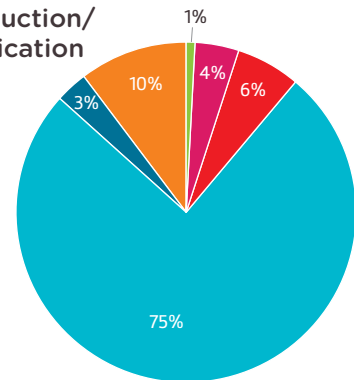
Création



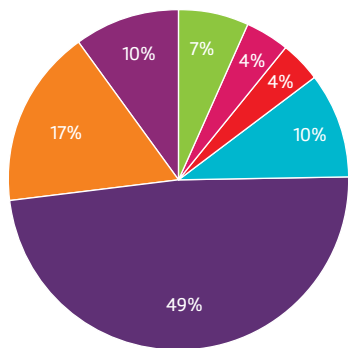
Education



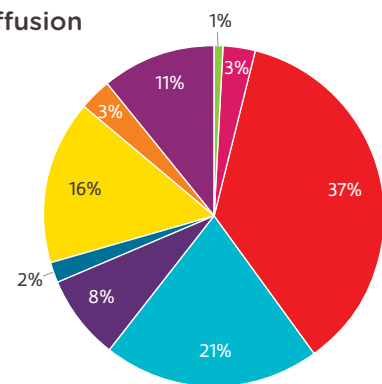
Production/ Publication



Conservation

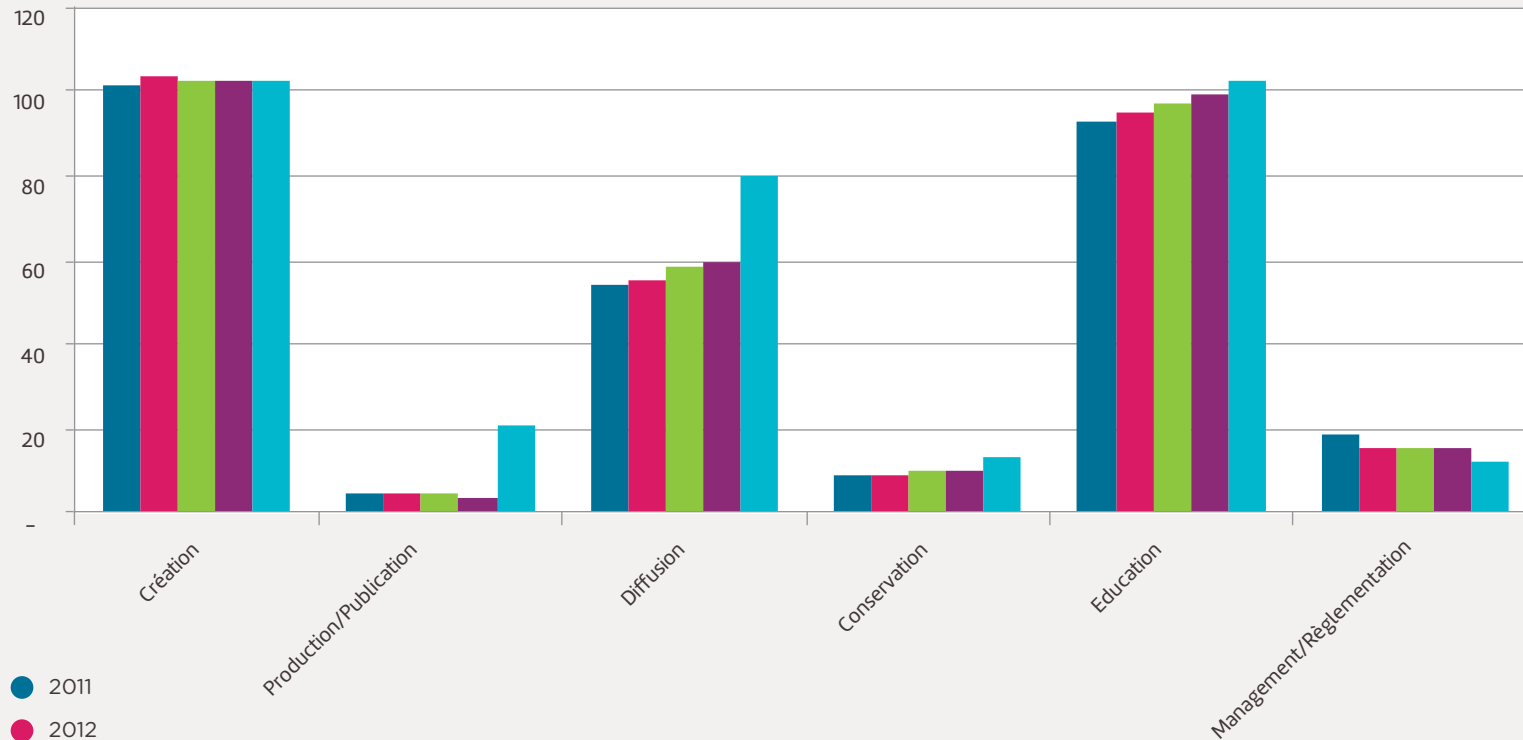


Diffusion



- Archives
- Arts visuels
- Arts vivants
- Audiovisuel et multimédia
- Bibliothèques
- Langue
- Livre et presse
- Participation culturelle
- Patrimoine
- Pluridisciplinaire

### Evolution des dépenses par fonction (en millions d'euros)



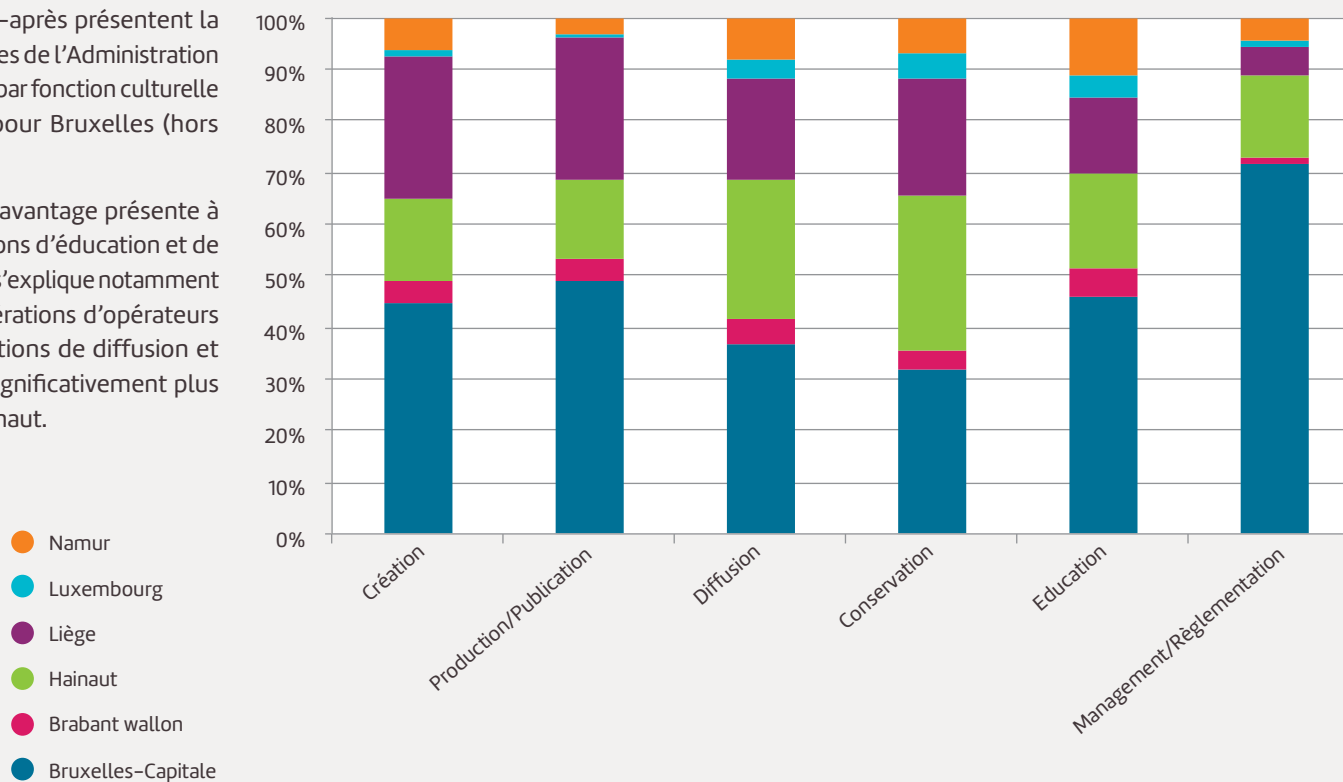
- 2011
- 2012
- 2013
- 2014
- 2015

## 2. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Le graphique et le tableau ci-après présentent la répartition des dépenses totales de l'Administration générale de la Culture en 2015 par fonction culturelle et par Province ou Région pour Bruxelles (hors COCOF et RTBF).

La fonction de création est davantage présente à Bruxelles, ainsi que les fonctions d'éducation et de production/publication, ce qui s'explique notamment par la concentration des fédérations d'opérateurs à Bruxelles. Quant aux fonctions de diffusion et de conservation, elles sont significativement plus présentes en Province du Hainaut.

### Fonctions culturelles et territoires



	Création	Production/ Publication	Diffusion	Conservation	Education	Management/ Règlementation	Total
Bruxelles-Capitale	45.982.136 €	9.866.890 €	28.981.174 €	4.070.859 €	46.737.352 €	9.131.378 €	144.769.789 €
Brabant wallon	4.442.316 €	822.907 €	3.921.659 €	457.765 €	5.557.945 €	121.788 €	15.324.380 €
Hainaut	16.268.487 €	3.187.714 €	21.433.974 €	3.885.566 €	18.780.651 €	2.033.690 €	65.590.081 €
Liège	28.133.609 €	5.488.901 €	15.705.456 €	2.906.918 €	15.100.587 €	671.117 €	68.006.588 €
Luxembourg	1.661.368 €	166.917 €	2.843.405 €	610.718 €	4.576.212 €	177.232 €	10.035.851 €
Namur	6.336.576 €	650.976 €	6.584.942 €	902.659 €	11.445.029 €	593.120 €	26.513.303 €
Etranger	84.804 €	481.595 €	137.807 €	-	10.083 €	38.500 €	752.789 €
<b>Total</b>	<b>102.909.296 €</b>	<b>20.665.900 €</b>	<b>79.608.416 €</b>	<b>12.834.485 €</b>	<b>102.207.859 €</b>	<b>12.766.824 €</b>	<b>330.992.780 €</b>

## ANALYSE DES DÉPENSES CULTURELLES AU REGARD DE LA STRUCTURE BUDGÉTAIRE

Sont ici présentés les montants des dépenses culturelles réalisées en 2015 selon la structure du budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles, découpée en « divisions organiques » (DO)<sup>3</sup>.

La division organique intitulée « Affaires générales – culture » (DO 20) (hors dotation culturelle à la Commission communautaire française – COCOF) prend principalement en charge le soutien aux activités culturelles de nature transversale ou pluridisciplinaire, aux centres culturels, aux arts numériques ainsi que le soutien aux activités particulières dans les domaines culturels relevant en principe d'autres services transversaux (par exemple, l'équipement et les publications). La division organique « Arts de la scène » (DO 21) constitue le deuxième plus gros secteur en termes de montant des subventions octroyées. Il est composé des services de la diffusion, du théâtre, de la musique, de la danse et du service du cirque, des arts forains et de la rue. Ce sont les secteurs du théâtre et de la musique qui octroient les montants de subventions les plus importants, respectivement 43% et 36% du total de ce service.

La division organique « Lettres et Livre » (DO 22) englobe divers secteurs comme la lecture publique, le livre et la langue. Les bénéficiaires soutenus par ce service sont nombreux : les bibliothèques publiques

et privées, les auteurs, éditeurs et libraires, ainsi que les associations de défense des langues régionales endogènes et de la langue française. Le secteur de la lecture publique représente à lui seul 85% du budget total du service général.

La division organique « Jeunesse et Education permanente » (DO 23) englobe le soutien aux organisations de jeunesse et centres de jeunes, aux associations d'éducation permanente, aux associations œuvrant dans le domaine des loisirs culturels, ainsi qu'aux associations œuvrant dans le domaine de l'alphabétisation et de la diversité culturelle. Il s'agit du plus gros secteur en terme de montant des subventions octroyées : 34,5% du total des dépenses culturelles y sont consacrés. Une part importante de ce budget, environ un tiers, sert à financer les dépenses de personnel des associations subventionnées dans le cadre de l'Accord sur le non marchand. (Cfr page 40)

La division organique « Patrimoine culturel et Arts plastiques » (DO 24) prend en charge le soutien aux artistes plasticiens, aux musées reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles et aux centres d'art. Le service est également en charge des acquisitions d'œuvres d'art et de la gestion des collections appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, la division organique « Audiovisuel et multimédia » (DO 25) (hors dotation à la RTBF) prend en charge les aides à la presse, à la radio et à la télévision ainsi qu'au cinéma. Le secteur du cinéma et vidéo ainsi que celui de la radio et télévision sont les plus gros bénéficiaires d'aides. Respectivement ces secteurs reçoivent 42% et 27% des aides de la division organique « Audiovisuel et Multimédia ».

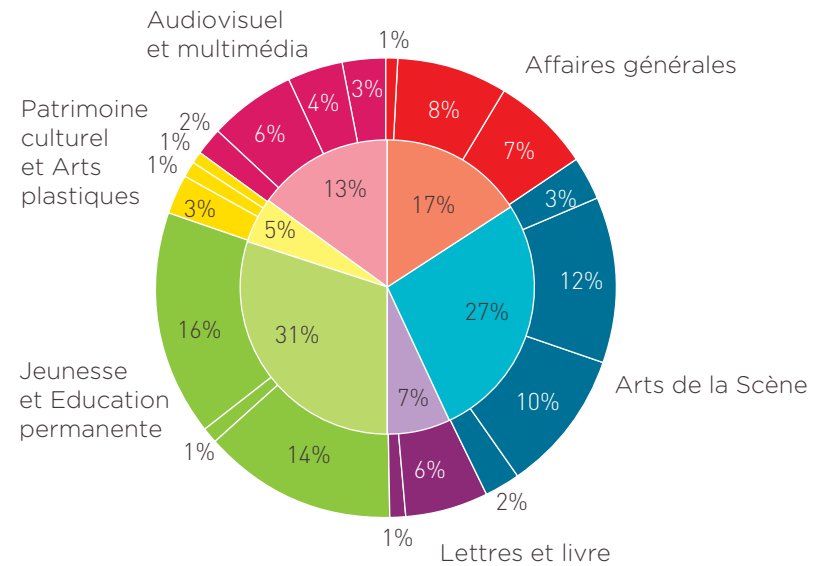


<sup>3</sup> Cette structure budgétaire ne correspond pas parfaitement au découpage administratif de l'Administration générale de la Culture (cf. organigramme page 137).

## 1. DÉPENSES CULTURELLES

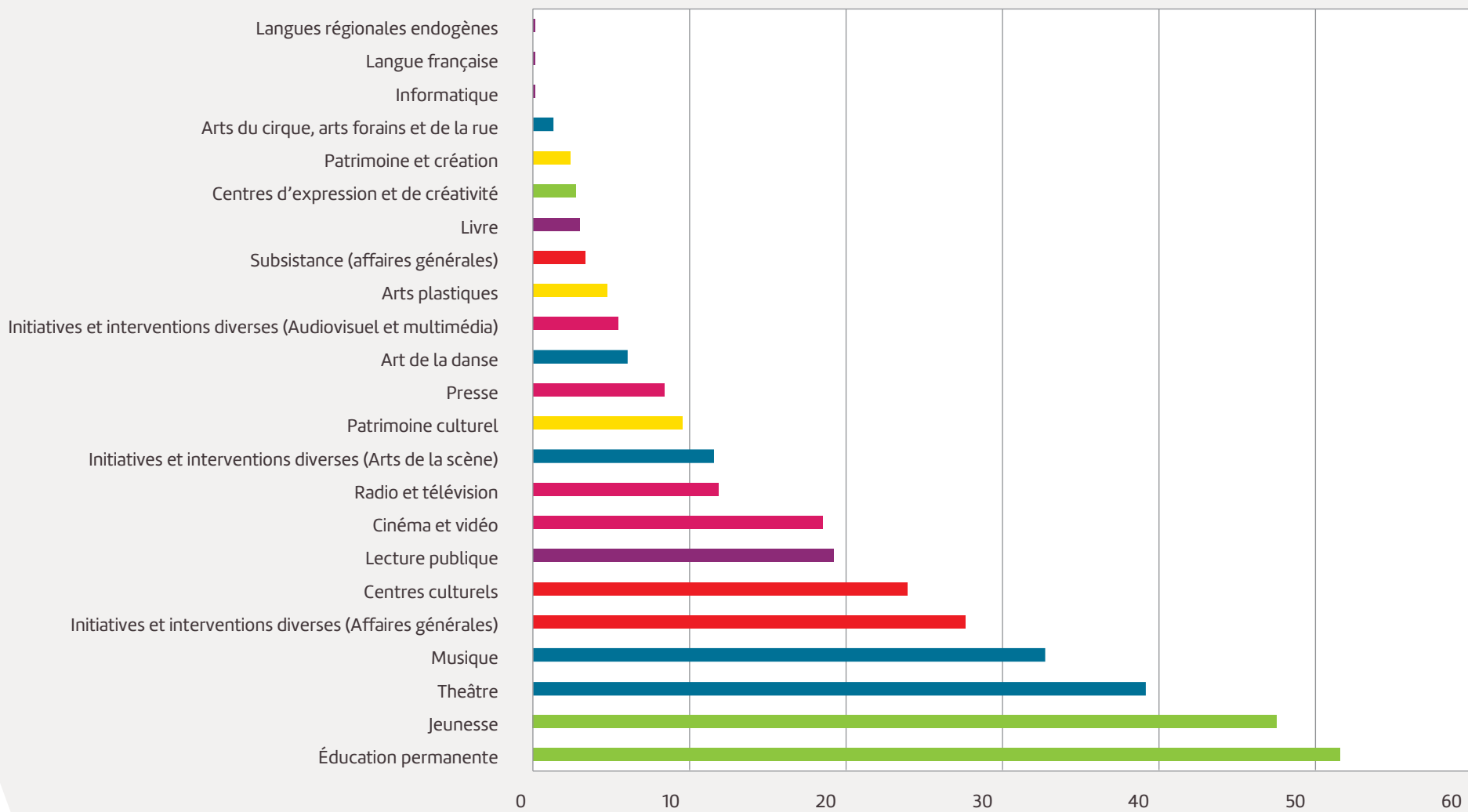
	Secteurs	Dépenses Culturelles
Affaires générales	Subsistance (dont une partie des subventions octroyées à l'emploi non-marchand)	3.317.858
	Initiatives et interventions diverses	27.614.213
	Centres culturels	23.915.880
	<b>Total</b>	<b>54.847.951</b>
Arts de la scène	Initiatives et interventions diverses	11.547.425
	Theâtre	39.146.273
	Musique	32.744.983
	Art de la danse	6.025.850
	Arts du cirque, arts forains et de la rue	1.307.086
	<b>Total</b>	<b>90.771.617</b>
Lettre et livre	lecture publique	19.205.416
	Livre	2.999.111
	Langues régionales endogènes	126.850
	Langue française	132.690
	Informatique	133.690
	<b>Total</b>	<b>22.597.756</b>
Jeunesse et éducation permanente	Centres d'expression et de créativité	2.745.995
	Jeunesse	47.541.017
	Éducation permanente	51.555.166
	<b>Total</b>	<b>101.842.178</b>
Patrimoine culturel et arts plastiques	Patrimoine culturel	9.555.166
	Arts plastiques	4.743.996
	Patrimoine et création	2.402.480
	<b>Total</b>	<b>16.701.642</b>
Audiovisuel et multimédia	Initiatives et interventions diverses	5.433.368
	Cinéma et vidéo	18.520.959
	Radio et télévision	11.867.208
	Presse	8.410.100
	<b>Total</b>	<b>44.231.634</b>
<b>Total général</b>		<b>330.992.780</b>

## Dépenses culturelles 2015 par service



- Subsistance (Affaires générales)
- Initiatives et interventions diverses (Affaires générales)
- Centres culturels
- Initiatives et interventions diverses (Arts de la scène)
- Théâtre
- Musique
- Art de la danse
- Arts du cirque, arts forains et de la rue
- Lecture publique
- Livre
- Langues régionales endogènes
- Langue française
- Informatique
- Jeunesse
- Centres d'expression et de créativité
- Education permanente
- Patrimoine culturel
- Arts plastiques
- Patrimoine et création
- Initiatives et interventions diverses (Audiovisuel et Multimédia)
- Cinéma et vidéo
- Radio et télévision
- Presse

### Classement des dépenses totales de subventions par secteur (en millions d'euros)

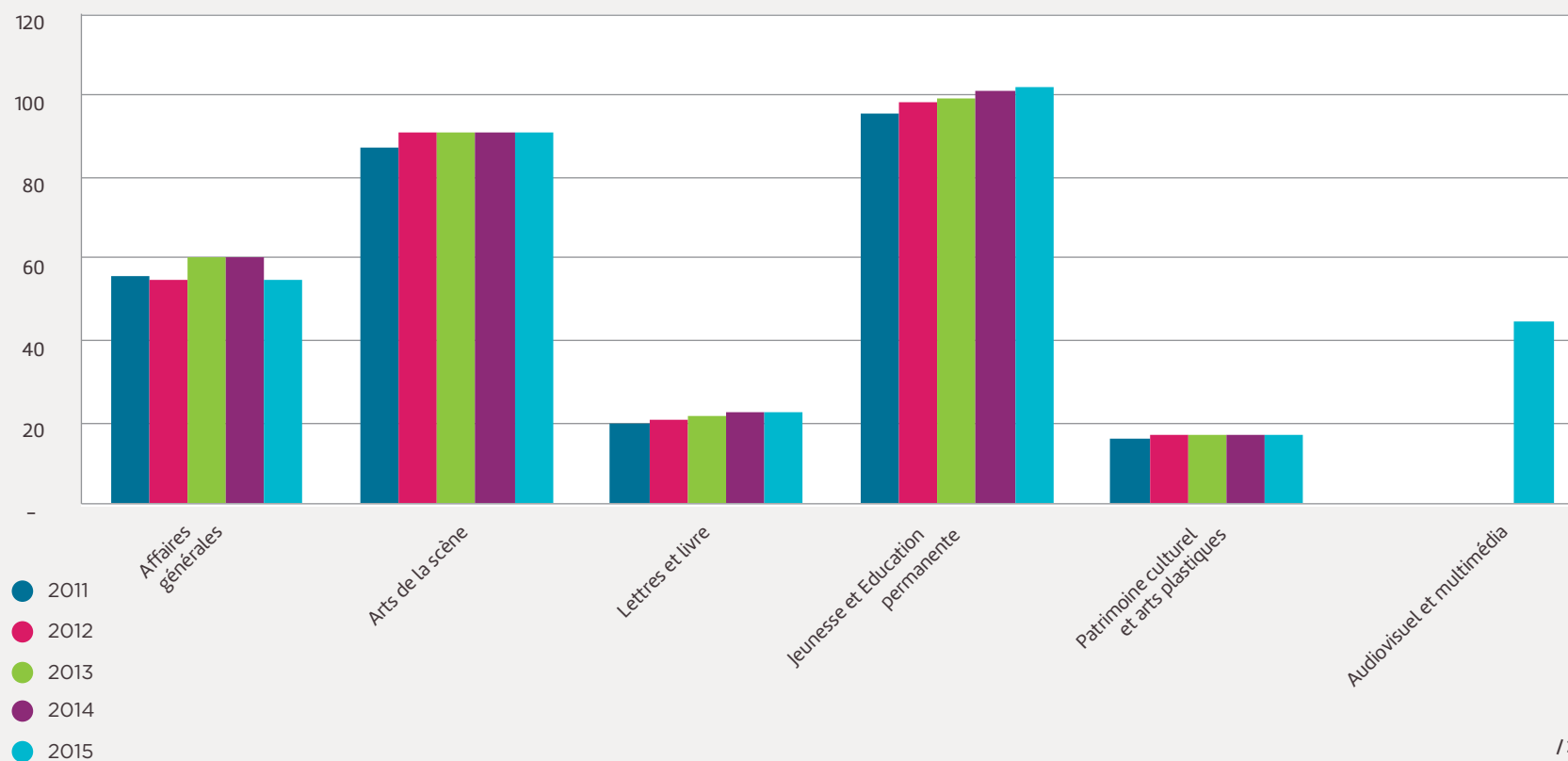




Le tableau ci-dessous illustre le rapport entre secteurs et fonctions culturelles. En annexe se trouve le détail de la répartition des dépenses 2015 par service selon la structure budgétaire.

	Création		Production/ publication		Diffusion		Conservation		Education		Règlementation/ Management	
Affaires générales	5.416.586 €	5%	24.750 €	0%	21.553.835 €	27%	1.976.824 €	15%	20.800.259 €	20%	5.075.697 €	40%
Arts de la scène	58.540.580 €	57%	1.220.893 €	6%	29.074.051 €	37%	493.000 €	4%	719.498 €	1%	723.595 €	6%
Lettres et livre	789.040 €	1%	709.890 €	3%	7.855.858 €	10%	6.263.906 €	49%	6.879.339 €	7%	99.724 €	1%
Jeunesse et Education permanente	30.782.930 €	30%	-	0%	-	0%	-	0%	71.059.249 €	70%	-	0%
Patrimoine culturels et arts plastiques	1.471.062 €	1%	3.130.508 €	15%	4.416.688 €	6%	2.861.133 €	22%	2.410.366 €	2%	2.411.886 €	19%
Audiovisuel et multimédia	5.909.098 €	6%	15.579.860 €	75%	16.707.983 €	21%	1.239.622 €	10%	339.150 €	0%	4.455.922 €	35%
<b>Total</b>	<b>102.909.296 €</b>	<b>31%</b>	<b>20.665.900 €</b>	<b>6%</b>	<b>79.608.416 €</b>	<b>24%</b>	<b>12.834.485 €</b>	<b>4%</b>	<b>102.207.859 €</b>	<b>31%</b>	<b>12.766.824 €</b>	<b>4%</b>

### Evolution des dépenses par secteur (en millions d'euros)



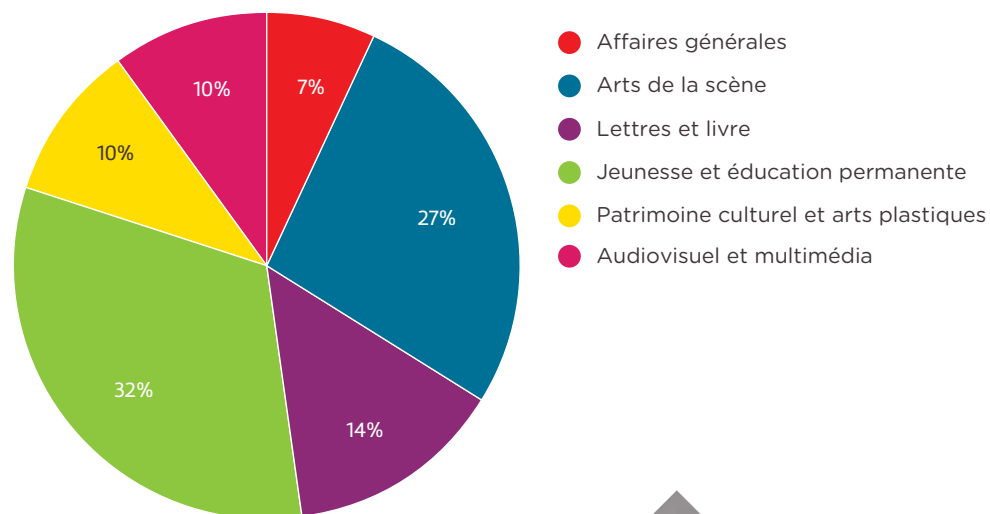
## 2. BÉNÉFICIAIRES

Les opérateurs culturels soutenus par l'Administration générale de la Culture sont très diversifiés, tout comme les types de subventions. Ces dernières peuvent être octroyées ponctuellement, suite à des appels à projet par exemple, ou de manière pluriannuelle, sur base d'une convention ou d'un contrat-programme.

Le graphique ci-après, comparé au graphique intitulé « Dépenses culturelles 2015 selon la structure budgétaire » (cfr page 29), montre qu'il y a une certaine corrélation entre le nombre d'opérateurs et le montant total des subventions octroyées par secteur. Les opérateurs culturels émargeant aux Affaires générales, œuvrant principalement dans le domaine du pluridisciplinaire et des centres culturels, bénéficient de 17% des dépenses culturelles totales de l'Administration générale de la Culture et représentent 7% des opérateurs. Les opérateurs du service des Lettres et du Livre sont subventionnés à concurrence de 8% des dépenses culturelles et représentent 14% des opérateurs culturels.

Le détail par service est disponible en annexe.

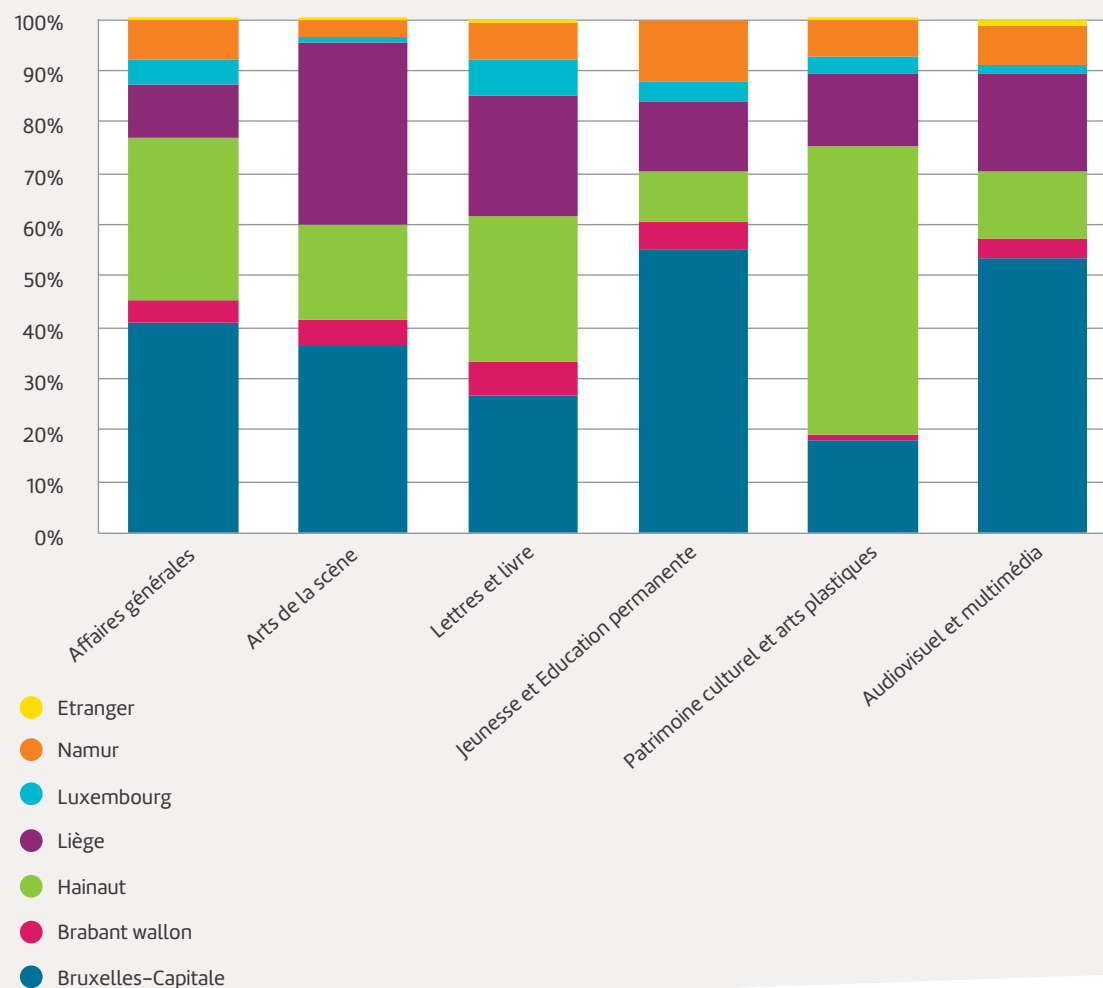
Bénéficiaires 2015 par secteur



### 3. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Le graphique présente la répartition des dépenses culturelles par Province et par service de l'Administration générale. Le tableau en annexe répartit l'ensemble des dépenses 2015 par secteur selon le territoire.

Dépenses culturelles par territoire

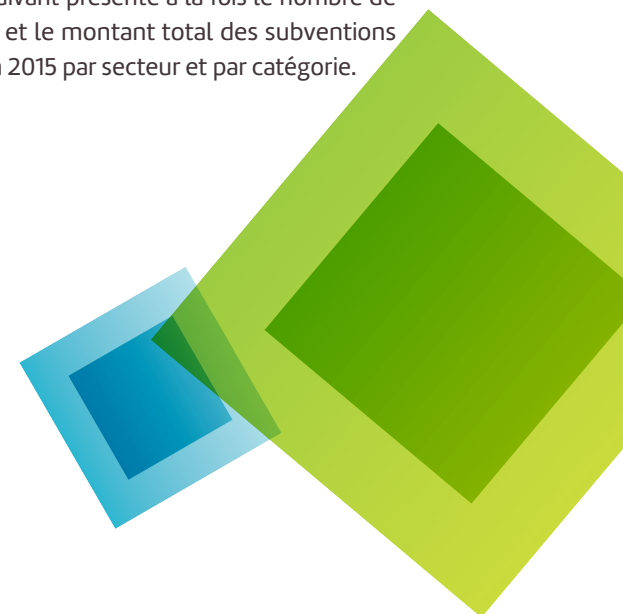


### 4. IMPORTANCE DES SUBVENTIONS

Cette partie présente une répartition des subventions en fonction de leur montant.

- Catégorie 1: le montant de la subvention est inférieur ou égal à 6.000€, la subvention requiert le seul accord ministériel;
- Catégorie 2: le montant de la subvention est supérieur à 6.000€ et inférieur ou égal à 25.000€, la subvention demande de surcroît l'accord de l'Inspection des finances;
- Catégorie 3: le montant de la subvention est supérieur à 25.000€ et inférieur à 250.000€, la subvention demande de surcroît l'accord du Ministre du Budget;
- Catégorie 4: le montant de la subvention est supérieur ou égal à 250.000€, la subvention demande de surcroît l'accord du Gouvernement.

Le tableau suivant présente à la fois le nombre de subventions et le montant total des subventions octroyées en 2015 par secteur et par catégorie.



	Catégorie 1		Catégorie 2		Catégorie 3		Catégorie 4		Total	
	Nbre de subv	montant	nbre de subv	montant	nbre de subv	montant	nbre de subv	montant	nbre de subv	montant
<b>Affaires générales</b>	<b>272</b>	<b>608.054 €</b>	<b>334</b>	<b>4.020.684 €</b>	<b>278</b>	<b>19.810.214 €</b>	<b>20</b>	<b>30.408.999 €</b>	<b>904</b>	<b>54.847.951 €</b>
Subsistance (dont une partie des subventions octroyées à l'emploi non-marchand)	29	113.846 €	199	2.423.879 €	13	780.134 €	-	-	241	3.317.858 €
Initiatives et interventions diverses	92	311.804 €	46	693.917 €	39	3.171.300 €	9	23.437.192 €	186	27.614.213 €
Centres culturels	151	182.405 €	89	902.888 €	226	15.858.780 €	11	6.971.807 €	477	23.915.880 €
<b>Arts de la scène</b>	<b>3.833</b>	<b>2.667.277 €</b>	<b>191</b>	<b>2.826.564 €</b>	<b>173</b>	<b>14.383.366 €</b>	<b>51</b>	<b>70.894.410 €</b>	<b>4.248</b>	<b>90.771.617 €</b>
Initiatives et interventions diverses	3.567	2.021.330 €	17	229.858 €	14	1.378.852 €	4	7.917.385 €	3.602	11.547.425 €
Théâtre	59	97.515 €	54	856.735 €	93	8.256.161 €	33	29.935.862 €	239	39.146.273 €
Musique	197	524.685 €	63	791.269 €	47	3.039.085 €	10	28.389.943 €	317	32.744.983 €
Art de la danse	1	280 €	21	354.720 €	11	1.019.630 €	4	4.651.220 €	37	6.025.850 €
Arts du cirque, arts forains et de la rue	9	23.467 €	36	593.981 €	8	689.638 €	-	-	53	1.307.086 €
<b>Lettre et livre</b>	<b>334</b>	<b>883.245 €</b>	<b>217</b>	<b>2.840.726 €</b>	<b>229</b>	<b>15.731.562 €</b>	<b>9</b>	<b>3.142.223 €</b>	<b>789</b>	<b>22.597.756 €</b>
Lecture publique	133	352.179 €	152	1.990.354 €	194	13.720.659 €	9	3.142.223 €	488	19.205.416 €
Livre	179	477.396 €	60	795.472 €	28	1.726.243 €	-	-	267	2.999.111 €
Langues régionales endogènes	13	32.980 €	2	24.000 €	2	69.870 €	-	-	17	126.850 €
Langue française	9	20.690 €	2	19.900 €	3	92.100 €	-	-	14	132.690 €
Informatique	-	-	1	11.000 €	2	122.690 €	-	-	3	133.690 €
<b>Jeunesse et éducation permanente</b>	<b>1.746</b>	<b>4.198.889 €</b>	<b>1.335</b>	<b>16.889.534 €</b>	<b>866</b>	<b>59.670.005 €</b>	<b>40</b>	<b>21.083.750 €</b>	<b>3.987</b>	<b>101.842.178 €</b>
Centres d'expression et de créativité	495	955.514 €	121	1.537.969 €	8	252.512 €	-	-	624	2.745.995 €
Jeunesse	703	1.895.304 €	846	10.457.926 €	464	32.001.214 €	9	3.186.573 €	2.022	47.541.017 €
Éducation permanente	548	1.348.072 €	368	4.893.639 €	394	27.416.279 €	31	17.897.177 €	1.341	51.555.166 €
<b>Patrimoine culturel et arts plastiques</b>	<b>229</b>	<b>555.631 €</b>	<b>92</b>	<b>1.332.339 €</b>	<b>75</b>	<b>6.942.559 €</b>	<b>9</b>	<b>7.871.114 €</b>	<b>405</b>	<b>16.701.642 €</b>
Patrimoine culturel	130	191.353 €	53	822.187 €	45	4.675.802 €	5	3.865.824 €	233	9.555.166 €
Arts plastiques	99	364.277 €	39	510.152 €	28	1.947.977 €	1	1.921.590 €	167	4.743.996 €
Patrimoine et création	-	-	-	-	2	318.780 €	3	2.083.700 €	5	2.402.480 €
<b>Audiovisuel et multimédia</b>	<b>183</b>	<b>433.303 €</b>	<b>176</b>	<b>2.368.233 €</b>	<b>211</b>	<b>14.330.239 €</b>	<b>40</b>	<b>27.099.860 €</b>	<b>610</b>	<b>44.231.634 €</b>
Initiatives et interventions diverses	5	16.645 €	9	111.855 €	16	1.620.274 €	5	3.684.594 €	35	5.433.368 €
Cinéma et vidéo	176	413.898 €	159	2.134.600 €	158	9.044.465 €	17	6.927.996 €	510	18.520.959 €
Radio et télévision	1	2.660 €	7	108.178 €	31	3.135.100 €	16	8.621.270 €	55	11.867.208 €
Presse	1	100 €	1	13.600 €	6	530.400 €	2	7.866.000 €	10	8.410.100 €
<b>Total général</b>	<b>6.597</b>	<b>9.346.399 €</b>	<b>2.345</b>	<b>30.278.080 €</b>	<b>1.832</b>	<b>130.867.945 €</b>	<b>169</b>	<b>160.500.356 €</b>	<b>10.943</b>	<b>330.992.780 €</b>

## FOCUS SUR LES BÉNÉFICIAIRES

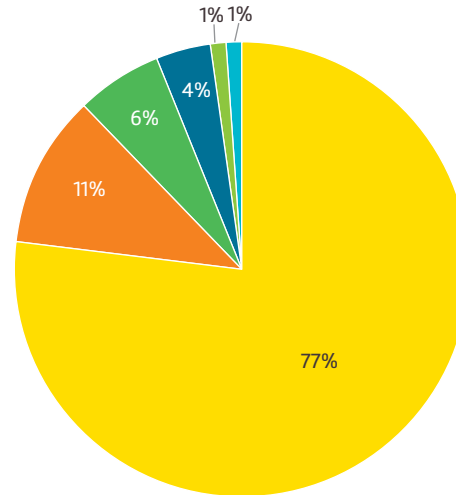
### 1. STATUT DES BÉNÉFICIAIRES

Dans ce sous-chapitre, les informations présentées se basent sur l'ensemble des bénéficiaires de subventions octroyées par l'AGC.

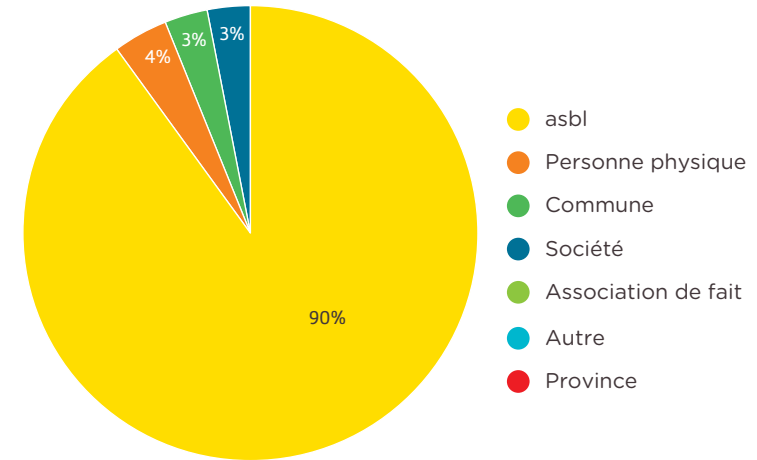
Les opérateurs culturels sont classés sur base de leur statut. Le graphique montre directement la part très importante d'asbl parmi les bénéficiaires de subventions culturelles : en 2015, 77% de nos opérateurs étaient des associations, 11% des personnes physiques, 6% des administrations communales, 4% des sociétés.

Il est également possible de répartir les subventions sur base du statut de leurs bénéficiaires ; ainsi 90% du nombre de subventions est octroyé à des asbl, 3% à des communes, 4% à des personnes physiques et 2% à des sociétés. Enfin, si on regarde de plus près le montant des subventions, on voit que 89% du total des dépenses est octroyé à des asbl, 4,5% à des communes, 3% à des sociétés, 1% à des provinces et 0,5% à des personnes physiques.

Statut des bénéficiaires



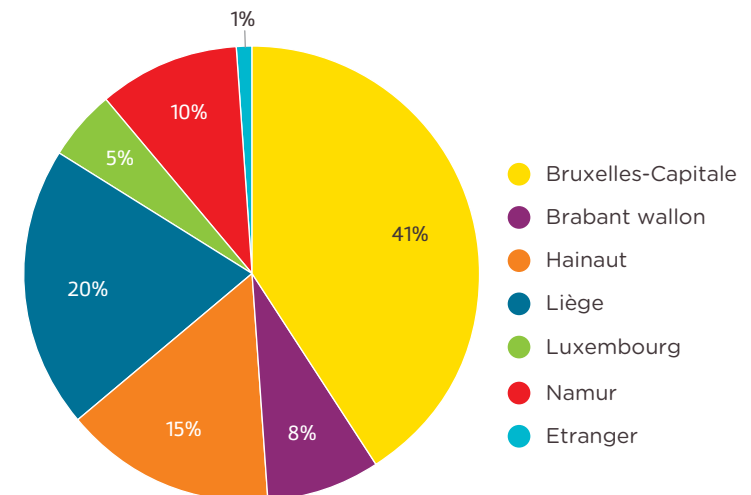
Répartition du nombre des subventions selon le statut des bénéficiaires



### 2. TERRITOIRES

Ce graphique situe les bénéficiaires par Province. Ils sont plus nombreux à Bruxelles, à Liège et dans le Hainaut.

Bénéficiaires 2015 par Province



### 3. SUBVENTIONS MOYENNES

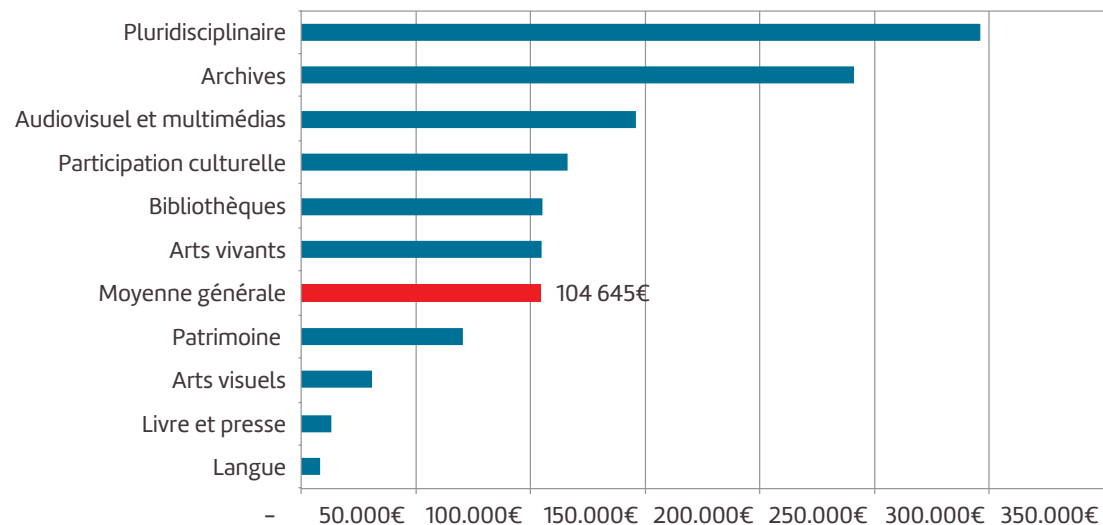
La subvention moyenne par opérateur par domaine est présentée dans le graphique ci-dessous. Le montant de la subvention moyenne pour l'ensemble des bénéficiaires de l'Administration générale de la Culture s'élève à quelque 104.645€. Hors audiovisuel, la moyenne était de 96.035€ en 2014.

Il est également intéressant de calculer le montant moyen des subventions par opérateur, hors diffusion – dont le nombre d'opérateur est important (3.553) pour des subventions de très petits montants (moyenne de 553€ par subvention).

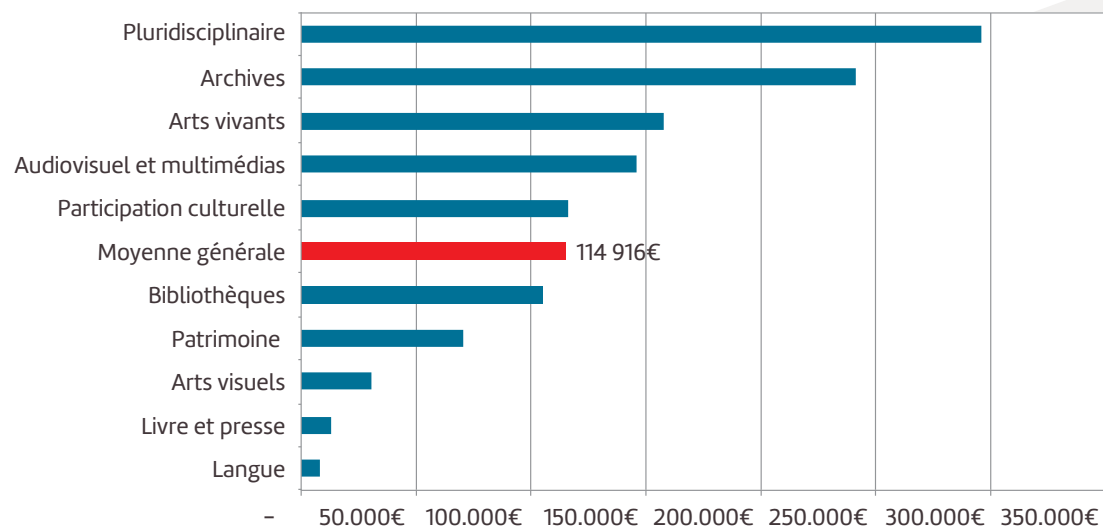
Les dépenses culturelles totales (y compris les dépenses relatives aux programmes « diffusion ») peuvent être croisées avec celles relatives à la population 2015<sup>4</sup> pour calculer des subventions moyennes brutes par habitant. La subvention moyenne par habitant de la Fédération Wallonie-Bruxelles (y compris subventions « Diffusion ») est de 72€. A Bruxelles, elle est de 134€.

Bien entendu, le poids de certains opérateurs majeurs, dont le rayonnement dépasse largement le lieu d'implantation, influence considérablement la subvention moyenne. Ainsi, l'action du Botanique ou du Théâtre National dépasse Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Opéra Royal de Wallonie et l'Orchestre Philharmonique de Liège rayonnent bien au-delà de la province de Liège, et les activités de Charleroi-Danses et du MAC'S ne s'arrêtent pas au Hainaut.

**Subvention moyenne par bénéficiaire selon le domaine (y compris bénéficiaires de la diffusion)**



**Subvention moyenne par bénéficiaire selon le domaine (hors bénéficiaires de la diffusion)**



<sup>4</sup> Données fournies par Eurostat, <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/population/data/database>

Territoire	Population	Subventions	Montant/habitant
FWB	4.603.586	330.239.991€	72€
Région de Bruxelles-Capitale <sup>5</sup>	1.077.148	144.769.789€	134€
Région wallonne	3.603.439	185.470.202€	51€
Province du Brabant wallon	394.464	15.324.380€	39€
Province du Hainaut	1.337.967	65.590.081€	49€
Province de Liège <sup>6</sup>	1.100.907	68.006.588€	62€
Province du Luxembourg	280.529	10.035.851€	36€
Province de Namur	489.572	26.513.303€	54€

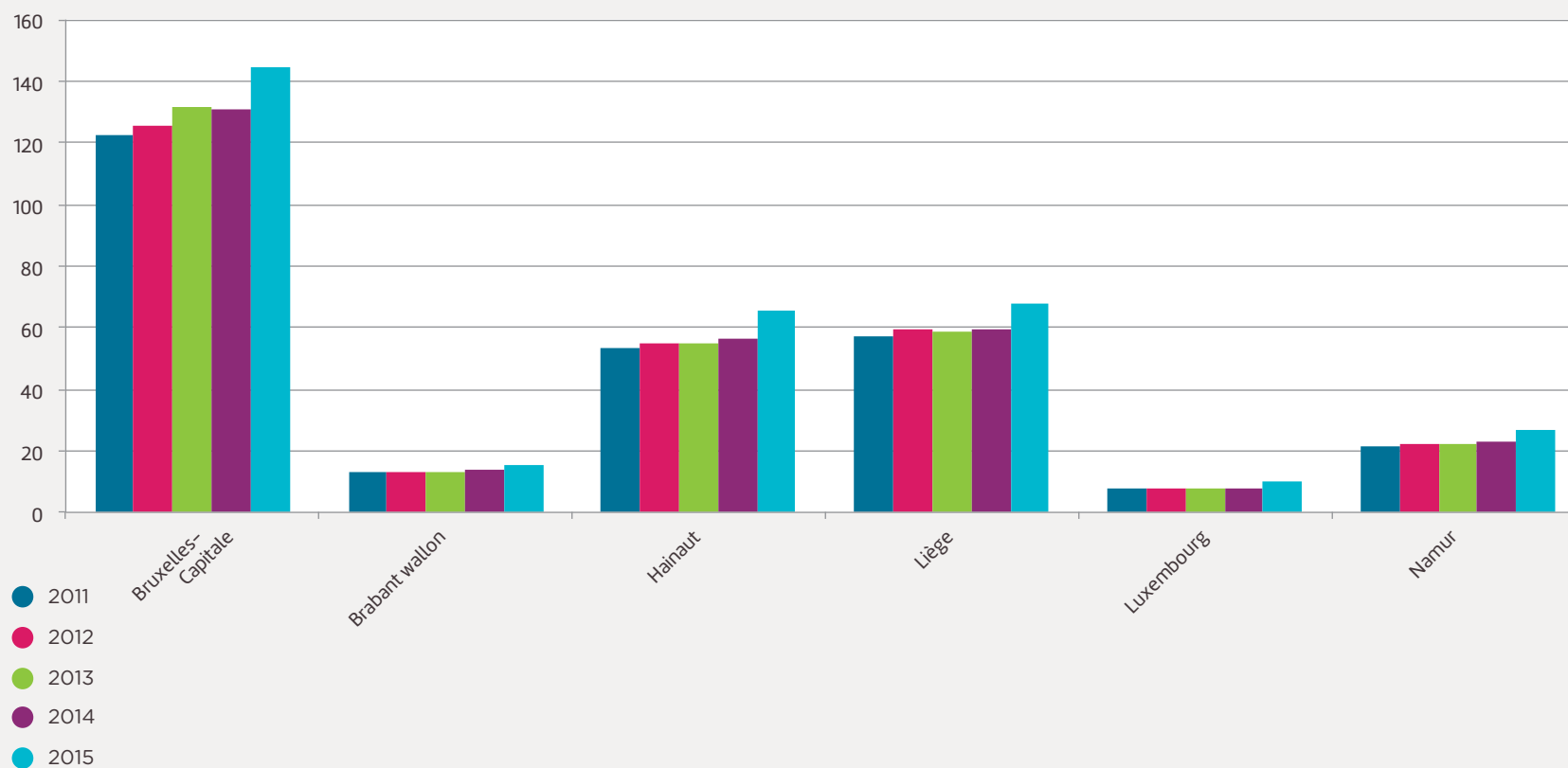
5 une clé de répartition francophone/néerlandophone 90%-10% est appliquée à la population de la Région de Bruxelles-Capitale

6 hors Communauté germanophone

Province	Nombre d'opérateurs	Montant total des subventions	Subvention moyenne par opérateur
FWB	3.163	330.992.780€	104.645€
Bruxelles-Capitale	1.295	144.759.203€	111.783€
Brabant wallon	242	15.367.807€	63.503€
Hainaut	488	65.553.967€	134.332€
Liège	641	68.018.367€	106.113€
Luxembourg	158	10.033.771€	63.505€
Namur	307	26.505.216€	86.336€
Etranger	32	754.449€	23.577€

Le tableau ci-dessus présente par province la répartition des opérateurs et subventions moyennes.

### Evolution des dépenses par province (en millions d'euros)



#### 4. VOLUME DES SUBVENTIONS

Le tableau synthétique suivant reprend la répartition des subventions en fonction de leur appartenance aux catégories précédemment définies et correspondant aux paliers de contrôles administratifs et budgétaires (Inspection des finances à partir de 6.000€, Ministère du budget à partir de 25.000€, Gouvernement à partir de 250.000€).

Les 9.000 petites subventions – quasi discrétionnaires (jusqu'à 25.000€) – totalisent 40 millions d'euros et constituent quelque 12% du budget. Pour les 2 premières catégories, la subvention moyenne est inférieure à 4.500€. Pour les catégories 3 et 4, la subvention moyenne est, pour 2.000 bénéficiaires, de 145.000€.

Subvention ≤ 6000€		Subvention > 6000€ et ≤ 25.000€		Subvention > 25.000€ et < 250.000€		Subvention ≥ 250.000€	
Montant	Nombre de subventions	Montant	Nombre de subventions	Montant	Nombre de subventions	Montant	Nombre de subventions
9.346.399 €	6.597	30.278.080 €	2.345	130.867.945 €	1.832	160.500.356 €	169
3%	60%	9%	21%	40%	17%	48%	2%

Le tableau et les graphiques ci-après présentent les bénéficiaires par catégorie. Les catégories proposées ici sont différentes des catégories présentées précédemment, qui se basaient sur le montant des subventions. Ici, les catégories se basent sur le montant total octroyé par bénéficiaire, quel que soit le service subsidiant.

Il y a par exemple davantage de bénéficiaires majeurs (qui reçoivent plus de 250.000 €) que de subventions majeures (plus de 250.000 €), un bénéficiaire majeur pouvant avoir reçu deux subventions différentes inférieures à 250.000 € mais dont le total est supérieur à 250.000 €.

Les catégories sont les suivantes :

- les « tout petits bénéficiaires » regroupent les bénéficiaires qui au total reçoivent moins de 5.000 € ;
- les « petits bénéficiaires » regroupent les bénéficiaires qui reçoivent un montant total compris entre 5.000 € et 25.000 € ;
- les « bénéficiaires moyens » reçoivent entre 25.000 € et 250.000 € ;
- les « bénéficiaires majeurs » reçoivent 250.000 € et plus ;
- les « 25 premiers bénéficiaires majeurs » sont les 25 premiers bénéficiaires en termes de montant des subventions reçues.

En 2015, la subvention moyenne pour les bénéficiaires majeurs (25 premiers compris) est de 914.095 € ; elle était de 900.029 € en 2011, de 925.655 € en 2012, de 947.767 € en 2013 et de 884.913 € en 2014. La subvention moyenne pour les autres bénéficiaires (tout petits, petits et moyens) est de 42.952 € en 2015 ; elle était de 36.083 € en 2011, de 41.500 € en 2012 de 36.857 € en 2013 et de 41.104 € en 2014.

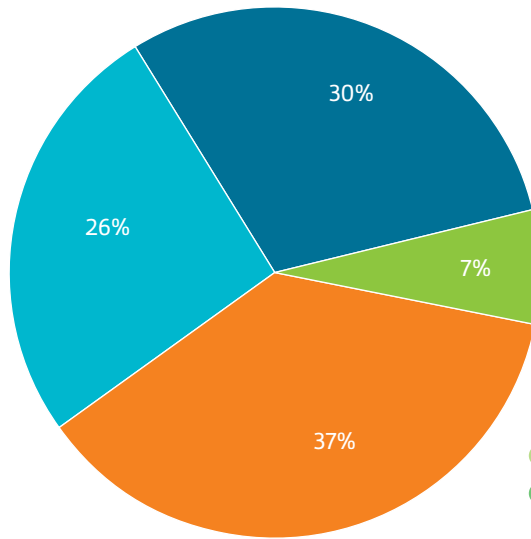
La subvention moyenne pour l'ensemble des opérateurs est de 104.645 € ; elle est de 1.929 € pour les tout petits opérateurs, qui représentent 30% des bénéficiaires, mais ne consomment ensemble que 0,6 % des subventions.

Les 224 bénéficiaires majeurs représentent 7% du nombre total de bénéficiaires et consomment 62% des subventions ; parmi eux, les 25 premiers, qui représentent moins de 1% du nombre total de bénéficiaires, consomment 29% des dépenses culturelles totales.

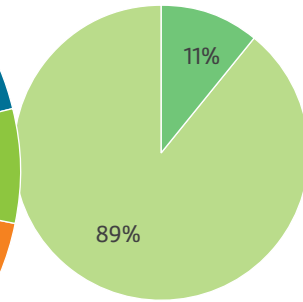
	Nombre de bénéficiaires	Part des bénéficiaires	Montant total des subventions	Part des dépenses totales	Subvention moyenne par bénéficiaire
Bénéficiaires majeurs	224	7,1%	204.757.378 €	61,9%	914.095 €
Bénéficiaires moyens	1.175	37,1%	114.266.795 €	34,5%	97.248 €
Petits bénéficiaires	815	25,8%	10.138.105 €	3,1%	12.439 €
Tout petits bénéficiaires	949	30,0%	1.830.502 €	0,6%	1.929 €
<b>FWB</b>	<b>3.163</b>		<b>330.992.780 €</b>		<b>104.645 €</b>



### Nombre de bénéficiaires



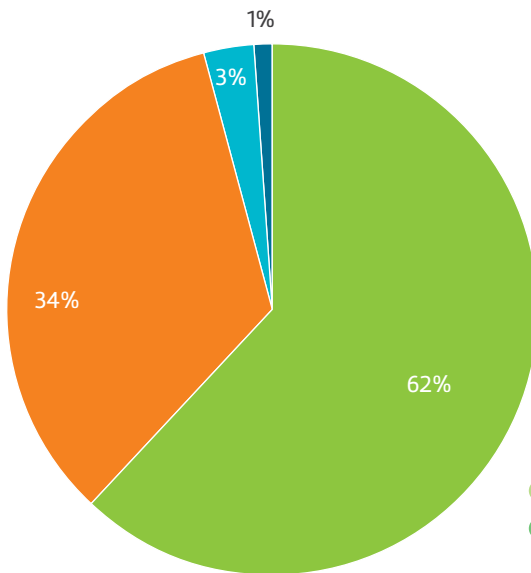
### Nombre de bénéficiaires majeurs



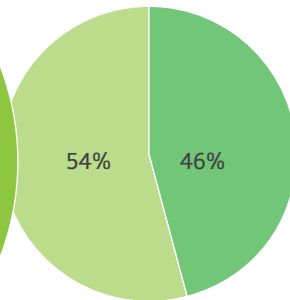
- 25 premiers bénéficiaires majeurs
- Autres bénéficiaires majeurs

- Bénéficiaires majeurs
- Bénéficiaires moyens
- Petits bénéficiaires
- Tout petits bénéficiaires

### Dépenses culturelles par taille des bénéficiaires



### Dépenses culturelles par taille des bénéficiaires majeurs



- 25 premiers bénéficiaires majeurs
- Autres bénéficiaires majeurs



## EMPLOI NON MARCHAND

A la fin des années '90, afin de répondre à la professionnalisation des secteurs socioculturels, la Communauté française s'est engagée dans un processus d'harmonisation barémique des travailleurs au financement desquels elle contribue.

Suite aux Accords du non-marchand de 2006, qui prévoyaient le dégagement progressif d'importants moyens destinés à financer de nouvelles avancées barémiques, le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été adopté. Il concerne les secteurs des centres culturels, de la lecture publique, de l'éducation permanente, des organisations de jeunesse, des maisons et centres de jeunes, des ateliers radio et de production, des télévisions locales et des fédérations sportives ainsi que de la Médiathèque (devenue entretemps PointCulture).

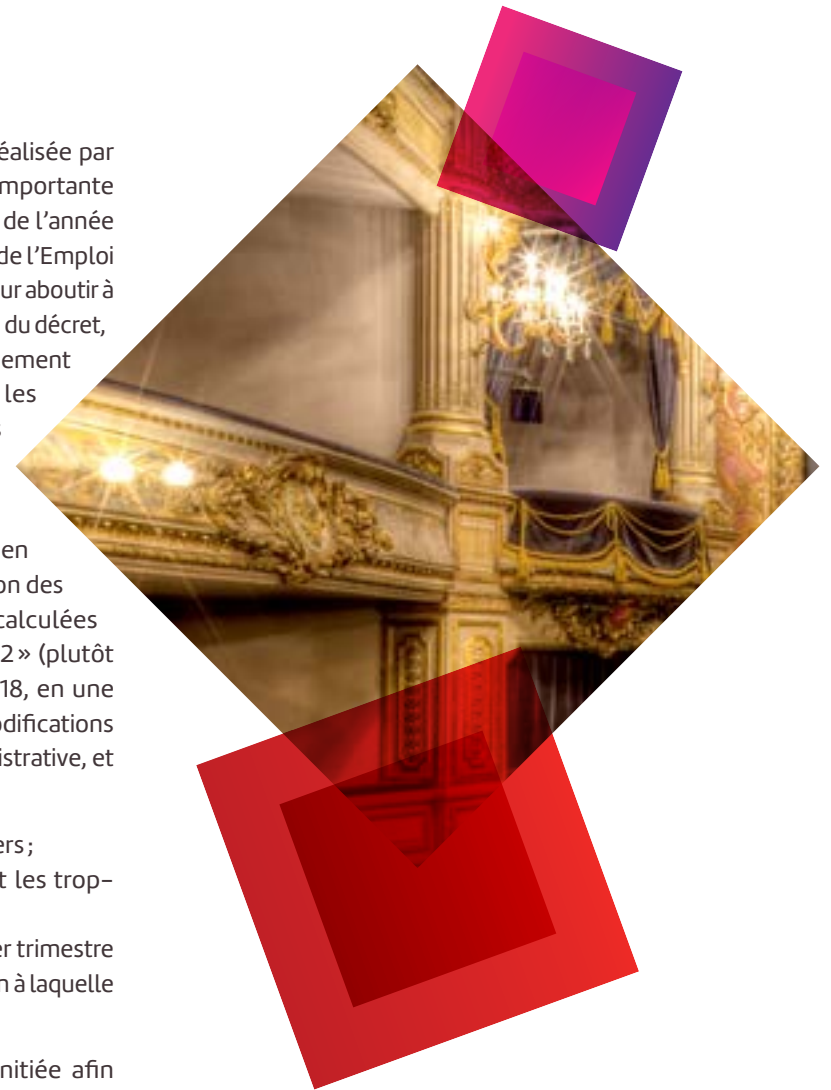
Outre de nouvelles mesures en faveur de la revalorisation salariale des travailleurs des secteurs socioculturels, les Accords du non-marchand de 2010-2011 ont prévu la mise en chantier d'une réforme du décret du 24 octobre 2008.

Entamée en 2013-2014 avec l'étude réalisée par la société Comase, l'analyse de cette importante législation s'est poursuivie tout au long de l'année 2015, en collaboration avec la Direction de l'Emploi non marchand du Secrétariat général, pour aboutir à une première proposition de modification du décret, adoptée en 1ère lecture par le Gouvernement le 9 décembre 2015 et sur laquelle les différentes instances d'avis concernées ont été consultées.

Cette modification porte essentiellement sur une révision du mode opératoire en vigueur jusqu'ici en matière de liquidation des subventions à l'emploi, qui seraient calculées sur base des données de l'année « n-2 » (plutôt que « n-1 ») et versées, à partir de 2018, en une seule tranche, pour le 31 mars. Ces modifications visent une plus grande efficacité administrative, et permettront :

- d'objectiver le traitement des dossiers ;
- de limiter autant que faire se peut les trop-perçus ;
- d'attribuer aux opérateurs, dès le 1er trimestre de l'année, la totalité de la subvention à laquelle ils ont droit.

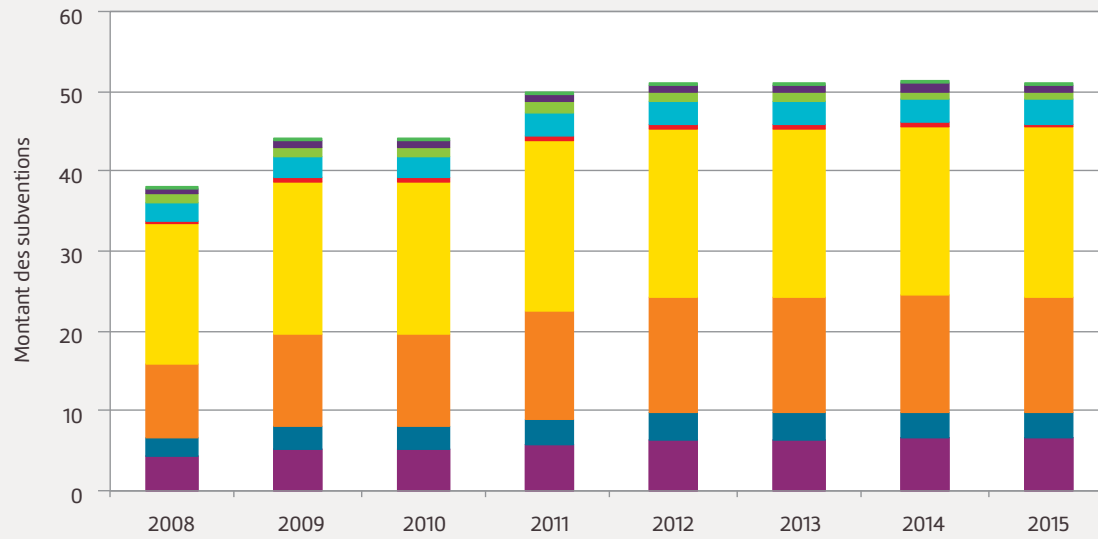
Parallèlement, une réflexion a été initiée afin d'harmoniser, dans le cadre de la législation actuelle, les pratiques administratives en matière de traitement des dossiers de justification de ces subventions.



Evolution des subventions ENM par secteur (2008-2015)								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Centres culturels	4.384.000 €	5.285.000 €	5.285.000 €	5.870.000 €	6.450.000 €	6.450.000 €	6.521.000 €	6.521.000 €
Bibliothèques publiques et privées	2.223.000 €	2.890.000 €	2.818.000 €	3.049.000 €	3.233.000 €	3.233.000 €	3.262.000 €	3.262.000 €
Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes	9.403.000 €	11.442.000 €	11.438.000 €	13.601.000 €	14.596.000 €	14.597.000 €	14.675.000 €	14.587.000 €
Associations d'Education permanente	17.335.000 €	18.965.000 €	19.028.000 €	21.438.000 €	20.994.000 €	20.948.000 €	21.097.000 €	21.097.000 €
Ateliers de Production	327.000 €	557.000 €	557.000 €	597.000 €	630.000 €	630.000 €	512.000 €	512.000 €
Télévisions locales	2.350.000 €	2.562.000 €	2.562.000 €	2.792.000 €	2.932.000 €	2.932.000 €	2.964.000 €	2.964.000 €
PointCulture (ex: Médiathèque)	1.123.000 €	1.365.000 €	1.365.000 €	1.432.000 €	990.000 €	997.000 €	1.015.000 €	1.015.000 €
Fédérations sportives	747.000 €	771.000 €	771.000 €	907.000 €	1.002.000 €	1.002.000 €	1.012.000 €	872.000 €
Prime syndicale	190.000 €	200.000 €	200.000 €	251.000 €	306.877 €	309.000 €	311.000 €	311.000 €
<b>Total</b>	<b>38.082.000 €</b>	<b>44.037.000 €</b>	<b>44.024.000 €</b>	<b>49.937.000 €</b>	<b>51.134.000 €</b>	<b>51.098.000 €</b>	<b>51.369.000 €</b>	<b>51.141.000 €</b>

En 2015, la subvention totale octroyée à l'ensemble du secteur socioculturel est d'un peu plus de 51 millions d'euros. Les graphiques ci-après représentent d'une part la répartition des subventions par secteur pour l'année 2015 et d'autre part la répartition par équivalent temps-plein (ETP). Les associations d'éducation permanente absorbent 41 % du montant total de la subvention pour 40% des ETP, les organisations de jeunesse et centres de jeunes 29% de la subvention pour 29% d'ETP, et les centres culturels 13% de la subvention pour 14% des ETP. Logiquement, la répartition des subventions par secteur suit la répartition des emplois équivalents temps-plein par secteur. Seul le secteur des bibliothèques reçoit 6% des subventions pour 3% des emplois équivalents temps-plein.

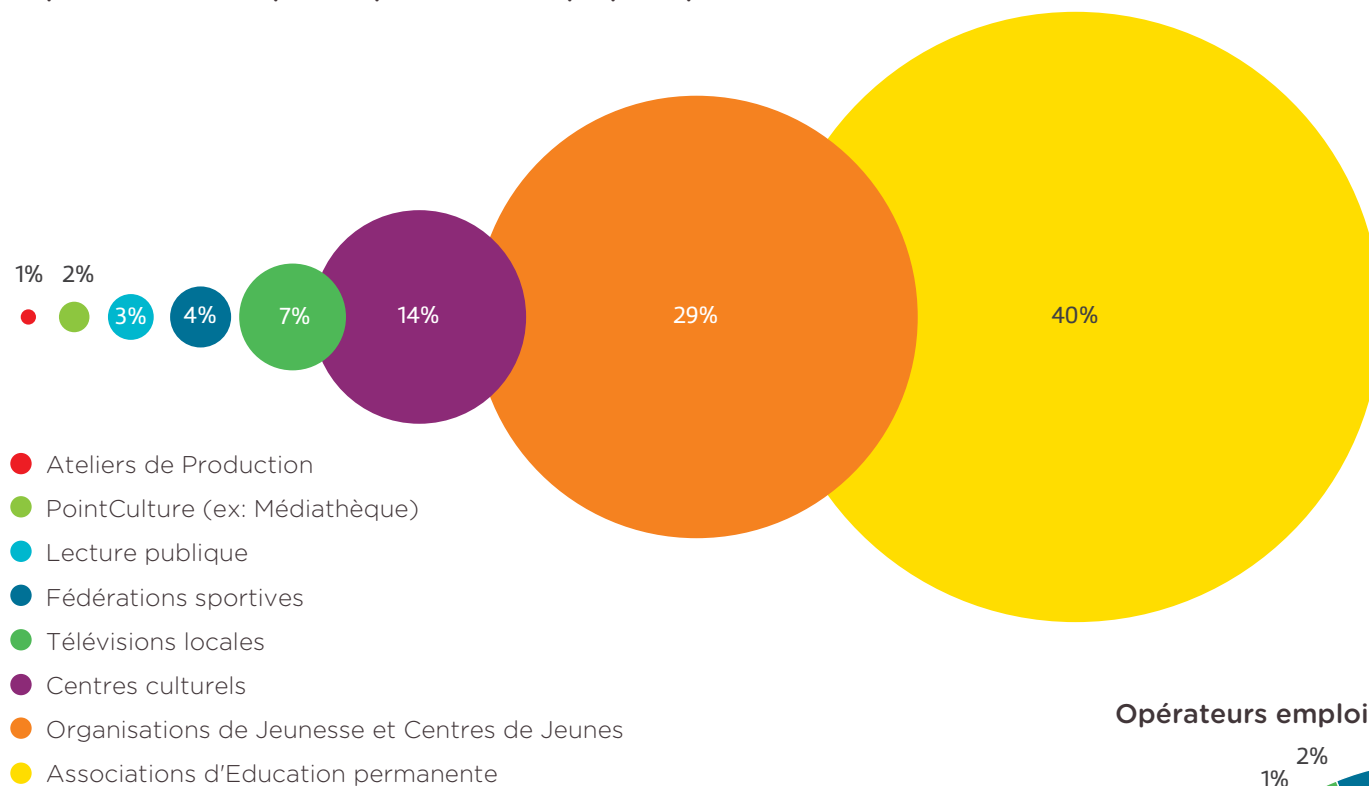
## Evolution des subventions ENM par secteur (2008-2015) en millions d'euros



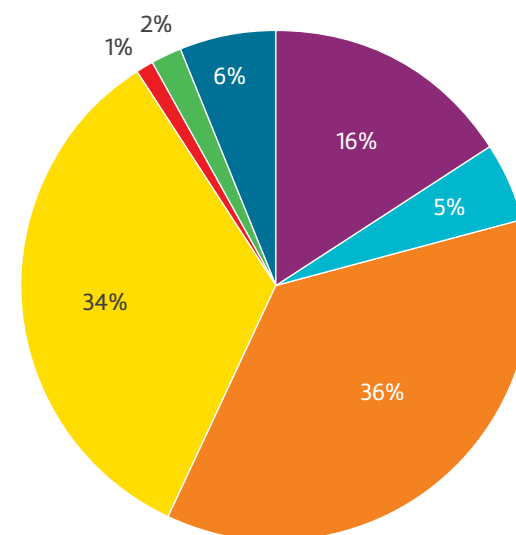
- Prime syndicale
- Fédérations sportives
- PointCulture (ex: Médiathèque)
- Télévisions locales
- Ateliers de Production
- Associations d'Education permanente
- Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes
- Bibliothèques publiques et privées
- Centres culturels



## Répartition des emplois équivalents temps-plein par secteur - 2015



## Opérateurs emploi non marchand - 2015



Enfin, en 2015, les quelque 6000 emplois ETP ayant bénéficié de ces subventions étaient répartis entre 748 opérateurs socioculturels, comme indiqué dans le graphique ci-contre.

## INSTANCE D'AVIS

La majorité des instances d'avis œuvrant dans les différents secteurs de la culture (en ce compris, depuis 2015, celui de l'audiovisuel et des médias) relèvent du décret du 10 avril 2003 et sont répertoriées dans l'arrêté de pouvoirs spéciaux du 23 juin 2006.

D'autres, comme le Conseil supérieur de l'Education permanente ou les Commissions consultatives dans le domaine de la Jeunesse par exemple, sont des émanations de leurs décrets sectoriels respectifs.

Quoi qu'il en soit, ces instances jouent un rôle majeur dans la conduite des politiques culturelles et artistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, participant tant à l'élaboration qu'à la mise en œuvre des politiques et orientant concrètement le devenir de la vie culturelle et associative.

De manière générale, les instances d'avis ont pour mission de formuler tout avis ou recommandation aux Ministres, portant sur toute question relative au domaine qui les concerne, et notamment sur :

- l'octroi de bourses, d'aides financières et de subventions ;
- la reconnaissance d'opérateurs ;
- l'élaboration de textes législatifs.

Chaque année, au cours du semestre qui suit la clôture de l'exercice, les instances d'avis élaborent un rapport d'activités qui fait l'objet d'une présentation et d'un débat publics. Le rapport fait état d'informations quantitatives sur les séances tenues, les dossiers traités, les évolutions budgétaires, ainsi que qualitatives sur la teneur des avis, les enjeux et les perspectives du secteur. Tous les rapports d'instances d'avis sont transmis au Gouvernement et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'à l'Observatoire des Politiques culturelles et mis en ligne sur Culture.be.

En septembre 2015 ont été (re)désignés les membres issus des appels à candidatures lancés fin 2014, parmi lesquels tous les représentants des tendances idéologiques et philosophiques.

De nombreux postes restant vacants dans la quasi-totalité des instances, un dixième appel général a été publié dès le mois d'octobre 2015, à l'occasion duquel l'accent a également été mis sur le respect des dispositions du décret de 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs, et qui prévoit que ceux-ci doivent se composer de maximum 2/3 de membres du même sexe.

Près de la moitié des instances entrant dans le champ d'application du décret de 2003 n'atteignant pas les quotas requis, des demandes de dérogation telles que prévues par le décret ont été introduites auprès des Ministres en charge de la Culture et de l'Egalité des Chances.

Outre cet appel général, deux appels avaient été lancés en avril et juillet 2015, qui ne concernaient respectivement que la Commission consultative de la Créativité et des Pratiques artistiques en amateur et la Commission de Sélection des Films, dont l'ensemble des membres étaient à renouveler.



Le tableau ci-contre présente l'ensemble des instances d'avis relevant de l'Administration générale de la Culture classées par service général :

Les activités des instances d'avis entre 2008 et 2015 sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Le nombre total de réunions s'élève, pour 2015, à 372.

La différence entre les chiffres 2014 et 2015 repose notamment sur le fait que sont pour la première fois comptabilisés les travaux des quatre instances du secteur de l'audiovisuel et multimédia parmi lesquelles la Commission de Sélection des Films, soit au total 74 réunions.

	Nombre de réunions	Nombre total de dossiers analysés*
2008	224	1847
2009	230	1628
2010	233	1723
2011	226	1846
2012	247	1775
2013	255	1723
2014	260	1913
2015	372	2131

\* Ce nombre inclut tout type de dossier, ainsi que ceux déclarés irrecevables, pour lesquels aucun avis n'a été rendu, en cours de traitement ou reportés en 2016.

Création artistique	Conseil de la musique classique
	Conseil des arts forains, du cirque et de la rue
	Conseil de la musique contemporaine
	Conseil des musiques non classiques
	Conseil de l'art de la danse
	Conseil interdisciplinaire des arts de la scène
	Conseil de l'art dramatique
	Commission du théâtre amateur
	Conseil d'aide aux projets théâtraux
	Conseil du théâtre pour l'enfance et la jeunesse
	Comité de concertation des arts de la scène
	Commission des arts numériques**
	Commission consultative des arts plastiques**
Lettres et Livre	Commission d'aide à la bande dessinée
	Commission d'aide à l'édition
	Commission d'aide à la librairie
	Commission des lettres
	Conseil des langues régionales endogènes
	Conseil de la langue française et de la politique linguistique**
	Conseil du livre
Jeunesse et Education permanente	Commission consultative des organisations de jeunesse*
	Commission consultative des maisons et centres de jeunes*
	Conseil supérieur de l'éducation permanente*
	Commission consultative de la créativité et des pratiques artistiques en amateur
Patrimoine	Commission consultative du patrimoine culturel mobilier
	Conseil des musées
	Conseil des centres d'archives privées
	Conseil d'ethnologie
	Conseil d'héraldique et de vexillologie
	Commission du patrimoine oral et immatériel
Audiovisuel	Commission de sélection des films
	Commission d'aide aux opérateurs
	Comité de Concertation du Cinéma et de l'Audiovisuel**
	Commission consultative de la Création radiophonique
Action territoriale	Commission des centres culturels
	Conseil des bibliothèques publiques

\* instances ne relevant pas du décret du 10/04/2003.

\*\* les instances qui ne remettent pas d'avis sur des demandes de subventions, mais se prononcent uniquement sur des questions de politique culturelle générale en rapport avec leur secteur.

## RÉPARTITION DES BUDGETS AFFECTÉS ET DES MARGES DISPONIBLES

### ANALYSE DES CONVENTIONS ET CONTRATS-PROGRAMMES AU REGARD DES SECTEURS CULTURELS

L'objet de cette analyse est de produire un inventaire numérique et budgétaire des contrats liant la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) aux opérateurs culturels, mais aussi, tenant compte des implications de plusieurs décrets contraignants, d'identifier les marges subsistantes.

### LES CONVENTIONS (CV) ET LES CONTRATS-PROGRAMME (CP)

La FWB compte au moins 700 conventions et contrats-programmes en cours dans le domaine culturel.

Une convention est un acte juridique passé entre deux ou plusieurs parties, définissant les devoirs et obligations de chacun, en général pour une période de plusieurs années.

Dans certains secteurs, on appelle ces actes des conventions, dans d'autres des contrats-programmes, parfois les deux indifféremment, à moins qu'une réglementation n'en précise la nature. Seul le secteur des Arts de la Scène opère une nette distinction entre les deux : le décret du 10 avril 2003 précise qu'une convention a une durée de deux

ou quatre ans ; qu'un contrat-programme a une durée de cinq ans et exclut toute aide ponctuelle complémentaire en provenance de ce même secteur.

### CONVENTIONS ET CONTRATS-PROGRAMMES PAR SECTEUR

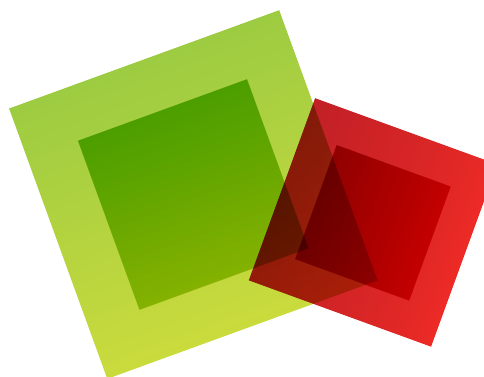
48% du budget total consommé est organisé par une convention ou un contrat-programme. La partie du budget consommé subsistante est majoritairement décrétable (47%).

En tête des secteurs pour lesquels les subventions font principalement l'objet d'un contrat-programme ou d'une convention, on retrouve les affaires générales (dont les centres culturels font partie), les arts de la scène, le patrimoine culturel et les arts plastiques.

Part des budgets des subventions organisées par un contrat-programme ou une convention						
	Budget consommé des CP	CP en % du consommé total du secteur	Budget consommé des CV	CV en % du consommé total du secteur	Total	% total CV & CP
AFFAIRES GENERALES (dont les centres culturels)	35.141.103	64%	13.158.669	24%	54.847.951	88%
ARTS DE LA SCÈNE	74.215.102	82%	9.843.935	11%	90.771.617	93%
LETTRES ET LIVRE	-	0%	2.431.908	11%	22.597.756	11%
JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE	-	0%	1.455.102	1%	101.842.178	1%
PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES	1.921.590	12%	12.946.600	78%	16.701.642	89%
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA	627.750	1%	7.073.613	16%	44.231.634	17%
<b>Total</b>	<b>111.905.546</b>	<b>34%</b>	<b>46.909.828</b>	<b>14%</b>	<b>330.992.780</b>	<b>48%</b>



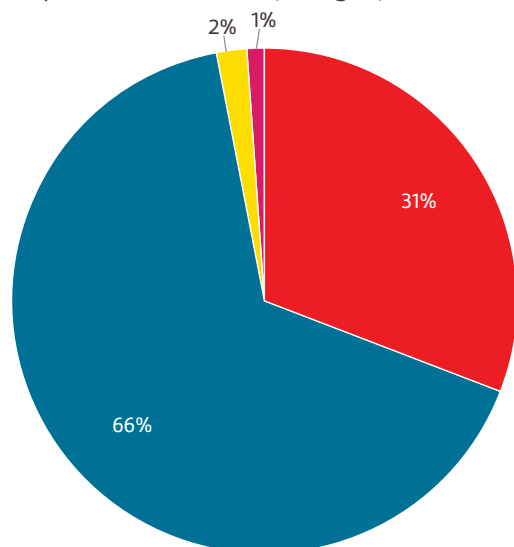
Au total, sur 224 opérateurs majeurs, 128 bénéficient d'au moins un contrat-programme et/ou une convention. Une grande partie des opérateurs majeurs restant sont obligatoirement subventionnés sur base d'un décret.



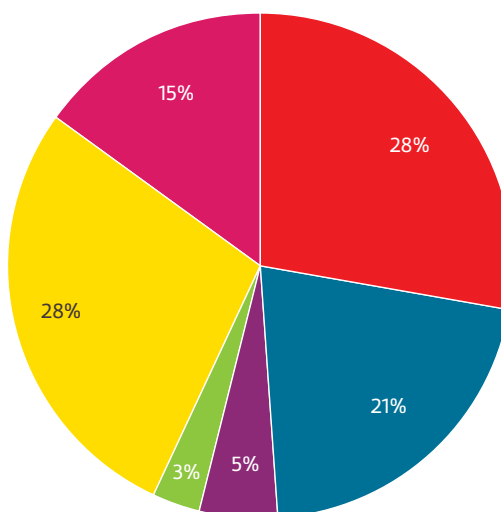
Nombre d'opérateurs bénéficiant d'un CP ou d'une CV, et budget consommé, par catégorie de bénéficiaires				
	Nombre d'opérateurs ayant au moins une CV	Budget consommé des CV	Nombre d'opérateurs ayant au moins un CP	Budget consommé des CP
Bénéficiaires majeurs (>250.000€)	57	21.128.722	71	94.396.826
Bénéficiaires moyens (de 25.000 à 250.000 €)	330	23.306.065	125	17.429.409
Petits bénéficiaires (de 5000 à 25.000 €)	171	2.428.513	5	79.310
Tout petits bénéficiaires (moins de 5000 €)	11	46.528		
<b>Total général</b>	<b>569</b>	<b>46.909.828</b>	<b>201</b>	<b>111.905.546</b>

### Répartition du budget des CP et des CV selon les secteurs

Répartition des CP (budget)



Répartition des CV (budget)



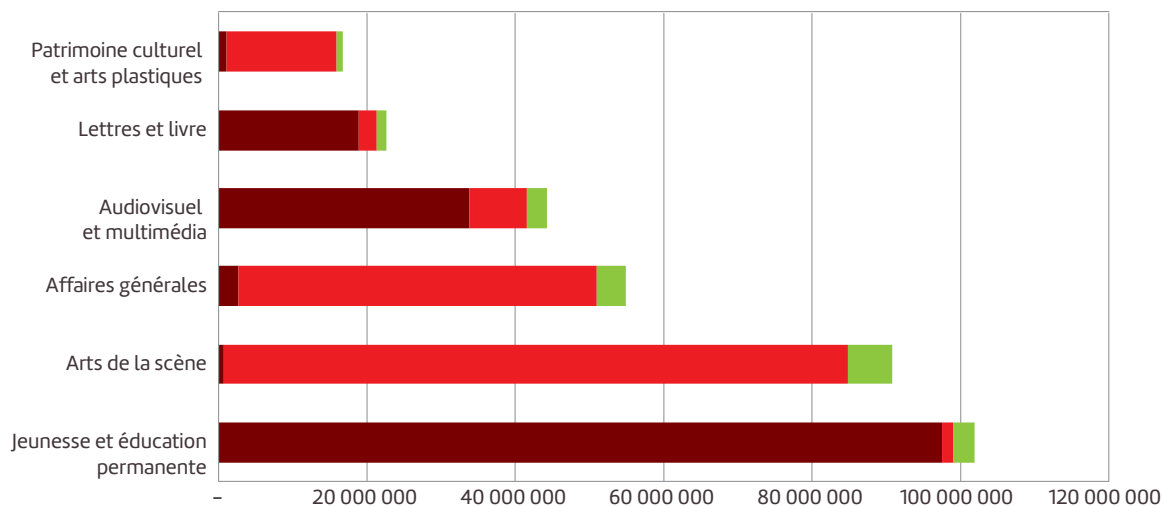
- Affaires générales
- Arts de la scène
- Lettres et livre
- Jeunesse et éducation permanente
- Patrimoine culturel et arts plastiques
- Audiovisuel et multimédia

## ANALYSE DES MARGES

Les marges par secteur sont définies comme le solde entre le crédit total (hors subsistance) et les dépenses « obligatoires », décrétales d'une part, dépendant d'une CV ou d'un CP d'autre part.

En synthèse, l'autorité conserve à court terme un pouvoir d'appréciation dans l'attribution des subventions à concurrence de 5.3% du budget. 94.7% du budget consommé est donc plus ou moins verrouillé par un décret, un contrat programme ou une convention.

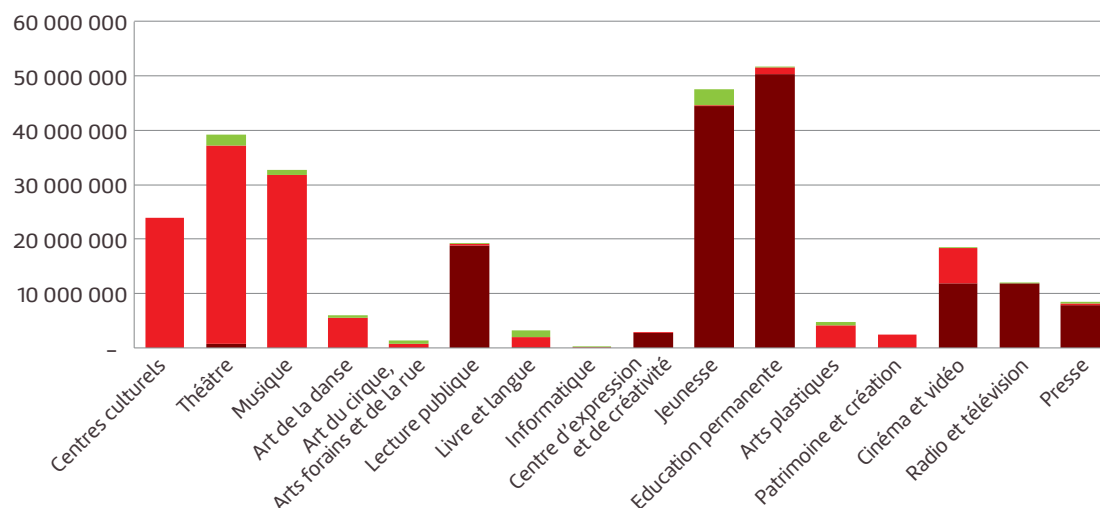
## Répartition des budgets affectés et marges disponibles par secteur



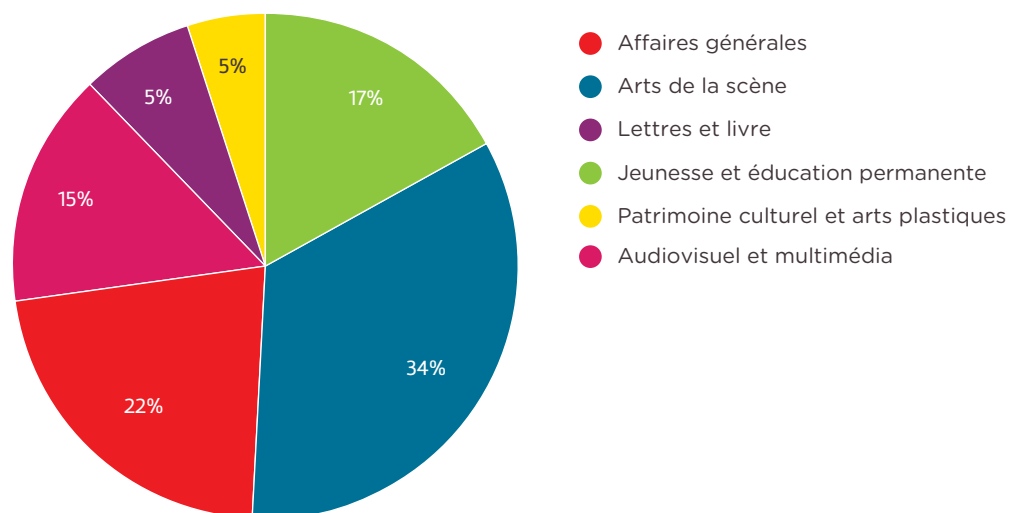
	Jeunesse et éducation permanente	Arts de la scène	Affaires générales	Audiovisuel et multimédia	Lettres et livre	Patrimoine et arts plastiques
● Décretal	97.499.658	736.789	2.695.0059	33.847.274	18.921.051	1.035.750
● CV & CP	1.455.102	84.059.038	48.299.772	7.701.363	2.431.908	14.868.190
● Marges	2.887.418	5.975.790	3.853.174	2.682.998	1.244.797	797.703



## Répartition des budgets affectés et marges disponibles par secteur (détail)

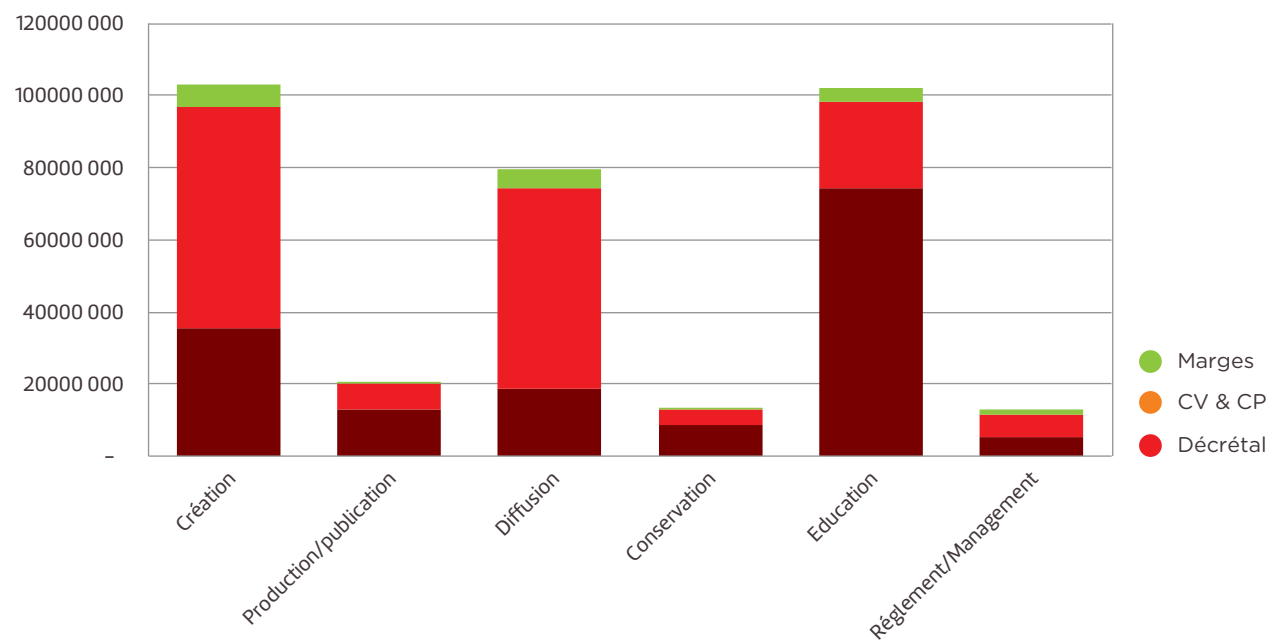


## Répartition de la marge budgétaire totale (21,2 millions d'euros) selon les secteurs



La répartition des budgets affectés et des marges disponibles par fonction culturelle apporte un complément d'information au constat tiré dans l'analyse des dépenses culturelles au regard des fonctions culturelles : les fonctions pour lesquelles les dépenses totales affectées sont les plus élevées (création, diffusion et éducation voir page 25) sont aussi les fonctions pour lesquelles le montant total des subventions gouvernées par un contrat-programme et/ou une convention est le plus élevé.

## Répartition des budgets affectés et marges disponibles par fonction culturelle





**TENDANCES  
2015**

## DOSSIER: SERVICE GÉNÉRAL D'INSPECTION DE LA CULTURE

### UN CONTEXTE EN MUTATION POUR TOUS

Le secteur culturel soutenu par un financement public fait face à d'importants changements depuis près d'une dizaine d'années, changements qui se marquent plus clairement aujourd'hui, dans une période où les marges budgétaires se réduisent, les exigences se renforcent, les « lignes bougent ». Les opérateurs culturels se trouvent confrontés à de multiples contraintes nouvelles. Elles leur imposent une véritable professionnalisation dans la gestion de leurs projets et de leur organisation. Les opérateurs doivent aussi absorber les innovations des décrets les plus récents de la FWB : les Bibliothèques publiques recentrent leur métier, l'Education permanente se professionnalise sur certains axes, les Centres culturels adoptent l'analyse partagée, les Musées s'ouvrent aux enjeux des territoires, les Arts de la scène soignent leur performance dans leur rapport au public. Ces évolutions imposent de sérieux efforts de pédagogie de la part de toute l'Administration de la Culture avec une forte implication de son Service d'inspection (SGIC).

### MISSION DE CONTRÔLE ET SOURCES DE LÉGITIMITÉ DU MÉTIER D'INSPECTEUR

La mission d'inspection découle en premier lieu du principe général selon lequel un service public a l'obligation de mettre en place un contrôle du bon usage des subventions. Quasi tous les gestionnaires de dossiers au sein de l'AG Culture contribuent à cette mission à un moment ou à un autre. La spécificité du service de l'inspection réside dans son rapport direct et *in situ* aux opérateurs, et dans son approche transversale et territoriale des politiques culturelles. Si la fonction d'inspection renvoie à la préoccupation nécessaire de « *regarder de plus près* », il convient de la réaliser au plus près, mais aussi en regardant autour.

La deuxième source découle des décrets sectoriels ou de leurs arrêtés. Ces missions sont alors récurrentes et programmées. Elles sont diversifiées ; essentiellement comptables et financières dans la mission d'Intendant des arts de la scène, surtout évaluatives dans le secteur des organisations de jeunesse, pour prendre des extrêmes. La nature dépendra de la manière dont le décret sectoriel régit la mission de contrôle au sens large. Ces missions se concluent par un avis positif ou négatif, parfois ajusté de conditions probatoires.

La troisième source découle de sollicitations directes et ponctuelles de l'autorité politique ou des autres départements de l'AG Culture. Elles peuvent être multiformes : porter sur un ou plusieurs problème(s) d'un opérateur (ex : un point du cahier de charges du contrat-programme), sur la gouvernance (ex : l'adaptation des statuts), ou sur les relations territoriales (ex : avec la commune). Elles peuvent aussi s'amorcer à partir d'une plainte, d'un contentieux, ou encore d'une suspicion (ce qui est particulièrement rare).

L'inspection intervient encore à la demande des opérateurs eux-mêmes, qui la sollicitent pour un conseil par rapport à leurs plans stratégiques, leur analyse de territoire, leur compréhension des textes ou encore, pour les assister dans un recrutement, une mission de médiation, de formation, etc. Cette mission de conseil est aussi largement mobilisée en faveur des pouvoirs locaux, y compris pour des projets hors décret culturel (Programme européen Leader, Plan Communal de Développement Territorial).



## LE MÉTIER D'INSPECTEUR/TRICE : UNE MÉTHODOLOGIE DU CONTRÔLE INTÉGRÉ

Les dispositifs légaux existant, l'autorité publique ne s'est jusqu'ici pas inscrite dans une pratique de sanction des opérateurs culturels, sauf cas extrêmes et incontestables. Cela pourrait évoluer mais, actuellement, la marge de manœuvre la plus pertinente du Service d'inspection, pour soutenir l'application des politiques de la FWB (décrets, arrêtés, circulaires, déclaration de politique communautaire), s'accomplit dans la relation établie entre l'inspecteur et l'opérateur. Dès lors, la mission de contrôle entraîne naturellement en aval le soutien par l'inspection de la remise à niveau de l'opérateur par rapport aux exigences légales, le conseil et la vérification de la réforme de sa gouvernance, l'encouragement à développer une meilleure capacité d'auto-évaluation, ou encore le regard sur le suivi correct de son plan d'assainissement.

Au quotidien, la méthodologie de l'inspection comprend l'identification des problèmes et un cadrage de la solution. L'accompagnement de l'opérateur par l'inspecteur découle de sa mission de contrôle et la prolonge. Le suivi des opérateurs se révèle être une pratique efficace pour garantir le bon respect des règles, le bon usage des subventions. La plus-value du métier d'inspecteur pour la culture se développe dans la tension constructive entre contrôle formel et accompagnement. Au final, les rapports d'inspection s'alimentent certes des dossiers et des visites sur place à l'échéance, mais aussi de tous les échanges entre les échéances. La plupart des opérateurs apprécient et même sollicitent régulièrement le passage de leur inspecteur.

Cette méthodologie intégrée du contrôle participe à une meilleure effectivité des textes et de leurs objectifs politiques. Elle amène aussi le SGIC à proposer régulièrement l'adaptation de ces textes légaux, au travers de notes sectorielles. Et c'est encore avec ce capital que le SGIC alimente des groupes de travail et participe aux évaluations de décrets.

## UNE ORGANISATION DE SERVICE ET DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

L'inspection est organisée en trois directions territoriales : deux wallonnes et une bruxelloise. Chaque inspecteur est doublement référent. Référent d'un territoire, il est une première ligne de l'AGC auprès de pouvoirs publics locaux. Référent thématique (matière ou secteur), il développe une expertise sectorielle mise au service de ses collègues (helpdesk) et représente l'inspection générale dans les groupes de travail et dans les instances d'avis relevant de cette thématique.

Naturellement, le travail d'inspecteur se conçoit à partir d'une bonne connaissance des bases légales : décrets et arrêtés sectoriels et autres législations, par exemple, la loi sur les ASBL. Le métier impose également une bonne maîtrise des dynamiques institutionnelles et organisationnelles, ainsi que la capacité de lire des comptes et bilans. Chaque inspecteur doit pouvoir évaluer l'action d'un opérateur, en apprécier la gouvernance, et mesurer l'effectivité des actions sur les territoires, les populations, les publics. Il doit pouvoir « lire » un territoire, en connaître les forces et faiblesses, être

capable de tisser les liens nécessaires des opérateurs entre eux et avec les pouvoirs publics.

Enfin, question centrale de l'organisation, l'inspecteur ne peut se laisser guider par ses options personnelles et doit être capable, en bonne connaissance « de sa propre équation culturelle », d'éviter les jugements de valeurs ou positionnements arbitraires dans ses analyses.

Cette dernière considération fonde à la fois la logique d'organisation du SGIC en ressorts avec des directions, et la mise en œuvre des Chambres d'avis où se pratique la collégialité. Ces Chambres d'avis réunissent en principe l'inspecteur général qui préside, au moins un directeur, un référent et l'inspecteur traitant du dossier à l'ordre du jour. Elles permettent la mise en œuvre d'une jurisprudence, l'émergence de questions génériques, l'arbitrage des avis, et balisent la planification du service. L'approche collective est une caractéristique du SGIC, convaincu que seuls des regards croisés sont capables de s'approcher de l'objectivité résultant de l'articulation de la subjectivité de l'opérateur, des obligations légales et contractuelles, des contextes et enfin de la propre analyse de l'inspecteur.

Pour soutenir cette exigence de compétences partagées, au-delà de recrutements ciblés en termes de profil de fonction, le SGIC organise régulièrement des « mises à jour » pour ses agents, soit par des formations individuelles, soit par des formations collectives (en principe un minimum de 10 journées par an). Des réunions régionales et générales du service ont également lieu une fois par mois.

## L'ÉQUILIBRE ENTRE LA REMISE D'AVIS FORMELS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES OPÉRATEURS

En principe, le SGIC veille à équilibrer l'engagement des ressources pour rester disponible aux demandes émanant directement des opérateurs. Le ratio de 50 % est une balise entre la fonction orientée contrôle formel et le travail orienté contrôle accompagnement (cf. supra «sources»).

Deux données indicatives permettent de rendre compte des charges assumées par l'inspection en 2015.

La première vise le nombre d'avis formels et rapports d'analyse résultant d'un contrôle approfondi avec visite sur place :

	Nombre d'avis 2012	Nombre d'avis 2015
Education permanente	75	109
Organisations de jeunesse	98	69
Centres de jeunes	199	96
Centres culturels	/	3
Education populaire 21/71	*193	*191
Lecture publique	73	35
Centre d'expression	/	36
	<b>445</b>	<b>348</b>

\* dossiers en moyenne très légers, valeur totale = 15j/an - non compris dans l'addition

Sauf pour les dossiers d'éducation populaire, dont la charge totale est de 15 jours par an pour l'ensemble

du service, la moyenne de traitement des dossiers est de cinq jours par inspecteur et par dossier. Elle comprend l'analyse du dossier, la ou les rencontres sur place, les déplacements, les réponses aux mails et appels téléphoniques, la rédaction du rapport, le passage en chambre d'avis, et dans certains cas la participation à l'instance d'avis.

Ainsi, sur l'année 2015, le travail de construction stricte d'avis a représenté 1755 journées soit 44% du temps du SGIC.

La seconde donnée porte sur certaines missions d'accompagnement. L'inspection s'est donné un outil d'identification de ces missions orientées opérateurs et les a classifiées en neuf types de missions. L'aperçu ci-dessous, qui ne porte que sur quatre de ces missions, rend compte d'une partie importante de ce travail purement orienté accompagnement des opérateurs culturels.

Missions orientées opérateurs	nombre en journées
Missions spéciales : Leader, BIJ, Grande Région, ...	284
Réunions formelles : CA, Echevin, comités divers	398
Participation à des Instances d'avis, groupes de travail sectoriels	382
Participation à des recrutements	135
<b>Total</b>	<b>1199</b>

L'investissement du SGIC dans ces quatre missions représente 30% du temps de travail opérationnel du SGIC. Le reste du temps consiste en des missions de médiation, de gestion de conflits, de vulgarisation

des réglementations, de mise en réseau, de représentation, de participation à des événements ou activités culturelles, de rencontres avec des opérateurs non reconnus, et enfin des réunions internes et des formations.

Le SGIC constate que son rapport ressources-charges était globalement en équilibre en 2015. Les perspectives semblent différentes pour 2016, vu le nombre plus important d'échéances de dossiers formels, estimé à 480 (348 en 2015).



## LE SERVICE GÉNÉRAL DE L'AUDIOVISUEL ET DES MÉDIAS

### LA POLITIQUE DU CINÉMA EN FWB

Depuis mars 2015, le Service général de l'Audiovisuel et des Médias fait partie intégrante de l'Administration générale de la Culture. Il a pour principale mission de soutenir le cinéma et la création audiovisuelle ; il coordonne par ailleurs la réglementation des médias et la mise en œuvre d'initiatives participant au développement de ceux-ci (encadrement légal de l'édition, distribution des services de télévision et de radio, gestion des fréquences de diffusion, aide à la presse écrite,...)

En matière de cinéma et de création audiovisuelle, il assure ses missions par le biais du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) qui soutient depuis de nombreuses années le développement de l'industrie audiovisuelle francophone au moyen d'aides à la création, de primes au réinvestissement, de soutiens à la promotion et à la diffusion d'œuvres audiovisuelles, et d'aides aux opérateurs audiovisuels.

La transcription de ces aides dans le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle, et dans ses arrêtés d'application, s'est avérée indispensable afin de garantir la sécurité juridique et l'existence de mécanismes transparents d'attribution des aides.

En outre, le décret crée formellement trois instances d'avis, aux missions spécifiques : la Commission de Sélection des Films, la Commission d'Aide aux opérateurs audiovisuels et le Comité de Concertation du Cinéma et de l'Audiovisuel.

### I. LE RÔLE DU CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel constitue un service de l'État à gestion séparée au sens de l'article 140 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991. Ce service est placé sous l'autorité directe du Ministre qui a l'audiovisuel dans ses compétences. La dotation globale de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel s'élève à 17,5 millions € en 2015 (17,6 millions € en 2014).

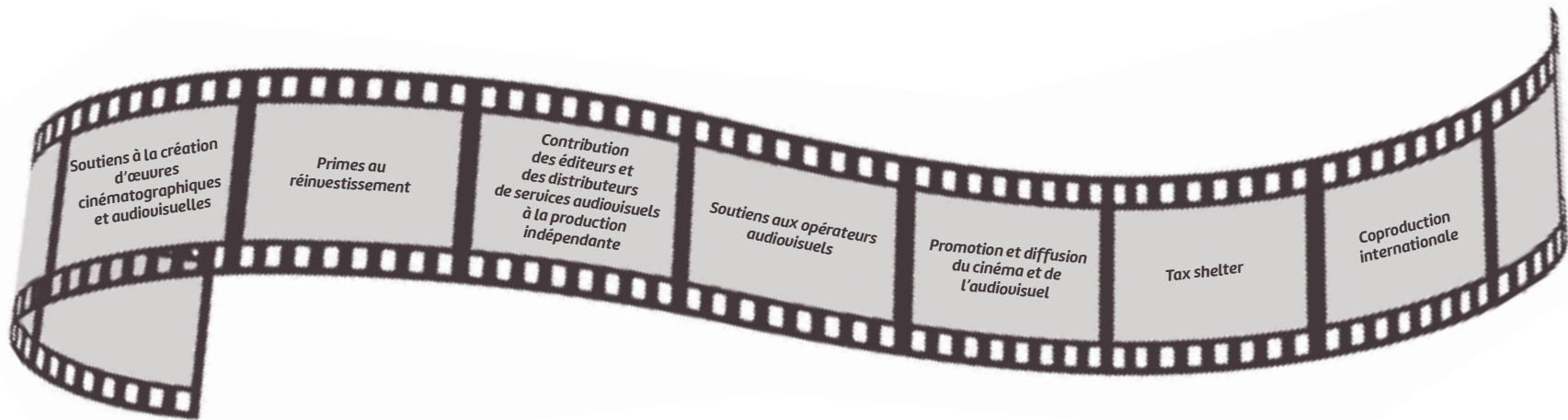
Sa mission est d'encourager et de soutenir la création, la diffusion et la promotion audiovisuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles dans le respect de la diversité des genres et des publics.

Outre la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les recettes extérieures versées au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel sont constituées des sommes versées par les éditeurs et distributeurs de services télévisuels suivant les dispositions du décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels, ainsi que d'apports divers parmi lesquels les remboursements des avances à la production.

L'enveloppe budgétaire audiovisuelle gérée par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel dans l'exercice de ses compétences légales pour l'année 2015 s'élève à près de 29,8 millions € contre 28,3 millions € en 2014, soit une hausse de 5,3%. 64,6% de cette enveloppe (soit 19,2 millions €) sont apportés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les 35,4% restants (10,5 millions) provenant d'importantes contributions extérieures.







### **Soutiens à la création d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles**

La Fédération Wallonie–Bruxelles soutient la création d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles à travers les aides (à l'écriture, au développement, et/ou à la production avant ou après le début des prises de vues) aux producteurs, auteurs ou réalisateurs de films d'initiative belge francophone dont le scénario est rédigé en langue française ou d'initiative étrangère pour certains types d'aide. Pour ce qui concerne les projets cinématographiques, les aides sont réservées aux œuvres produites dans le cadre d'un accord officiel de coproduction (bilatérale ou multilatérale) ou aux projets qui répondent au test culturel prévu par le décret cinéma. Ces aides sont

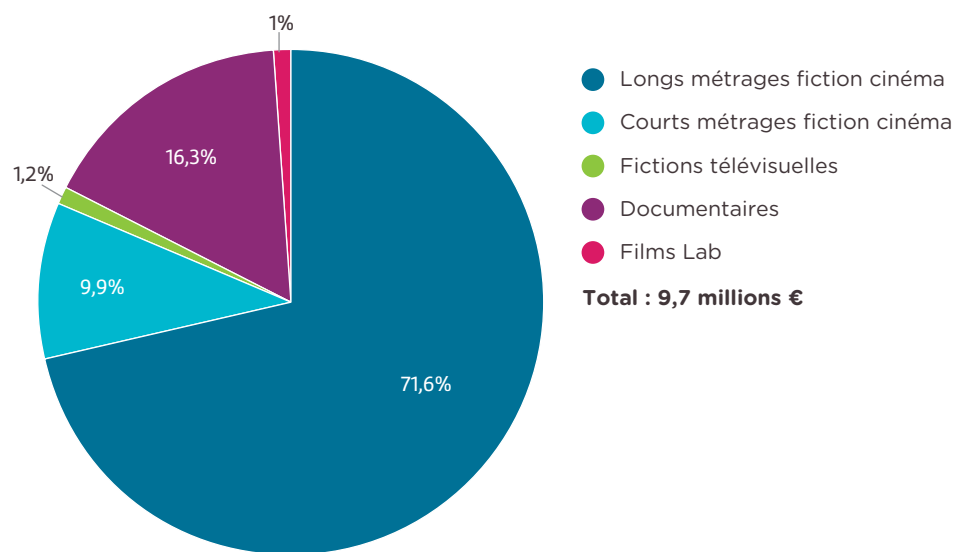
destinées aux projets de longs et courts métrages de fiction, d'animation et de documentaires de création. Une part du budget est réservée aux productions destinées à une diffusion télévisée (documentaires, téléfilms de fiction et séries télévisuelles).

Les aides sont octroyées par le Ministre compétent sur base de l'avis de la Commission de Sélection des Films sur chaque projet recevable. Cette Commission est composée de professionnels désignés par le Gouvernement pour leurs activités spécifiques dans le milieu cinématographique ou leurs qualités particulières dans le domaine culturel.

Les aides à la création sont attribuées sous forme d'avances remboursables sur les recettes nettes d'exploitation (à l'exception de l'aide à l'écriture et de l'aide au cinéma expérimental).

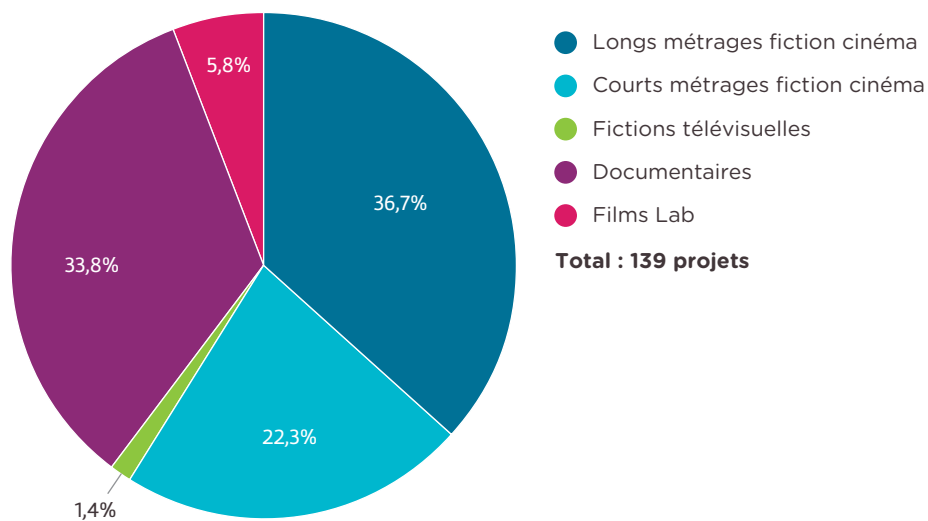
Le montant des promesses d'aides octroyées par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel s'élève, en 2015, à 9,7 millions €, soit une hausse de 7% par rapport à 2014. La majeure partie de ces promesses d'aide est consacrée aux longs métrages qui représentent 71,6% en 2015.

Promesses d'aide octroyées par le CCA, 2015



Par ailleurs, le nombre de projets soutenus (139) est en augmentation de 34% par rapport à 2009 (104). Cependant, la répartition du nombre de productions soutenues entre les différentes catégories est très équilibrée par rapport au montant total des promesses d'aides.

Nombre de projets retenus par la Commission de Sélection des films, 2015





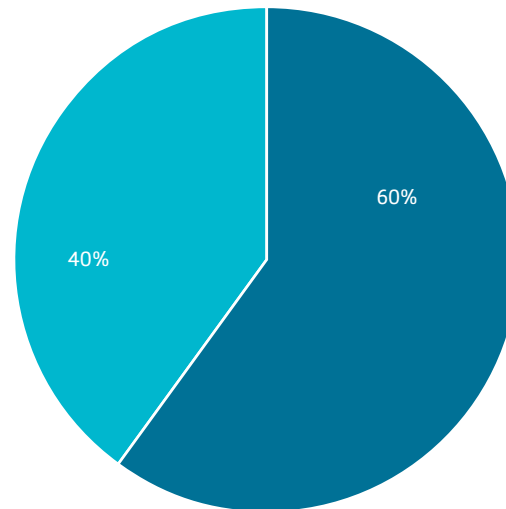
Les primes au réinvestissement sont un soutien public pour un prochain film, dont le montant est calculé en fonction des résultats de diffusion d'un film antérieur: recettes en salles de cinéma pour les longs métrages, et diffusion en salles et/ou en festivals et/ou en télévision pour les courts métrages.

Elles sont octroyées aux producteurs, réalisateurs et distributeurs d'œuvres audiovisuelles et visent à valoriser la diffusion des films présentant un intérêt culturel pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et à dynamiser la production et la distribution de films futurs puisque les sommes récoltées sont obligatoirement réinvesties dans des productions ultérieures.

L'enveloppe budgétaire globale affectée aux primes au réinvestissement pour l'exercice 2015 s'élève à 2,27 millions €, dont 1,36 million € pour les longs métrages et 902.350 € pour les courts métrages.



### Primes au réinvestissement 2015



- Longs métrages (1,36 millions €)
- Courts métrages (0,902 million €)

**Total : 2,27 millions €**



Depuis plusieurs années, la Fédération Wallonie-Bruxelles a initié une politique visant à associer les chaînes de télévision mais aussi les distributeurs de ces télévisions au développement de la création et de la production audiovisuelle indépendante.

Le décret du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels prévoit une contribution des éditeurs de services audiovisuels privés et des distributeurs de ces services à la production d'œuvres audiovisuelles (produites avec au moins un producteur indépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles). Cette contribution, déterminée sur base d'un pourcentage de leur chiffre d'affaires pour les éditeurs de services, et sur base du nombre d'utilisateurs ou du chiffre d'affaires pour les distributeurs de services, peut se faire soit sous la forme de coproduction ou de préachat d'œuvres audiovisuelles, soit sous la forme d'un versement au Centre du Cinéma et de L'Audiovisuel.

Le contrat de gestion 2013-2017 de la RTBF, conclu le 26 décembre 2012 avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, prévoit que la RTBF doit entretenir des partenariats étroits avec

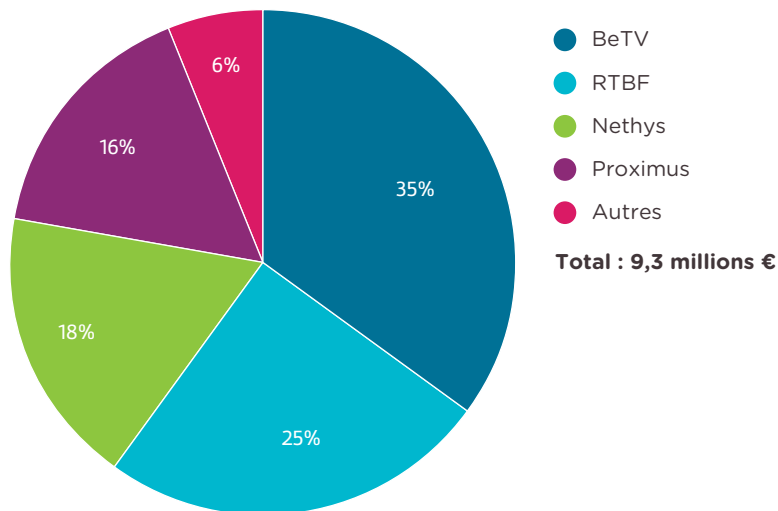
les producteurs audiovisuels indépendants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans les États membres de l'Union européenne et dans les pays de la Francophonie. Pour ce faire, elle doit mener une politique de contrats cadres ou ponctuels de coproduction, d'achats ou de préachats de droits de diffusion, d'achats de formats et de concepts audiovisuels, de commandes, ou de prestations techniques avec les producteurs audiovisuels indépendants. Dans ce cadre, des obligations d'investissements sont prévues selon certaines modalités.

Ce contrat de gestion prévoit aussi que la RTBF participe à la mise en œuvre d'un fonds spécifique dont l'objectif est d'accroître la production de séries télévisuelles belges francophones, locales et populaires. À terme, le but de ce fonds, créé en 2013 en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, est de produire quatre séries annuelles de dix épisodes chacune, soit une quarantaine d'épisodes par an, à destination du public de la RTBF.

Par ailleurs, le Fonds Spécial issu d'un accord-cadre de 1994 entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la RTBF et les producteurs indépendants est un crédit budgétaire octroyé et géré par le Centre du Cinéma et destiné à stimuler la coproduction entre la RTBF et les producteurs indépendants.

Au total, sur les 9,3 millions € d'investissements réalisés en 2015 par les éditeurs et les distributeurs de services audiovisuels, BeTV représente 34,9%, suivie de la RTBF avec 24,9%, Nethys avec 18,3% et Proximus avec 16,3%.

### Contribution des éditeurs et des distributeurs de services audiovisuels à la production indépendante



L'année 2014 avait été marquée par la décision de Nethys et Brutélé de contribuer dorénavant sous la forme de coproduction ou de préachat plutôt que sous la forme d'un versement au CCA. En outre, Nethys, Brutélé et Belgacom (devenu Proximus) ont conclu des conventions par lesquelles ces distributeurs s'engagent à consacrer, sur une période de deux ans, au moins 47% du montant total de leur obligation dans des œuvres de fiction cinématographiques ou télévisuelles d'initiative belge francophone et au moins 3% du montant total de l'obligation dans des œuvres documentaires d'initiative belge francophone. Ces obligations ont été en grande partie remplies en 2015 et l'évaluation des conventions avec Nethys, Brutélé et Proximus a abouti à un nouveau projet visant à conserver l'objectif d'un investissement significatif dans les œuvres d'initiative belge francophone.



## Soutiens aux opérateurs audiovisuels

La Commission d'aide aux opérateurs audiovisuels a été mise en place en 2012 conformément au décret relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle (10/11/2011). Son objectif est d'examiner les demandes de subventions soumises par cinq types d'opérateurs :

- les ateliers d'accueil, de production et d'école ;
- les distributeurs de films d'art et essai ;
- les organisateurs de festivals ;
- les exploitants de salles ;
- les structures de diffusion numérique.

Sur chacun des dossiers examinés, la Commission émet un avis motivé au Ministre compétent, qui prend la décision finale d'accorder ou non une subvention.

46 opérateurs audiovisuels ont été subventionnés en 2015 dans le cadre de la Commission pour un montant total de 3.184.000 €, soit une hausse de 0,9% par rapport à 2014.

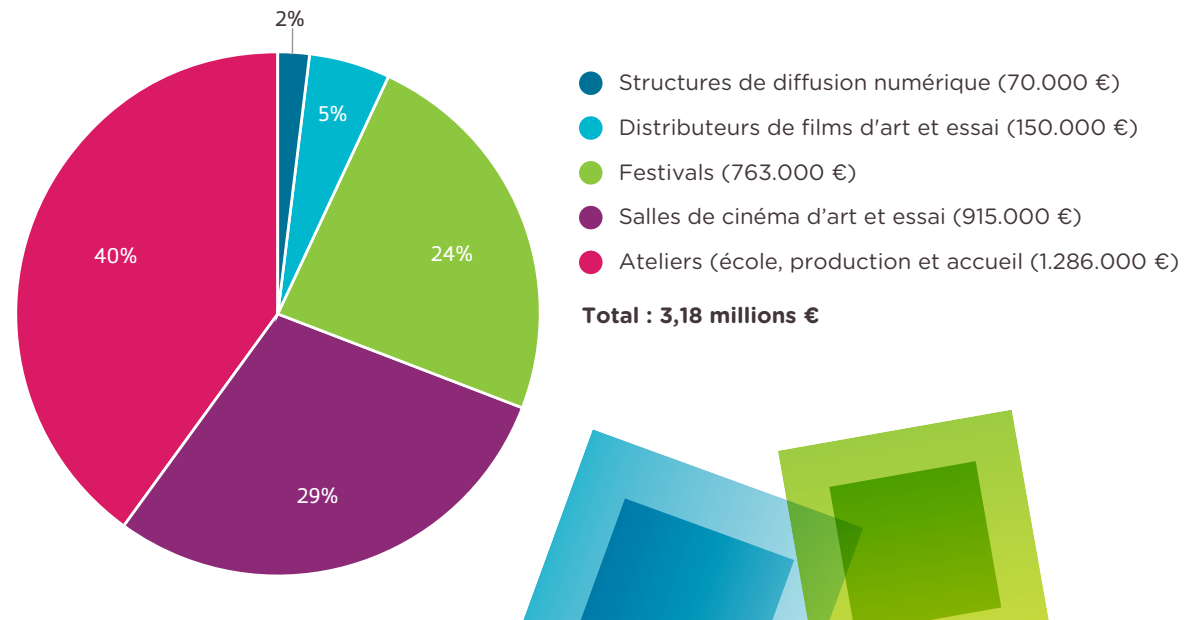
En 2015, 25 opérateurs bénéficient d'un contrat-programme de cinq ans, ce qui représente plus de la moitié des opérateurs aidés et confirme une volonté marquée de les soutenir de manière structurelle et sur la durée. Huit opérateurs bénéficient d'une convention de deux ans (ateliers et salles de cinéma) et dix autres d'une convention d'un an (festivals et structures de diffusion numérique). En outre, trois distributeurs ont été subventionnés directement en 2015.

En 2015, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel a soutenu :

- trois distributeurs de films d'art et essai pour un montant total de 150.000 € (directement sur le budget de l'année de la demande) ;

- l'organisation de 17 festivals (neuf contrats-programmes de cinq ans et huit conventions annuelles) pour un montant total de 763.000 € ;
- 11 exploitants de salles de cinéma d'art et essai (cinq contrats-programmes de cinq ans et six conventions de deux ans) pour un montant total de 915.000 € ;
- deux structures de diffusion numérique dans le cadre de conventions d'un an et pour un montant total de 70.000 € ;
- trois ateliers d'école, huit ateliers de production et deux ateliers d'accueil, soit 13 ateliers, pour un montant total de 1.286.000 €. Deux ateliers de production ont été subventionnés dans le cadre d'une convention de deux ans, et 11 ateliers ont été subventionnés dans le cadre d'un contrat-programme de cinq ans.

### Soutiens aux opérateurs audiovisuels





**Promotion et diffusion du cinéma et de l'audiovisuel**

Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel soutient la promotion et la diffusion des films belges francophones qui se sont vu octroyer une aide à la production

Les aides à la promotion visent les courts métrages et les œuvres télévisuelles unitaires documentaires sélectionnées dans le cadre d'un festival dont la liste est arrêtée par le Gouvernement, ainsi que les longs métrages.

Une réforme des aides à la promotion portant plus spécifiquement sur les longs métrages est entrée en vigueur en novembre 2013. Elle permet au producteur d'un long métrage belge francophone de bénéficier de trois volets d'aide à la promotion : une aide en conseil de spécialistes (conseils en marketing), une aide à la promotion vers les professionnels dès le premier jour de tournage pour concevoir du matériel de promotion, et une aide vers le grand public au moment de la sortie du film dans les salles de cinéma en Belgique.

Le montant total des aides à la promotion et à la diffusion dépend directement du nombre de

sélections en festivals prioritaires et du nombre de sorties en salles de films belges. En 2015, il atteint le montant record de 1.051.616 €, soit une hausse de 8,6% par rapport à 2014. 178.570 € ont été consacrés au soutien à la promotion des courts métrages et 873.046 € à la promotion des longs métrages.

Le système des aides à la promotion des longs métrages est encore amené à évoluer. En 2016, suite aux travaux du Comité de Concertation du Cinéma et de l'Audiovisuel, il est entré dans une phase transitoire.

Une modification du décret cinéma est en cours de préparation et devrait entrer en vigueur en 2017. Celle-ci devrait notamment prévoir :

- la suppression définitive des volets d'aides « conseils de spécialistes » et « promotion vers les professionnels »,
- l'augmentation du nombre de séances requises pour la sortie des films,
- la majoration des aides à la sortie en salles si un distributeur reconnu est impliqué,
- la création d'une procédure de reconnaissance des distributeurs,
- la création d'une aide à l'organisation d'événements,
- la suppression de l'obligation systématique d'envoi des copies des factures justificatives,
- la suppression de la liste des dépenses éligibles.

Créée à la fin de l'année 2010, l'aide à l'édition de films belges en DVD et en Blu-Ray a été sollicitée pour 15 projets en 2015, pour un montant total de 28.000 € (40.000 € en 2014).





Le Tax shelter est un incitant fiscal fédéral destiné à soutenir la production et la création d'œuvres audiovisuelles européennes et qui permet à une société qui souhaite investir dans le soutien de la production audiovisuelle de bénéficier d'une économie d'impôt égale à son versement, augmentée d'un rendement de 5,37 %. La loi du 12 mai 2014, entrée en vigueur le 1er janvier 2015, a profondément modifié le mécanisme du Tax shelter.<sup>7</sup>

Les œuvres audiovisuelles bénéficiant du Tax shelter doivent être agréées comme œuvres éligibles par les services de la Communauté concernée.

Fin 2015, sur base des statistiques non exhaustives du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, les sommes investies via le Tax Shelter depuis sa création en 2003 atteignaient un montant de plus de 955,3 millions €. Le montant total des investissements réalisés en 2015 s'élève à 179 millions € (soit une hausse de 66,6% par rapport à 2014), et se répartit comme suit :

- 99,29 millions € dans des œuvres agréées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- 79,62 millions € dans des œuvres agréées par la Vlaamse Gemeenschap ;
- 170.000 € dans une œuvre agréée par la Communauté germanophone.



Les accords de coproduction cinématographique sont des traités internationaux visant à encourager la coopération professionnelle et à favoriser la circulation des films ainsi coproduits. Chaque coproducteur doit apporter une contribution minimale à la coproduction et prendre en charge certains postes artistiques et techniques. Une fois reconnus comme coproduction officielle, les films bénéficient des avantages réservés aux films nationaux.

La FWB a des accords avec la plupart des pays européens via la Convention européenne de coproduction (Traité 147 du Conseil de l'Europe) et des accords bilatéraux spécifiques avec les pays considérés comme prioritaires en la matière, comme la France ou la Suisse.

Cependant, les difficultés croissantes de financement de ses films (notamment sur le marché français) d'une part, et la volonté de développement de la diversité culturelle d'autre part, ont poussé la FWB à rechercher de nouveaux pays partenaires de coproduction. C'est ainsi qu'un accord de coproduction a été signé le 25 février 2016 avec les Pays-Bas et que des négociations ont été entreprises en vue de conclure de tels accords avec le Chili, le Mexique, le Brésil et l'Uruguay, l'ouverture à l'Amérique latine étant une des priorités en la matière.



*Deep Space, de Bruno Tondeur*

<sup>7</sup> Le mécanisme, très complexe, n'est pas détaillé dans la présente publication mais est disponible sur le site du Centre du cinéma [www.audiovisuel.cfwb.be](http://www.audiovisuel.cfwb.be)

## II. DONNÉES GÉNÉRALES DE LA COPRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

### Longs métrages reconnus (comme coproductions officielles)

Les longs métrages mis en exploitation en salles et reconnus doivent répondre aux critères des accords de coproduction.

Un film est considéré comme majoritaire lorsque la participation financière provenant d'un pays est majoritaire par rapport aux autres pays coproducteurs, selon les critères de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique ou des accords bilatéraux de coproduction.

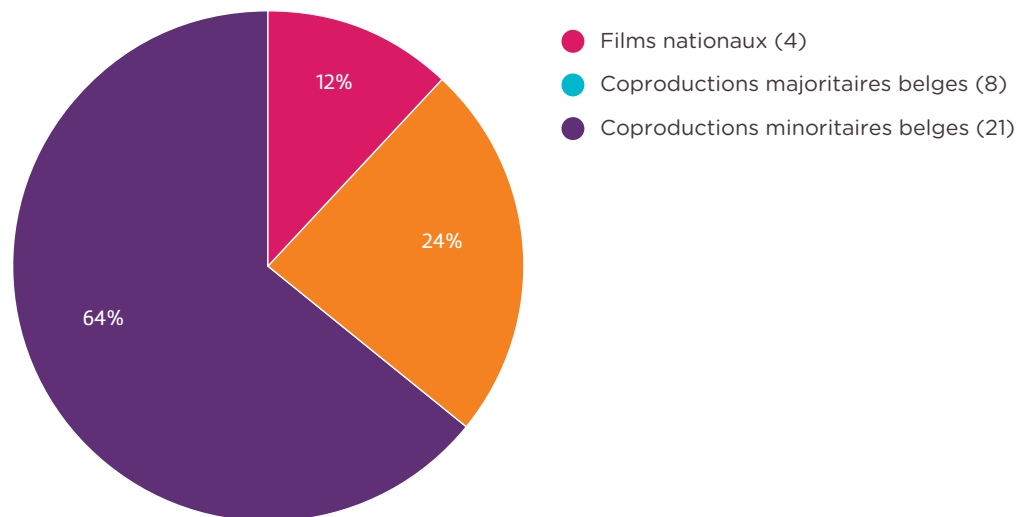
En moyenne, depuis 2005, 29 longs métrages sont reconnus chaque année.

Pour 2015, 33 longs métrages ont été reconnus officiellement (contre 41 en 2014), dont quatre films nationaux (à 100% belge) et 29 coproductions internationales, parmi lesquelles huit coproductions majoritaires belges et 21 coproductions minoritaires belges.

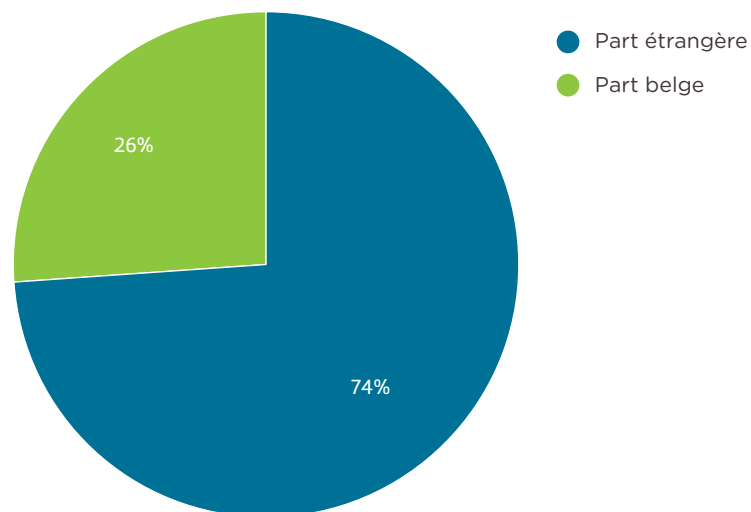
### Parts belge et étrangère dans le budget des longs métrages reconnus

D'une manière générale, depuis 2005, la part étrangère dans le budget des longs métrages est plus élevée que la part belge et ce, quelle que soit l'année analysée. En 2015, elle s'élevait à 73,6% des investissements totaux de 178.9 millions € (70% en 2014), tandis que la part belge s'élevait à 26,4% (30% en 2014).

### Longs métrages reconnus (comme coproductions officielles)

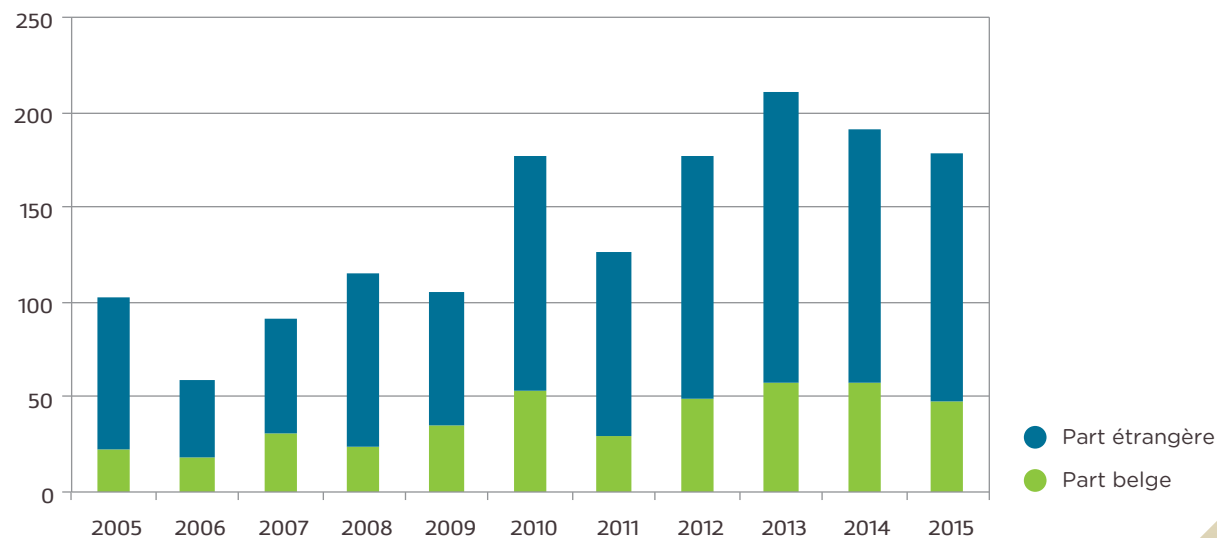


### Parts belge et étrangère dans le budget des longs métrages reconnus

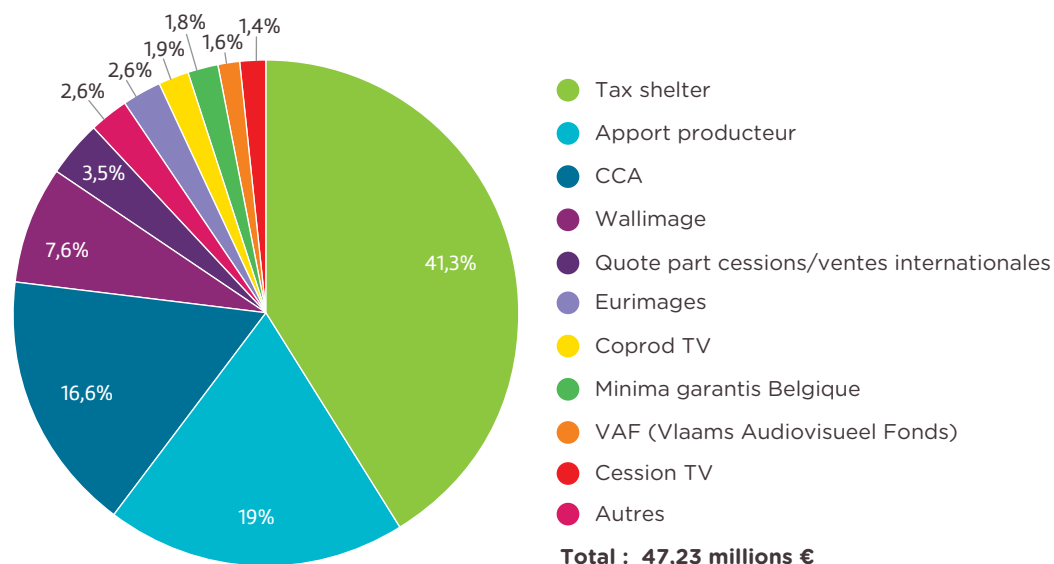




### Parts belge et étrangère dans le budget des longs métrages reconnus (en millions d'€)



### Éléments constitutifs de la part belge du financement des longs métrages reconnus (apports en %), en 2015



*Lucha Libre, de Ann Sirot et Raphaël Balboni*

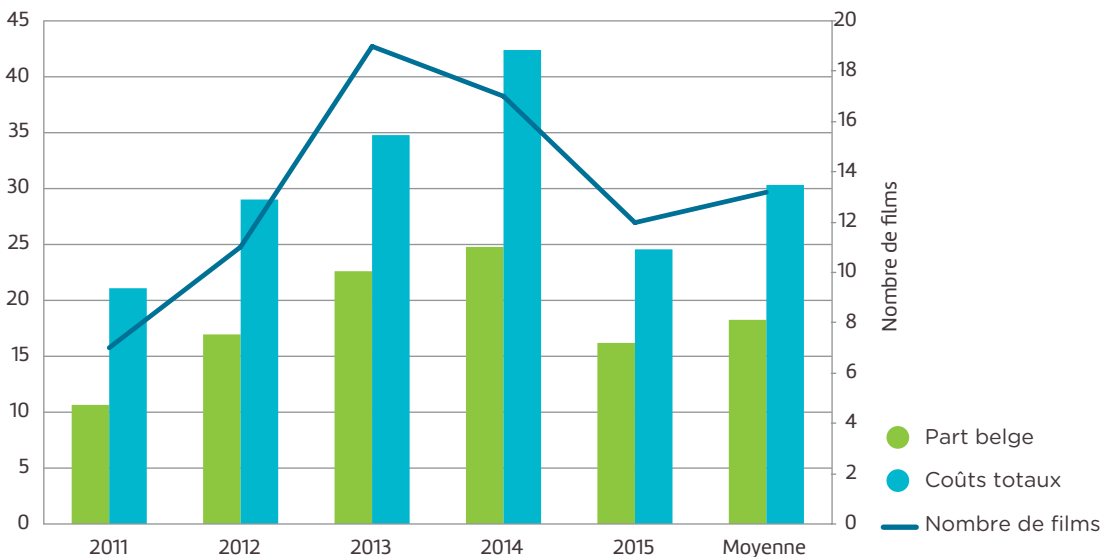
Pour 2015, l'analyse des éléments constitutifs de la part belge du financement de tous les longs métrages reconnus montre que trois types d'interventions représentent à elles seules 77% du budget total (70% en 2014) : le Tax Shelter, les producteurs et le CCA.

### Financement des longs métrages majoritaires

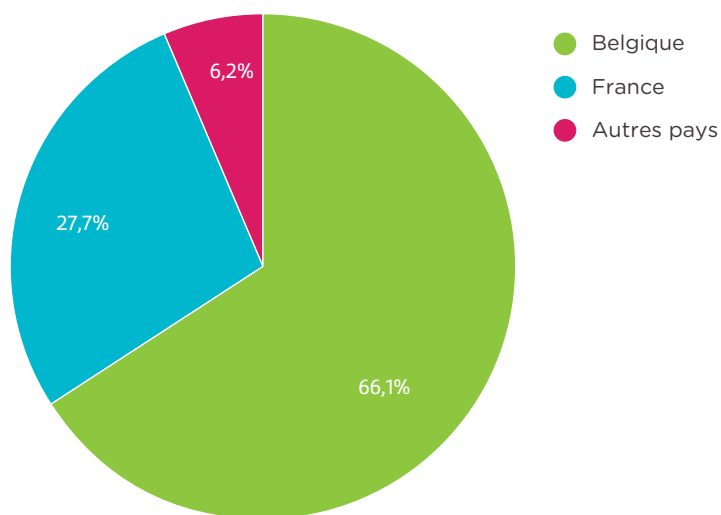
En 2015, la part belge du budget pour le financement des longs métrages majoritaires reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles a atteint le montant de 16,2 millions € seulement (24,8 millions € en 2014). Cette diminution s'explique par la baisse du nombre de films majoritaires reconnus, et la nette diminution du budget global de ces films. Par contre, si la part belge diminue en montant global, elle progresse en proportion du financement global, en atteignant 66,1% en 2015, pour 58,5% en 2014.

Durant les cinq dernières années, c'est en moyenne 13 films par an qui sont reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec une part belge moyenne de 18,2 millions € pour un coût total de 30,4 millions €.

### Evolution du financement des longs métrages majoritaires (en millions d'€)

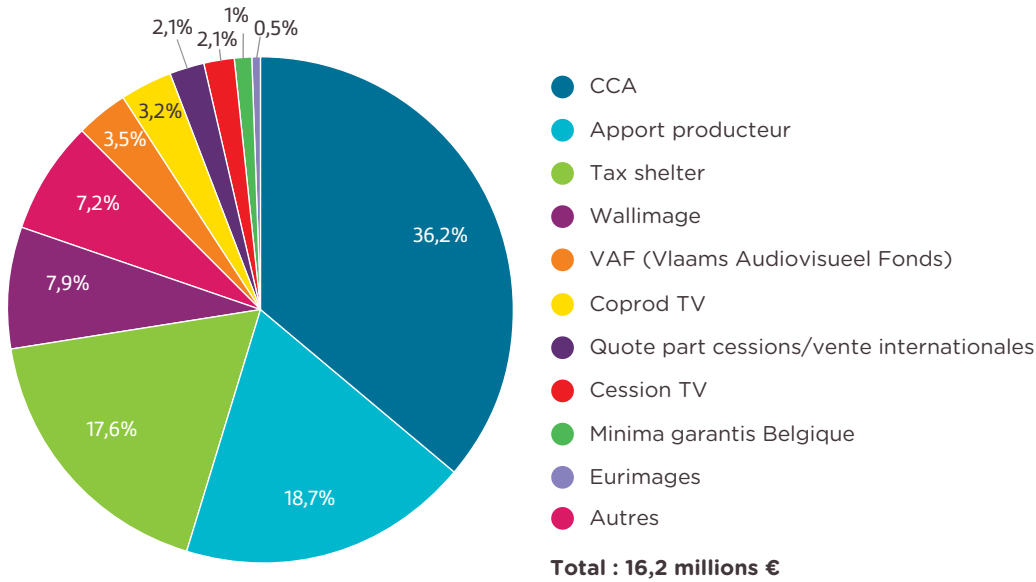


### Parts belge et étrangère, par pays, dans le financement des longs métrages majoritaires reconnus en 2015



L'analyse des éléments constitutifs de la part belge du budget des films majoritaires montre que le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel reste le premier partenaire financier de ces films et accentue la différence avec les autres apports financiers par rapport à 2014. Avec le Tax Shelter et les producteurs, ces trois sources de financement représentent 72,4% du budget total de ces films en 2015 (pour 68% en 2014).

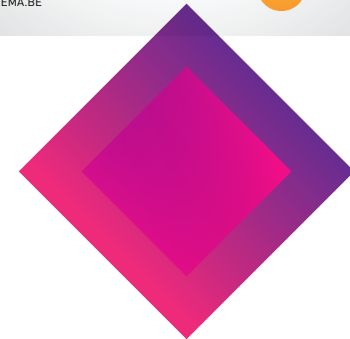
**Éléments constitutifs de la part belge du financement des films majoritaires reconnus en 2015**



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES CULTURE.BE

LE CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL  
1<sup>ER</sup> PARTENAIRE DU CINÉMA BELGE FRANCOPHONE

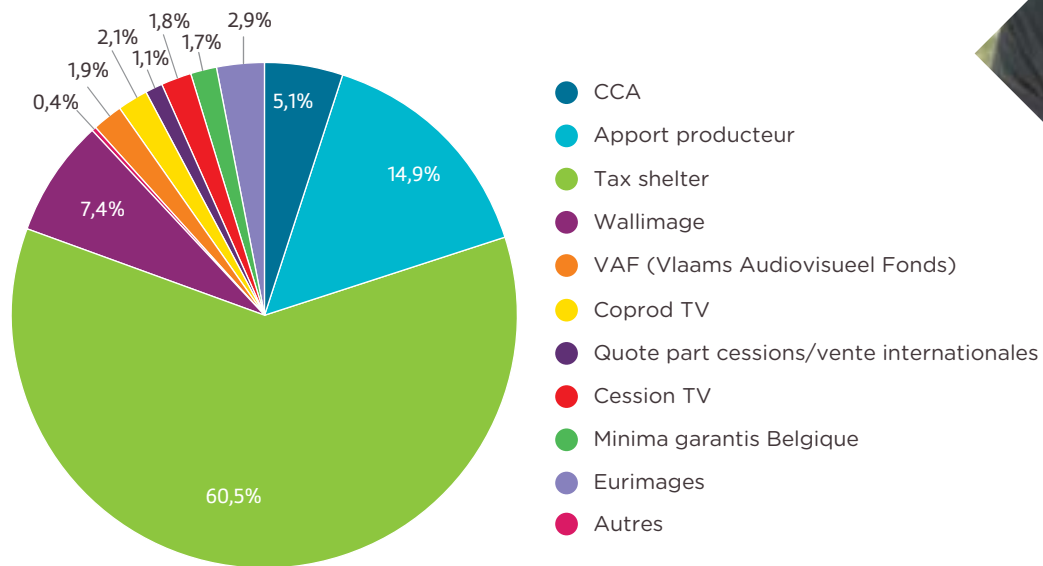
WWW.CENTREDUCINEMA.BE



### Financement des longs métrages minoritaires

La part belge dans les 21 coproductions minoritaires reconnues se répartit comme suit :

#### Éléments constitutifs de la part belge du financement des films minoritaires reconnus en 2015



*Deux jours, une nuit,*  
de Jean-Pierre et Luc Dardenne



Notons que la reconnaissance officielle de coproduction n'implique pas nécessairement l'obtention du soutien financier du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, attribué de manière sélective.

Le Centre du Cinéma est une des rares institutions européennes à disposer d'une aide sélective à la production réservée aux films d'initiative étrangère; chaque année, le Centre du Cinéma attribue en effet entre six et neuf soutiens à la production de ces films, complétée par les différents apports disponibles en Fédération Wallonie-Bruxelles, comme le soutien des Fonds régionaux, le Tax shelter ou les apports des éditeurs de services télévisuels publics et privés, ainsi que les aides européennes du type Eurimages (toutes ces aides étant par ailleurs parfaitement compatibles et cumulables entre elles).

La récente réforme du Tax shelter (jusque là réservé aux projets européens), qui ouvre désormais l'accès au financement pour les films provenant de pays extra européens avec lesquels la Belgique ou la FWB ont un accord de coproduction cinématographique, rend l'ensemble encore plus attractif pour les projets d'envergure internationale. La diversification des pays partenaires officiels de coproduction, évoquée plus haut avec l'Amérique latine, trouve ici toute sa cohérence.

Il est essentiel pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de pouvoir soutenir à la fois les films d'initiative belge francophone et ceux d'initiative étrangère.

Le cinéma nécessite des moyens financiers importants, ce qui explique que la plupart des films sont des coproductions. Qui plus est, toutes les analyses montrent que les coproductions internationales circulent mieux que les films 100% nationaux.

L'apport de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux films d'initiative belge francophone constitue le premier guichet de son cinéma, en montants alloués et dans la chronologie des soutiens. Le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce contexte est évidemment essentiel.

En ce qui concerne le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux films d'initiative étrangère, même si les montants sont nettement inférieurs à ceux levés par le biais du Tax shelter, il n'en constitue pas moins un apport important dans le cadre des coproductions officiellement inscrites dans le mécanisme des accords officiels de coproduction. Les soutiens apportés s'inscrivent alors dans une stratégie de développement de partenariats privilégiés de coopération internationale avec les pays concernés.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES  
CINÉMA

WWW.CENTREDUCINEMA.BE

A LEAK IN PARADISE  
DAVID LEBOV  
Euros Production

LA CHAMBRE VIDE  
JUDITH KRALJIC  
SIBERS

EUROVILLAGE  
FRANÇOIS PERROT  
L'Institut Français

GOURI UNE FAMILLE AU JIRA  
LAURENCE COLLETTI ET ANASTASIA GOSPODIN  
SIBERS

REVEKA  
BENJAMIN COLLETTI ET CHRISTOPHER PIERI  
SIBERS

LE CENTRE DU CINÉMA  
ET DE L'AUDIOVISUEL DÉFEND  
**LE DOCUMENTAIRE**  
LA PRODUCTION, LA PROMOTION,  
LA DIFFUSION

1<sup>ER</sup> PARTENAIRE DU CINÉMA  
BELGE FRANCOPHONE



## LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



Les mouvements de jeunesse constituent depuis très longtemps un des piliers du secteur associatif jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles et ne montrent aucun signe d'essoufflement, que du contraire. Retour sur un secteur qui a réussi à s'adapter aux évolutions sociétales sans renier ses fondamentaux.

### UN PEU D'HISTOIRE...

En 1850 apparaissent en Belgique les patronages fondés par un prêtre catholique qui souhaitait voir les jeunes de familles aisées s'occuper d'enfants plus pauvres. Ils connaissent assez vite un engouement important et, en 1897, on compte déjà 513 groupes de garçons et 344 de filles sur le territoire belge.

Avec l'arrivée en Belgique du scoutisme tel que conçu par Baden-Powell en 1908, on passe peu à peu à une vision plus émancipatrice, même si elle est encore très teintée par la peur de la déliquescence morale de la jeunesse. La première troupe de *boy-scouts* est fondée en 1909 à Bruxelles. Dès 1911, une troupe de *girls guides* voit le jour à son tour. Très vite, les catholiques vont également fonder leur propre mouvement scout. À ses débuts, ce mouvement de jeunesse est plutôt réservé à une jeunesse aisée issue de milieux bourgeois.

Durant la guerre 1914-1918, les mouvements se font remarquer en rendant des services à la population. Le mouvement des guides catholiques pour

filles naît d'ailleurs en pleine occupation dans le quartier des Marolles à Bruxelles. Mais c'est dans l'immédiat après-guerre qu'ils connaissent un succès grandissant. Le nombre de troupes augmente sous l'influence notamment des réfugiés revenus de Grande-Bretagne ayant été en contact avec le scoutisme pendant leurs années d'exil.

Très vite après la guerre, ces mouvements s'ancrent sur base de l'appartenance à un courant philosophique ou politique. La Fédération du Scoutisme Catholique Belge est ainsi fondée en 1927. En 1931, le terme patronage disparaît pour faire place aux « Patros ». En effet, les conceptions ont évolué et le système de jeunes pauvres parrainés par les riches a disparu. Après les scouts neutres et les scouts catholiques, le pilier socialiste crée lui aussi un mouvement adaptant les méthodes du scoutisme à son idéologie ; il s'agit des Faucons rouges dont la branche belge est fondée en 1928.

Vecteurs d'un discours moral axé sur le fait d'être un citoyen bon, honnête et respectueux des autorités, les mouvements de jeunesse se distinguent par une volonté de faire du jeune un acteur de sa propre éducation, par une pédagogie basée sur le jeu, l'action et la participation, la vie dans la nature, un certain modèle martial (avec une classification bien établie, des uniformes et signes distinctifs) et le service aux autres et à la patrie.

Pendant la seconde guerre mondiale et les débuts de l'occupation, les mouvements de jeunesse connaissent des fortunes diverses, en fonction notamment de leur appartenance idéologique. Dès

1942, les autorités allemandes interdisent le morse et le sémaphore puis les signes de pistes, boussoles, cartes et revues nationales. En avril 1943, les réunions et uniformes sont également interdits.

Après la guerre, et pendant le boom économique qui s'ensuit, les mouvements de jeunesse sont dans une période faste. Les Guides catholiques passent de 9.300 membres en 1946 à 22.200 en 1960 et l'effectif de l'ensemble des mouvements scouts et guides en Belgique fait plus que doubler en deux décennies. Cette période voit également l'affirmation d'une politique volontariste des pouvoirs publics au sein de la société, marquée dans le champ de la jeunesse par un soutien aux associations de jeunesse reconnues. Le Service de la Jeunesse, relevant à l'époque du Ministère de l'Instruction publique, se voit chargé dès 1956 du soutien aux mouvements de jeunesse notamment par l'octroi de subventions et le prêt de matériel.

## ET MAINTENANT ?

On pourrait penser que les mouvements de jeunesse sont devenus obsolètes dans une société où les valeurs se sont profondément transformées ces dernières années. Or, il n'en est rien : 114.000 jeunes, animateurs et animés, fréquentent actuellement un mouvement de jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles, soit environ 10% de sa population jeune. Ils sont inscrits comme membres de cinq Organisations de jeunesse agréées : Les Scouts, les Guides catholiques de Belgique (GCB), la Fédération Nationale des Patros (FNP), les Faucons Rouges et les Scouts et Guides pluralistes (SGP). Admirons au passage la parité presque parfaite entre filles et garçons !

Nombre de membres dans les mouvements de jeunesse en 2015			
Mouvements	Total	Filles	Garçons
Les Scouts	56.000	18.100	37.900
Guides Catholiques de Belgique (GCB)	23.756	20.346	3.410
Fédération Nationale des Patros (FNP)	21.680	12.140	9.540
Faucons Rouges	8.062	4.676	3.386
Scouts et Guides Pluralistes (SGP)	4.592	2069	2.523
<b>Total</b>	<b>114.090</b>	<b>57.331 (50.03 %)</b>	<b>56.759 (49.97 %)</b>



## PHASE OU DÉCALAGE ?

À quoi attribuer ce succès plus que jamais d’actualité ? Au fait que les mouvements se renouvellent d’eux-mêmes (des jeunes animés qui deviennent animateurs à leur tour) ? Que les mouvements aient su évoluer pour rester en phase avec la société ? Qu’au contraire ils prennent le contrepied de valeurs dominantes ? Comme du culte de l’urgence par un projet pédagogique basé sur la durée, avec les réunions hebdomadaires et les camps, et l’engagement au long des années ? De l’individualisme par la valorisation du collectif et du lien entre ses membres ? Des modes de vie urbains par les activités de plein air ? De la surconsommation par l’exaltation de la simplicité ? Les réponses sont sans aucun doute multiples...

## AGRÈMENT ET SOUTIEN

Les cinq mouvements de jeunesse sont agréés en tant qu’Organisations de jeunesse et soutenus via plusieurs mécanismes. Ils doivent, pour bénéficier d’un agrément, respecter les conditions suivantes (extrait du décret « Organisations de jeunesse » du 26 mai 2009) :

- privilégier (...) l’animation directe des jeunes, à travers des espaces de vie et d’expérimentation ;
- se caractériser par l’adhésion de membres dont le parcours s’inscrit dans la régularité et la durée ;
- centrer leurs activités sur le « vivre ensemble » et sur des activités collectives conçues par et pour les jeunes ;

- centrer leurs pratiques sur la construction d’attitudes et de compétences par l’action, la vie quotidienne avec les pairs, la visée éducative dans toutes les dimensions de la personne et l’ancrage dans les réalités locales ».

Concrètement, cela se traduit par des réunions le plus souvent hebdomadaires, une demi-journée par semaine. Les enfants et les jeunes sont rassemblés par groupe d’âge : une ou deux sections pour les enfants en âge d’école primaire, une ou deux sections pour les adolescents en âge du secondaire. Chaque groupe d’âge couvre 2 à 4 années. Au sein du groupe d’âge, c’est la vie en petits groupes de pairs qui est favorisée. Cela permet à chacun, à sa mesure, de prendre des responsabilités dans le groupe et de contribuer à son bon fonctionnement.

Le type d’activités proposées par les mouvements est très varié, mais la base de la pédagogie est l’éducation par l’action. L’objectif est le développement de l’enfant dans toutes ses dimensions, par l’utilisation de méthodes d’éducation non formelle. Les jeunes sont animés par d’autres jeunes à peine plus âgés qu’eux, ce qui leur permet d’être en phase avec leurs envies et besoins.

A travers les multiples activités proposées, les jeunes découvrent et acquièrent toute une série de valeurs :

- « jouer, s’amuser, chanter, bricoler, créer avec des moyens simples, découvrir et maîtriser de nouvelles techniques ;
- exprimer ses goûts et ses envies, favoriser le dialogue, accorder une attention particulière à ses sentiments et son bien-être, respecter son identité ;

- expérimenter la vie en groupe, construire et réaliser ensemble des projets, faire l’expérience de la démocratie, avoir et faire confiance, grandir en s’ouvrant aux différences ;
- prendre des responsabilités, faire face à certaines situations et trouver des solutions, permettre l’expression d’une société à la dimension des jeunes ;
- s’ouvrir aux réalités du monde, coopérer, prendre conscience de son environnement social, vivre avec des jeunes porteurs de handicap ou issus d’autres milieux sociaux et économiques ;
- approfondir des valeurs, trouver des repères, dialoguer avec ceux qui ont des convictions différentes, les développer personnellement, permettre l’expression de son ressenti et se mettre à l’écoute de l’autre, agir pour des idéaux. »  
(Source: Scouts, Guides, Patronnés, 100 000 jeunes en mouvement)

Dans le but de développer cet idéal, les mouvements de jeunesse reçoivent annuellement une subvention de fonctionnement et une subvention à l’emploi dont les montants sont repris dans le tableau ci-dessous.

Subventions aux mouvements de jeunesse en 2015		
Mouvement	Emploi	Fonctionnement
Les Scouts	904.224,17 €	452.972,92 €
GCB	545.372,86 €	230.306,47 €
FNP	457.782,77 €	305.338,45 €
Faucons Rouges	146.583,55 €	110.247,17 €
SGP	196.923,04 €	136.921,33 €
<b>Total</b>	<b>2.250.886,40 €</b>	<b>1.235.786,34 €</b>



## DES ANIMATEURS FORMÉS

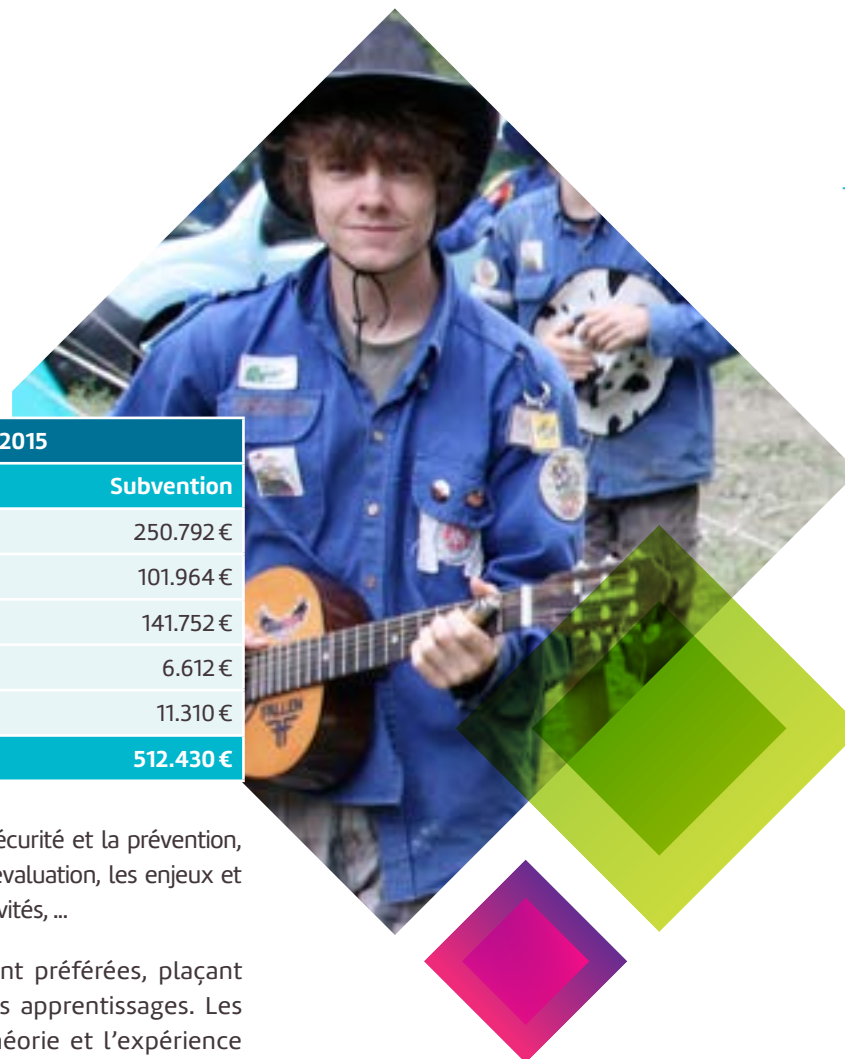
Les animateurs ont l'opportunité de suivre une formation à l'animation en centres de vacances dispensée par les cinq mouvements de jeunesse, tous habilités comme organismes de formation par le Service de la Jeunesse, et subventionnés à ce titre.

Formation à l'animation dans les mouvements de jeunesse en 2015			
Mouvement	Heures de formation	Participants	Subvention
Les Scouts	2230	2983	250.792 €
GCB	1514	1385	101.964 €
FNP	1316	1423	141.752 €
Faucons Rouges	114	53	6.612 €
SGP	168	98	11.310 €
<b>Total</b>	<b>5342</b>	<b>5942</b>	<b>512.430 €</b>

La formation s'étale sur 300 heures : 150 heures théoriques et 150 heures pratiques. Elle se déroule exclusivement en résidentiel (logement sur place obligatoire). Les organismes peuvent choisir de répartir les temps de formation en plusieurs modules (minimum 2 et maximum 6). Généralement, elle se déroule durant les congés scolaires ou les weekends. Un ou plusieurs stages pratiques entrecoupent nécessairement la théorie. Ils doivent être effectués en centres de vacances agréés par l'ONE. Ils peuvent être effectués au sein de l'organisme de formation ou en dehors, après accord du responsable de formation. Parmi les contenus abordés figurent notamment des éléments de psychologie, des techniques d'animation et la gestion de projets, le rôle des animateurs, le travail en équipe, les attitudes éducatives en lien avec les droits des enfants, la gestion du matériel et

du planning d'activités, la sécurité et la prévention, l'hygiène, les techniques d'évaluation, les enjeux et valeurs véhiculés par les activités, ...

Les méthodes actives sont préférées, plaçant l'animateur au centre des apprentissages. Les allers-retours entre la théorie et l'expérience sur le terrain permettent de prendre du recul par rapport à son animation, pour se remettre en question et améliorer sans cesse ses pratiques. Lors de la formation pratique, les animateurs sont en situation de responsabilité et d'animation du groupe, et ont l'occasion d'appliquer leurs connaissances et de mettre leurs compétences au service de l'animation. Une évaluation du stage est réalisée avec le participant et l'expérience ainsi acquise est utilisée lors de la formation théorique.



## 881 UNITÉS LOCALES

Les occasions de mettre ces formations en pratique ne manquent pas, sachant qu'on dénombre 881 unités locales<sup>8</sup> à Bruxelles et en Wallonie (voir la cartographie pour leur répartition géographique) et « qu'en prenant en considération les activités hebdomadaires, ainsi que les 2700 camps organisés chaque été et les préparations, ce ne sont pas moins de 75 000 journées par an qui sont consacrées, soit un total d'environ 11 millions d'heures d'engagement bénévole par les animateurs des mouvements en Belgique francophone et germanophone » (Source: *Scouts, Guides, Patronnés, 100 000 jeunes en mouvement*). Ajoutons qu'à côté de ces animateurs et encadrants bénévoles, les mouvements de jeunesse sont également pourvoyeurs d'emplois, comme nous le montre le tableau ci-dessous.

Nombre d'équivalents temps-plein dans les mouvements de jeunesse en 2015	
Mouvement	Nombre d'ETP
Les Scouts	46,18
GCB	31,00
FNP	34,32
Faucons Rouges	6,50
SGP	15,80
<b>Total</b>	<b>133,80</b>

8 Chiffres 2013

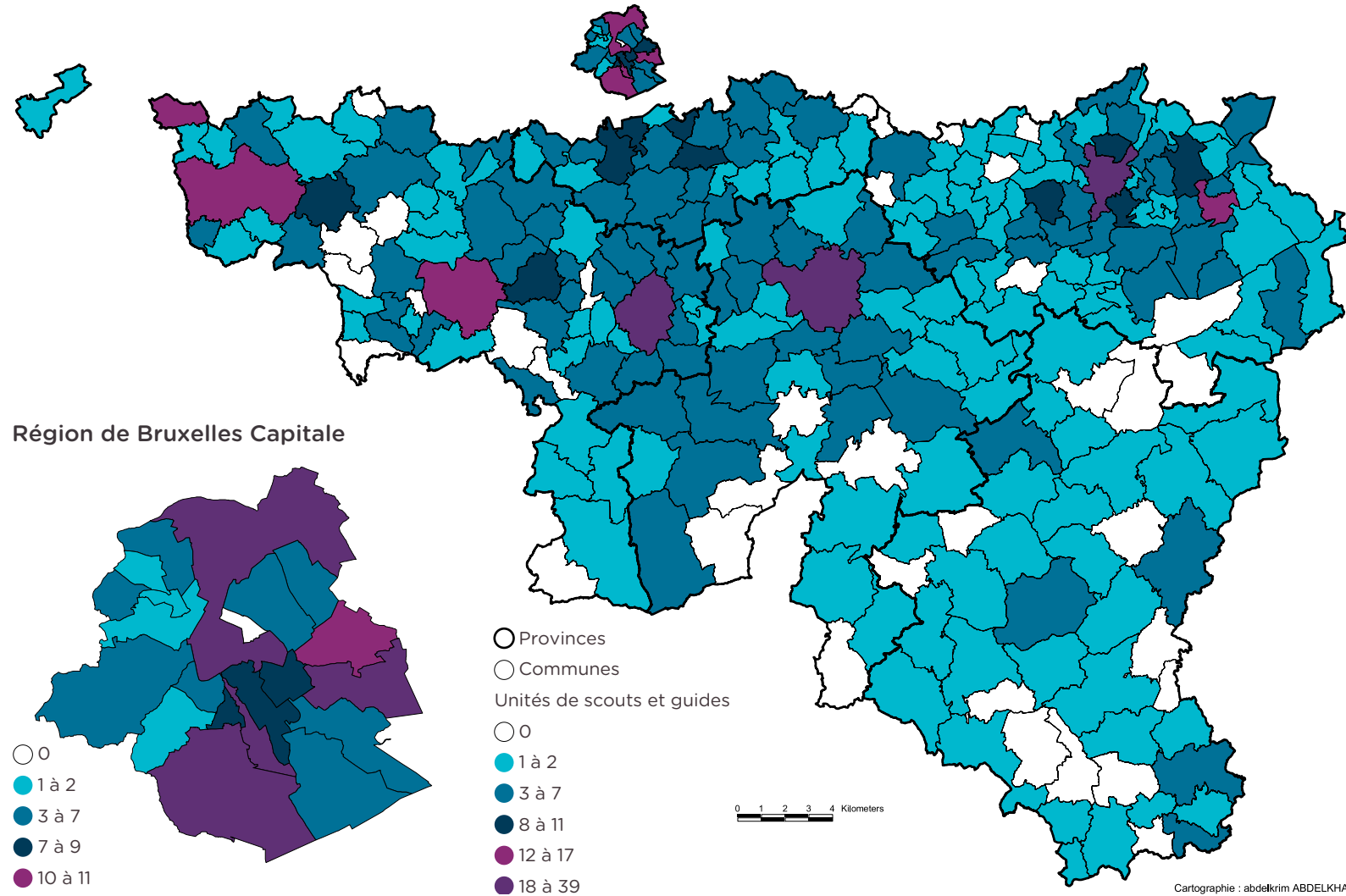


Enfin, une enveloppe d'au moins 280.000 € est dévolue chaque année à la sécurisation des locaux des mouvements de jeunesse. Et on ne pourrait conclure ce tour d'horizon en oubliant de mentionner qu'en 2015, le centre de prêt de matériel de Naninne de la FWB a prêté 20.765 unités de matériel (tentes, lits, matériel audiovisuel etc.) aux mouvements de jeunesse.

### Sources :

Gauthier Simon, *Historique des politiques de jeunesse en Communauté française: une approche institutionnelle*. Service de la Jeunesse, 2009. *Scouts, Guides, Patronnés, 100 000 jeunes en mouvement. Les communes et les mouvements de jeunesse, une relation gagnante*. Document réalisé par : La Fédération Nationale des Patros, Les Guides Catholiques de Belgique, Les Scouts et Les Scouts et Guides Pluralistes. 2013 Nous remercions les Faucons Rouges, les Guides Catholiques de Belgique, la Fédération Nationale des Patros, Les Scouts et Les Scouts et Guides pluralistes pour les statistiques fournies.

### Unités de scouts et guides en Fédération Wallonie-Bruxelles



## MISSION DES CENTRES DRAMATIQUES



### LES STRUCTURES MAJEURES DE CRÉATION ET DIFFUSION THÉÂTRALE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Trois Centres dramatiques existent en Fédération Wallonie-Bruxelles, relevant du secteur du Théâtre : le Théâtre de Liège, le Théâtre Varia et le Théâtre de Namur. Une quatrième institution, le Manège.

Mons, joue également un rôle majeur dans le développement théâtral, parmi ses nombreuses activités qui le font relever du secteur du pluridisciplinaire. Il est pour cette raison intégré au présent article, et reçoit, pour les besoins du sujet, la dénomination de Centre dramatique.

### ASPECTS COMMUNS AUX CENTRES DRAMATIQUES ET AU MANÈGE.MONS

Aucun texte légal ou réglementaire ne définit ce qu'est un Centre dramatique. Ces opérateurs bénéficient toutefois d'un contrat-programme régi par le décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène, qui définit pour une durée de cinq ans leur statut d'opérateur majeur, leurs missions générales et particulières, et le montant de leur subvention.

Pour les besoins de cette publication, les quatre institutions ont défini leur vision du rôle de leurs structures de création et de diffusion dans le paysage de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les Centres dramatiques sont des institutions culturelles qui développent une action sur un territoire au minimum équivalent à une Province. Ils sont dédiés à la production et à la coproduction de spectacles d'artistes et de compagnies de théâtre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils entretiennent à cet effet des rapports privilégiés avec les artistes, accompagnent leur travail et leur parcours, et contribuent à leur visibilité sur le territoire belge, principalement francophone mais aussi flamand, ainsi qu'à l'étranger. Ils pratiquent à la fois la production, la coproduction et l'accueil de spectacles.

### **La production déléguée**

Il s'agit de mettre à disposition des artistes les montants nécessaires à la création des projets, que ce soit en totalité, ou en complément des montants apportés par la compagnie ou d'autres partenaires belges ou étrangers. La gestion financière (budget, trésorerie, comptabilité), administrative et technique est assurée par le Centre dramatique, pour le compte de l'artiste ou de la compagnie, avec une mission de diffusion ou non.

### **La coproduction**

La coproduction consiste, pour un Centre dramatique, à apporter en numéraire et en services, les aides indispensables à l'aboutissement du projet artistique. La fabrication du spectacle peut avoir lieu au sein même du Centre dramatique ou chez un autre partenaire de production.

Les Centres dramatiques sont des « maisons professionnelles de production », des lieux outillés en personnel et en infrastructures pour l'accompagnement, la recherche, la réflexion, le déploiement du travail de l'artiste, et la rencontre entre ce travail et les publics les plus larges.

Le projet 4X4 réunit chaque saison les quatre Centres dramatiques dans un travail commun autour de la création d'un artiste ou d'une compagnie. A tour de rôle chacun des Centres dramatiques est producteur délégué et son apport financier est plus conséquent. Les quatre partenaires se mettent d'accord sur l'artiste à coproduire et à accompagner. Chacun le programme dans sa saison, ce qui lui garantit une belle première exploitation sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sans compter l'effet démultiplicateur des échanges entre artistes et créateurs, entre équipes techniques, de production et de promotion.



## SPÉCIFICITÉS

Les Centres dramatiques présentent chacun des particularités liées notamment à leur histoire ou leur territoire.

### **Centre dramatique de Liège** Théâtre de Liège

Situé au cœur de la Cité ardente, Place du 20 Août, face au siège historique de l'Université, l'origine du Théâtre de Liège est liée au Théâtre Royal du Gymnase qui naquit à la fin du XXème siècle. À la suite de la démolition dans les années septante de son bâtiment de la Place Saint-Lambert, l'institution déménagea en 1975 dans un quartier d'Outre-Meuse, Place de l'Yser, et pris le nom de Théâtre du Nouveau Gymnase.

En 1983, sous l'impulsion des pouvoirs publics (Communauté française et Ville de Liège, ses principaux bailleurs de fonds), il change de patronyme pour devenir le Théâtre de la Place et endosser le statut particulier de Centre dramatique, premier du nom en Wallonie.



Enfin, il réintègre en octobre 2013 le centre ville sous la dénomination de Théâtre de Liège en prenant ses quartiers dans le bâtiment prestigieux de la Société Libre de l'Emulation, emblème du patrimoine de la Ville de Liège, entièrement rénové. Ce dernier comporte deux salles de représentation (jauges de 557 et 146 places), une salle d'exposition et une librairie.

L'institution est dirigée depuis 2004 par Serge Rangoni qui, outre son ancrage en Communauté française, l'a dotée d'une dimension transfrontalière et européenne. Devenue Première scène de Wallonie, Centre européen de création théâtrale et chorégraphique, elle constitue une véritable vitrine et ambassadrice de la création belge francophone.

Le Théâtre de Liège a orienté son projet artistique autour des axes suivants :

- Le Théâtre comme lieu de vie, de rencontres et de croisements.
- Le Théâtre comme lieu dédié à la culture en général, aux arts de la scène, à la littérature, aux arts visuels et à la musique.
- Une programmation qui s'articule autour de six axes :
  - un tremplin et une vitrine pour les compagnies liégeoises et de la Communauté française, en production, coproduction, accueil et diffusion ;
  - une exploration du répertoire classique européen revisité et revivifié (Calderon, Goldoni, Ibsen, Musset, Shakespeare, ... ;
  - une présentation régulière de textes dramatiques contemporains de l'Europe entière (avec des manifestations comme Corps de texte, festival européen de lectures, et des spectacles d'auteurs) ;

- une présentation de spectacles des grands maîtres de la mise en scène européenne comme Krzysztof Warlikowski, Ivo Van Hove, Alvis Hermanis, ... ;
- une programmation danse qui fait la part belle au répertoire et aux propositions les plus contemporaines ;
- une programmation enfance et jeunesse avec des aides en production.

À côté des salles de représentation et de répétition, il a développé des ateliers de confection de très haut niveau, qui effectuent une dizaine de créations de costumes par an, et un atelier de construction de scénographies, qui réalise lui aussi une dizaine de décors par an.

Par ailleurs, il met tout particulièrement l'accent sur son rapport aux publics, en initiant de nombreuses actions de sensibilisation envers le public le plus large (introductions systématiques aux spectacles avant chaque représentation), un grand nombre d'animations scolaires très diversifiées, des actions en direction de publics spécifiques (initiatives au sein des maisons de jeunes, initiatives en direction des réfugiés, actions spécifiques et programmation axée sur la diversité culturelle).

En tant que Centre Européen de Création théâtrale et chorégraphique, il a ouvert sa programmation à la danse (en saison et en Festival), mais aussi aux arts plastiques (MAD Musée), aux conférences (Philostory, Alliance Française) et à la Musique (Festival Images Sonores, Piano Bar, soirées Connexions Urbaines).

## Centre dramatique de Bruxelles

### Théâtre Varia

A l'origine de ce Centre dramatique, il y a la réunion d'un triumvirat de metteurs en scène au sein d'un même lieu, le Théâtre Varia : Philippe Sireuil, Marcel Delval et Michel Dezoteux. Lors de leur installation en 1982 dans ce bâtiment désaffecté, ils sont tous trois responsables ou coresponsables d'une troupe et possèdent déjà un passé artistique. Ils font partie du mouvement contestataire du Jeune Théâtre constituant une alternative à la pratique théâtrale existante.

Au départ, le lieu fonctionne grâce aux subventions dont bénéficiaient les trois compagnies, augmentées d'un million de francs belges (25.000 €) pour l'entité Varia. Le dynamisme de l'institution, reconnu par les artistes, le public et les journalistes, a amené la Communauté française à acheter le bâtiment et en programmer la rénovation (1985-1988).

Quelques années plus tard, la relation à la Communauté française devient structurelle par la conclusion du premier contrat-programme (1990-1995), et l'augmentation de la subvention de fonctionnement. C'est à l'occasion du renouvellement de ce contrat pour la période 1996-2000 que le Théâtre Varia sera reconnu en qualité de Centre dramatique de la Communauté française de Belgique.

Ce théâtre est aujourd'hui doté de deux salles de représentations dites le Grand Varia (jauge de 326 places, variable avec gradin rétractable), et le Petit Varia (jauge de 124 places).

La fonction de direction est assumée depuis 2013 par Sylvie Somen.

En tant que Centre dramatique, le Théâtre Varia a pour mission de produire, de coproduire et de soutenir des spectacles de théâtre principalement, mais aussi de danse, spectacles proposés par des compagnies et artistes soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles via des aides à la création, des conventions ou des contrats-programmes. Entre les créations ou durant les temps de répétition, il s'autorise des accueils et/ou des reprises de spectacles produits ou non par d'autres lieux (à l'étranger, en Belgique francophone ou en Flandre).

Il héberge dans son bâtiment une compagnie de théâtre (*Clinic Orgasm Society*) et une compagnie de danse (*Claudio Bernardo*) en résidence artistique, une autre compagnie de théâtre en résidence administrative (*Das Faülein / Anne Cécile Vandalem*) ainsi qu'une structure de production et de diffusion (*Habemus Papam*). L'ensemble de ces résidences ou accompagnements bénéficie de services variés pour répondre dans la mesure du possible à leurs besoins et qui vont au-delà des spectacles présentés au Théâtre Varia.

Il met également à disposition ses espaces de travail pour nombre de projets extérieurs à sa programmation et soutient la diffusion de projets par la prise en charge de leur gestion administrative et financière.

Son choix de programmation s'oriente majoritairement vers un théâtre identitaire lié au travail de compagnies. Il soutient tant la jeune création théâtrale que les générations plus anciennes, dans un esprit multigénérationnel inhérent à sa propre histoire. Il privilégie la création contemporaine sans s'y enfermer de façon exclusive.





Ses saisons permettent de découvrir des spectacles de création collective, d’auteurs reconnus ou de nouvelles écritures, des formes innovantes aussi bien que des classiques revisités.

Le Théâtre Varia est depuis plusieurs saisons partenaire de festivals internationaux : l’annuel Kunstenfestival des Arts, le biennal festival des arts du cirque, et le triennal festival jeunes publics, grâce à des partenariats qu’il a développés sur la ville de Bruxelles, avec le Kunstenfestival des Arts, l’Espace Catastrophe et le Centre dramatique Pierre de Lune.

En partenariat avec le Théâtre de la Chute (Benoît Verhaert), il crée un spectacle par saison destiné aux publics adolescents. Ces spectacles sont assortis d’animations et de projets participatifs qui permettent aux élèves de s’ouvrir au théâtre et de se frotter de façon approfondie aux différents métiers de la scène.

Le projet artistique du Théâtre Varia est ouvert sur la transmission et le futur. Il est doublé d’un projet public, sous-tendu par une vision politique, c’est-à-dire qu’il va à la rencontre du citoyen, en travaillant avec des écoles, des associations, des quartiers et des universités. Plus qu’une simple succession de spectacles, sa programmation vise à poser des questions porteuses de sens, dans une logique de rebondissement où chaque spectacle fait lien avec un autre en suivant une ligne sous-jacente en prise avec la réalité. Des débats et échanges sont d’ailleurs régulièrement programmés, pour ancrer le théâtre dans la réalité.

En résumé, on pourrait dire du Théâtre Varia qu’il est un Centre dramatique d’arts et d’essais.

Théâtre d’arts puisqu’il ne programme pas que du théâtre, et théâtre d’essais, car l’essai est non seulement constitutif d’un théâtre vivant, mais il est un garde-fou qui autorise encore l’incertain ou l’inconnu, le défi ou la recherche qu’il ne craint pas de montrer aux publics.







### **Centre dramatique de Namur** Théâtre de Namur

Posé au cœur de la ville, le Théâtre Royal de Namur est un théâtre à l'italienne, un des plus beaux en Europe, dont l'histoire remonte à 1826. Il est classé au Patrimoine civil public majeur de Wallonie.

En 1984, une subvention de 5 millions de francs belges (125.000 €) est accordée par la Communauté française à la Maison de la Culture de l'Arrondissement de Namur – devenue Centre culturel régional en 1996 – pour y développer une activité de création relevant de l'Art dramatique.

Le Centre théâtral et le Centre culturel coexistent toujours au sein d'une même entité juridique : l'Asbl Centre culturel régional de Namur – Théâtre de Namur. Le terme Théâtre de Namur est l'appellation générique du Centre culturel régional de Namur et du Centre dramatique. Le Centre culturel régional est un lieu de diffusion et d'action culturelle, le Centre dramatique est un lieu de création.

Comme les autres Centres dramatiques, le Théâtre de Namur a dans un premier temps bénéficié de subventions en dehors de toute relation contractuelle, pour finalement, la subvention devenant de plus en plus importante, établir un premier contrat-programme en 1991.

Après plusieurs années de travaux en partie financés par la Communauté française, le Théâtre Royal devient à partir du 1<sup>er</sup> mai 1998 le siège social et l'outil de travail du Centre culturel régional et donc également du Centre dramatique.

Le Théâtre de Namur dispose de plusieurs espaces au sein du Théâtre Royal : la Grande Salle (jauge de 787 places), le Studio (100 places), le Foyer et l'Amphithéâtre ; et à 400 mètres de distance : le Grand Manège (300 places).

La gestion de ces salles est assurée par le Centre culturel régional de Namur créé en 1997 et qui a pris en 1999 l'appellation générique de Théâtre de Namur. Patrick Colpé a inauguré la structure et la dirige encore aujourd'hui.

Lieu de création dédié au théâtre, à la danse et au cirque, le Centre dramatique de Namur programme la matière artistique directement visible sur scène. Il se définit comme une « maison de théâtre », ambitionnant d'être un lieu privilégié pour l'accompagnement, la formation, la réflexion et le déploiement de l'artiste.

Le Centre dramatique offre les savoirs dont il dispose en gestion, promotion et technique. Au-delà de l'apport financier et logistique, chaque collaboration vise une matière artistique, portée ensemble par l'artiste et l'institution. Son rôle de producteur délégué lui donne un rapport privilégié avec les artistes dans l'accompagnement de leur travail et dans la visibilité qui leur est donnée en Fédération Wallonie-Bruxelles et au-delà.

En parallèle, et depuis quelques années déjà, il travaille à l'autonomisation des artistes et de leur compagnie. Il leur propose de prendre la production déléguée de leur spectacle tout en profitant du cadre et du savoir du théâtre. Cela permet d'apprendre la gestion globale d'un spectacle et de tenir les rênes de la création.



La coproduction est sensiblement identique à la production déléguée, puisqu'il s'agit d'une aide financière apportée à un partenaire institutionnel pour la réalisation d'un spectacle. Si l'accompagnement du travail de l'artiste est moins quotidien, il n'en reste pas moins une collaboration ayant pour but la visibilité de ce dernier et sa reconnaissance dans le paysage artistique.

Depuis 2009, le Centre dramatique du Théâtre de Namur accueille en résidence la Compagnie Victor B. Dans ce cadre, elle imagine des créations originales grand public dont la dernière, « Francis sauve le monde », a connu un grand succès. Le directeur de la compagnie, Jean-Michel Frère, participe également à de nombreux projets socio-artistiques.

Enfin, depuis 2013, l'équipe du Centre dramatique conçoit et met en place des activités socio-artistiques de médiation et de soutien, dans la mesure de ses moyens :

- la relation aux publics à partir de la matière artistique par des rencontres aux thématiques ciblées (les Jeudi'stoires) ;
- la modernisation du dossier pédagogique par ses propos, sa mise en perspective de la culture de manière plus large, mettant en collaboration différents intervenants (autres théâtres, musées, artistes de toutes disciplines, philosophes, chercheurs, etc.), sa consultation numérique utilisant le mind mapping pour répondre davantage aux nouvelles manières de nos jeunes générations à appréhender la matière ;
- l'utilisation des contenus de ce dossier pédagogique pour toucher tous les publics et être un lieu virtuel de consultation référencé ;
- une réflexion active sur la place de l'artiste dans l'institution. Le début de la saison 2015-2016, a entre autres permis de rencontrer différents artistes pour récolter leurs souhaits, avis, envies quant à leur relation à l'institution et leur manière de se l'approprier.

## Le Manège. Mons

Le Centre Dramatique Hennuyer signait sa première saison il y a plus de trente ans, en 1984 – 1985. En 2002, il a connu un profond changement lors de son intégration dans le projet de coupole transversale et transfrontalière nommé Le Manège.Mons. Le Manège est ainsi créé, regroupant le Centre Dramatique Hennuyer, Mons Musique (devenu Musiques Nouvelles) et le Centre Culturel de la région de Mons.

En 2002 également, les villes de Mons et de Maubeuge, distantes de 17 km de part et d'autre de la frontière franco-belge, décident d'unir leurs théâtres : programmation et communication communes, mobilité du public et des artistes dans différents lieux, studio de production numérique. Le Manège Mons Maubeuge devient dès lors une véritable plateforme transfrontalière de création et de diffusion des arts de la scène contemporains. Les atouts sont nombreux : réduction des frais de fonctionnement, meilleure visibilité internationale et cohérence réelle dans les choix de programmation.

L'intégration dans une structure multiple permet au centre dramatique de porter des projets alliant musique, théâtre, cinéma et numérique. Sont ainsi mis sur pied chaque année des projets de théâtre musical, des petites formes opératiques, des formes théâtrales ou de danse intégrant les nouvelles technologies et des formes mêlant danse, théâtre et musique. Son réseau d'artistes de toutes disciplines permet également des rencontres entre disciplines artistiques différentes donnant naissance à des complicités et des échanges de savoir-faire riches et fructueux.

Outre l'accompagnement et l'encouragement des formes scéniques contemporaines et le fait de susciter des nouvelles écritures, le Centre dramatique s'attache à faire redécouvrir les textes essentiels du répertoire classique relus par des grands maîtres du théâtre.

Le Centre dramatique explore enfin les formes atypiques de création, destinées à investir des lieux non théâtraux en vue de toucher un autre public, d'inverser le rapport public/théâtre et de sortir la création des murs de l'institution.

L'existence d'un Conservatoire à Mons, ainsi que la densité des créateurs émanant ou gravitant autour de celui-ci, lui permettent de mettre sur pied un temps fort spécifiquement dédié à la création montoise, Le Festin, en plus d'être une vitrine et un lieu d'expérience pour ces créateurs, les met en relation étroite avec les territoires. En effet, sont associés avec ce festival les Centres Culturels de la région.

Le Centre dramatique de Mons organise également deux festivals annuels :

- Le Festival au Carré, festival d'été des arts de la scène, mêlant à la fois créations théâtrale/danse et une palette transdisciplinaire d'accueil de spectacle, le tout dans un cadre festif, populaire et rassembleur.
- Le Festival VIA, festival de référence consacré aux nouvelles technologies appliquées aux arts de la scène, est le lieu de création et d'accompagnement des projets intégrant les nouvelles transversalités ; ce festival stimule l'innovation et le croisement des démarches créatives incluant le numérique, la musique et la danse.



## DONNÉES SUR LES TROIS CENTRES DRAMATIQUES RELEVANT DU SECTEUR DU THÉÂTRE

### Théâtre de Liège

Le dernier contrat-programme d'une durée de cinq ans (01.01.06 au 31.12.10) a été signé le 6 septembre 2006 entre l'opérateur et quatre pouvoirs publics subsidants : La Communauté française, la Ville de Liège, la Province de Liège et la Région Wallonne. Il a été prolongé par six avenants successifs jusqu'au 31 décembre 2016.

La subvention annuelle de base (année 2006) a été fixée à 1.440.000 € alors que celle attribuée à l'opérateur en 2016 est portée à 2.592.616,95 euros (+5% par rapport à celle de 2015). Cette subvention couvre les activités développées par l'opérateur à la saison, soit du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

Sur la saison 2014–2015, l'asbl Théâtre de Liège a présenté 42 spectacles (dont 13 coproductions en création, 18 coproductions en reprise et 11 accueils) pour un total de 653 représentations (159 représentations au siège et 494 représentations hors siège) devant 189.138 spectateurs.

	Nbre spectacles	Nbre de repr	Nbre spectateurs		TOTAL spectateurs
			Payant	Non payant	
Copr en création	13	230	49.941	9.406	59.347
Copr en reprise	18	395	96.103	26.093	122.196
Accueil	11	28	6.296	1.299	7.595
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>653</b>	<b>152.340</b>	<b>36.798</b>	<b>189.138</b>

### Théâtre Varia

Le dernier contrat-programme d'une durée de cinq ans (01.01.06 au 31.12.10) a été signé le 28 août 2007. Il a été prorogé de six avenants jusqu'au 31 décembre 2016.

La subvention annuelle de base (année 2006) a été fixée à 1.611.830,47 € alors que celle attribuée à l'opérateur en 2016 est de 1.751.087,25 euros, montant identique à celui de 2015.

Sur la saison 2014–2015, l'asbl Théâtre Varia a présenté 20 spectacles (dont 2 productions en création, 6 coproductions en création, 3 coproductions en reprise et 9 accueils) pour un total de 158 représentations (129 représentations au siège, 3 représentations hors siège dans la ville du siège et 26 représentations hors siège) devant 28.747 spectateurs.

	Nbre spectacles	Nbre de repr	Nbre spectateurs		TOTAL spectateurs
			Payant	Non payant	
Production (création)	2	32	3.523	1.102	4.625
Copr en création	6	55	6.478	3.845	10.323
Copr en reprise	3	33	4.903	1.225	6.128
Accueil	9	38	4.982	2.689	7.671
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>158</b>	<b>19.886</b>	<b>8.861</b>	<b>28.747</b>

### Théâtre de Namur

Le dernier contrat-programme d'une durée de cinq ans (01.01.09 au 31.12.13) a été signé le 27 mai 2009. Il a été prorogé de trois avenants jusqu'au 31 décembre 2016.

La subvention annuelle de base (année 2009) du centre dramatique a été fixée à 762.000 € alors que celle attribuée à l'opérateur en 2016 a été portée à 806.356,78 euros (+5% par rapport à celle octroyée en 2015).

Sur l'année 2014, l'asbl Centre dramatique de Namur a présenté 10 spectacles (dont 3 productions et 7 coproductions) pour un total de 152 représentations (105 représentations au siège, 37 représentations hors siège dans la ville de siège et 10 représentations hors siège) devant 18.665 spectateurs.

	Nbre spectacles	Nbre de repr	Nbre spectateurs		TOTAL spectateurs
			Payant	Non payant	
Production	3	44	4.901	819	5.720
Coproduction	7	108	10.683	2.262	12.945
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>152</b>	<b>15.584</b>	<b>3.081</b>	<b>18.665</b>

## ZOOM: MONS 2015 – PREMIÈRE ÉVALUATION

### RIDEAU SUR MONS 2015 : QU'EN DIRE, QU'EN PENSER ?

Mons 2015 a été perçu, de très loin, comme l'événement culturel majeur de l'année 2015 en Belgique : 80% des Belges (et pratiquement 100% des francophones) ont entendu parler de Mons 2015 (source : enquête Field 2015 - Futures/iVox/ Darwin BBDO).

Cependant, il est utile de rappeler que les évaluations formelles de l'agence KEA sont encore en cours et que n'est présenté ici qu'un aperçu global des premiers résultats, soit la part de statistiques complétées à 95% en fin novembre 2015, de cette opération culturelle hors normes.

### CULTURELLE, DITES-VOUS ?

Un premier regard est jeté sur les manifestations et le public touché par cette année 2015, à Mons, mais également dans les villes partenaires.

Mons 2015 a drainé plus de 2 135 000 visiteurs issus principalement de Belgique – 72 % de Wallons, 18 % de Flamands et 10 % de Bruxellois –, de France, d'Allemagne et des Pays-Bas, du Grand-Duché du Luxembourg et d'Angleterre.

Même si quelques passionnés sont venus des Etats-Unis, de Chine ou de Nouvelle-Zélande, la proportion reste anecdotique et l'on peut clairement établir le rayonnement de l'évènement à la Belgique et ses proches voisins.

Dès lors, que représentent, de manière très concrète, les investissements réalisés ? Quels impacts pour un budget global de 70 millions d'euros dont 60 issus des pouvoirs publics et 10 apportés par 841 entreprises locales et 70 partenaires privés institutionnels ?

En premier lieu, ce sont des évènements gratuits et participatifs qui ont dynamisé le territoire tout au long de l'année : 100.000 personnes présentes pour la fête d'ouverture du 24 janvier, soit près de 40 % de la population du bassin de vie de Mons-Borinage et 10 000 de plus que les prévisions des organisateurs ; 118 000 participants aux actions de territoire telles que Grand Huit, Grand Ouest, Grande Clameur... Avec un retour économique important pour l'HORECA et le commerce lié au tourisme.

Les 183 travailleurs de la Fondation Mons 2015, organisatrice de l'évènement, ont vu les choses en grand : 365 jours de Capitale Européenne de la Culture (ECOC), ce sont 3 000 rendez-vous programmés avec 5 000 artistes engagés (dont 1500 issus de la région), qui ont nécessité plus de 2 000 ambassadeurs Mons 2015 et 3 000 volontaires pour les projets. Ce sont au final 48 communes qui sont entrées en dynamique avec 50 institutions culturelles partenaires. Un record européen pour une ville à dimension relativement modeste.



Plus de 3 millions d'euros de billets ont été achetés par des touristes qui étaient 180 000 à se presser au portillon du Musée des Beaux-Arts (BAM) pour admirer « Van Gogh au Borinage », et plus de 460 000 à avoir fréquenté les musées montois durant cette année.

Le pari sur ce pôle muséal et culturel a non seulement consisté en l'ouverture de nouvelles infrastructures (Mons Memorial Museum, Artothèque, Musée du Doudou, Silex'S, Arsonic, Micx), mais également en la rénovation et la dynamisation de lieux existants (BAM, Beffroi, Mundanéum, Maison Losseau, Alhambra,...)

Le défi, aujourd'hui, consiste clairement à faire vivre ces lieux et ces investissements au-delà des flonflons de la fête. La Fédération Wallonie-Bruxelles a contribué à doter Mons de formidables outils de médiation, de création et de diffusion culturelles : il reste à présent à capitaliser sur l'enthousiasme suscité par l'évènement, et poursuivre, avec les partenaires locaux, ce renouveau culturel et économique.



## CE QU'ILS EN DISENT...

FABRICE MURGIA – CONCEPTEUR ET METTEUR EN SCÈNE – PROJET KARBON KABARET – LIÈGE

« Le spectacle est une coopération de la Province de Liège, Mons 2015 et la Province de Limbourg, dans le cadre des Fêtes de Wallonie. On a pu se rapprocher plus de la création que de l'évènementiel.

On a réuni un maximum de talents (245 artistes dont 200 issus de la FWB, ndlr), une sorte de feu d'artifice, de cocktail...

Je ne suis pas un régionaliste, mais je revendique mes racines culturelles. Je peux aller à la rencontre de l'autre grâce à mon identité liégeoise et wallonne...

C'est une chance incroyable que le politique ait fait le choix d'investir dans la culture, mais ici, on n'est pas le bras armé de la politique. C'est une création collective avant tout. On doit lancer les questions sur la place publique et on n'a pas de leçon à donner. »

YVES VASSEUR – DIRECTEUR DE LA FONDATION MONS 2015

« On oublie souvent que Mons 2015 est né, formellement, en 2005 et qu'à l'automne 2007, les premières réunions d'information aux citoyens se mettaient laborieusement en place par thème : folklore, littérature, arts plastiques... Il s'agissait de faire comprendre ce qu'est une Capitale Européenne de la Culture. Il aura fallu des centaines de réunions dans les écoles, par ateliers, à la Maison folie... et c'était loin de remporter l'adhésion.

Aujourd'hui, la Fondation met en avant avec fierté que 80% du projet initial de 2009 a été réalisé, et que le budget prévisionnel de l'époque tient toujours la route.

Mons 2015 c'est une nouvelle dynamique, une ville placée sur la carte de Belgique, de l'Europe, voire du monde. C'est aussi un changement positif des mentalités et des emplois qu'il faut à présent tenter de pérenniser en capitalisant sur cette folle année où, de l'avis des Montois eux-mêmes : Il y avait tant que l'on ne pouvait pas tout faire ! »

## MONSIEUR ZO – METTEUR EN RÊVE – PROJET LES 400 COUPS – WALLONIE PICARDE

« A titre personnel, le plus beau moment a été la découverte de richesses insoupçonnées de la région, humaines et paysagères. Une redécouverte de choses ordinaires qui deviennent extraordinaires. Et pouvoir le partager avec des habitants est magnifique.

L'occasion fait le larron : Mons 2015 offrait l'occasion, c'était mobilisateur et en même temps ça créait des suspensions. Nous n'étions que les colocataires d'un grand dragon. Nous étions face à l'inertie au défi de mettre ensemble des gens qui se connaissent peu ou prou et qui se mobilisent sur un inconnu. Il a fallu des mois pour installer la confiance. C'était ça, le challenge de Mons 2015.

La qualité que l'on peut prêter aux initiateurs est d'avoir saisi la balle au bond et d'avoir poussé le bouchon plus loin: le fait que 18 communes se parlent a créé un espace d'échanges entre les politiques, les territoires, qui permettait de dépasser inimitiés, les passivités...

Mon grand étonnement reste qu'une équipe d'artisans ait réussi à apprivoiser une si grande aventure. Les facteurs d'Amour sont, comme les participants, restés eux-mêmes : personne n'a dû se trahir. Tous ont travaillé avec modestie.

On est dans de l'évènementiel à dimension humaine. Un seul évènement sur trente était d'ampleur, les autres étaient conviviaux. Des gestes à taille modeste mais à grandes intentions. La réussite est que 8 fois sur 10, on a partagé des grands moments. Mais avec un résultat quantitatif relatif. Le bilan positif est dans la qualité, pas dans la quantité. Vu les contraintes, on a réussi un exploit et nous en sommes fiers. »



## HENRIETTE JUNGST – COORDINATRICE MAISON DES JEUNES DE CUESMES – PROJET POP UP

« Nous étions à la fois penseurs, concepteurs et opérateurs sur le terrain, avec les autres membres de Pop Up, ce qui nous a permis de créer des liens, de promouvoir une dynamique qui se poursuit.

C'est clair, c'était parfois difficile pour les petites structures, et la gestion, l'administratif ont pris beaucoup de place avec un seul travailleur pour assumer.

Mais il n'en reste pas moins que cela a été une belle plateforme pour la Maison de jeunes qui est, il faut le reconnaître, comme une bulle à contre-courant de la société : nous prônons la dynamique collective, le contact humain plutôt que virtuel...

Avec l'aide d'acteurs issus de mondes différents, nous avons ouvert de nouveaux terrains d'expérimentation et c'est très riche. »

## A LA LOUPE...

Si l'on s'attarde sur l'un ou l'autre projet, comme le Grand Ouest, projet des localités du Borinage et des Hauts Pays, il apparaît rapidement que ces projets fédérateurs ont contribué à rapprocher la ceinture boraine de la ville de Mons elle-même.

Ils ont également apporté un espace de rencontre pour les artistes, les associations et les habitants, à la recherche d'un projet culturel commun et festif.

Le coût n'est pas négligeable, comme à Frameries où 113.000 euros ont été investis, dont 95.000 de participation communale. Mais l'impact sur la vision de la population sur son propre territoire et l'opportunité offerte de s'en emparer de manière créative ne sont pas des résultats à prendre à la légère.

Dominoes, Ville en jeux, Grande Clameur, Mons Street Review, autant de projets fédérateurs et créatifs qui ont contribué à changer fondamentalement le visage de la ville, sont à présent passés au crible et analysés de manière systématique afin de tirer les enseignements qui s'imposent.

L'enquête KEA, dont les résultats seront disponibles après la clôture de cette édition, poussera sans doute à de nouvelles réflexions et orientations.



## VERDICT ?

Malgré des débuts parfois mouvementés et une opinion publique quelque peu réticente et dubitative, à l'échelle locale comme à celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec des attentes élevées et des budgets impressionnants, le projet de la Capitale Européenne de la Culture avait à faire ses preuves dans un laps de temps par nature assez court.

## OBJECTIF ATTEINT ?

D'une certaine manière oui, puisque les indicateurs sont au vert et que, globalement, les résultats attendus sont dépassés en termes d'audience, de participation, de visibilité. Et surtout, pour la région et, plus largement la Province et la FWB, le projecteur braqué sur Mons durant cette année a ouvert des perspectives et des chantiers de réflexion critique sur l'avenir des « industries et fabriques culturelles », sur l'importance de l'implication des populations dans ces processus de développement globaux, culturels, économiques et sociaux et sur les possibles voies de reconversion de régions en déclin à travers les industries culturelles et créatives.

Il aura fallu plus de 2 000 réunions de préparation dans le territoire, 3 millions de mails échangés, 800 kilos de café consommés, 20 000 blocs de béton alignés et 7 000 livres collectés dans les



bibliothèques publiques pour que se réalise ce projet que des esprits chagrins pourront encore critiquer, mais qui laissera indubitablement en mémoire des artistes, des touristes, des milliers de participants volontaires, de tous âges et origines, le souvenir d'une formidable aventure humaine et la fierté d'appartenir à la communauté des amoureux de la Culture, dans toutes ses diversités.

« Mons 2015 » a vécu, « Culture is here » est né. A suivre...



## ZOOM: LES FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'AGC

Depuis les années 70, la formation n'a pas cessé d'être un enjeu important dans les politiques culturelles. Aujourd'hui, cette compétence est principalement concentrée dans un Service de la Formation, relié au Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse auquel sont assignées une mission transversale à tous les secteurs de la culture, et une mission de formation interne des agents de l'Administration aux enjeux et politiques culturelles (non développée ici). La Direction de la Lecture publique (Service général de l'Action territoriale) assure la formation continue des bibliothécaires.

La formation relève de l'éducation non formelle, tout comme l'éducation permanente au sens large, telle que pratiquée par les différents secteurs socioculturels. Les formations ici analysées visent les acteurs et les cadres culturels, confirmés ou en devenir ; par contre, les actions de formation de base ou d'éducation telles que l'alphabétisation ou les apprentissages culturels et artistiques pratiqués par les associations culturelles ne sont pas reprises ici.

Les politiques et les enjeux culturels changent. Les offres de formation doivent accompagner ces évolutions et être en phase avec les besoins du terrain. Qu'il s'agisse de susciter l'expression artistique d'un groupe d'adultes, d'encadrer le séjour montagnard d'une bande d'adolescents en quête d'aventure, d'actualiser les connaissances numériques des bibliothécaires, de construire un projet ou de gérer une institution, dans tous les cas des connaissances, des compétences et du savoir-être devront être mobilisés.

### **Les formes de soutien**

Le principal type de soutien est le subventionnement : dans le cadre de décrets (Éducation permanente), de la circulaire formation des cadres culturels (principalement Jeunesse et BAGIC<sup>9</sup>), de conventions (Éducation permanente, Jeunesse, Créativité) ou d'appels à projets.

Des marchés publics sont passés avec des opérateurs de formation pour développer des initiatives visant à développer des métiers de la culture ou à répondre à des besoins sectoriels, de manière récurrente (Lecture publique) ou ponctuelle (Centres culturels).

En outre, le recours à des Fonds européens, en déposant des plans d'action dans le cadre de la programmation du Fonds social européen (FSE) 2014-2020, a permis de lancer des appels à projets sur la formation de base (alphabétisation) et sur les métiers de la culture.

### **Les opérateurs de formation**

Les opérateurs culturels, principalement en jeunesse et éducation permanente, organisent régulièrement des formations : certains les destinant quasi exclusivement à leur public interne, d'autres s'adressant à des publics externes, développant ainsi la formation comme une mission spécifique de leur association.

### **Les participants**

Les formations concernent globalement des cadres et acteurs culturels, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, qu'il s'agisse de formations à une pratique culturelle spécifique, de formations continues, de formations à un métier de la culture. Dans la plupart des cas, les formations visent un report vers l'action associative ou culturelle.

### **L'offre de formation**

L'offre de formation est très large et diversifiée : tant sur le plan des objectifs poursuivis (qualification continue ou à acquérir, brevet, métier), des matières et compétences traitées (gestion, enjeux culturels, pratiques culturelles), que des publics concernés (acteurs ou cadres culturels, professionnels ou bénévoles, personnes en recherche de formation ou d'emploi,...). Elle est décentralisée, en Wallonie et à Bruxelles. Elle propose une mobilisation des participants à géométrie variable : de quelques heures jusqu'à des cursus de plus de 800 heures, étalés sur deux ans.



9 Brevet d'Aptitude à la Gestion d'Institutions Culturelles



Quelle est la spécificité de l'éducation permanente ou de la formation par rapport aux autres formes d'éducation, d'enseignement ou d'apprentissage ? Qu'est-ce que l'éducation non formelle ?

### LES NORMES DE QUALITÉ DANS LES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DÉFINIES PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE ÉCLAIRENT LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉDUCATION :

**L'éducation formelle** renvoie au système éducatif structuré, qui va du primaire à l'université et qui englobe les programmes spécialisés de formation technique et professionnelle.

**L'éducation non formelle**, telle qu'elle est pratiquée par de nombreuses associations a les caractéristiques suivantes :

- elle est volontaire,
- elle est accessible à tous,
- il s'agit d'un processus organisé à visée éducative,
- elle est participative et centrée sur l'apprenant,
- elle vise l'acquisition de capacités préparant à la vie et à une citoyenneté active,
- elle est fondée sur un apprentissage aussi bien individuel qu'en groupe, dans le cadre d'une approche globalement collective,
- elle est globale et structurée,
- elle est fondée sur l'action et l'expérience, à partir des besoins des participants.

**L'éducation informelle** désigne un processus permanent, tout au long de la vie, par lequel chacun adopte des comportements et des valeurs et acquiert des capacités et des connaissances à partir des expériences et ressources éducatives de son milieu ambiant, et de la vie quotidienne (famille, voisinage, marchés, bibliothèque, médias, milieu professionnel, loisirs, etc.).

Ces différentes formes d'éducation – formelle, non formelle et informelle – sont complémentaires et se renforcent mutuellement dans le cadre plus global de l'apprentissage tout au long de la vie.

## I. TOUR D'HORIZON DES DISPOSITIFS DE FORMATION

### LA FORMATION DES JEUNES VOLONTAIRES

Deux formations spécifiques à l'intention des jeunes délivrent un brevet certifié par l'Administration générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### ***Le brevet d'animateurs-trices et de coordinateurs-trices en Centres de vacances***

L'animation des enfants en Centres de vacances est focalisée sur les loisirs et la socialisation.

29 organismes de formation, dont un s'adresse de manière spécifique à un public malentendant, sont habilités à dispenser une formation dans ce cadre.

L'habilitation implique de se soumettre tous les cinq ans à une procédure de vérification des objectifs, contenus, processus de la formation, de la qualification

des formateurs, des conditions de recrutement des stagiaires, de l'expertise développée par l'organisme en matière de formation et de la connaissance des centres de vacances afin que la formation réponde effectivement aux besoins du secteur.

Constatant que cette formation qui visait des bénévoles disposés à consacrer quelques années à l'animation est progressivement perçue par les participants comme un tremplin professionnel, le Service de la Formation a noué des collaborations avec le SFMQ (Service francophone des métiers et des qualifications) pour intégrer ce brevet d'animateur de Centres de vacances au parcours de formation professionnelle « animateur de groupe ». Combiné à un diplôme, ce brevet ouvre des portes vers l'emploi.

### **Le brevet d'animateurs-trices et de coordinateurs-trices d'Ecoles de devoirs**

La formation des animateurs et coordinateurs vise le soutien à l'apprentissage : apprendre à apprendre et aimer apprendre. Les contenus portent sur la connaissance de l'enfant, les droits de l'enfant, les techniques d'animation, la gestion des conflits, la relation à l'autorité, l'approche des matières scolaires et la gestion des premiers secours.

Deux opérateurs sont habilités à organiser ces formations.

### **LA FORMATION D'ANIMATEURS, DE FORMATEURS ET D'ACTEURS ASSOCIATIFS**

Le développement de l'emploi subventionné, l'exigence de qualité que s'impose le secteur associatif, et le rôle sociétal assumé de ce dernier

contribuent sans cesse à professionnaliser les associations et institutions culturelles et artistiques, de jeunesse et d'éducation permanente.

Les animateurs sont souvent devenus directeurs d'équipes, formateurs, gestionnaires de projets et d'associations. Ce déploiement de missions a mis en évidence des besoins de formations visant l'acquisition de méthodes de gestion et de pratiques d'animation, la construction et l'évaluation de projets, la compréhension des enjeux de société.

Le premier métier du secteur associatif est évidemment celui d'animateur, dont la formation se décline de manière spécifique selon les secteurs et les enjeux.

### **La formation à la gestion associative et institutionnelle**

La gestion sous tous ses aspects – fonctionnement d'une asbl, emploi, comptabilité, communication, développement informatique, ressources humaines, équipe, connaissance des dispositifs culturels, connaissance du territoire et des publics – implique de plus en plus de temps et de compétences continuellement activées.

### **La formation aux pratiques culturelles et aux outils d'animation**

Beaucoup de formations sont naturellement axées sur la participation citoyenne, critique et responsable : comment l'exercer, comment la développer, comment motiver d'autres publics ?

Les formations à l'animation explorent des connaissances et compétences telles que :

connaissance des publics, des groupes sociaux et populations, conception, gestion et évaluation de projets, gestion de conflits, relations interculturelles.

L'animateur doit pouvoir aussi mobiliser des techniques d'observation et d'analyse, des méthodes pédagogiques visant le développement personnel et collectif, souvent venues du monde de la psychologie : analyse systémique, analyse transactionnelle, programmation neuro-linguistique, communication non-violente, ou encore dynamique de groupes.

### **La formation à des enjeux culturels, d'éducation permanente et de société**

Chaque association conçoit ses formations en rapport avec ses missions et les enjeux culturels qui l'animent.

Parallèlement, bon nombre d'associations se sont spécialisées sur la formation aux enjeux qui les identifient.

On peut retenir parmi ces enjeux, outre celui de la participation culturelle et de la citoyenneté, l'action syndicale, la médiation interculturelle, les questions de genre et d'égalité entre hommes et femmes, le développement durable, la protection de la nature et de l'environnement, les relations Nord/Sud, la connaissance de la nature et de l'environnement, la santé, la parentalité.

Certaines formations sont tout à fait professionnalisantes et conduisent à des métiers tels qu'animateur en milieu interculturel, agent de développement et de médiation interculturelle, guide-nature, écrivain public, formateur en alphabétisation.

### **La formation aux pratiques artistiques et à la créativité**

Le croisement de la créativité et des pratiques artistiques avec l'animation offre un terrain fertile pour le développement de formations très spécifiques, telles que la formation aux arts du cirque, la formation à l'animation aux arts du spectacle ou encore la formation des artistes professionnels à l'animation culturelle et socio-artistique. De telles formations créent l'opportunité de déployer de nouveaux métiers culturels, d'ouvrir des perspectives aux artistes en les associant davantage aux politiques de créativité et d'éducation permanente et aux animateurs en renforçant leurs capacités créatives et artistiques.

### **LE BAGIC (BREVET D'APTITUDE À LA GESTION D'INSTITUTIONS CULTURELLES)**

La conception et la mise en œuvre de cette formation co-construite en partenariat entre l'Administration de la Culture et quatre organismes de formation<sup>10</sup> est certainement le signe le plus évident de la volonté de professionnaliser le secteur de l'action culturelle et de valoriser sa place dans le paysage des métiers culturels.

Une convention de référence impliquant les partenaires définit le tronc commun des contenus de formation abordant notamment les techniques d'élaboration, de réalisation et d'évaluation qualitative d'un projet collectif, la gestion administrative et financière d'une

association socioculturelle ou culturelle, l'analyse institutionnelle et organisationnelle, l'analyse du terrain d'action et du public, la mobilisation des ressources locales et du public, la gestion d'équipe, la déontologie de l'animateur et du coordinateur d'équipe, la communication et la gestion de conflits, les enjeux de l'action sociale et culturelle, la médiation culturelle et l'entraînement mental.

### **La plateforme BAGIC**

Ces formations sont aussi devenues au fil du temps des espaces de réflexion, d'expérimentation, de recherche, de mise en réseaux de professionnels de l'action culturelle qui se sont confortés à l'occasion du rassemblement des *bagiciens* organisé par le Service de la Formation en collaboration avec les opérateurs du BAGIC pour marquer les 20 ans de la mise en œuvre de cette formation. Actuellement, la certification du BAGIC ne bénéficie pas d'une homologation du secteur de l'enseignement. Par contre, le brevet constitue un atout lors de la recherche d'un emploi dans le secteur de la culture. Le principal défi actuel, même s'il n'est pas neuf, est de faire aboutir la réflexion menée conjointement par l'Administration et les représentants d'organismes de formation sur les hypothèses de reconnaissance de la formation par le secteur de l'Enseignement de promotion sociale et de passerelles avec l'Enseignement supérieur.

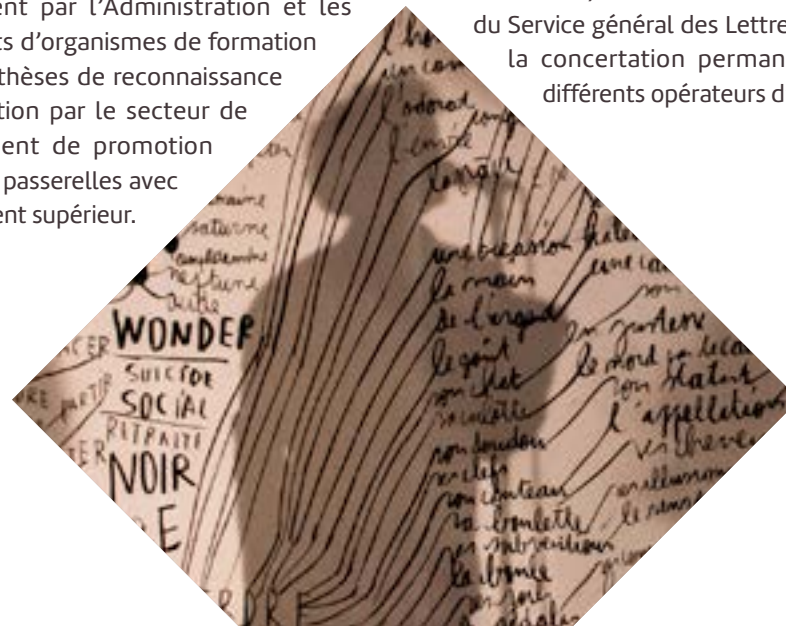
### **LA FORMATION CONTINUE DANS LES SECTEURS CULTURELS**

Plusieurs secteurs organisent la formation continue des professionnels employés par les opérateurs reconnus, le plus souvent à la faveur d'une évolution décrétales, afin de permettre l'adaptation des pratiques aux nouvelles orientations.

### **La formation continue des bibliothécaires**

La législation relative au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques (décret du 30 avril 2009) a maintenu l'obligation légale de formation continue pour les bibliothécaires : chaque bibliothécaire doit consacrer un minimum de 125 heures par période de cinq ans à des formations professionnelles.

La Direction de la lecture publique organise un programme de formation qui répond aux besoins identifiés via l'évaluation annuelle du Réseau public de la lecture, les rencontres professionnelles, les avis du Conseil, les recherches menées à l'initiative du Service général des Lettres et du Livre, et la concertation permanente entre les différents opérateurs d'appui.



<sup>10</sup> L'Interfédérale des Centres de jeunes (ICJ), le Centre bruxellois d'Action interculturelle (CBAI), le Centre socialiste d'Education permanente (CESEP) et le Centre d'Information et d'Education populaire (CIEP)

Des séminaires d'échanges de pratiques et d'expériences sont organisés régulièrement sur des sujets tels que le développement de projets de classes-lecture et de quartiers-lecture, le développement de la culture scientifique auprès d'enfants en primaire, la médiation numérique ainsi que les partenariats entre bibliothèques, opérateurs culturels reconnus, organismes actifs dans le cadre de programmes d'insertion sociale, opérateurs d'alphabétisation, établissements d'enseignement.



## DE NOUVELLES PISTES POUR L'EMPLOI ET LES MÉTIERS DE LA CULTURE

Suite aux plans d'action déposés dans le cadre de la programmation FSE 2014-2020, des appels à projets visant la formation des personnes inactives et des chômeurs à Bruxelles ainsi que des jeunes « neets » (**not in education, employment or training**) dans les provinces du Hainaut et de Liège, ont été lancés en 2015. Ces projets doivent faciliter l'insertion ou la réinsertion sur le marché du travail.

- **Je prends ma place dans la société** : les formations portent sur l'acquisition des compétences de base (alphabétisation), des compétences numériques et l'expression critique et citoyenne. quatre projets en Wallonie et deux projets à Bruxelles ont été retenus.
- **Investir les métiers de la culture** : les formations portent sur des dimensions culturelles innovantes, des métiers nouveaux liés à l'ère numérique, à l'interculturalité, sur la (re)valorisation des métiers culturels habituels ou techniques, ou encore sur les métiers de la formation et de l'animation dans le secteur de l'éducation non formelle.
  - En Wallonie, sept projets ont été retenus concernant des métiers de la culture dans le champ muséal, des technologies digitales, des bibliothèques.
  - A Bruxelles, les deux projets retenus portent sur le numérique et l'accueil d'événements culturels.

2015	Budget dépenses publiques*	Nombre d'opérateurs	Nombre de formations**	Nombre de participants***
Jeunesse	1.445.000 €	72	776	13.841
Education permanente	3.310.544 €	22	1.302	25.581
Lecture publique	35.000 €	59	70	639
Centres culturels et Créativité/ pratiques artistiques	45.200 €	6	22	280
<b>Total</b>	<b>4.835.744 €</b>	<b>159</b>	<b>2170</b>	<b>40.341</b>

\* Il s'agit du budget des dépenses publiques et non du budget des formations incluant les subventions, les dépenses des opérateurs et les recettes provenant des inscriptions

\*\* Il s'agit du nombre de sessions de formations dispensées ; ces données ne tiennent pas compte de la durée des formations qui est très variable

\*\*\* Il s'agit du nombre de participants et non du nombre de personnes, une même personne sera comptabilisée deux fois si elle a participé à deux formations

### **La formation continue des directeurs et responsables de projets dans les Centres culturels**

Le décret du 21 novembre 2013 redéfinissant l'action des Centres culturels a provoqué la mise en œuvre d'un programme de formation et d'accompagnement des animateurs et directeurs de ce secteur. Ce programme prévu sur trois ans (2014-2016) est structuré selon trois modules de huit journées. L'objectif de la formation est de permettre l'acquisition de référentiels communs et de méthodologies inhérents à la mise en œuvre d'enjeux de développement culturel territorial et de participation des populations.

Ce processus de formation continue induit une dynamique de réflexion sectorielle mobilisant une majorité de centres culturels dans des échanges, et un dialogue autour des enjeux de politiques culturelles locales contemporaines, de coopération culturelle intersectorielle et de participation citoyenne dans l'élaboration des projets culturels.

### **La formation continue dans le secteur de la Créativité et des Pratiques artistiques en amateur**

Le décret du 30 avril 2009 consacre les importants développements que le secteur des Centres d'expression et de créativité (CEC) et des Pratiques artistiques en amateur connaît depuis ces dix dernières années. Les CEC sont des espaces caractéristiques de la confrontation et de l'articulation entre les deux modes d'action, que sont l'expression artistique et l'expression citoyenne ; leur action requiert des compétences complexes articulant les techniques de l'artistique à celles de l'animation en rapport direct avec le vécu des publics.

Les besoins en formation dans ce secteur sont relayés par les Fédérations de pratiques artistiques en amateur et la Fédération représentative des CEC. Le Service de la Formation a soutenu ces fédérations dans le travail d'accompagnement et de réflexion des intervenants artistes et responsables d'associations de pratiques artistiques en amateur quant aux changements dans leur métier et aux nouvelles logiques d'action à y déployer.

## II. DÉFIS À RELEVER DANS LE CHAMP DE LA FORMATION

### **La valorisation des compétences**

La formation culturelle a développé très peu de perméabilité et de compatibilité avec le secteur de l'enseignement. La question de la certification des formations ou de modules de formation par l'enseignement est ancienne et reste une préoccupation majeure, de même que la réflexion sur les compétences acquises dans le cadre de l'éducation non formelle.

Cette question est actuelle et générale puisque l'Union européenne invite, pour 2018, les Etats-membres à œuvrer pour une meilleure reconnaissance de l'éducation non formelle par l'éducation formelle.

### **La transculturalité**

L'offre de formation se décline selon une multiplicité d'enjeux et de compétences pratiques qui, la plupart du temps, sont liés aux préoccupations des secteurs auxquels elle émerge. Toutefois, la demande de formations visant la « transculturalité » est de plus en plus explicite en vue de dynamiser et faire évoluer des pratiques, repenser les modes d'action, construire des coopérations entre secteurs culturels, entre le secteur culturel et d'autres secteurs tels que l'éducation et le social, sensibiliser de nouveaux publics ou des publics spécifiques.

**Un mouvement constant**

Les métiers culturels et artistiques ont connu d'importants développements au cours de ces dernières années, tant du côté de l'enseignement que de la formation continue et de l'insertion socioprofessionnelle.

**L'accompagnement professionnel**

Les travailleurs culturels sont nombreux à dire que leurs métiers impliquent polyvalence et multifonctionnalité, que l'élargissement des compétences attendues d'eux va croissante, alors même que les conditions structurelles d'exercice de leur travail ont fondamentalement changé et parfois se dégradent. La demande d'un accompagnement à l'exercice professionnel (interview, coaching, suivi,...) est devenue courante et a connu un important développement dans les milieux associatifs et culturels. Certes, l'on peut y voir un aspect des exigences de professionnalisation demandées à tous les niveaux, mais cette demande est aussi révélatrice des changements rapides qui marquent le monde culturel et de l'insécurité qu'ils produisent sur les travailleurs. Les professionnels qui exercent des métiers de la culture ont besoin de renouer le dialogue entre eux pour mettre du sens sur leur action. Un sens que visiblement les pratiques quotidiennes seules ne délivrent plus suffisamment pour tous.

**DÉFIS  
DE LA FORMATION****L'école**

Parmi les grandes orientations que trace la Déclaration de Politique Communautaire pour 2014-2019, figure l'objectif du rapprochement à construire entre la culture et l'enseignement.

Dans ce contexte, la formation d'intervenants culturels et artistiques dans les écoles constitue un besoin urgent et important.

**Les racines de la politique culturelle**

La transition générationnelle observable dans divers domaines et divers métiers culturels, renforce une demande de développement d'un point de vue analytique sur l'histoire culturelle, ses enjeux, ses apports et les défis qui en résultent.

**Un répertoire**

Un répertoire des organismes de formation est en préparation. Il n'est pas destiné à se substituer au travail de promotion et de communication que chaque organisme réalise pour recruter ses participants. Ses objectifs sont de permettre l'information générale d'un public intéressé qui ignore le potentiel de cette offre et de disposer d'un panorama général de l'offre de formation qui n'est actuellement pas perceptible comme tel.

**Les nouvelles technologies**

Des pans entiers de l'activité culturelle sont en mutation profonde du fait de l'impact des nouvelles technologies et des développements numériques. Les usages tant des professionnels que des consommateurs de la culture sont en cours de transformation. Tous les métiers mais également tous les publics, de la petite enfance aux personnes âgées, sont et seront appelés à développer des capacités nouvelles en matière numérique. Il s'agit là d'un champ important d'éducation et de formation qui demandera de plus en plus d'investissement de la part des opérateurs et des professionnels de la culture.

## ZOOM: OSER L'EUROPE CULTURELLE ET CREATIVE !

Europe Créative est le programme-cadre de l'Union Européenne dédié aux secteurs culturels et créatifs pour la période 2014-2020.

Europe Créative réunit les anciens programmes Culture et MEDIA (2007 – 2013) avec pour ambition de promouvoir la diversité culturelle, le patrimoine culturel et de renforcer la compétitivité des secteurs culturels et créatifs en Europe.

Le programme s'inscrit dans la stratégie de sortie de crise et de transition européenne « UE 2020 » et marque un changement important de perspective de l'Union dans ses choix d'investissement en matière culturelle. Les secteurs culturels et créatifs sont en effet considérés comme porteurs d'un important potentiel de croissance et d'innovation.

Doté d'un budget de 1,46 milliard d'euros, Europe Créative se définit comme un outil d'investissement face aux changements structurels posés par la mondialisation et le passage au numérique, avec pour objectif un renforcement de la diversité artistique et culturelle européenne et de la compétitivité de ces secteurs afin d'en faire des atouts du rebond européen.

### LE RÉSEAU DES DESKS EUROPE CRÉATIVE

Les bureaux Europe Créative (Creative Europe Desks) ont été constitués dans tous les pays participant au programme. Co-financés par l'Union Européenne, ils ont pour missions d'informer et d'accompagner les opérateurs et les entrepreneurs culturels et audiovisuels dans le montage des dossiers de demande de subvention.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le Desk Europe Créative Wallonie-Bruxelles regroupe l'ancien Point Contact Culture et le Media Desk. Il est relié au Service des Relations internationales de l'Administration générale de la Culture.

Il développe les activités suivantes :

- la promotion du programme Europe Créative et de la coopération européenne ;
- l'aide technique pour la confection des dossiers de candidature ;
- un lien assuré avec le réseau européen des Desks, ainsi qu'avec d'autres institutions et acteurs culturels européens ;
- le soutien à la recherche de partenaires ;
- la diffusion d'informations sur l'actualité culturelle et la promotion des programmes européens ouverts à la culture et à l'audiovisuel.



## LE PROGRAMME EUROPE CRÉATIVE

Le programme est ouvert à l'ensemble des acteurs, publics ou privés, à but lucratif ou non, des secteurs culturels et créatifs (arts vivants, arts visuels, audiovisuel, design, architecture, patrimoine, jeux vidéos, livre,...).

La dimension internationale d'Europe Créative se traduit par la participation des pays membres et en voie d'adhésion, des pays candidats ainsi que de pays de l'Association européenne de libre-échange. Il est aussi potentiellement ouvert aux pays relevant de la politique européenne de voisinage et permet d'ouvrir les coopérations et réseaux européens à des pays tiers.

Les objectifs généraux sont les suivants :

- soutenir la capacité des secteurs culturels et créatifs à opérer à l'échelle transnationale et internationale ;
- favoriser la circulation transnationale des œuvres culturelles et créatives et la mobilité des acteurs culturels et créatifs, en particulier les artistes ;
- atteindre des publics nouveaux et élargis en améliorant l'accès aux œuvres culturelles et créatives dans l'Union et au-delà ;
- renforcer la capacité financière des PME dans les secteurs culturels et créatifs, d'une manière durable, tout en s'efforçant d'assurer une couverture géographique et sectorielle équilibrée ;
- favoriser l'innovation, la créativité, l'élaboration de politiques et la mise en place de nouveaux modèles économiques et de gestion.

Le programme propose un cadre formé de trois volets d'action complémentaires :

- un volet Culture (31 % du budget global, soit 454,8 millions d'euros pour la période 2014-2020), dédié au renforcement européen et international des secteurs de la culture et de la création (hors cinéma et audiovisuel) ;
- un volet Média (56 % du budget global, soit 821.5 millions d'euros), dédié au renforcement et au développement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle (fiction, documentaire de création et animation) ainsi que des œuvres interactives ;
- un volet transversal (13 % du budget global) qui prévoit un dispositif de garantie financière (121 millions d'euros) ainsi qu'un soutien à la coopération politique transnationale et aux actions transsectorielles innovantes.



## LE SOUS-PROGRAMME CULTURE

Le sous-programme culture soutient quatre types d'actions et pose la coopération européenne comme un moyen essentiel de faire face aux enjeux du secteur. Les quatre actions peuvent être cofinancées dans le cadre d'appels à projets dont les procédures de sélection sont confiées par la Commission à l'Agence exécutive Éducation, Culture et Audiovisuel (EACEA).

### ACTION 1 : LES PROJETS DE COOPÉRATION

Les projets de coopération (à petite ou grande échelle) visent à faire émerger de nouveaux modèles d'action, notamment autour des publics, afin de susciter des projets innovants entre opérateurs de différents pays pour la réalisation d'activités sectorielles ou transsectorielles.

Les projets de coopération à petite échelle doivent impliquer au moins trois partenaires d'au moins trois pays éligibles différents. Le cofinancement européen ne peut excéder 200.000 euros, représentant 60% du budget éligible.

Les projets de coopération à grande échelle doivent concerner au moins six partenaires, d'au moins six pays éligibles différents. Le cofinancement européen ne peut excéder 2 millions d'euros, représentant 50% du budget éligible.

Les projets de coopération représentent 70% du budget du programme « Culture », soit 318 millions d'euros pour la période 2014-2020.



### PROJETS DE COOPÉRATION (PETITE ÉCHELLE)

	Projets EU	Sélect. EU	Sélect. BE	Subvention projets BE
Appel 2014	337	37	1	200.000 €
Appel 2015	476	67	6	1.012.000 €

### PROJETS DE COOPÉRATION (GRANDE ÉCHELLE)

	Projets EU	Sélect. EU	Sélect. BE	Subvention projets BE
Appel 2014	74	21	3	4.776.000 €
Appel 2015	127	17	2	2.516.000 €

On dénombre 46 opérateurs belges (dont 12 coordinateurs) figurant parmi les partenaires des projets sélectionnés en 2014 et 2015. Et 24 sont situés en Wallonie ou à Bruxelles.

### ACTION 2 : LES PROJETS DE RÉSEAUX EUROPÉENS

Les projets de Réseaux européens visent à créer un environnement européen favorable au renforcement des capacités des acteurs et à soutenir l'innovation par l'échange entre groupes structurés d'organisations de la culture et de la création.

Les opérateurs concernés par ce projet peuvent être issus du secteur Culture ou Média. Ils doivent regrouper 15 organisations d'au moins 10 pays différents.

Les projets de Réseaux européens représentent 6% du budget du programme « Culture », soit 27 millions d'euros sur 2014-2020.

	Projets EU	Sélect. EU	Sélect. BE	Subvention projets BE
Appel 2014	58	23	10	2.055.000 € (en 2014) 1.997.000 € (en 2015)

Sur 23 réseaux sélectionnés, 10 sont basés à Bruxelles (la situation stratégique de Bruxelles, concentrant une majorité d'institutions et d'opérateurs culturels européens, explique cela).

### ACTION 3 : LES PROJETS DE PLATEFORMES EUROPÉENNES

Les plateformes ont pour objectifs de renforcer le développement des talents émergents et de stimuler la mobilité des œuvres et acteurs culturels et ce, grâce à des programmations véritablement européennes.

Les plateformes européennes représentent 6% du budget du programme Culture, soit 27 millions d'euros sur 2014-2020.

	Projets EU	Sélect. EU	Sélect. BE	Subvention projets BE
Appel 2014	24	5	1	500.000 € (en 2014) 500.000 € (en 2015)
Appel 2015	47	3		

7 opérateurs belges figurent parmi les membres de ces plateformes (1 coordinateur et 6 partenaires). 5 sont situés à Bruxelles.

### ACTION 4 : LES PROJETS DE TRADUCTION LITTÉRAIRE EUROPÉENNE

Les projets de traduction littéraire soutiennent la circulation, la promotion et la diffusion de la littérature européenne de qualité, notamment via les nouvelles technologies. Elle encourage la diversité culturelle et linguistique en Europe, la circulation transnationale d'œuvres littéraires de qualité et l'amélioration de l'accès à ces œuvres.

Les traductions littéraires représentent 7% du budget du programme Culture, soit 31,8 millions d'euros sur 2014-2020.

	Projets EU	Sélect. EU	Sélect. BE
Appel 2014	261	74	
Appel 2015	248	58	

Aucun projet belge sélectionné.

Parmi les nombreux organismes culturels de Wallonie et de Bruxelles coordinateurs ou partenaires de projets soutenus par Europe Créative, citons notamment :

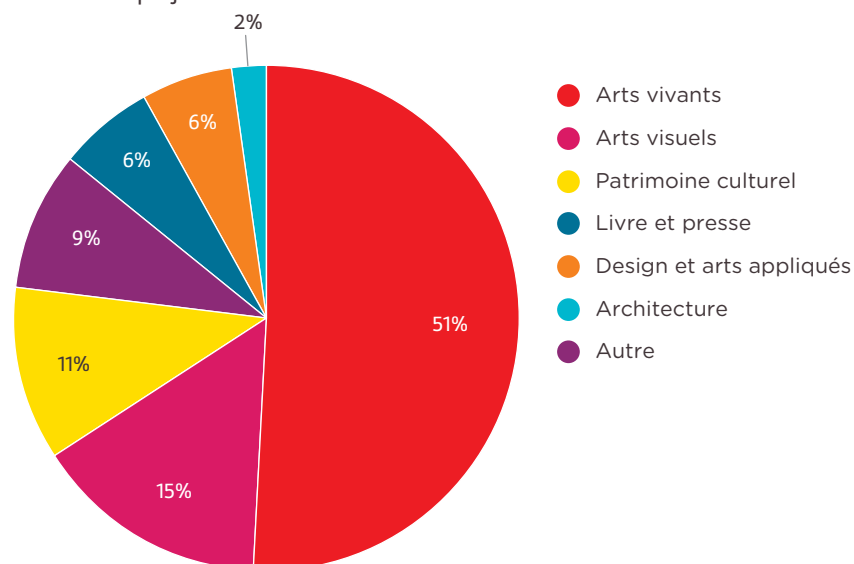
- « Young European Audience Development » (coopération), avec l'association d'éducation permanente Centre Vidéo de Bruxelles ;
- « European Talent Exchange Program 3.0 » (plateforme) – avec Wallonie-Bruxelles Musiques ;
- « European Festival Association » (réseau) – avec le Festival de Wallonie ;
- « Small Size – Performing Arts for Early Years » (coopération) – avec le théâtre de la Guimbarde ;
- « Blackboard Music project » (coopération) – avec les Jeunesses Musicales Wallonie-Bruxelles.

### BUDGET 2015

Le budget du volet Culture pour l'année 2015 s'élevait à 54.310.115 €.

Les opérateurs culturels belges (partenaires et coordinateurs) ont bénéficié de l'aide du programme à hauteur de 4.836.000 €, soit 8,9 % du budget du volet Culture.

Le graphique suivant présente les secteurs soutenus en 2015 dans le cadre du sous-programme Culture (hors traduction littéraire), sur base d'un nombre total de 115 projets :



Source : DG Education et Culture, 14/01/2016

## LE SOUS-PROGRAMME MÉDIA

Le volet Média concerne spécifiquement l'industrie du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo. Il soutient financièrement les acteurs européens du secteur (producteurs, distributeurs, agents de vente, organisateurs d'évènements...) dans essentiellement quatre domaines d'activité : la formation des professionnels, le développement de projets, la distribution et la promotion. Il encourage également les évolutions technologiques et favorise la création de réseaux transeuropéens.

En 2014, trois nouvelles aides ont été lancées : Développement des publics, Fonds Internationaux de Coproduction et Développement des jeux vidéo. 2016 verra le lancement d'un nouvel outil de financement pour le secteur: le fonds de garantie, un instrument de garantie financière destiné aux PME du cinéma et de l'audiovisuel.

## BUDGET 2015

Le budget total du volet Média pour l'année 2015 s'élevait à 104.556.000 €.

En 2015, un montant de 3.911.000 € a été investi dans 101 projets belges.

A ce montant viennent s'ajouter les aides redistribuées par *Europa Cinemas* aux salles de cinéma ainsi que le soutien engagé par des distributeurs et des agents de vente européens dans la distribution de films belges.

Au total, les professionnels belges ont ainsi bénéficié de l'aide du programme à hauteur de 5.020.000 €, soit 4,8 % du budget européen Média.

Secteur	Projets EU	Montants EU	Projets BE	Montants BE
<b>FORMATION</b>				
Formation	58	7.873.301€	3	534.300€
<b>DEVELOPPEMENT</b>				
Projets isolés	136	5.555.000€	5	185.000€
Slate Funding <sup>11</sup>	75	11.997.023€	1	200.000€
Jeux Vidéo	32	3.471.455€	1	55.000€
<b>COPRODUCTION</b>				
Projets TV	55	12.444.973€	1	75.000€
Fonds de coproduction	5	1.508.000€	0	
<b>DISTRIBUTION</b>				
Automatique – réinvest.	984	20.277.939€	60	1.145.138€
Soutien sélectif	490	10.294.400€	20	330.200€
Agents de vente – réinvest.	42	1.354.123€	0	
Réseaux de salle	1	10.400.000€	0	
Distribution en ligne	18	5.398.910€	0	
<b>PROMOTION</b>				
Festivals	88	3.681.250€	5	167.000€
Développement des publics	12	1.895.652€	0	
Accès au marché	61	8.184.585€	5	1.218.880€

<sup>11</sup> Accompagnement des producteurs européens indépendants dans le développement de leurs catalogues de projets de films préalablement à leur entrée en production.

## AUTRES ACTIONS SOUTENUES

D'autres actions spécifiques sont également soutenues : plusieurs prix européens dans le domaine des arts, le label du patrimoine européen et les Capitales européennes de la Culture.

### **Les capitales européennes de la culture**

Depuis Athènes, première ville Capitale européenne de la Culture en 1985, plus de 40 villes ont obtenu le titre. Après Mons et Pilsen en 2015, ce sont San Sebastian (Espagne) et Wroclaw (Pologne) qui accueillent la manifestation pour 2016.

Le titre était à l'origine attribué à une seule ville, pendant un an, sur base d'un programme culturel illustrant « la diversité et la richesse des cultures européennes et les liens qui nous unissent en tant qu'Européens ».

Depuis 2009, deux villes de deux pays différents sont désignées chaque année. Les villes doivent organiser des événements pour redynamiser la vie culturelle locale, renforcer sa visibilité au niveau international, stimuler le tourisme et rapprocher les citoyens de leur ville mais aussi, et surtout, de l'Union européenne, via la culture.

L'organisation de cette année culturelle fonctionne en partie grâce aux financements européens, accordés via le volet Culture du programme Europe Créative, à hauteur de 1,5 million d'euros pour chaque ville lauréate.

### **Les Prix**

Le programme Europe Créative soutient la remise de Prix européens, notamment dans les domaines du cinéma, du patrimoine culturel, de

l'architecture, de la littérature et de la musique. Ils servent à protéger et à promouvoir la diversité culturelle européenne, et célèbrent l'importance du dialogue interculturel et des activités culturelles, en Europe mais aussi en dehors de celle-ci.

### **Le Label**

Le label du patrimoine européen vise à mettre en valeur des sites qui ont joué un rôle important dans l'histoire et la culture de l'Europe ou dans la création et le développement de l'Union européenne. Ce label contribue à renforcer le sentiment d'appartenance à l'Union européenne, sur base d'une histoire et d'un patrimoine culturel européens communs. (plus d'info sur le label page 118)

Pour en savoir plus :

**[www.europecreative.be](http://www.europecreative.be)**

Desk Europe Créative Wallonie-Bruxelles

Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles

Culture : + 32 (0)2 413 40 60

Media : + 32 (0)2 413 34 91

[info@europecreative.be](mailto:info@europecreative.be)

[www.facebook.com/DeskEuropeCreative.BE](https://www.facebook.com/DeskEuropeCreative.BE) : Culture

[www.facebook.com/CreativeEuropeDesk.BE](https://www.facebook.com/CreativeEuropeDesk.BE) : Media



## ZOOM: LES LANGUES RÉGIONALES ENDOGÈNES (LRE) DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES : UN PATRIMOINE RECONNU, VALORISÉ ET VIVANT

LA VITALITÉ ACTUELLE DES LRE :  
COMPÉTENCES LINGUISTIQUES  
ET PRATIQUES CULTURELLES

L'appellation « langues régionales endogènes » englobe les parlers minoritaires qui s'y sont développés parallèlement au français depuis le Moyen-âge, que ces parlers soient d'origine latine (champenois, lorrain, picard, wallon) ou d'origine germanique (bruxellois, francique). Parce que ces langues sont nées sur les territoires wallon et bruxellois, elles sont dites « endogènes », à la différence d'autres langues régionales ou minoritaires parlées par des migrants (sicilien, berbère, yiddish, ...).

Jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la grande majorité de la population wallonne s'exprimait en langue régionale (wallon, picard, lorrain, champenois<sup>12</sup>). Seules les élites cultivées et quelques notables recouraient au français. L'instauration de l'instruction primaire obligatoire d'abord (votée en 1914), les mutations socio-économiques consécutives à la 2<sup>e</sup> guerre mondiale (industrialisation croissante, brassage des populations, développement des médias) ensuite, ont radicalement inversé les rapports entre les deux idiomes : en trois générations, les locuteurs unilingues d'expression régionale ont en effet disparu en Wallonie, remplacés par une majorité d'unilingues francophones<sup>13</sup>.

Bien qu'aucune statistique officielle ne soit disponible en la matière, il ne fait pas de doute que les jeunes Wallons et Bruxellois capables de pratiquer une LRE représentent à l'aube du 3<sup>e</sup> millénaire une infime minorité (circa 10% de la population francophone de Belgique). Selon le Groupe d'experts du *Programme UNESCO sur les langues en danger dans le monde*,

sur une échelle se déployant de 0 (langue éteinte) à 5 (langue sûre), le degré de vitalité des LRE de la FWB se situerait entre 2 (langue sérieusement en danger) et 3 (langue en danger)<sup>14</sup>.

Les LRE demeurent néanmoins présentes de manière significative dans plusieurs secteurs de la vie culturelle et associative. Plusieurs dizaines d'auteurs et d'artistes maintiennent vivante la création contemporaine en LRE, produisant dans ces langues des œuvres de qualité et de facture professionnelles. Près de 250 troupes de théâtre amateur, regroupant des centaines d'acteurs de tous milieux et de tous âges, attirent annuellement un public diversifié de plus de 300.000 spectateurs. Une trentaine d'associations, couvrant les différentes aires linguistiques de la FW-B, éditent des revues, des anthologies, des collections littéraires, des études philologiques ou encore des périodiques d'information générale en LRE. Près de six mille lecteurs sont abonnés à ces publications. La chanson, la bande dessinée et les albums pour la jeunesse ont par ailleurs contribué à toucher des publics plus larges. La *P'tite gayole* de Julos Beaucarne, le jazz de Guy Cabay ou le country blues de William Dunker ont acquis une popularité qui dépasse le cercle

12 Jusqu'au premier conflit mondial, le francique rhéno-mosane (au nord-est de la province de Liège) et le francique mosellan (dans le canton de Saint-Vith et au sud-est de la province du Luxembourg) représentèrent la langue orale majoritaire. Dans ces deux régions, la langue majoritaire écrite était alors non le français mais l'allemand.

13 L'évolution des rapports entre les langues parlées à Bruxelles est plus complexe et met en jeu, face au français, tant le bruxellois (ou thiois brabançon) que différents dialectes wallons et flamands. Pour l'essentiel, la progression du français dans la capitale s'opère entre le milieu du 19<sup>e</sup> et le milieu du 20<sup>e</sup> siècle.

14 L'édition interactive de l'*Atlas UNESCO des langues en danger dans le monde* est disponible en ligne à l'adresse suivante <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/endangered-languages/atlas-of-languages-in-danger/>. Les sources sur lesquelles cette estimation s'appuie ne sont pas clairement identifiées.

des amateurs traditionnels du wallon. De même, les adaptations en LRE des aventures de Tintin ou d'autres personnages tels que Le Petit Prince de Saint-Exupéry ou Alice de Lewis Carroll figurent aujourd'hui parmi les bestsellers des éditeurs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les LRE survivent par ailleurs dans les domaines de la toponymie, du folklore et des (nouveaux) médias. Trois décrochages régionaux hebdomadaires sont diffusés sur Vivacité tandis que chaque mois un magazine (« Wallons, nous ! ») et un journal (« Quènès novèles ») sont programmés respectivement sur la 3<sup>e</sup> chaîne de la RTBf et sur Canal C (Namur). Des passionnés ont développé des sites, des blogs, des forums de discussion et même un Gôgueule et un Wikipédia en LRE. D'autres proposent sur les réseaux sociaux des parodies « wallonnes » facilement compréhensibles de *Star wars* et de *Prison break*, qui ont déjà séduit le nombre impressionnant de trois millions d'internautes.

La dernière enquête d'envergure sur le sujet est celle effectuée en 1920 par J.-M. Remouchamps auprès des administrations communales wallonnes. Selon les résultats obtenus, les langues régionales, toutes variétés confondues, étaient alors pratiquées par plus de 80% de la population wallonne. Pour les années 1990, nous disposons de quelques estimations fondées sur des données fragmentaires et des méthodes d'enquête disparates. Elles oscillent entre 820.000 et 1.200.000 Wallons pratiquant une langue régionale, soit 25 à 37% de la population. Elles indiquent en outre que le wallon se maintient plus fermement que le picard, et le picard plus fermement que le gaumais. Le champenois, quant à lui, ne semble plus parlé que par quelques dizaines de personnes.



*On a marché sur la lune*, Casterman, 2001 (gaumais) ; *Le chat est content*, Casterman, 2010 (bruxellois) ; *Les Simpson. Camping en délire, Jungle !*, *Le petit prince*, Tintenfass, 2012 (wallon oriental) ; 2014 (picard) ; *Le petit Nicolas*, IMAV Éditions, 2014 (picard) ; *Les aventures d'Alice au pays des merveilles*, Evertime, 2012 (wallon occidental).

## LA POLITIQUE DE PROMOTION DES LRE EN FWB : BILAN ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'intérêt de la FWB pour les LRE s'est marqué dès 1983 par la promulgation du *Décret relatif à l'étude, à l'École, des dialectes de la Wallonie*, lequel invite les enseignants à tirer profit des parlers régionaux pour éclairer l'étude du français. Le *Décret relatif aux langues régionales endogènes* du 24 décembre 1990 vise plus largement à « favoriser l'étude scientifique et l'usage » de toutes les LRE, romanes et germaniques, pratiquées en Wallonie et à Bruxelles. Un an après son adoption était créé le Conseil des LRE, un organe consultatif composé d'experts désignés par le/la Ministre de la Culture pour un mandat de cinq ans. Sur base des avis de cette instance (soit 483 avis favorables sur 571 dossiers de demandes de subsides introduits entre janvier 1992 et septembre 2015), la FWB a soutenu annuellement une vingtaine de projets ayant pour objet la diffusion de la création contemporaine en LRE, la conservation et la mise en valeur du patrimoine oral et écrit, le développement de l'équipement linguistique ou encore l'étude des pratiques linguistiques (trans-) régionales.

Outre l'octroi de subventions aux opérateurs culturels du secteur, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre par le Service des Langues régionales endogènes (SLRE) pour sensibiliser le public, en particulier la jeunesse, à la riche diversité des patrimoines linguistiques wallons et bruxellois : mise en ligne d'une plateforme des revues d'expression régionale, organisation annuelle de rencontres littéraires, d'animations et d'ateliers d'initiation aux LRE, création d'une collection d'albums pour la jeunesse (*Lès Bab'lutes*), publication du *Spirou* R.A.P.

ou *Répertoire des activités et publications en LRE à destination de la jeunesse*, réalisation et diffusion de cahiers pédagogiques et de DVD multilingues à destination des élèves du primaire, etc. Le Service organise également depuis 1995 deux Prix annuels de LRE: l'un couronne, selon un rythme triennal, soit une œuvre en prose, soit une œuvre poétique, soit une œuvre dramatique ; l'autre récompense, selon un rythme biennal, soit une étude philologique, soit une réalisation audio(-visuelle) et/ou graphique. À ce jour, 43 lauréats ont été primés. Le budget annuel affecté à la promotion des LRE s'éleve actuellement à 134.000 euros.

En 2015, le *Décret relatif aux langues régionales endogènes de la Communauté française* a fêté son 25<sup>e</sup> anniversaire. À cette occasion, le SLRE a coordonné la « Fête aux langues de Wallonie », une opération qui a mobilisé durant une semaine 91 opérateurs culturels (musées, bibliothèques, centres culturels, associations de terrain, éditeurs, auteurs, chanteurs, comédiens d'expression régionale) et une quarantaine de communes. Quelque 8000 personnes ont participé à la trentaine d'activités proposées, dont près de 4500 enfants et 2000 adultes pour le seul marathon de lecture *Lire sans r'lache* (« Lire sans relâche ») mis sur pied par le SLRE avec l'appui des bibliothécaires de la FWB et des mandataires communaux. Un autre concours,



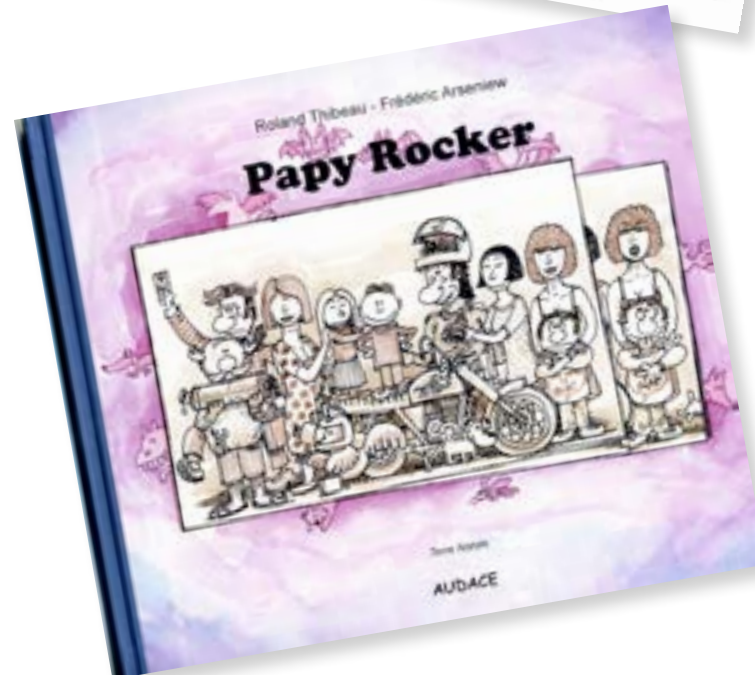
Les six versions de l'album de Stibane et Sarah V, *Les grands-arbres*, publié dans la collection « Lès bab'lutes », Noir Dessin Production en collaboration avec le SLRE, 2014 (Lauréats de la bourse « Littérature de jeunesse en LRE » – 2013)



Lès Noûmots (« Les mots nouveaux »), a débouché sur la création de 231 néologismes relatifs au vocabulaire de l'informatique, parmi lesquels on épinglera les termes *clignète* (« émoticône »), *copiutrèce* (« ordinateur »), *émile* (« courriel ») et *zûna* (« buzz »).

Les chiffres précités reflètent le regain d'intérêt que suscitent aujourd'hui les LRE et que confirment d'autres indicateurs comme les statistiques de vente de livres en LRE à la Foire du Livre de Bruxelles sur le stand de la FWB ou le taux d'audience des retransmissions du Grand Prix de la Chanson wallonne sur la RTBF (deux fois plus de réservations que de places disponibles pour l'enregistrement de la dernière édition dans le studio de Media Rives à Liège). Deux tendances contradictoires balisent donc l'avenir des LRE en FWB : d'une part, la régression nette et continue du nombre de locuteurs actifs hypothèque lourdement leurs chances de survie au 21<sup>e</sup> siècle; de l'autre, le capital sympathie croissant dont elles disposent de même que la proportion significative de Wallons et de Bruxellois en contact épisodique ou régulier avec elles dessinent un chemin possible vers leur réappropriation. Les représentations positives désormais associées aux LRE sont autant de leviers à exploiter pour consolider la politique de protection et de revitalisation dont la FWB a jeté les bases en 1990.

*Les langues régionales en chansons. Une sélection de dix chanteurs et groupes filmés par Stéfan Thibeau, SLRE, 2012*



*Roland Thibeau (auteur), Frédéric Arseniew (illustrateur), Papy Rocker, Audace, 2014 (Prix de langues régionales endogènes — 2015)*

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### 1. La littérature en LRE a plus de 400 ans

La littérature dialectale est née vers 1600 en Wallonie : nous avons conservé plus de 400 textes composés aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles par des lettrés, la plupart d'origine liégeoise. Ces oeuvres et bien d'autres sont à découvrir dans l'*Anthologie de la littérature dialectale de Wallonie* de Maurice Piron, partiellement accessible sur Google books.

### 2. Edith Piaf a chanté en wallon

La complainte *Lèyîz-m' plorer* (« Laissez-moi pleurer »), composée en 1854 par le Liégeois Nicolas Defrêcheux, était considérée par Edith Piaf comme « la meilleure chanson qui ait jamais été écrite ». Pour écouter l'interprétation de ce texte par la Môme, rendez-vous sur youtube ( <https://www.youtube.com/watch?v=rS1DkSjJgpc>).

### 3. Apollinaire a rimé en wallon

Lors de son séjour à Stavelot en 1899, Guillaume Apollinaire a vécu une brève idylle avec Marie Dubois et a composé à son intention l'acrostiche suivant :

**M**i crapaute, ji v's ainme et vos l' sèpez, Marèie.  
**A**l rôse, fleur d'osté, v's estez, mi fleur, parèie.  
**R**abressez-mi ! D'nez mi, Marèie, on betch d'Amour,  
**E** wallon, m' binamèie, è wallon ji v's è prèie !  
**I** fat todis m' warder, divins vosse p'tit cour.  
**E**lle est trisse li vèie, i fat qu' noste Amour mourt !  
 (Ma bonne amie, je vous aime et vous le savez Marie.  
 À la rose fleur d'été, vous êtes, ma fleur, pareille.  
 Embrassez-moi ! Donnez-moi, Marie, un baiser d'Amour,  
 En wallon, ma bien aimée, en wallon je vous en prie !  
 Il faut toujours me garder, dans votre petit cœur.  
 Elle est triste la vie, il faut que notre Amour meure !)

### 4. Le wallon est parlé aux Etats-Unis depuis le 19<sup>e</sup> siècle

À partir de 1850, de nombreux Wallons brabançons et namurois, fuyant une situation économique désastreuse, ont émigré au Wisconsin et ont transmis, de génération en génération, les traditions et le langage de leur terroir d'origine. Retrouvez nos cousins d'Amérique « djâzant walon » dans le reportage que leur a consacré Regis de Rath (« Question à la une » diffusé le 16 janvier 2014 : [http://www.rtb.be/tv/emission/detail\\_questions-a-la-une/actualites/article\\_les-wallons-du-wisconsin-une-video-etonnante?id=8177360&emissionId=10](http://www.rtb.be/tv/emission/detail_questions-a-la-une/actualites/article_les-wallons-du-wisconsin-une-video-etonnante?id=8177360&emissionId=10)) et dans le court-métrage de Xavier Istasse intitulé *Namur, Wisconsin* (<https://www.youtube.com/watch?v=mUtzAbfkeEQ>)

### 5. Il existe une orthographe wallonne spécifique

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, Jules Feller a élaboré un système de notation qui permet de transcrire assez fidèlement la prononciation des différents parlers wallons tout en tenant compte des conventions graphiques du français et de l'étymologie des mots.

## Une tradition lexicographique remarquable

À côté de l'*Atlas linguistique de la Wallonie* entrepris par le dialectologue liégeois Jean Haust sur base d'une enquête de terrain réalisée entre 1924 et 1959 (300 points d'enquête, 2100 questions, 4500 mots), de nombreux dictionnaires, glossaires et lexiques témoignent de la riche diversité caractérisant les LRE de la FWB. Citons, pour leur caractère général et leur rigueur méthodologique, ceux d'André Capron et Pierre Nisolle (picard borain), Arille Carlier (wallon occidental), Flori Deprêtre et Raoul Nopère (wallon de la Région du Centre), Michel Francard (wallon méridional), Jean Haust (wallon oriental), Lucien Jardez (picard tournaisien), Lucien Léonard (wallon central), Roger Nicolas (champenois), Sera de Vriendt, Marcel de Schijver et Mark Quintelier (bruxellois).

## ZOOM: LA LANGUE FRANÇAISE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Dès sa création en 1985, la Direction de la Langue française (DLF) prend conscience des enjeux qui dépassent les aspects « patrimoniaux », défensifs et puristes. Cette prise de conscience s'ouvre aux implications politiques, sociales, économiques, éducatives et culturelles liées à la langue ; placent l'usager au centre des préoccupations et amènent des objectifs tels que :

- rédiger des textes pour qu'ils soient compréhensibles pour le public ;
- lever les freins à l'apprentissage et à l'appropriation du français par tous, pour favoriser l'insertion et l'épanouissement ;
- obliger les fabricants à étiqueter leurs produits dans la langue du client ;
- promouvoir des méthodes rapides d'acquisition des langues pour favoriser l'emploi ;
- favoriser le maintien du français et des autres langues dans les masters universitaires et la recherche scientifique.

Aujourd'hui, comme voici trente ans, toutes les actions menées par la DLF restent étroitement liées aux enjeux de société les plus divers. Ses différentes actions peuvent être définies à travers quatre objectifs majeurs :

### AMÉLIORER LA LANGUE ET SA MAÎTRISE

Il s'agit d'aménager la langue elle-même pour la rendre « appropriable » et adaptée aux besoins du citoyen. Réformes de l'orthographe, lisibilité des textes administratifs et juridiques, terminologie, féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres, notamment, constituent autant d'actions de ce vaste programme.

### RENFORCER LA PRÉSENCE DU FRANÇAIS ET AUGMENTER LE NOMBRE DE SES LOCUTEURS

Il s'agit de renforcer la diffusion du français, que ce soit dans les sciences, les techniques, les arts, l'enseignement supérieur, les médias, les entreprises, les institutions internationales, sur les autoroutes de l'information, etc.

### PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE ET RENFORCER LE PLURILINGUISME DES FRANCOPHONES

Loin d'un combat pour récupérer une hégémonie que le français a perdue, il s'agit de combattre le principe même d'hégémonie. Promouvoir la diversité des langues et lutter contre la langue unique et son corrélat, la culture unique, figurent donc également parmi les objectifs d'une politique linguistique. Cependant, cette politique résulte également d'un subtil équilibre entre unité et diversité. Sauvegarder la diversité, c'est aussi renforcer les compétences en langues des citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un plurilinguisme qui génère également des retombées précieuses en termes d'épanouissement personnel et d'insertion professionnelle.



## PRÉSERVER POUR TOUT FRANCOPHONE LE DROIT D'ÊTRE SERVI EN FRANÇAIS

Comprendre une sentence pénale, le mode d'emploi d'un appareil, disposer d'un contrat de travail dans sa langue, sont autant de droits naturels auxquels tout individu peut prétendre. La Fédération Wallonie-Bruxelles dispose cependant de marges de manœuvre limitées dans ce domaine, qui se concrétisent principalement par de l'information.

## FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS SPÉCIFIQUES

Le champ d'action étant vaste et éminemment transversal, voici quelques chantiers actuels qui illustrent ces objectifs.

**Les réformes de l'orthographe.** Pour comprendre le sens de ces réformes, il faut interroger la cohérence interne de notre système linguistique et par la même occasion, cesser de faire peser la faute sur l'usager. En effet, notre système linguistique s'est construit sur de nombreux partis pris sans fondement. Or, les personnes qui apprennent l'orthographe française font souvent des fautes « cohérentes », qu'entendent suivre les réformes proposées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, il est nécessaire d'affronter les résistances au principe même de la réforme – souvent dues à des représentations fausses – et rappeler que les réformes ne sont pas un nivèlement par le bas. Notre langue n'en perd pas son âme, dès lors que l'orthographe n'est pas la langue, mais son habit.

**La lisibilité des textes administratifs.** La bonne compréhension des textes administratifs est indispensable, et parfois vitale, pour le citoyen. Une méthode d'écriture et des conseils aux scripteurs peuvent donner très rapidement les clés pour produire des écrits clairs. Un nouveau guide « Écrire pour être lu » a été publié en 2015 et est disponible sur [www.languefrancaise.cfwb.be](http://www.languefrancaise.cfwb.be).

**La terminologie.** Belterme, la banque terminologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, outille les professionnels et les citoyens, pour l'utilisation d'un vocabulaire français précis qui désigne de nouvelles réalités techniques, sociales, ou scientifiques. L'informatique, les nouveaux médias, l'audit, la simplification administrative ou l'édition numérique, par exemple, sont autant de domaines qui sont venus récemment enrichir Belterme.

**La féminisation.** Le décret relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade et titre a été pris en 1993 pour rendre compte de l'accès des femmes à des fonctions autrefois exclusivement occupées par des hommes. Il impose aux administrations de faire usage de formes féminines de noms de métier, fonction, grade ou titre, lorsqu'elles désignent une femme ou un ensemble de femmes. Un nouveau guide « Mettre au féminin – Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre » est paru en 2015 ([www.languefrancaise.cfwb.be](http://www.languefrancaise.cfwb.be)).

**Les sciences.** Pour renforcer la présence du français dans les sciences et lutter contre la langue et la culture uniques, la DLF a mené une enquête sur l'anglicisation des masters dont l'évolution galopante interroge la qualité des savoirs. Une étude réalisée à l'UCLouvain révèle par exemple qu'en 2013-2014, près de 10% des masters (12/122) étaient proposés en « full english », et que la production de thèses de doctorats est quant à elle largement dominée par l'anglais puisque 64% des thèses sont rédigées, voire présentées en anglais, pour 34% en français ([www.languefrancaise.cfwb.be](http://www.languefrancaise.cfwb.be)).



## Le Forum mondial de la langue française

Du 20 au 23 juillet 2015, Liège a été le théâtre du deuxième « Forum mondial de la langue française », sur le thème de la Francophonie créative. Initié par l'Organisation internationale de la Francophonie en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce grand rassemblement citoyen a réuni environ 800 jeunes entre 18 et 35 ans venus de tous les continents afin de partager leurs expériences, élargir leurs réseaux et trouver des collaborations pour développer leurs idées et concrétiser des projets éducatifs, culturels, économiques et audiovisuels innovants en français et économiquement porteurs.

La DLF s'est impliquée dans ce Forum à travers un stand de présentation de ses actions et publications, un espace jeux autour de la créativité linguistique et terminologique proposant des jeux de société intéressants pour la maîtrise et l'appropriation du français, des concours et plusieurs ateliers terminoludiques en collaboration avec l'Agence Universitaire de la Francophonie, un atelier d'intercompréhension<sup>15</sup> en langues romanes accompagné de la présentation d'un projet d'apprentissage en ligne d'intercompréhension en langues romanes développé par les Universités de Barcelone et Grenoble III.

**L'intégration des migrants.** Plusieurs publications des collections « Français et Société » et « Guide » vulgarisent des recherches universitaires sur les liens entre l'intégration et la langue. La plus récente de ces recherches relativise des idées reçues en matière de langue et d'intégration. Elles sont principalement les suivantes: les migrants ne connaissent pas le français ; connaître le français est l'unique condition pour s'intégrer ; connaître le français, c'est partager un ensemble de valeurs communes ; ceux qui ne parlent pas le français n'en ont pas la volonté.

« **La langue française en fête** ». D'autres études indiquent que l'appréciation de la langue passe par l'adaptation d'une image moins normée du français et d'une vision plus positive de nos compétences linguistiques. « La langue française en fête » est une initiative de sensibilisation qui vient rappeler, en mars de chaque année, que la langue est faite pour le citoyen et non le citoyen pour la langue. Loin des conseils « dites, ne dites pas », cette semaine est une invitation à la créativité linguistique des locuteurs, leur faisant oublier le poids insécurisant du cadre linguistique.



<sup>15</sup> L'intercompréhension est une pratique de communication qui permet à chacun de s'exprimer dans sa propre langue et de comprendre la langue de l'autre. Elle permet de placer toutes les langues de travail sur un pied d'égalité et offre la possibilité à chacun de s'exprimer avec toutes les précisions et nuances requises.

## ZOOM: LA PROMOTION DES LETTRES AU SERVICE DES AUTEURS À L'ÉTRANGER

Le Service de la Promotion des Lettres fait partie du Service général des Lettres et du Livre et ses compétences se définissent en rapport à une double orientation : la politique des Lettres (aide à la création, à l'édition et à la diffusion de la littérature francophone de Belgique) et la politique du Livre (soutiens aux différents acteurs de la chaîne du livre, hors littérature générale).

Une des missions du Service de la Promotion des Lettres est de promouvoir les auteurs belges francophones à l'étranger. Il y a en Belgique francophone un vivier extraordinaire de talents littéraires, que ce soit en littérature générale, en littérature jeunesse, en bande dessinée, en poésie, en théâtre. La situation est cependant parfois complexe : beaucoup d'auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles connus de la

FW-B sont publiés par des éditeurs français et il n'est pas toujours évident pour le public étranger de faire la différence entre un auteur francophone de Belgique ou de France puisque la langue est la même et que la perméabilité des frontières a pour conséquence d'avoir des auteurs belges vivant en France et inversement.

Même les professionnels du secteur se surprennent parfois d'apprendre que derrière tel ou tel nom se cache un ou une Belge. Combien de fois peut-on entendre s'exclamer : « Je ne savais pas qu'elle/il était Belge ! Ça alors ! ». Face aux grands talents littéraires français, les auteurs de la FWB n'ont pas à rougir, mais les moyens et la visibilité étant différents, la FW-B développe des idées astucieuses pour mettre en lumière les artistes de la Fédération Wallonie Bruxelles.

### LES SALONS PROFESSIONNELS DU LIVRE À L'ÉTRANGER

Il existe différents types de salons ou foires du livre, dont des foires professionnelles, comme celles de Francfort, de Bologne, de Londres ou de Guadalajara (Mexique), où se rencontrent les éditeurs et agents littéraires du monde entier pour acheter ou vendre des droits et faire traduire des ouvrages. Ces foires, qui n'accueillent pas ou que très peu de lecteurs « grand public », sont le moyen de toucher les professionnels, dont les organisateurs d'événements littéraires, de se créer des réseaux, et de rencontrer

les partenaires publics du monde entier, en particulier les partenaires français avec qui la Promotion des Lettres collabore souvent. Par exemple, lors de la foire du livre de Francfort en 2015, la FW-B a co-organisé avec le Centre National du Livre la deuxième rencontre des organismes européens du livre pour échanger les bonnes pratiques, développer des outils communs et discuter des propositions de la Commission européenne en regard du livre.

### LES SALONS DU LIVRE ET FESTIVALS LITTÉRAIRES

Salons généralistes ou spécialisés, c'est là que les auteurs peuvent rencontrer leur public au travers de séances de dédicaces, de conférences, d'ateliers,... Le premier pays le plus porteur pour la promotion de nos auteurs est évidemment la France. De très nombreux événements littéraires s'y organisent. La présence et la participation à ces salons est coordonnée par l'équipe du centre Wallonie-Bruxelles de Paris, avec l'implication des associations d'éditeurs telles qu'Espace Livre & Création et l'ADEB (Association Des Editeurs Belges), et l'appui du service bilatéral pour la France, ainsi que de la cellule Culture de WBI.

Ailleurs, la présence belge francophone est assurée par Wallonie-Bruxelles International ou les Délégations Wallonie-Bruxelles à l'étranger, à qui le Service de la Promotion des Lettres apporte de l'énergie humaine, de l'expertise sur les littératures, la création d'outils de promotion et assure une



sélection de livres. En fonction de leur plan d'action, l'AWEX (l'export wallon) et BIE (l'export bruxellois) apportent un soutien financier et humain également, comme par exemple à Taiwan, Paris, Bologne ou Francfort en 2015. La délégation Wallonie-Bruxelles est par exemple chaque année un véritable moteur pour la présence belge francophone au salon du livre de Varsovie, en mai. Le service de la Promotion y tient un stand et y présente les ouvrages de nos auteurs. En 2015, l'accent était mis sur la littérature de jeunesse. Deux autrices-illustratrices s'y sont rendues : Anne Brouillard, prix triennal jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Geneviève Casterman. Elles ont eu l'occasion d'y rencontrer le public polonais, de participer à des conférences, à des rencontres avec des étudiants ainsi qu'avec des éditeurs jeunesse polonais. En 2016, l'accent sera mis sur les auteurs de polar et de théâtre.

Les auteurs invités dans des festivals et salons internationaux peuvent bénéficier d'une aide de WBI, pour leurs trajets. Leur séjour est généralement pris en charge par les organisateurs de l'événement ou leur éditeur sur place. Dans le cadre des invitations d'auteurs, la Promotion des Lettres joue un rôle d'expertise et de conseils en répondant souvent à des questions sur leurs actualités et en faisant de nombreuses propositions. Par exemple, lors de la nuit européenne de la littérature à Prague en 2015, la délégation Wallonie-Bruxelles a accueilli Paul Colize, une étoile montante du polar, dont les ouvrages n'étaient pas encore traduits en tchèque. Des extraits, dont la traduction a été financée par la Promotion des Lettres, ont été lus auprès d'un public conquis et un éditeur tchèque a décidé de publier un roman de l'auteur. Une demande d'aide à la traduction est parvenue au service de la Promotion des Lettres pour soutenir la sortie de cet ouvrage. La boucle est presque bouclée.

**Etablir une liste exhaustive de tous les auteurs qui ont été soutenus d'une manière ou d'une autre par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Wallonie-Bruxelles International, les délégations à l'étranger ou le centre Wallonie-Bruxelles de Paris, serait impossible. Des synergies se créent au niveau des aides entre nos différentes institutions : un auteur ayant obtenu une bourse pour une résidence, se voit aussi accorder une aide à la traduction, un ouvrage ayant reçu une bourse de traduction permet de soutenir une invitation dans un salon littéraire à l'étranger, etc.**

**Quelques exemples récents tout de même :**

**Werner Lambersy (poète) et Maxime Coton (auteur) ont reçu une bourse littéraire du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour un séjour en résidence au Literarisches Colloquium à Berlin. Ils y ont séjourné l'un en février 2015, l'autre en août 2015 et ont notamment participé à des soirées de lectures. Dans ce cadre, une subvention et une aide à la traduction ont chaque fois été accordées par Wallonie-Bruxelles International.**

**Michel Van Zeveren (auteur jeunesse) a été soutenu par Wallonie-Bruxelles International dans le cadre d'une invitation au South Ken Kids festival, à Londres, tout comme Benoît Peeters pour son invitation au Lakes festival en Angleterre. Kenan Gorgün (auteur) et Paul Emond (auteur de théâtre) sont partis pour la Roumanie tandis qu'Isabelle Wéry (autrice, chanteuse, metteuse en scène), invitée par son éditeur pour la sortie de la traduction de son roman en Bulgarie, a été soutenue pour son trajet et son séjour sur place.**

**En Pologne, DramEdition, une jeune maison d'édition de théâtre très dynamique traduit de nombreux auteurs belges francophones. Wallonie-Bruxelles International ainsi que la délégation à Varsovie l'ont soutenue pour la venue et la participation de ces auteurs, dont Paul Emond et Laurent Van Wetteren, lors de festivals et d'ateliers littéraires en Pologne : des bourses d'aide à la traduction ont été accordées par la Promotion des Lettres. Cette maison d'édition a reçu en outre le prix du rayonnement étranger de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2015.**

**En Chine, c'est Jeanne Ashbé (autrice jeunesse), Turk (auteur de BD) ou encore Michel Rodrigue (auteur BD), pour n'en citer que quelques-uns, qui ont eu l'occasion de participer à des rencontres et des conférences lors d'événements littéraires.**

**L'écrivain, dramaturge, journaliste, traducteur Jacques De Decker a été invité, en avril 2015, à participer à une discussion « carte blanche » avec l'auteur et traducteur allemand Manfred Flügge sur invitation de l'Institut français de Berlin et de la Délégation Wallonie-Bruxelles à Berlin et dont le sujet était la littérature européenne. Par ailleurs, il a donné une conférence sur les « lettres belges entre hier et demain » à l'Université Humboldt.**

Des collaborations voient le jour comme par exemple, à Londres, où une attachée culturelle basée à l'ambassade belge fait efficacement la promotion des auteurs de la FW-B. C'est ainsi que des ouvrages d'Aurélié William Levaux ont été exposés dans le cadre du festival Comics Creatix organisé par Paul Gravett, l'expert de la Bande dessinée en Angleterre. L'artiste y a été invitée pour rencontrer un public attentif.

La promotion et la valorisation des talents littéraires de la FW-B sont le résultat d'échanges et de partenariats solides lentement tissés entre les institutions intrabelges et étrangères. Ces échanges se renforcent aujourd'hui, malgré et en raison des compressions de budget.

## LES AIDES À LA TRADUCTION

Le service de la Promotion des Lettres subventionne des aides à des éditeurs étrangers qui veulent traduire les auteurs de la FW-B. Il s'agit d'appels à candidatures qui ont lieu deux fois par an. Le budget, réduit voici quelques années (avec un montant disponible de 27.000 euros), s'est vu augmenter pour 2016 à 60.000 euros et permet au service de la Promotion des Lettres de pouvoir soutenir plus de traductions dans le monde entier et surtout d'élargir ses aides à la littérature de jeunesse et la Bande dessinée.

Sur les années 2014 et 2015, 41 projets de traduction ont été soutenus dont 9 par l'Académie royale de langue et littérature de Belgique qui prend en charge les dossiers pour les auteurs patrimoniaux (ou auteurs classiques).

Plus précisément :

10 traductions en anglais dont 1 par l'Académie  
 9 traductions en roumain dont 2 par l'Académie  
 6 traductions en italien dont 1 par l'Académie  
 3 traductions en ukrainien dont 1 par l'Académie  
 3 traductions en allemand  
 2 traductions en néerlandais dont 2 par l'Académie  
 2 traductions en espagnol dont 1 par l'Académie  
 2 traductions en serbe  
 1 traduction en russe  
 1 traduction en macédonien  
 1 traduction en slovène  
 1 traduction en polonais  
 1 traduction en hongrois par l'Académie

L'attachée à la diffusion internationale des littératures belges francophones (Service de la Promotion des Lettres) s'est rendue en 2015 dans six salons du livre à l'étranger, pour promouvoir les auteurs belges :

Salon du livre de Taïpei à Taïwan (janvier)  
 Salon du livre de Paris (mars)  
 Foire du livre de Bologne (avril)  
 Foire du livre de Londres (avril)  
 Salon du livre de Varsovie (mai)  
 Foire du livre de Francfort (octobre)

## LE COLLÈGE EUROPÉEN DES TRADUCTEURS DE SENEFFE ET LES RÉSIDENCES D'AUTEURS

Le collège a pour objectif d'offrir à des traducteurs professionnels du monde entier des conditions de travail idéales en accueillant chaque année une quinzaine d'entre eux en résidence en été. La condition : qu'ils traduisent des ouvrages d'auteurs belges. Ils ont à leur disposition une bibliothèque offrant un large éventail de la littérature belge et ont l'opportunité de rencontrer les auteurs qu'ils traduisent et d'échanger entre eux lors de tables-rondes et manifestations littéraires. En dehors de ces résidences, le collège propose chaque année aux vacances de Printemps des stages de formation professionnelle à la traduction littéraire. La directrice de ce projet est Françoise Wuilmart.

## L'ENVOI DE LIVRES DANS LES CENTRES DE LITTÉRATURES ET DÉPARTEMENTS FRANCOPHONES D'UNIVERSITÉS À L'ÉTRANGER

La Promotion des Lettres envoie chaque année dans plus de quarante pays, en moyenne 20.000 ouvrages littéraires, sélectionnés par la Commission des Lettres. Le service collabore également avec WBI et son réseau de lecteurs (enseignant le français et la littérature dans des universités à l'étranger) pour répondre aux demandes de ceux-ci dans le cadre de leurs missions par le biais d'envoi de livres.



## ZOOM: LE CIRQUE, LES ARTS FORAINS ET DE LA RUE

Les spectacles du Cirque, Arts forains et de la Rue investissent des espaces divers et permettent une grande mobilité des talents et des créations. Surtout, ils touchent des nouveaux publics qui ne pousseraient peut-être qu'avec difficulté les portes des lieux à vocation culturelle. Ces disciplines ont donc un rôle très important à jouer lorsque l'on entend favoriser les nouvelles formes d'expression, démocratiser l'accès à la culture et assurer une visibilité internationale à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce secteur rencontre de nombreuses préoccupations transversales. Interdisciplinaire par nature, il ne cesse de se développer, de créer, d'innover et de se structurer dans un dynamisme général. Les pouvoirs publics s'efforcent de soutenir cet élan en permettant aux opérateurs de continuer sur la voie d'une reconnaissance méritée.

Ces arts, qui présentent des visages très variés, ont en commun une volonté de sortir des sentiers battus, de travailler hors les murs et de privilégier un rapport au public qui leur est propre. Cela en accord avec une certaine vision de la société, entre partage, solidarité et découverte. Le portrait socioéconomique publié par l'*Observatoire des politiques culturelles* en 2014<sup>16</sup> a d'ailleurs montré que ce qui rassemble le plus les artistes de ce secteur, ce sont les valeurs qu'ils défendent.

Ce sont également ces valeurs qui ont primé lors de la refondation et transformation de la fédération en *Aires libres* – concertation des arts de la rue, des arts du cirque et des arts forains.

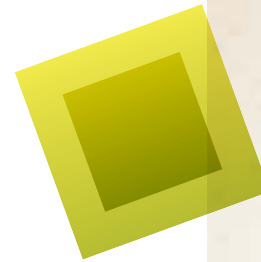
Le secteur se développe bien et le cirque encore plus particulièrement. Cela est notamment dû au travail de l'*Esac* (école supérieure des arts du cirque – internationalement reconnue) et à la possibilité de bénéficier de résidences dans des lieux de création spécialisés. Sans oublier les 45 centres d'expression et de créativité qui ont fait le choix du cirque (dont 15 en activité principale) et qui permettent à tous de se familiariser avec ces techniques. Plus largement, les opérateurs culturels s'ouvrent petit à petit. On peut donc aujourd'hui rencontrer cirque et arts de la rue partout, autant au détour d'une ruelle que dans un théâtre, même si des festivals comme celui de *Chassepierre* restent évidemment emblématiques. Les chiffres des *Tournées Art et Vie*, notamment, confirment cette tendance pour les dernières années. On note toutefois une baisse en 2015 (163 représentations pour 66.960 €) par rapport à 2014 qui avait été une année record.



<sup>16</sup> Portrait socioéconomique du secteur des arts du cirque, des arts forains et des arts de la rue en Fédération Wallonie-Bruxelles, Anne-Rose Gillard, « Etudes » n°4, OPC.

## LE SERVICE AU SEIN DU MINISTÈRE

Ce n'est qu'assez récemment que le secteur des arts du cirque et de la rue a institutionnellement été reconnu. Le « nouveau cirque » et les arts de la rue se sont fortement développés dans le sillage de mai 68. Des compagnies emblématiques pour l'histoire de ces arts ont vu le jour dans les années 70 et 80 : le Cirque du Trottoir, la Compagnie des Chemins de Terre, etc. Dans les années 90, d'autres opérateurs voient le jour comme les lieux de création Espace Catastrophe et La Roseraie ou les compagnies FERIA Musica, les Argonautes, les Royales Marionnettes *nouvelle formule*, etc. Les Halles de Schaerbeek joueront également un rôle important pour le secteur. Mais ce n'est qu'en 1999 que le décret-cadre relatif à la reconnaissance et au subventionnement des secteurs professionnels des arts de la scène confirme officiellement le Cirque, les Arts forains et les Arts de la Rue au côté du Théâtre, de la Danse et de la Musique.



Le Service fut, lui, créé en 2000... Tout était à construire ! En 2002, deux initiatives majeures étaient prises afin de mieux soutenir le secteur : l'installation d'un groupe d'experts fonctionnant comme une commission d'avis et la réalisation d'un *Guide des Arts de la Rue, des Arts du Cirque et des Arts forains* appelé « Le Nomade », grâce à la collaboration de l'asbl Olé Olé. En 2003, le secteur sera logiquement intégré au nouveau décret. Depuis 2007, la Commission a été officiellement remplacée par le Conseil des Arts forains, du Cirque et de la Rue.

Le Service a pour mission de promouvoir, favoriser et développer la création, les manifestations et les initiatives artistiques sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces missions se traduisent principalement par l'octroi de subventions aux compagnies, aux festivals, aux projets de création, à des lieux de création et à des activités de promotion ainsi que via des bourses. Il assure également le fonctionnement de l'instance d'avis et la publication du guide « Le Nomade ».

La diffusion internationale est assurée par *Wallonie-Bruxelles International* (WBI) et *Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse* (WBTD), notamment lors de grands rendez-vous tels que *Châlon dans la rue*, *le Festival d'Aurillac*, *Circa* à Auch, *le Festival des Théâtres de Marionnettes* à Charleville-Mézières ou encore *Viva Cité* à Sotteville-lès-Rouen.

Depuis 2013, le service organise des rencontres professionnelles selon différentes modalités et des thématiques variées comme la formation, l'écriture, la promotion, la diffusion et les dispositifs publics. En décembre 2015, il s'est associé à *Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse* pour organiser une rencontre entre structures et compagnies belges actives dans le secteur. Organisée au Théâtre Marni, cette journée a bénéficié d'un partenariat avec *Circuscentrum* (centre de référence basé à Gand) et a connu un grand succès de participation.

Le guide « Le Nomade », qui est maintenant géré en interne, verra sa 4<sup>e</sup> édition uniquement mise en ligne. La mise à jour et la consultation des opérateurs a été lancée fin 2015. [www.lenomade.be](http://www.lenomade.be)

## LES AIDES OCTROYÉES EN 2015

Le budget dévolu au secteur s'élevait à 1.322.000 €. Ce montant a permis le soutien d'une quarantaine d'opérateurs, structurellement ou par projet.

Ainsi 13 créations de spectacle ont pu bénéficier d'une subvention. Comme pour les autres types d'aide, les projets sont étudiés sur dossier. Ce qui comporte une part de risque mais donne aussi lieu à de belles surprises. Trois bourses ont également été octroyées à des artistes pour une formation ou une recherche.

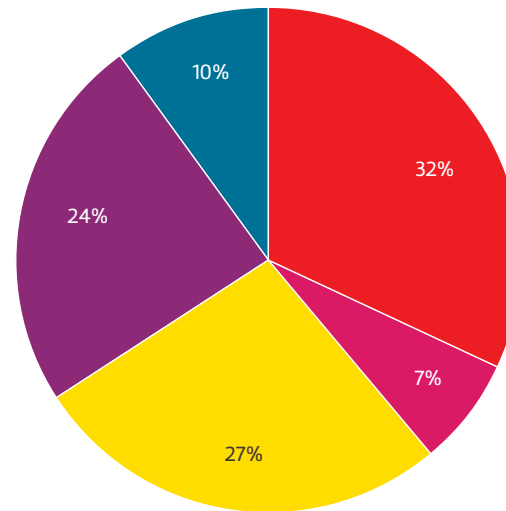
Le soutien à long terme est important car il offre la possibilité aux opérateurs de travailler dans une relative stabilité, de pouvoir se projeter et de prendre le pari de l'innovation. Les conventions pluriannuelles accordées dans ce secteur sont toutefois peu élevées ; l'examen de leur revalorisation est l'une des priorités pour ces prochaines années.

Six compagnies sont actuellement soutenues par une convention et une seule par contrat-programme, il s'agit des *Argonautes*, des *Baladeu'x*, de *la Compagnie des Bonimenteurs*, de *Carré curieux*, de *la Compagnie des Chemins de Terre*, de *Feria Musica* et des *Royales Marionnettes*. Quatre autres compagnies ont été aidées pour leur fonctionnement en 2015 mais ne bénéficient pas de convention : *Ah mon amour*, *la Compagnie des Quatre Saisons*, *Théâtre d'Un Jour* et *la Compagnie des Six Faux Nez*.

Les festivals sont des acteurs historiques et essentiels du développement du secteur. Cependant, le contexte actuel est délicat pour ces opérateurs et le rôle de soutien des pouvoirs publics prend tout son sens. Sept manifestations bénéficient d'une convention : *Chassepierre*, *Les Unes Fois d'Un Soir*, *Rue du Bocage*, *Les Fêtes romanes*, *Le Visueel Festival Visuel*, *le festival des Tchaforinis* et *Bitume*. Par ailleurs, trois autres événements ont également été soutenus en 2015 : *La Piste aux Espoirs*, *Sortilèges rue et vous*, *Théâtres Nomades*.

L'évolution positive du secteur doit aussi beaucoup au travail quotidien des lieux de création. *L'Espace Catastrophe* (Bruxelles), *Latitude 50* (Marchin), *le Centre des Arts de la Rue* (Ath) sont conventionnés depuis plusieurs années. Ils offrent un cadre et un accompagnement privilégiés aux compagnies.

### Subventions octroyées en 2015



- Aides à la création
- Bourses
- Fonctionnement des compagnies
- Festivals
- Lieux de création et activités de promotion

La fédération regroupant de nombreux opérateurs du secteur se nomme maintenant *Aires Libres* et non plus la FAR. Elle a été soutenue en 2015 par une aide ponctuelle.

Ce sont donc 41 aides diverses qui ont été octroyées en 2015.

Le secteur du cirque, des arts forains et de la rue est riche de sa diversité. Chaque composante est essentielle à son équilibre et à son développement.



Que vous évoquent le cirque, les arts forains et de la rue ? La question a été posée au sein de l'Administration de la Culture.

Si certains ont cité des manifestations comme *Chassepierre*, les mots revenant le plus régulièrement sont *jongleur*, *acrobate*, *athlète*, *poésie*, *festival*, *partage*, *frisson* et *chapiteau*. D'autres associent néanmoins toujours ces termes au cirque traditionnel et à des animaux maltraités, type de cirque que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne soutient pas.

Plus familiarisés avec ces disciplines, certains ont expliqué que cela représentait une foule de spectacles totalement différents les uns des autres avec du rire et/ou de l'émotion à la clé. Que ceux-ci renvoyaient à des couleurs, de la musique, du mouvement, des odeurs... Et surtout le talent, l'inédit dans une confidentialité partagée.

## ZOOM: LES TRÉSORS CLASSÉS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

La protection des biens culturels mobiliers est l'une des missions de la Direction du Patrimoine culturel et, plus particulièrement, de son Pôle « Protection » dont les missions principales sont :

- la gestion de la Commission consultative du patrimoine culturel mobilier ;
- le classement des biens mobiliers ;
- les aspects techniques relatifs à la conservation-restauration des biens classés ;
- la gestion des licences d'exportation, qui concernent tout type de bien.

### LE CADRE

A la base de la protection du patrimoine mobilier, un texte légal : le décret du 11 juillet 2002 relatif à la protection du patrimoine culturel mobilier et du patrimoine immatériel, dont voici les grandes lignes.

### QU'EST-CE QU'UN BIEN CULTUREL MOBILIER ?

Le domaine couvrant les biens culturels mobiliers est particulièrement vaste. Il couvre un large éventail d'objets, des œuvres d'art aux pièces archéologiques et aux moyens de transport, sans oublier les documents d'archives, les pièces ethnographiques, les objets d'art décoratif, les instruments scientifiques, etc.

### PROTÉGER ET CONSERVER

Pour être repris dans le patrimoine à protéger, le bien culturel mobilier doit présenter un intérêt remarquable pour la Communauté française de Belgique, en raison de sa valeur historique, archéologique, ethnologique ou scientifique. Cet élément doit répondre – au minimum – à deux des critères de classement arrêtés par le Gouvernement, à savoir l'état de conservation, la rareté, le lien que présente le bien avec l'Histoire ou l'Histoire de l'Art, l'esthétique, la grande qualité de conception et d'exécution, la reconnaissance du bien par la Communauté en tant qu'expression de son identité historique, esthétique ou culturelle, l'intérêt de l'ensemble ou de la collection dont le bien fait partie. Les biens culturels doivent avoir plus de cinquante ans ou davantage, selon les catégories.



Christ en croix, dit  
« Beau Dieu » de Hug



Châsse de saint Domitien

## QUELLE EST LA PROCÉDURE À SUIVRE ?

La proposition de protéger un bien culturel mobilier émane du Gouvernement ou de la Commission consultative du Patrimoine culturel mobilier, à leur initiative, ou sur demande du propriétaire (ou assimilé), des autorités communales ou de 500 signataires domiciliés dans la région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale. La Commission consultative du patrimoine culturel mobilier, composée de dix-sept membres hautement qualifiés dans les différents domaines du patrimoine mobilier, instruit les demandes et transmet les propositions au Gouvernement.

## QUELS SONT LES EFFETS DES MESURES DE PROTECTION ?

Les biens protégés ne peuvent être transformés, restaurés ou déplacés sans autorisation préalable de la Communauté française. Les biens classés ne peuvent être exportés définitivement à l'étranger. Par ailleurs, le Gouvernement exerce un contrôle sur l'état ou sur les conditions de conservation du bien classé.

## LES AIDES FINANCIÈRES ET LES AVANTAGES FISCAUX

Le décret prévoit la possibilité d'une aide en matière d'entretien ou de restauration d'un bien culturel classé.

## LES LICENCES D'EXPORTATION ET AUTORISATIONS D'EXPÉDITION

Tout trésor de la Communauté française doit être accompagné d'une autorisation d'exportation (hors UE) ou d'expédition (intra UE), toujours temporaire, délivrée par le Gouvernement. L'autorisation ne peut être délivrée qu'après avis de la Commission.

L'appellation « trésor » utilisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles trouve son origine dans le droit européen et, plus particulièrement dans l'article 36 du traité du TFUE (Traité de fonctionnement de l'Union européenne) et dans le règlement (CE) N°116/2009 du Conseil du 18 décembre 2008 concernant l'exportation des biens culturels. Le règlement initial datant de 1992 a joué un rôle déterminant dans l'élaboration du décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française. Le but du règlement européen est de permettre à tout Etat membre de refuser l'autorisation d'exportation pour un bien culturel couvert par une législation protégeant les trésors nationaux ayant une valeur artistique, historique ou archéologique.



Chasuble de David de Bourgogne

## LES BIENS CLASSÉS

Depuis le 26 janvier 2010, date du classement du trésor d'Oignies, 142 biens ont été protégés. L'ouvrage « Trésors classés en Fédération Wallonie-Bruxelles »<sup>17</sup> en donne une description détaillée et contextualisée. Différents enseignements et constats peuvent déjà être tirés de ces différents classements.



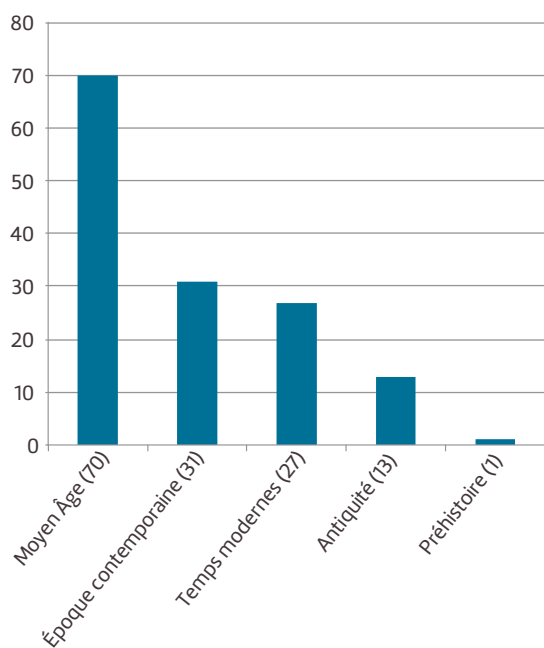
Pendule astronomique à 6 cadrans de Sarton (1795)

<sup>17</sup> « Trésors classés en Fédération Wallonie-Bruxelles », Collection Protection du Patrimoine culturel, vol. 1, Bruxelles, Ed. Fédération Wallonie-Bruxelles, 2015, 336 p.

## UN VOYAGE DANS LE TEMPS

Du crâne d'Engis remontant au Paléolithique moyen (entre 100.000 et 40.000 avant J.-C.) à *l'Homme de la rue* de Paul Delvaux, datant de 1940, toutes les périodes chronologiques (Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge, Temps modernes, époque contemporaine) sont représentées, avec une nette prédominance du Moyen Âge. Une part importante des objets classés de cette période est issue du courant rhéno-mosan, dont de nombreuses orfèvreries et sculptures (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle). Citons le *Christ en croix* dit « *Beau Dieu* » de Huy, œuvre majeure de la sculpture européenne du XIII<sup>e</sup> siècle et parfait exemple de la représentation mosane du *Christus dolorosus*.

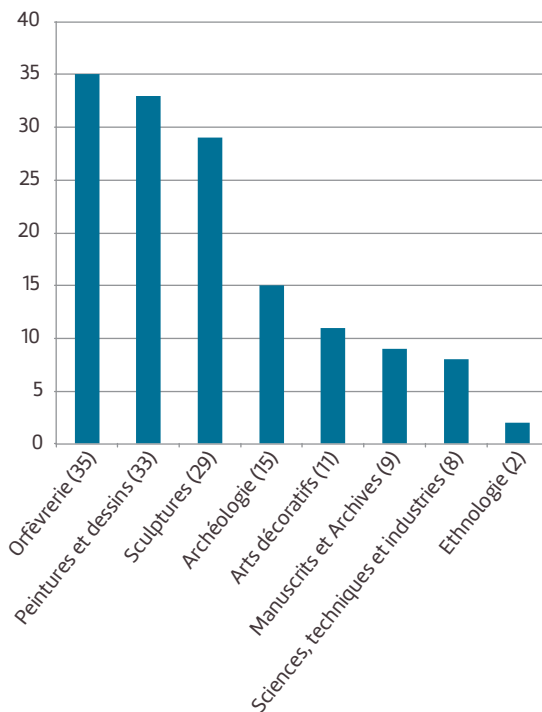
### Voyage dans le temps



## UNE GRANDE VARIÉTÉ DE DOMAINES

Le patrimoine mobilier de notre Communauté est vaste et varié. Dans ce florilège d'œuvres exceptionnelles, les objets d'art sont majoritaires (108). Quinze classements concernent le domaine de l'archéologie et huit celui des sciences, techniques et industries. Dans le secteur de l'ethnologie, seuls deux biens ont été classés. Parmi les objets d'orfèvrerie, figurent une dizaine de châsses médiévales, dont trois sont conservées dans le trésor de l'église Notre-Dame de Huy. Les *châsses de Notre-Dame, de saint Domitien et de saint Mengold* sont en effet considérées par les spécialistes comme des chefs-d'œuvre de l'art mosan. De plus, les châsses de *saint Domitien* et de *saint Mengold* (1172-89) sont parmi les rares orfèvreries médiévales des provinces rhéno-mosanes auxquelles un nom d'artiste (Godefroid de Huy) puisse être associé, sur base de documents historiques probants.

### Répartition par domaine



## LA QUALITÉ DE CONCEPTION ET D'EXÉCUTION

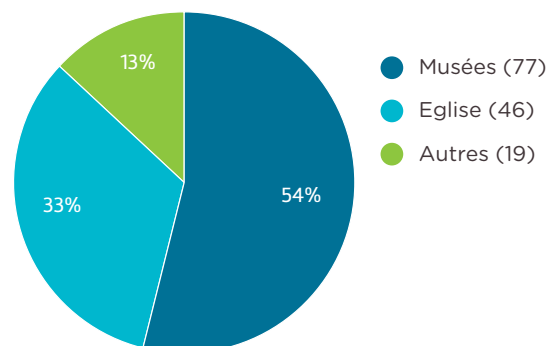
Ce « catalogue » des pièces majeures de notre patrimoine met en évidence le grand savoir-faire des artistes et artisans qui ont réalisé ces œuvres. Si les orfèvreries sont de véritables bijoux de conception et de réalisation, il en va de même dans d'autres domaines. Exemple parmi d'autres, la magnifique *chasuble de David de Bourgogne* se range parmi les chefs-d'œuvre de l'art textile médiéval. Elle est décorée d'orfrois représentant onze scènes de la Passion du Christ, « petits tableaux à l'aiguille » d'une rare qualité artistique. Autre exemple : la *pendule astronomique à six cadrans* de Sarton (1795) a été proposée au classement pour sa perfection et son originalité technique, sa complexité, son esthétique indéniable et son parfait état de conservation.



## LA DIVERSITÉ DES LIEUX DE CONSERVATION ET LEUR LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Deux tiers des biens classés sont conservés dans des musées ou des édifices religieux. Le tiers restant se partage entre les universités de Bruxelles, Louvain-la-Neuve et Liège, mais aussi La Cambre et les séminaires de Namur et Tournai.

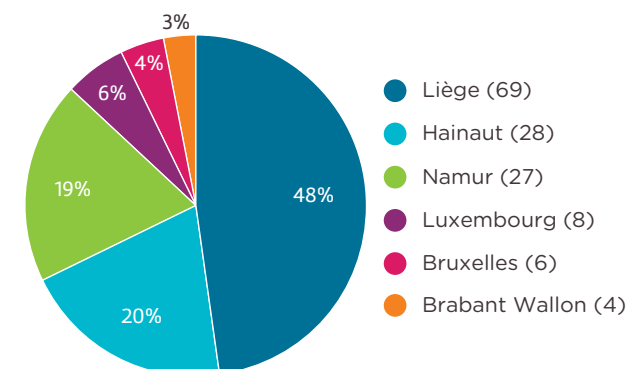
### Détenteurs



## L'UNIVERSALITÉ DES CLASSEMENTS

Ce sont également des biens de toutes provenances qui peuvent être protégés. L'exemple le plus manifeste est la *tabulatrice d'Hollerith*, ancêtre de l'ordinateur, fabriquée aux États-Unis et conservée à la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège.

### Localisation



Presque la moitié des biens classés sont localisés en Province de Liège et se concentrent dans les villes chargées d'histoire, c'est-à-dire Liège mais aussi Huy. Le Hainaut et Namur comptent respectivement vingt-huit et vingt-sept biens. Les provinces du Luxembourg et du Brabant wallon sont loin derrière, avec huit et quatre biens classés. Rappelons que pour Bruxelles, les compétences des Communautés flamande et française sont limitées aux institutions qui, en raison de leurs activités, doivent être considérées comme appartenant exclusivement à l'une ou l'autre Communauté. Malgré cela, six biens ont pu être classés.

*Tabulatrice d'Hollerith*



## ET MAINTENANT ?

Ce rapide panorama de la politique de protection du patrimoine culturel mobilier en Fédération Wallonie-Bruxelles permet de mesurer les grandes richesses et diversités de son patrimoine majeur. Mais le travail de classement est loin d'être terminé. Certains champs de ce patrimoine n'ont pas encore été entièrement exploités et d'autres doivent encore être explorés. Le classement n'a à ce jour pas concerné directement le patrimoine artistique dont les provinces wallonnes sont propriétaires. Il en va de même pour l'important patrimoine conservé au sein des différentes congrégations religieuses. Autre constat, les collections des musées et les biens conservés dans des églises sont pratiquement les seuls à être représentés alors qu'il existe des collections privées particulièrement intéressantes. Un important travail de sensibilisation doit être fait à ce sujet, pour inciter certains propriétaires privés (collectionneurs, entreprises...) à entamer une démarche de protection.

*Travail de catalographie universelle de l'Office International de Bibliographie aux environs de 1900. Photo illustrant Louis Masure, le bibliothécaire de cette institution.*



## Le Label du Patrimoine européen

Le Label du Patrimoine Européen (LPE) est une initiative intergouvernementale européenne créée en 2006 pour promouvoir la culture au sein de l'Union européenne. Depuis 2011, ce programme bénéficie de nouveaux critères d'évaluation. La promotion de l'identité européenne et la mise en œuvre d'un travail de collaboration de dimension européenne sont les nouveaux axes du Label. Pour l'édition 2015, les candidatures étaient enfin étendues aux 28 Etats membres intéressés par la démarche suivant un processus de présélection contrôlé par un jury national. Selon les propositions nationales des Etats, le jury d'experts indépendants a désigné les nouveaux membres du Label. En décembre 2015, la commission européenne recevait l'avis et le rapport sur les sites présentés. Début février 2016, la Commission européenne confirmait la désignation de 9 nouveaux sites sur les 18 propositions reçues. Les nouveaux lauréats sont le site de l'homme préhistorique de Néandertal et le musée de Krapina (HR), le château des Přemyslides et le musée archidiocésain d'Olomouc (CZ), la pointe de Sagres (PT), le palais impérial (AT), l'ensemble historique de l'université de Tartu (EE), l'académie de musique Liszt Ferenc (HU), **Le Mundaneum** (BE), le cimetière n°123 du front de l'Est de la Première Guerre mondiale (PL) et le quartier européen de Strasbourg (FR). La Belgique fait donc son entrée dans le Label du Patrimoine Européen avec un centre d'archives privées dont le patrimoine est la propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Mundaneum est un élément important du tissu intellectuel et social de l'Europe. A la base des sciences de l'information modernes il est considéré comme un précurseur des moteurs de recherches sur internet. Partisans de la paix, ses fondateurs voulaient l'instaurer à travers le dialogue et le partage des connaissances aux niveaux européen et international.

Le site du Label du Patrimoine Européen : [http://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/actions/heritage-label/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/actions/heritage-label/index_en.htm)



## ZOOM: LA CINÉMATHÈQUE

### UN PEU D'HISTOIRE ...

Née au lendemain de la seconde guerre mondiale, la Cinémathèque de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'avait à l'origine pas de vocation patrimoniale, mais pédagogique : les collections constituées au fil du temps, mais aussi les films coproduits ou commandés étaient destinés, avant l'apparition de la TV scolaire, bien avant celle de la télédiffusion et de la médiathèque, à proposer aux enseignants belges des supports audiovisuels permettant d'illustrer leurs cours.



Près de 70 ans plus tard, ses collections comptent plus de 8000 titres, essentiellement belges, principalement des films documentaires, ce qui est une singularité dans le monde des cinémathèques, qui en général détiennent surtout des films de fiction.

Il est clair que le prêt physique de films aux enseignants a diminué ces dernières années, évoluant notamment vers le prêt en ligne. Entre-temps, les missions de la Cinémathèque se sont diversifiées.

### SOUTENIR LE CINÉMA COMME PATRIMOINE DE LA FWB

Au quotidien, la Cinémathèque assure désormais, en plus de la conservation de ses collections (historiques) sur film, la conservation numérique pérenne des œuvres cinématographiques soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle collabore pour ce faire avec la Délégation générale à la numérisation des patrimoines culturels (Pep's), et avec le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, qui coordonne le soutien public au cinéma belge francophone.

Par l'édition d'ouvrages et de DVD, elle sensibilise le public cinéphile à la richesse de notre patrimoine cinématographique. Deux titres, parus récemment chez Yellow Now, peuvent être considérés comme des ouvrages de référence : - *Mémoires du Monde*, qui analyse 100 films de nos collections, et permet au lecteur d'en avoir une vision globale ; - *Regards sur le Réel*, qui offre, par l'étude de 20 films documentaires belges du XX<sup>e</sup> siècle, un panorama du documentaire de création en Belgique.

Par ailleurs, par la Collection *Cinéastes d'aujourd'hui*, la Cinémathèque ambitionne de donner des clés de compréhension de l'œuvre de nos cinéastes les plus talentueux.

Enfin, de nouvelles initiatives ont vu le jour, comme par exemple [www.laplateforme.be](http://www.laplateforme.be), initiative conjointe de la Cinémathèque FWB, du Centre du Cinéma et de PointCulture, qui propose à plus de 2500 enseignants et opérateurs culturels de la

FWB une offre riche de pas moins de 500 films documentaires belges récents en ligne.

Citons également *La Regarderie*, nouveau service lancé fin 2015 : PointCulture et la Cinémathèque FWB proposent aux écoles maternelles et primaires des coffrets de films d'animation en lien avec les programmes pédagogiques. Ces films sont mis en prêt gratuit pour une durée de 3 mois, afin d'être utilisés par les enseignants ou dans le cadre de la garderie scolaire. A ce jour, deux coffrets d'une dizaine de films ont été réalisés.



## CINÉMATE(K)QUE ?

Notre pays compte deux cinémathèques :

- la Cinémathèque royale : fondée en 1938 par Henri Storck, André Thirifays et Pierre Vermeulen. Aujourd'hui appelée Cinematek, elle a le statut de fondation d'utilité publique et est soutenue principalement par l'Etat fédéral à travers le Service public de programmation de la Politique scientifique fédérale ;
- l'actuelle Cinémathèque de la Fédération Wallonie-Bruxelles : fondée en 1946 par l'Etat fédéral, sous le nom de « service cinématographique du Ministère de l'Instruction publique ». Il sera scindé en 1969 d'une part en un service cinéma et d'autre part en un « service des auxiliaires de l'enseignement ».

Les noms sont comparables, et une partie des missions aussi. Toutes deux conservent et valorisent un patrimoine cinématographique belge majeur, et le mettent à disposition d'un public. Toutefois, certaines missions divergent également. Ainsi :

- la Cinémathèque s'est spécialisée dans le film documentaire, mis à disposition des écoles et opérateurs culturels, alors que les collections de la Cinematek contiennent surtout des œuvres de fiction, proposées prioritairement au grand public et aux chercheurs ;
- depuis sa création, la Cinémathèque produit elle-même, ou coproduit avec des opérateurs de la Fédération, plusieurs films par an. Ainsi, un film sur Pol Bury, « Pol Bury, la poésie de la lenteur », finalisé fin 2014, a été largement diffusé sur le territoire belge et français. La Cinémathèque a par ailleurs finalisé en 2015 le cinquième film de la collection « Cinéaste d'aujourd'hui », sur le cinéma de Chantal Akerman (voir encadré).



Bien entendu, les deux cinémathèques coordonnent leurs actions afin de maximiser leur efficacité et l'utilisation rationnelle des moyens publics.

En 2015, elles ont uni leurs efforts dans trois domaines :

- la co-édition d'un double DVD « Regards sur le Réel », qui vient compléter l'ouvrage éponyme en permettant au lecteur de visionner 6 des 20 documentaires belges de référence du XX<sup>e</sup> siècle. Grâce à cette édition, ce ne sont plus 12 mais 18 des 20 documentaires belges de référence qui peuvent désormais être facilement acquis en DVD.
- l'organisation conjointe, dans le cadre du festival « Filmer à tout prix », d'une projection de deux des films issus de cette sélection 'Regards sur le Réel' : « Dimanche », d'Edmond Bernhard, et « Week-end », de Pierre Manuel et Jean-Jacques Péché ;
- à l'occasion de la sortie du film « I don't belong anywhere, le cinéma de Chantal Akerman », organisation d'une rétrospective de l'œuvre de Chantal Akerman à Flagey, avec projection de plusieurs de ses films dans leur version restaurée.

## EN PRATIQUE...

Dix personnes travaillent au sein de la Cinémathèque de la FWB à l'accomplissement des tâches suivantes :

- conservation d'un patrimoine sur support film ;
- numérisation de ce patrimoine ;
- mise à disposition des collections, sous forme classique (accueil et prêt des enseignants) ou en ligne ;
- production et coproduction de films tant pédagogiques que de cinéma belge ;
- promotion via notamment le site [www.cinematheque.cfwb.be](http://www.cinematheque.cfwb.be) et la page [facebook.com/CinemathequeFWB](https://www.facebook.com/CinemathequeFWB).



Consciente de l'importance de notre histoire cinématographique, ancrée dans le présent mais soucieuse de la conservation à long terme, la Cinémathèque de la FWB est attentive à travailler avec l'ensemble des acteurs du cinéma. Elle participe ainsi pleinement à la chaîne de fabrication, de diffusion, de valorisation et de conservation du cinéma belge francophone.

## Films de commande

Dans les années 1950 et 60', de nombreux films ont été 'commandés' par Le Ministère de l'instruction publique à des réalisateurs belges (comme par exemple Henri Storck ou Lucien Deroisy). Le but était d'illustrer par un contenu audiovisuel une matière enseignée, lorsqu'aucun film existant n'était jugé satisfaisant. Une commission supervisait alors le projet de film, du scénario au générique de fin.

Dans un cas au moins, cela se passa très mal : le Ministère avait confié à Paul Meyer, en 1960, la réalisation d'un court métrage sur l'intégration réussie des travailleurs immigrés italiens dans le Borinage. Avec « Déjà s'envole la fleur maigre », Paul Meyer prouva exactement le contraire. Il refusera de modifier son film et l'Etat exigera (et obtiendra) le remboursement des montants perçus. Ce film sera toutefois très vite reconnu comme un des meilleurs films belges, sans doute grâce à la détermination de son auteur !

D'autres exemples de films de commande se termineront en 'successtory', comme « Chromophobia », de Raoul Servais, film d'animation qui remportera plus d'une dizaine de prix en festivals, dont le prestigieux premier prix du Court-métrage au Festival de Venise en 1966. Le responsable de la Cinémathèque de l'époque, Paul Louyet, y avait inscrit le film à l'insu de Raoul Servais !



## La collection 'Cinéastes d'aujourd'hui'

Depuis 2010, la Cinémathèque a mis en chantier une collection de films, coproduits notamment avec la RTBF, dont l'objectif est de (re)découvrir le talent de nos réalisateurs et réalisatrices les plus emblématiques.

Après un premier film sur le cinéma de Jaco Van Dormael « Hors Limites, le Cinéma de Jaco Van Dormael » en 2010, par Olivier Van Malderghem, la Cinémathèque a produit « On the road again, le cinéma de Bouli Lanners », film réalisé par Benoit Mariage en 2012. Puis José-Luis Penafuerte a réalisé « L'Homme de Sable, le cinéma de Thierry Michel » en 2013. Alain Marcoen et Luc Jabon ont éclairé l'œuvre des frères Dardenne, avec « L'Age de raison, le cinéma des frères Dardenne » en 2014. Enfin, Marianne Lambert a réalisé « I don't belong anywhere, le cinéma de Chantal Akerman », qui a reçu un accueil plus qu'enthousiaste en festival. Ces films ont tous pour ambition de donner des pistes de compréhension de l'œuvre de nos cinéastes, et ainsi de donner envie aux spectateurs de découvrir leur œuvre passée et à venir, idéalement en salle. Voir [www.cineastesdaujourd'hui.be](http://www.cineastesdaujourd'hui.be).

## ZOOM: PRIX ET RÉCOMPENSES DE LA FWB EN 2015

### THÉÂTRE ET DANSE

- Prix de la Ministre de la Culture – Rencontre Théâtre Jeunes Publics 2015 : l'asbl Karyatides pour son spectacle « Les Misérables »
- Prix de la critique Théâtre et Danse
  - Espoir Féminin : Eline Schumacher pour « Katzelmacher » de R. FASSBINDER
  - Espoir Masculin : Mathieu Besnard pour « La Cerisaie » et « L'Enfant colère » d'Anton TCHÉKHOV
  - Prix découverte : conception, écriture et interprétation Sophie WARNANT et Romain VAILLANT pour « Ha Tachfénéwai »
  - Prix Bernardette Abraté : Jean-Marie PIEMME
  - Comédienne : Stéphanie van Vyve pour « Belle de nuit » de Pedro ROMERA
  - Comédien Thierry HELLIN « Les mains sales » de Jean-Paul SARTRE
  - Scénographie : mise en scène d'Antoine Laubin pour « Démos me Turlupinant » d'après Patrick DECLER
  - Création artistique et technique : « Intérieur voix » de Delphine SALKIN
  - Spectacle danse : « Il Dolce Domni » par la COMPAGNIE Giolisu
  - Seul scène : « M'appelle Mohamed Ali » de Dieudonné NIANGOUA
  - Mise en scène : « Passions humaines » texte d'Erwin MORTIER
  - Spectacle : « Vania ! » d'Anton TCHEKHOV
  - Spectacle Jeune Public : « Les Misérables » conception écriture, interprétation Karine BIRGÉ et Marie DELHAYE d'après Victor HUGO Musique classique et contemporaine
  - Prix roi Albert 2015 : la société La Chanterie à Belgrade (Namur).

### MUSIQUE CLASSIQUE

- Prix Henri Pousseur 2015 : Guillaume AUVRAY
- Lauréats 2015 des Octaves de la Musique
  - Vox Luminis et les Muffatti (Album « Brockes Passion »)
  - Cindy Castillo et Aurélie Franck (Album « Fragments » avec des œuvres des compositeurs de la FWB Claude Ledoux et Jean-Pierre Deleuze)
- Prix Caecilia 2015 (prix de l'Union de la Presse Musicale Belge) :
  - Jodie Devos : jeune musicienne de l'année 2015
  - Philippe Boesmans : prix Flagey 2015
- International Classical Music Award (ICMA) : Jodie Devos comme « Jeune Talent de l'année 2015 »
- ECHO Klassik 2015 : Florian Noack comme « Newcomer of the year »

### MUSIQUE NON CLASSIQUE

- Concours du F. dans le texte : lauréat Faon Faon
- Franc'off : lauréat Uncle Waldo
- Prix verdur Rock : lauréat In Lakesh

### ARTS PLASTIQUES

- Prix de la Gravure (Centre de la Gravure et de l'Image imprimée) : Kevin Britte
- Prix Médiatine (Wolubilis) : Collectif VOID

### LITTÉRATURE

- Prix biennal « Média divers » : Roland Thibeau et Frédéric Arseniew pour l'album illustré et le DVD PapyRocker, écrit et réalisé en picard borain
- Prix première œuvre : Mans Gérard pour Poche de noir, Bruxelles, Maelström, 2014
- Prix rayonnement des lettres belges à l'étranger : DramEducation porté par Jan Nowak et Iris Munos
- Prix triennal art dramatique : WYCKAERT Martine
- Prix quinquennal littérature – couronnement de carrière : PIEMME Jean-Marie
- Prix quinquennal littérature – couronnement de carrière : LOUVET Jean
- Prix traduction littéraire : NEUSCHAEFER Anne
- Prix triennal de littérature de jeunesse : Anne Brouillard pour l'ensemble de son oeuvre
- Prix triennal d'écriture dramatique : Martine Wijckaert pour Trilogie de l'Enfer, Paris, L'une et l'autre, 2011
- Prix Paroles urbaines : Sanzio (Rap), Simon Raket (Slam) et Grande Vacance et The Bridge (Spoken WordPrix des Cinq Continents de la Francophonie pour Congo Inc) nombreux prix, comme celui des bibliothèques de la Ville de Bruxelles et le Grand Prix du roman métis.
- Prix Québec/Wallonie-Bruxelles : Mélanie Rutten pour L'ombre de chacun (éditions MeMo)
- Prix Libbylit : Geneviève Casterman pour Au revoir Adélaïde (Pastel)
- Prix des lycéens de littérature : Barbara Abel (pour le roman derrière la haine)
- Prix Libbylit : Thomas Lavachery pour Ramulf (L'Ecole des loisirs)

- Goncourt de la poésie : William Cliff (pour l'ensemble de son œuvre poétique)
- Prix Mallarmé : Werner Lambersy (pour le recueil La perte du temps)
- Prix Apollinaire : Liliane Wouters (pour le recueil Derniers feux sur terre)
- Prix des 5 continents de la Francophonie : In Koli Jean Bofane (pour le roman Congo Inc. Le testament de Bismarck)
- Prix Joachim du Bellay : Colette Nys-Mazure (pour l'ensemble de son œuvre)
- Prix biennal Pierrette Micheloud : Werner Lambersy (pour le recueil Dernières nouvelles d'Ulysse)
- Les Magritte du cinéma
  - Meilleur film : Le tout nouveau testament de Jaco Van Dormael (produit par Jaco Van Dormael – Terra Incognita et Olivier Rausin – Climax Films)
  - Meilleur premier film : Tous les chats sont gris de Savina Dellicour (produit par Valérie Bournonville et Joseph Rouschop – Tarantula)
- Festival International du Film Francophone de Namur
  - Prix Cinévox : Je me tue à le dire de Xavier Seron
  - Prix de la Critique : Keeper de Guillaume Senez
  - Prix d'Interprétation Masculine : Lucha libre de Raphaël Balboni
  - Prix International du Jury : Les pécheresses de Gerlando Infuso
  - Prix Format Court : Rénaitre de Jean-François Ravagna
  - Prix BeTV : Tout va bien de Laurent Scheid
  - Mention Spéciale du Jury : Les zoufs de Emilien Vekemans, Noé Reutenauer et Tom Boccara

## CINÉMA

- Les Oscars (USA 2015)
  - Best Actress Nomination : Deux jours une nuit de Luc et Jean-Pierre Dardenne
- European Film Festival de Berlin
  - Best Animation Price : Deep space de Bruno Tondeur
- Golden Globes (2016)
  - Best Foreign Film Nomination : Le tout nouveau testament de Jaco Van Dormael
- Césars
  - Nomination Meilleur Film étranger : Deux jours une nuit de Luc et Jean-Pierre Dardenne
  - Nomination Meilleure actrice et Nomination Meilleure adaptation : Pas son genre de Lucas Belvaux
  - Nomination Meilleur Court Métrage d'Animation : La buche de Noël de Stéphane Aubier & Vincent Patar



## PARTENAIRE: RECYCLART



RECYCLART, né dans la gare de Bruxelles-Chapelle en 1999 et entretemps réparti sur trois sites dont deux gares de train (la seconde étant Bruxelles-Congrès depuis 2014) et les ateliers Recyclart Fabrik situés dans les Marolles, défend un art à la fois ouvert sur l'érudit et le populaire et ne pose aucune hiérarchie entre les disciplines. Recyclart définit l'art comme un outil « politique » qui fait réfléchir sur notre société et aide à la construction d'une véritable cohésion sociale en ville et à la construction d'un pont entre les cultures, les classes sociales et les univers différents. L'accent est donc mis sur le petit, le fragile et le vulnérable. La part belle de la programmation porte sur les "sub-cultures" et les nouveaux mouvements culturels urbains, qu'ils prennent naissance en Europe ou dans d'autres régions du monde.

Le public est à la fois local, national et international. Tout comme le choix des artistes et des résidents.

Dès le départ, Recyclart a été fortement lié au lieu dans lequel l'association est née (Marolles / quartier Rouppe) et ancré dans le quartier et la ville qui l'entourent et l'inspirent ; Recyclart laisse sa porte grande ouverte aux phénomènes urbains, qu'ils soient d'ordre culturel, social ou économique.

Recyclart s'intègre dans une dynamique d'économie sociale. L'association répond en cela au discours dominant du « renouveau des industries culturelles » et de l'importance de la « ville créative » par une

vision plus locale et plus solidaire. Bar Recyclart et Recyclart Fabrik engagent en effet, dans le cadre d'un programme de transition professionnelle, une quinzaine de personnes, composant notamment ses équipes de menuisiers, métalliers, gestionnaires d'infrastructure et de cuisiniers.

Recyclart est une organisation bicommunautaire. Subsidée pour la culture par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Vlaamse Gemeenschap, la Vlaamse Gemeenschap Commissie, la Ville de Bruxelles et pour l'économie sociale par la Région de Bruxelles Capitale. Elle est divisée en trois entités avec des objectifs différents mais conjoints:

- RECYCLART CENTRE D'ARTS : assurant une programmation artistique de qualité.
- RECYCLART FABRIK : un centre de production artisanal et de transition professionnelle composé de trois ateliers : menuiserie, construction métallique et gestion d'infrastructure.
- BAR RECYCLART : occupe l'ancien buffet de la gare, proposant une carte variée, également lié à un programme de transition professionnelle. Ouvert au public du mardi au vendredi.

Chacune de ces entités fonctionne de manière autonome, mais la volonté intrinsèque à Recyclart est de créer au cours de l'année des convergences, des activités communes reflétant l'identité multiple du lieu. Les plus significatives de ces collaborations, ainsi que le contenu de chaque département, sont repris ci-après.

## RECYCLART CENTRE D'ARTS

Recyclart centre d'arts est pluridisciplinaire et développe un programme artistique dans et autour des bâtiments des gares de Bruxelles-Chapelle et Bruxelles-Congrès, toujours en fonctionnement, situées au centre de Bruxelles.

En tenant compte des potentialités et de l'indocilité des lieux, Recyclart propose une programmation très large : musique aventureuse, design graphique, formes engagées et hybrides des arts de la scène, arts visuel et audiovisuel, réflexions sur l'architecture, l'espace public et l'urbanisme et projets socio-artistiques autour de la photographie.



Grâce au statut spécial de Bruxelles, capitale belge et européenne, région et société multiculturelle, Recyclart développe une attitude ouverte et non discriminatoire permettant de construire des ponts entre les communautés et les générations et entre les personnes de différents horizons culturels et sociaux. Les activités du centre d'art, entretemps clairement reconnu par le public, illustrent les intentions, approches et centres d'intérêt de tout un chacun ; en voici quelques exemples :

- **Musique, le Festival Holidays** : "le" temps fort de l'été à Recyclart, qui mêle joies de l'été en ville, grillades, ateliers de fabrication de pain, musique, soirées festives bon marché, four à pizza, expos et interactions avec le quartier et ses habitants, pendant 6 à 7 semaines. Ce Festival d'été accueille 7000 visiteurs en douze soirées.
- **Photographie, Extra fort** : deux photographes viennent présenter, à travers une projection sur grand écran, leur travail lors d'une soirée de discussion avec le public, dans un format intimiste. Deux univers pas forcément "strictement cohérents". En 2015, Recyclart a donné la parole à des jeunes photographes débutants ainsi qu'à des photographes plus célèbres. Son public varie entre 100 et 200 personnes.
- **Architecture, Curating the station** : un projet de commissariat d'exposition (en partenariat avec Jeunesse et Arts Plastiques) dans la très belle gare de Bruxelles Congrès et ses nombreuses vitrines.
- **Quartier : Madame Martin** a souhaité l'édition d'un livre sur ses pensées spirituelles. Trente-cinq pages où elle fait un retour sur sa vie, ses désirs et ses croyances. Depuis plusieurs années déjà des liens se tissent entre le centre d'art Recyclart et

la résidence des Ursulines, situés juste en face l'un de l'autre, avec comme envie de mener des actions et des échanges avec les habitants de ce lieu de repos. Une des idées initiées tient à la réalisation des rêves des personnes âgées, une chose qu'elles n'ont jamais pu accomplir et qui constitue pour elles un but ultime ou un beau moment du passé, un souvenir magique qu'elles ont terriblement envie de rééditer. Un tour à moto, toucher un éléphant, parler à Claude François, manger des moules à la mer du Nord.

En outre, Recyclart ouvre ses portes à des écoles, des universités internationales, des chercheurs dans le domaine de l'urbanisme, des associations socio-culturelles, au moins une fois par semaine.

Recyclart multiplie enfin les collaborations avec des artistes, des collectifs ou encore avec d'autres associations : Jeunesse et Arts Plastiques, BNA (Bruxelles Nous Appartient), Les Brigittines, Goethe Institut, Masters Photo Luca School of Arts, Passa Porta, Sarma, Transition 1000Bruxelles, Kunstenfestivaldesarts, Athénée Royal d'Anderlecht, La Cambre Architecture, UCL, IHECS.



## RECYCLART FABRIK

Recyclart Fabrik est un centre de production artisanal développant un programme de transition professionnelle (ILDE) et explorant le lien entre économie et culture(s) dans un contexte urbain. Ce programme offre à des demandeurs d'emploi peu qualifiés un tremplin vers le marché du travail, via l'acquisition d'une expérience professionnelle conjugée à une formation spécifique.

Les activités de Fabrik couvrent donc de nombreux enjeux et objectifs : assurer une production de qualité, être un lieu d'apprentissage et de transition technique et sociale, développer une expertise pour les interventions et aménagements dans l'espace public, être un lieu de mixité culturelle et sociale.

Les équipes techniques de menuiserie et de fabrication métallique réalisent des projets sur mesure. Les ateliers prennent en charge la réalisation, et dans certains cas la conception, de mobilier intérieur et extérieur, d'installations artistiques (par exemple l'installation temporaire « Cocon » conçue par des étudiants de l'ARBA) et des projets d'aménagement de l'espace public (ainsi le mobilier urbain dessiné par Lucile Soufflet pour le square Jacques Brel après sa rénovation, dont l'installation est prévue en 2016). Fabrik organise aussi des ateliers avec les habitants du quartier, notamment les enfants, pour favoriser la compréhension de leur environnement, l'appropriation de l'espace public et sa transformation, notamment grâce au bricolage (projet Marollywood, en collaboration avec le collectif POP et Les Brigittines).

Chaque équipe est constituée de 3 à 4 ouvriers bénéficiant du Programme de Transition Professionnelle (PTP) et est encadrée par un chef d'atelier expérimenté. Une cellule de coordination s'occupe de la gestion des ateliers et de la conception de projets, soutenue par la cellule administrative de Recyclart.

Parmi les multiples activités:

- **Fabriking** est une collaboration en interne avec le centre d'arts et un collectif d'architecte/designer/artiste/paysagiste qui durant l'année prototype un objet et/ou une installation avec les équipes de Recyclart Fabrik en vue d'une présentation et d'une utilisation publiques pendant le Festival d'été Holidays, avant une exposition monographique sur l'invité à la gare de Congrès lors de Design September.
- Le principe de **Biosk** (installation d'une Cuisine cyclique sur l'espace public) est d'utiliser les déchets organiques de la cuisine pour produire de l'énergie qui est consommée par la cuisine cyclique même. Le circuit court ainsi créé contribue aux échanges et liens sociaux sur l'espace public.





## BAR RECYCLART

Situé dans le buffet de l'ancienne gare de Bruxelles-Chapelle, le Bar Recyclart est un lieu de rencontre agréable pour un mélange de clients réguliers, de passants accidentels, d'artistes, de visiteurs et de membres du personnel de Recyclart. Le Bar Recyclart développe aussi un programme de transition professionnelle et travaille avec des personnes dans une trajectoire de mise à l'emploi, aussi bien dans la cuisine que derrière le bar et en salle. Ce programme de réinsertion et de formation est l'occasion pour les demandeurs d'emploi peu qualifiés de longue durée, de pouvoir, après deux ans au plus, trouver une place ailleurs sur le marché du travail.

Depuis sa création en 2014, 22 personnes ont été formées et soutenues dans leur trajet à la recherche d'un emploi.

Un des projets spécifiques de Bar Recyclart est le Restobon: chaque premier mercredi du mois, un candidat à l'intégration «toqué» de cuisine, aura la possibilité de faire chanter les casseroles et les poêles et de vous servir un plat du jour à vous lécher les babines.



### Recyclart en chiffres

Le centre d'arts Recyclart est subventionné par plusieurs pouvoirs subsidiaires.

Fédération Wallonie – Bruxelles : 168.746 euros (2013–2016)

Vlaamse Gemeenschap – Kunsten en Erfgoed : 126.036,31 € (2013–2016)

VGC Stedenfonds : 105.000 € (2014–2019)

VGC Kunsten : 27.500 €

Recyclart, c'est 180 activités par an, pour un public entre 3 et 93 ans.

Les publics varient selon l'activité entre 40 et 1000 personnes.

Les fans sur Facebook dépassent 34.000 !



## PARTENAIRE: LE CENTRE KERAMIS À LA LOUVIÈRE

### UN MUSÉE SYMBOLE D'UNE VILLE

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'exploitation intensive du charbon en Hainaut a entraîné la naissance et la prolifération d'une grande diversité d'industries: fonderie, forge, aciérie, construction métallique et mécanique, chimie, verrerie, faïencerie,... Dans ce contexte de Révolution industrielle, la ville de La Louvière possède une histoire bien singulière. La cité des loups est née en 1841 avec la création par les luxembourgeois Eugène et Victor Boch d'une faïencerie. Associés à leur beau-frère, Jean-Baptiste Nothomb, alors chef du gouvernement de la jeune Belgique, les deux capitaines d'industries avaient repéré le potentiel d'une zone totalement rurale, située sur le territoire de la commune de Saint-Vaast. Outre la présence d'un charbonnage tout proche, elle jouxtait l'embranchement au canal Bruxelles-Charleroi et une ligne de chemin de fer. Les frères Boch sont arrivés avec leurs propres travailleurs luxembourgeois qui ont rapidement formé des autochtones aux métiers de la faïence. L'évolution du nombre de travailleurs est représentative: 115 en 1850, 600 en 1883, 1300 en 1931, 1000 en 1978, 450 en 1986, 35 en 2008. La croissance fut donc très rapide, tout comme la décroissance dès les années de crise pétrolière. Installée en 1853, l'aciérie d'Ernest Boucquéau (développée ensuite par Gustave Boël) a fortement contribué à ce phénomène de ville champignon. Autour du hameau constitué par les premières habitations ouvrières allait naître une ville, avec tous ses équipements publics et collectifs, aujourd'hui la cinquième de Wallonie.

La disparition de l'entreprise Royal Boch (dernière appellation) a été un choc pour la région. Même si son poids économique était devenu faible, elle était un des derniers symboles d'entreprise manufacturière prestigieuse, fournisseur de la Cour. A La Louvière, tout le monde possède une connaissance, un cousin, un oncle, une tante, un frère, une sœur, un père ou une mère qui a travaillé chez Boch.

Le nom de Centre « Keramis » a été retenu pour rappeler l'ancienne appellation du site, choisie par Victor Boch (1817-1920) pour le distinguer des autres implantations (Mettlach, Septfontaines, Echternacht) du groupe faïencier familial fondé au XVIII<sup>e</sup> siècle, dont on connaît encore aujourd'hui la marque Villeroy et Boch. Keramis est une référence au dieu grec de la discipline. Ce nom est davantage intemporel et universel qu'un acronyme quelconque. Il témoigne aussi de l'ancrage historico-culturel du projet.





## UNE COLLABORATION ENTRE DIFFÉRENTS NIVEAUX DE POUVOIR

Pour en garder plus qu'une trace, la Wallonie soutenue par des fonds Feder, a réhabilité trois fours classés pour y implanter, avec l'assentiment de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un nouveau musée et centre d'art dédiés à la céramique. Ces fours au charbon (1865-80), dans un état de conservation préoccupant, étaient classés depuis 2003 pour leur spécificité et leur rareté. Un premier accord entre les gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté française a été conclu en 2006. Le chantier de construction a été confié deux ans plus tard à l'Institut du Patrimoine Wallon (maître de l'ouvrage) conseillé par le Musée royal de Mariemont tout proche et par la Cellule Architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, spécialisée dans ce type d'infrastructure culturelle. L'investissement est conséquent puisqu'il s'élève au total à 11 millions d'euros. La Fédération Wallonie-Bruxelles a financé une partie de la scénographie

des collections exposées, à concurrence d'un million d'euros. Elle prend aujourd'hui en charge les frais de fonctionnement du centre. Les recherches préalables (récolement et inventaire des collections) et la médiation générale du projet (conférences, expositions, création site web...) ont été confiées à l'asbl « Keramis – Centre de la Céramique de la Fédération Wallonie-Bruxelles », constituée en 2009. Outre le sauvetage du patrimoine de la faïencerie en difficulté (archives, plaques de cuivre, moules en plâtre...), l'association a accompagné l'Institut du Patrimoine Wallon depuis la rédaction du programme muséal en 2009 jusqu'à la fin du chantier en 2015. Lors de l'ouverture du Centre Keramis en mai 2015, l'asbl s'est vu officiellement confier la gestion et l'animation du centre.

## DES COLLECTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Centre Keramis est à la fois musée, avec des collections permanentes, et centre de création, d'expérimentation et d'éducation (atelier et résidence d'artiste). Il réunit plusieurs milliers de faïences Boch acquises par la Communauté française et par la Société régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW) en 1985 dans le contexte de la première faillite de la faïencerie. Ces collections regroupent de la vaisselle de table mais surtout énormément de pièces sorties des ateliers d'art de la faïencerie. Certaines sont des chefs-d'œuvre produits à l'occasion de prestigieuses expositions universelles : pour celle de Paris en 1889, un vase haut de deux mètres au décor de chinoiserie ; pour celle de Liège en 1930, deux vases Art Déco monumentaux signés par Charles Catteau.

La collection Boch a été considérablement enrichie par le dépôt par la Fondation Roi Baudouin de plusieurs centaines de vases de Charles Catteau provenant de la donation de Marcel Stal et Claire De Pauw. Deux collectionneurs, le gantois Etienne Cosyns et le verviétois Léopold Bragard, ont par ailleurs conjointement donné leurs collections de 2000 pièces utilitaires aux décors imprimés du XIX<sup>e</sup> siècle. Toutes ces collections sont visibles en permanence dans une réserve visitable où l'on découvre aussi les étapes techniques de la fabrication d'une faïence. Pour assurer le lien entre ce patrimoine industriel et la création indépendante, le Centre valorise une exceptionnelle collection de céramiques d'artistes actifs entre 1945 et 2000. Inédite, celle-ci fut initiée par l'État belge après 1945 et complétée activement dès 1979 par l'actuel Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est le seul ensemble présenté au public de ce pan de l'histoire de l'art belge. En réunissant toutes ces collections, le Centre Keramis couvre l'histoire de la céramique belge du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours et complète ainsi parfaitement l'offre du Musée royal de Mariemont dans ce domaine (céramique antique, asiatique, porcelaines de Tournai). Les deux institutions collaborent d'ailleurs activement.

## UNE ARCHITECTURE INÉDITE

Visuellement, le Centre Keramis renvoie à son manifeste culturel. Son architecture contemporaine due au collectif CODENOLEVI embrasse sur trois côtés le double bâtiment parallélépipédique classé et ses trois anciens fours en briques. Il s'agit de deux nouvelles ailes rompant totalement avec la typologie de l'édifice ancien. Elles déroulent des courbes qui créent des patios, abritent des failles (puits de lumières, cages d'escalier) comme un ruban de terre qui s'est figé, qui s'est craqué dans la masse et craquelé en surface. Même si ce n'est pas son message premier, l'architecture évoque donc métaphoriquement la transformation physico-chimique de la terre par le feu. L'architecture soignée reflète ainsi le contenu et instaure un savant équilibre entre la création et la préservation du patrimoine. Les auteurs de projets ont pu réaliser à la fois l'architecture et l'aménagement intérieur, y compris le mobilier de scénographie, ce qui assure une grande cohérence.

En 2015, l'Institut du Patrimoine wallon (IPW) a reçu le Prix de la Maîtrise d'ouvrage public de la FWB (catégorie Équipement public) pour l'exécution du Centre Keramis.



## DES ACTIVITÉS SOUS L'ÉGIDE DU FEU... ET DE L'EAU

Dans la mythologie grecque, à travers la figure de Prométhée, le feu est le symbole de la naissance de l'Humanité. Dans l'histoire, il est paradoxalement tantôt créateur, tantôt destructeur. Sa richesse symbolique est inouïe. Pour cette raison, le Centre Keramis est dédié à la céramique comme medium artistique tout en étant placé culturellement sous le signe du feu créateur et civilisateur.

Au niveau des activités, le centre dispose d'un programme éducatif conséquent, adressé à tous les publics. Il travaille en réseau avec les autres musées louviérois et même avec la piscine voisine (Le Point d'Eau). Pour les enfants comme les adultes, il propose des visites guidées classiques des collections ou des expositions temporaires mais aussi, grâce à un céramiste qualifié, des ateliers de découverte des techniques de base de la céramique. A seulement 20 km de Mons, le Centre Keramis s'est inscrit naturellement dans la dynamique de l'événement européen qui a marqué 2015. Le sculpteur tournaisien Émile Desmedt a passé plusieurs mois à la réalisation d'une oeuvre monumentale cuite in situ aux abords du centre. Pièce de l'exposition d'ouverture (*On Fire – Arts et Symboles du Feu*), c'est une prouesse technique et artistique rendue possible grâce à un subside de Mons 2015. Le Centre Keramis accueille des artistes en résidence, qui disposent aussi d'un atelier suréquipé grâce à un important mécénat de TOTAL. Cet atelier professionnel sert aussi à la mise au point d'objets de design. En 2015, le designer belge Alain Berteau y a produit une série limitée de planches à tartiner d'un genre nouveau pour la Fondation Mons 2015.

L'année 2015 fut donc très riche en activités. Elle s'est terminée avec l'accueil des travaux de plusieurs écoles artistiques supérieures françaises, suisses, monégasques et belges dont L'ENSAV – La Cambre.

Signe de l'extension du concept de musée, outre des expositions, le Centre Keramis organise des concerts de jazz, des séances de ciné-club, des lectures, une brocante annuelle... Il est ouvert du mercredi au dimanche de 10 à 18h, ainsi que les jours fériés (à l'exception des 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier). Le Centre Keramis accorde des tarifs privilégiés pour les publics scolaires ou fragilisés et la gratuité les premiers dimanches du mois.



## PARTENAIRE: LA CELLULE ARCHITECTURE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

La Cellule architecture est une cellule d'assistance à la maîtrise d'ouvrage publique, à la fois pour les services opérationnels de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Direction générale des infrastructures), pour les pouvoirs locaux qui la sollicitent, sans lien de subsidiarité, ou encore pour des opérateurs privés qui passent des marchés de services d'architecture. Son action est comparable à celles du *Bouwmeester/Maître architecte de la Région de Bruxelles-Capitale* et du *Vlaams Bouwmeester* en Flandre. Dotée de compétences en architecture, intégration d'œuvres d'art, communication et archives, la Cellule est également à l'écoute du secteur culturel de l'architecture en Wallonie et à Bruxelles, qu'elle soutient par ailleurs.



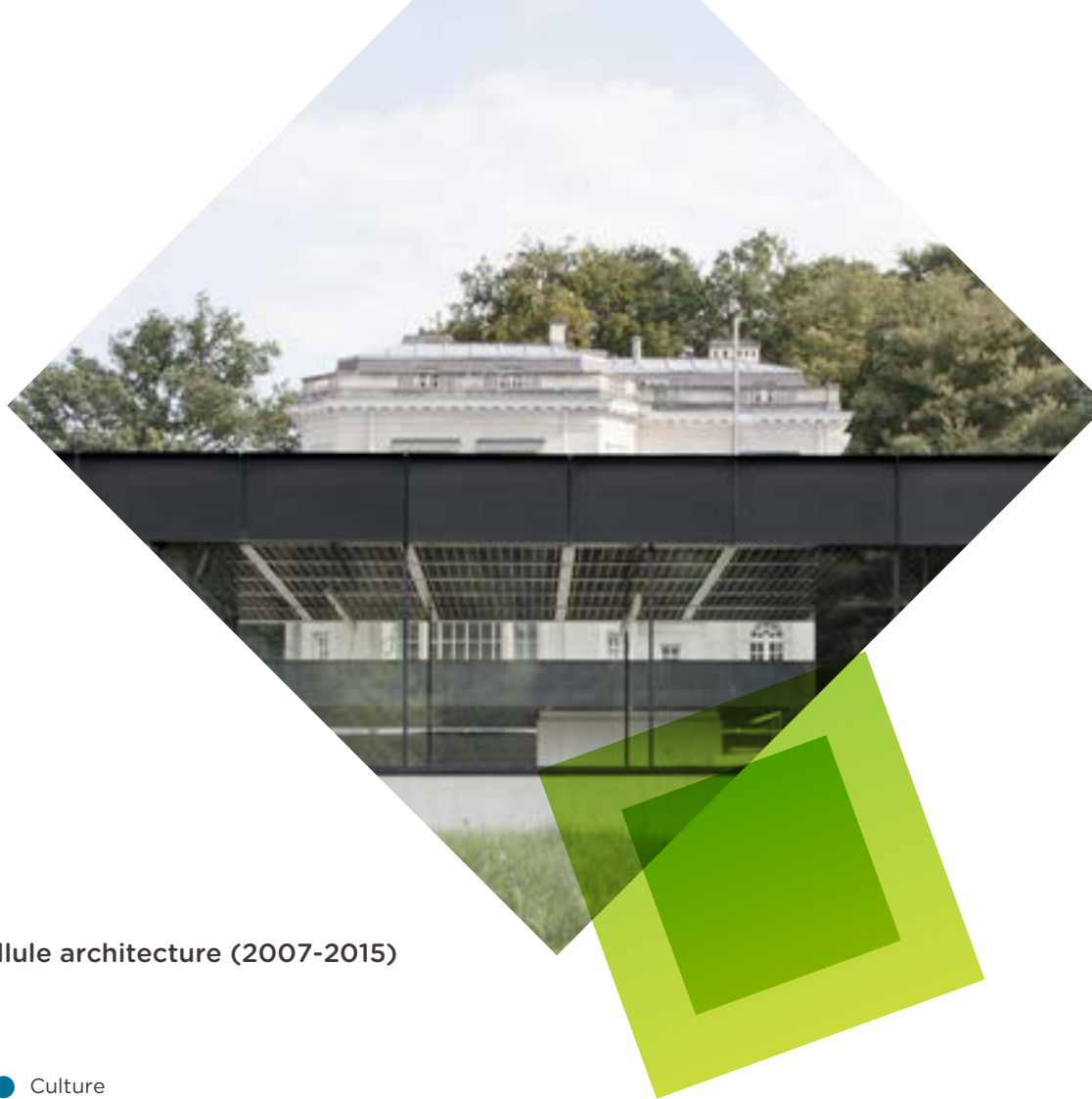
Convaincue que l'architecture définit la qualité de notre cadre de vie, tant dans ses dimensions spatiales et fonctionnelles que culturelles, la Cellule voit ses missions articulées autour de trois grands objectifs :

**1.** Garantir la qualité architecturale dans les bâtiments et espaces accessibles au public, en favorisant une architecture de création, intégrant performances environnementale et énergétique, et en ayant recours aux disciplines associées à l'architecture que sont le paysage, le design mobilier et signalétique, la scénographie, etc. Elle a édité à l'attention des maîtres d'ouvrages publics un *Guide pratique des marchés d'architecture*, tenu à jour selon l'évolution de la pratique et de la législation des marchés publics ([www.marchesdarchitecture.be](http://www.marchesdarchitecture.be)).

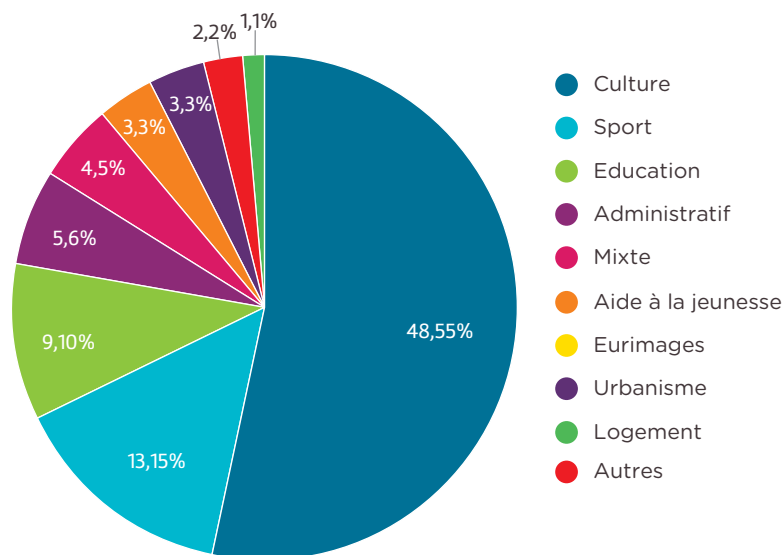
Plusieurs projets ayant fait l'objet d'un accompagnement de la Cellule architecture ont été inaugurés en 2015. A commencer par les projets finalisés à l'occasion de Mons Capitale européenne de la Culture : le centre de musiques nouvelles Arsonic (Holoffe-Vermeersch pour l'architecture, le designer Mathieu Lehanneur pour l'Intégration d'œuvre d'art - IOA), le Mundaneum (Coton-Lelion-Nottebaert, architectes, avec le plasticien Richard Venlet), le siège de la Fondation Mons 2015 (K2A et Bouwtechniek, avec le paysagiste Landinzicht et le plasticien Peter Downsbrough). Mais aussi un peu partout en Wallonie, comme le Centre de la Céramique Keramis à La Louvière (Coton-De Visscher-Lelion-Nottebaert-Vincentelli, architectes, avec le

plasticien Jean Glibert), le Centre culturel d’Andenne (Label architecture, avec Marc Wendeslki pour l’IOA) et début 2016, le Préhistomuseum à Flémalle (Atelier d’architecture AIUD, avec les paysagistes d’atelier B, le scénographe Pascal Payeur, Monsieur&Madame pour la signalétique, Atelier Blink pour le design mobilier et le plasticien Werner Moron), et le Centre ADEPS à Spa (BAUKUNST architecture, avec le paysagiste Bas Smets et les plasticiens Chevalier Masson).

Les travaux en 2016 porteront encore sur des crèches (Grâce-Hollogne et Habay-la-Neuve), des centres sportifs (ADEPS Blanc Gravier à Liège), des théâtres (Rideau de Bruxelles, L’Ancre à Charleroi, Jean Vilar à Louvain-La-Neuve), des musées (Beaux-Arts à Charleroi et Tournai), une bibliothèque (Rebecq), un ambitieux programme pilote de bâtiments préfabriqués pour les écoles (Herseaux et La Louvière),...



Types de marchés accompagnés par la Cellule architecture (2007-2015)



2. Promouvoir l'architecture comme une discipline culturelle, par une politique de mise en œuvre et de soutien aux actions tant publiques que privées participant à l'identification, la promotion et la valorisation de l'architecture et de ses disciplines associées. Les actions identifiées, qu'elles émanent de la société civile ou d'initiatives du Ministère, relèvent des axes suivants :

- le débat, la réflexion ou la recherche : partenariat en 2015 avec les Facultés d'architecture de l'ULB et de l'UCL pour la collection de guides d'architecture ;
- l'identification et la mise en valeur du patrimoine contemporain : sortie du *Guide d'architecture moderne et contemporaine à Mons & Cœur du Hainaut 1885-2015* dans le cadre de Mons 2015, actualisation du répertoire internet Archives d'architecture en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- l'actualité de l'architecture : soutien à l'exposition monographique de l'agence V+ au Palais des Beaux-arts de Bruxelles et à l'organisation du Prix belge pour l'architecture ;
- l'émergence : appel à la direction éditoriale du nouveau volume d'*Architectures Wallonie-Bruxelles Inventaires 2013-2016* ;
- la sensibilisation des enfants et des écoles ;
- la diffusion favorisant le recours à la transversalité avec le média audiovisuel : soutien à l'émission Archiurbain sur BX1 et, à partir de 2016, à une émission mensuelle architecture sur la Première, par Thierry Genicot ;
- la photographie : soutien à la Triennale Photographie et Architecture à Bruxelles, commandes photographiques à Marie-Noëlle Boutin pour le Centre Keramis, Olivier Cornil pour

le guide de Mons, Marie-Noëlle Dailly pour le guide de Charleroi ;

- l'écriture et l'édition : soutien structurel à la revue belge d'architecture A+ à Bruxelles et aux éditions Fourre-Tout à Liège ;
- l'international : soutien à l'agence Wallonie-Bruxelles Architectures, qui a organisé au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris l'exposition « Entrer : cinq architectures en Belgique » avant de l'exporter en 2016 à Genève.

3. Soutenir et développer l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments et espaces publics, à l'exemple des projets cités plus haut. Cette politique vise autant à soutenir la création contemporaine et ses artistes par des commandes, qu'à sensibiliser le public à la multiplicité des formes artistiques actuelles.

## RÉTROACTES

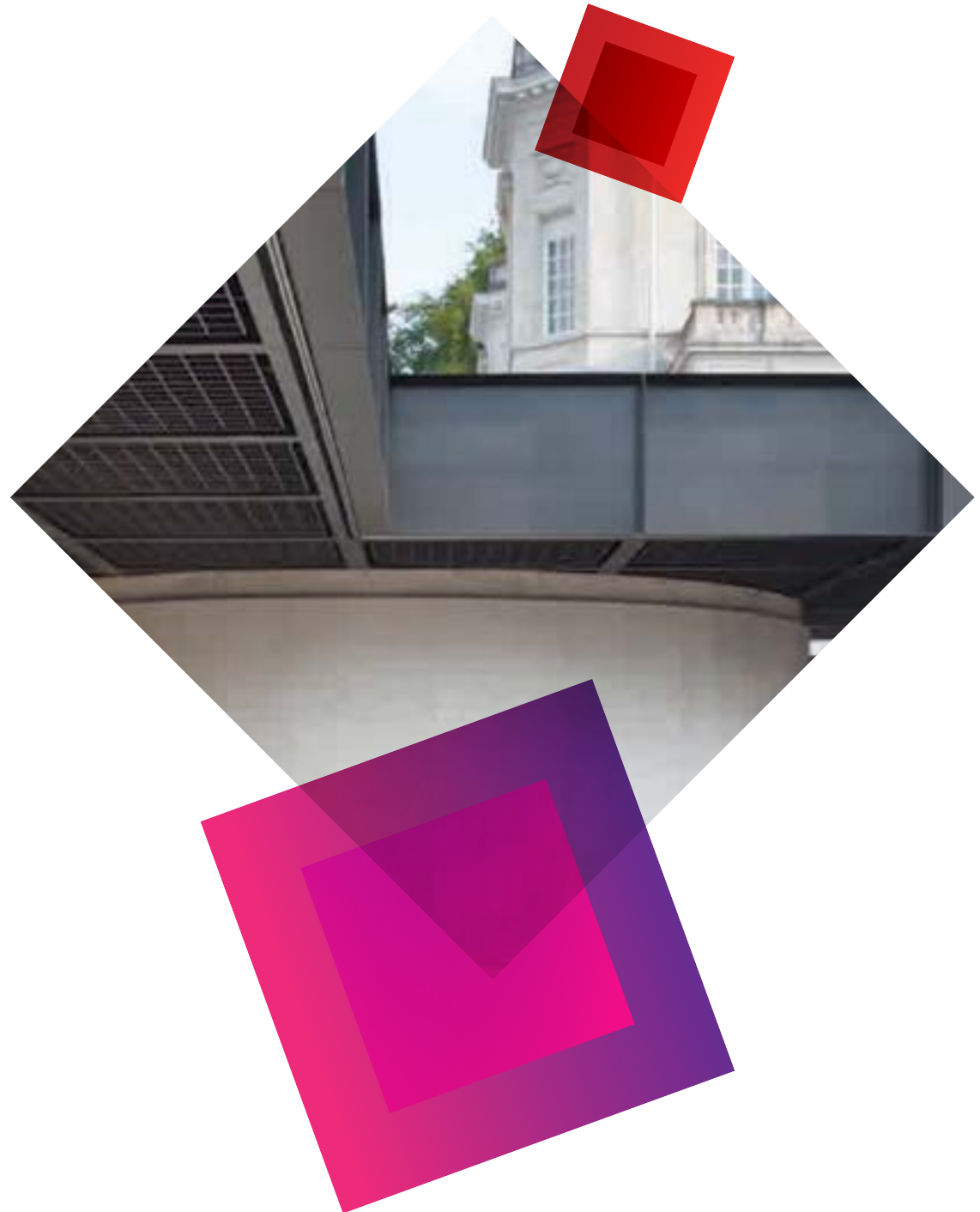
C'est en 1996, année de la première participation de la Communauté française de Belgique à la Biennale d'architecture de Venise – une présence renouvelée systématiquement depuis lors –, que naît le premier dispositif de défense et de promotion de l'architecture en Belgique francophone. Ce cadre d'intervention est maintenu par la suite et développé, contribuant à l'adoption en 2002 du décret relatif à l'octroi de subventions aux collectivités locales pour les projets d'infrastructures culturelles, participant activement en 2004 à la rédaction du *Livre blanc de l'architecture contemporaine en Communauté française* et en 2012 à celui des archives de l'architecture en Fédération Wallonie-Bruxelles.



L'année 2007 voit la création de la Cellule architecture au sein de l'Administration générale de l'infrastructure (aujourd'hui Direction transversale au sein du Secrétariat général). Elle est chargée en 2010 de l'accueil du Forum européen des politiques architecturales (FEPA-EFAP) dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne. Depuis cette même année, la Cellule cofinance également l'agence de soutien à l'export économique et culturel de l'architecture, Wallonie-Bruxelles Architectures (WBA). En 2011, elle relance et coordonne la « Journée de l'architecture en Wallonie et à Bruxelles » et développe le « Prix de la Maîtrise d'ouvrage publique »<sup>18</sup> (3<sup>e</sup> édition remise en 2015) qui récompense les bonnes pratiques portées par les commanditaires publics. La Cellule est présente depuis 2012 au Salon des mandataires en Wallonie, où elle rencontre les élus et administrations locales en vue d'accompagner leurs investissements. Enfin, avec le Décret relatif aux Arts plastiques du 2 avril 2014, l'architecture est aujourd'hui reconnue comme discipline culturelle à part entière, ouvrant à la création de l'instance d'avis « Conseil de l'architecture ».

---

<sup>18</sup> Initiée en 2011, cette récompense biennale vise à valoriser le commanditaire et la bonne pratique qui est mise en œuvre dans le cadre d'un projet d'architecture publique au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à travers l'exemplarité du processus mis en œuvre et/ou la constance de la démarche entreprise par le maître de l'ouvrage. Initiée en 2011, cette récompense biennale vise à valoriser le commanditaire et la bonne pratique qui est mise en œuvre dans le cadre d'un projet d'architecture publique au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à travers l'exemplarité du processus mis en œuvre et/ou la constance de la démarche entreprise par le maître de l'ouvrage.





## AUSSI UNE MAISON D'ÉDITION

Dans le cadre de ses missions de diffusion et de promotion culturelles en Wallonie et à Bruxelles, la Cellule a développé un pôle éditorial, accompagnant les axes de sa politique : l'actualité de l'architecture, avec la collection triennale *Architectures Wallonie-Bruxelles Inventaires # Inventories* proposant un instantané de la production en Belgique francophone, la collection monographique de bâtiments *Visions. Architectures publiques*, la collection *Prix de la maîtrise d'ouvrage publique* et la collection dédiée aux enjeux du *Logement public* en Wallonie (éditée en partenariat avec la Société wallonne du Logement); le soutien à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics avec la collection *I.O.A.* qui lui est spécifiquement dédiée; le soutien à la pluridisciplinarité, avec la collection *Fenêtre sur* qui décloisonne les pratiques et le regard; l'identification et la mise en valeur du patrimoine contemporain,

avec la collection de *Guides d'architecture moderne et contemporaine en Wallonie et à Bruxelles* (Liège sorti en 2014, Mons & Cœur du Hainaut en 2015, Charleroi en 2016, Tournai & Wallonie-Picarde en 2017), le soutien à la publication de monographies d'architectes de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la sensibilisation à la conservation et valorisation des archives d'architecture; et enfin, la promotion à l'international, avec les titres relatifs à la Biennale internationale d'architecture de Venise ou des événements ponctuels à l'étranger.

Chaque édition fait l'objet de commandes systématiques auprès d'auteurs, photographes et graphistes, et ponctuellement, de coéditions et de partenariats institutionnels. Consciente de son rôle de service public, la Cellule entend ainsi soutenir les acteurs de l'édition belge francophone, renouvelant le questionnement entre propos et forme.

## PERSPECTIVES

La nouvelle politique de la ville en Wallonie, dévoilée fin 2015, reconnaît la promotion de la qualité architecturale comme l'un de ses six axes prioritaires. La Fédération Wallonie-Bruxelles est invitée à développer les synergies avec la Wallonie à ce propos, positionnant la Cellule architecture comme acteur phare de sa concrétisation.

Par ailleurs, la Cellule travaille à redéfinir entièrement son site internet, de manière à atteindre, davantage qu'avec son site actuel, les publics qu'elle cible prioritairement (les maîtres d'ouvrages publics, les auteurs de projet, le secteur culturel de l'architecture) tout en participant aux efforts de simplification administrative du Ministère (dépôt de candidatures en ligne). Ce sera aussi l'occasion de valoriser son action passée, présente et future, afin d'être identifiée comme le partenaire public de référence pour l'architecture en Belgique francophone.

[www.architecture.cfwb.be](http://www.architecture.cfwb.be)



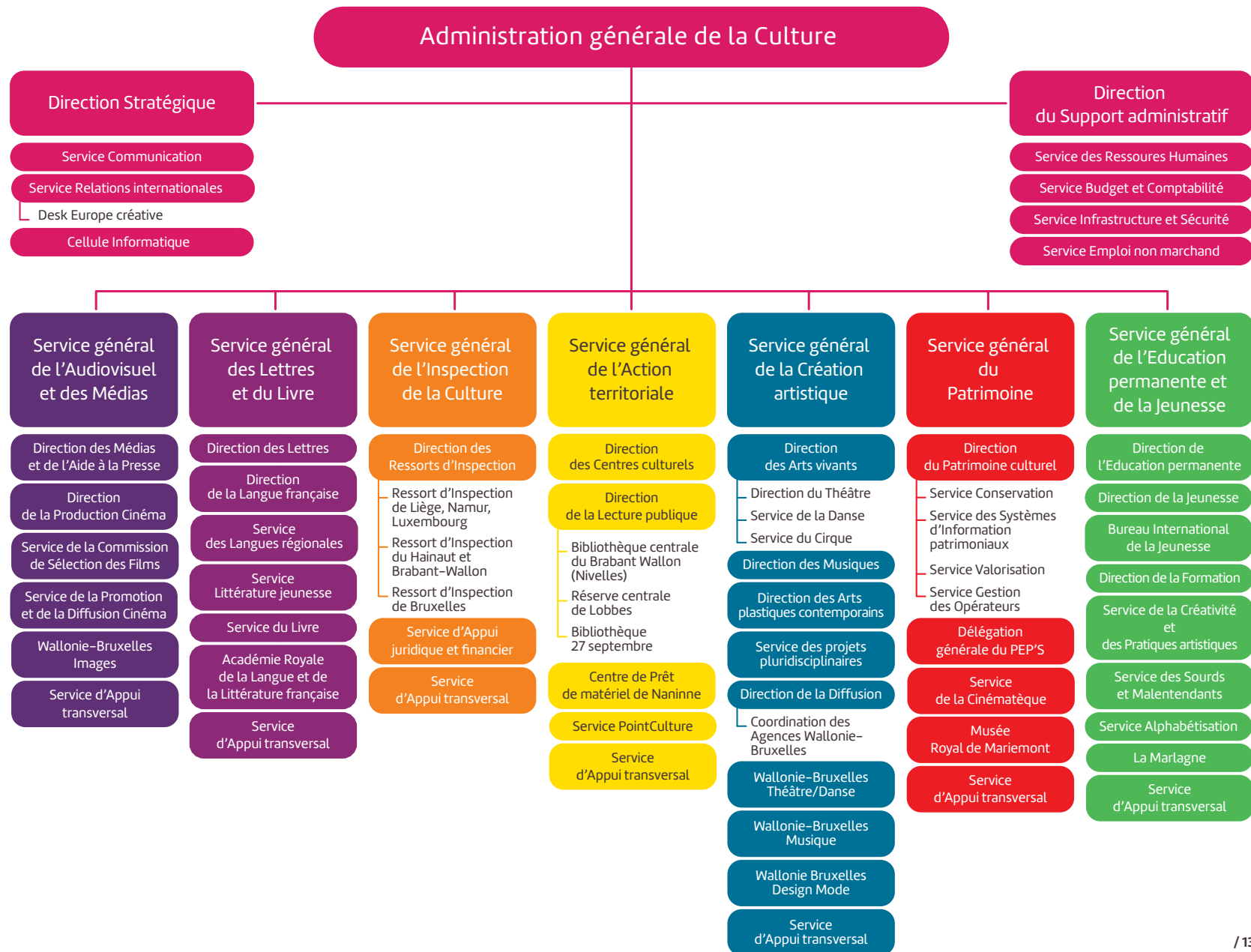


**ANNEXES**



# RESSOURCES HUMAINES

En 2015, l'organigramme de l'Administration de la Culture se met en phase avec les réalités de son temps.

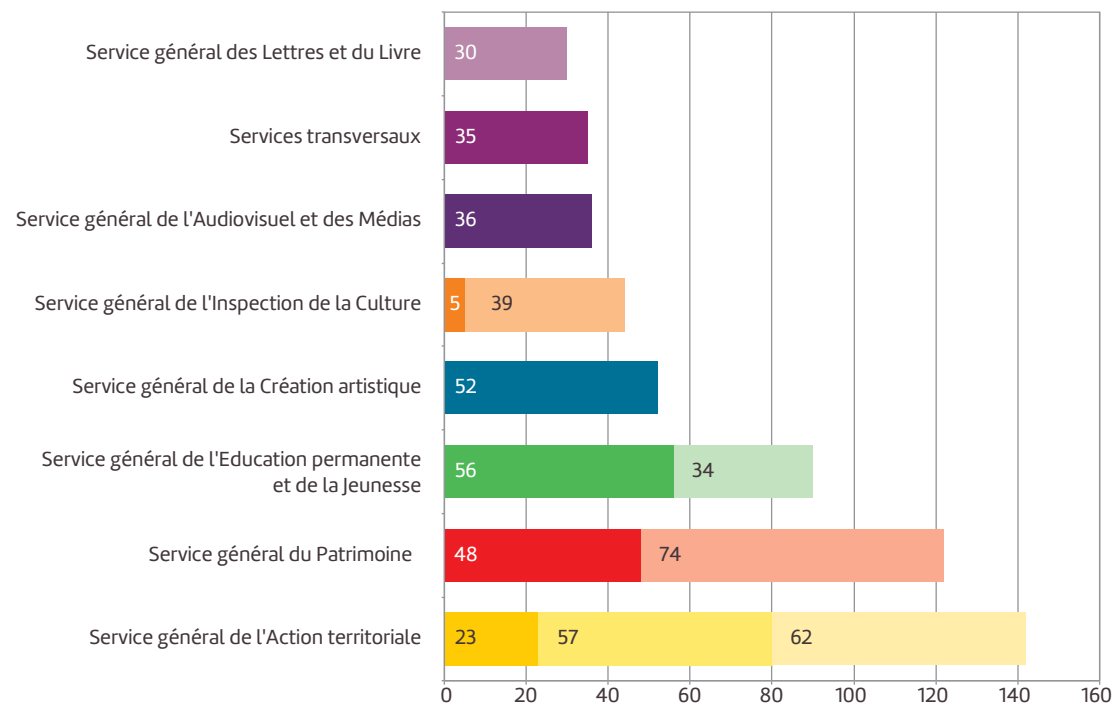


L'Administration générale de la Culture compte 551 employés au 31 décembre 2015. Ces personnes sont désormais réparties en 7 services généraux organisés en services centraux établis à Bruxelles et en services extérieurs implantés en Wallonie et à Bruxelles, tels que les centres de lecture publique, les antennes décentralisées de l'Inspection de la Culture, le Musée royal de Mariemont, le Centre de prêt de matériel de Naninne, le Centre de Rencontres de La Marlagne.

Les services transversaux de l'Administration générale englobent la Direction du support administratif et la Direction stratégique.

Le graphique ci-contre présente la répartition des 551 agents entre les services de l'Administration générale de la Culture.

### Répartition des agents de l'AGC par service général



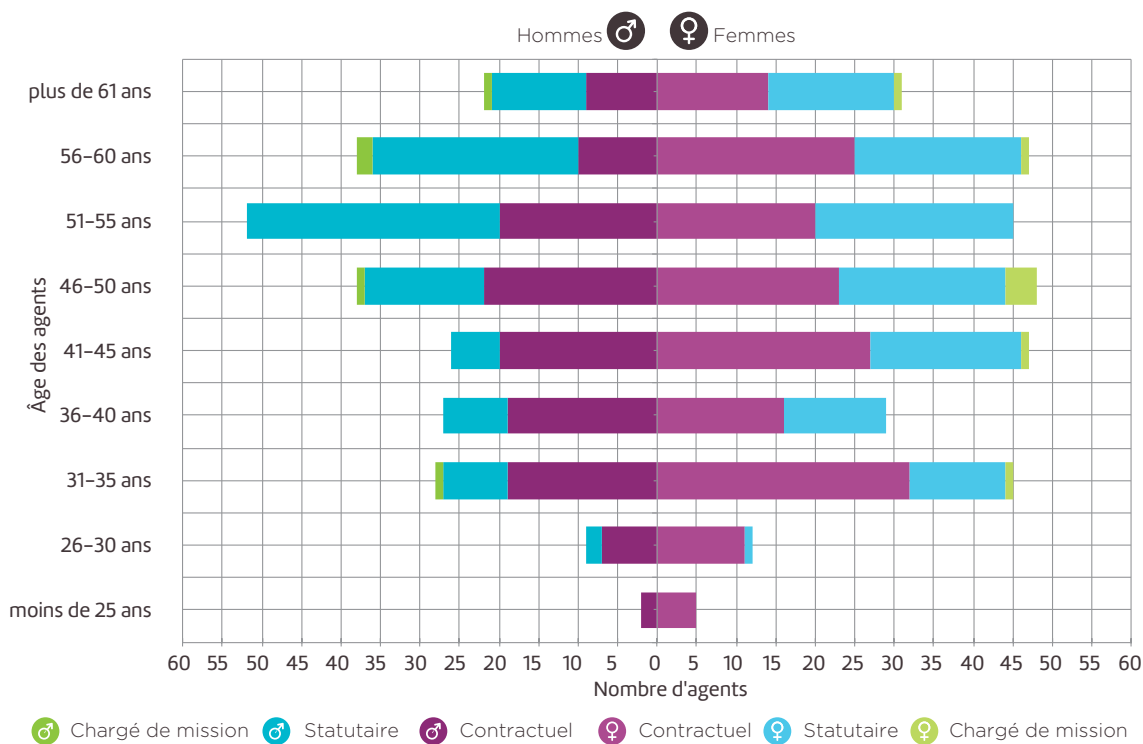
- Service général des Lettres et du Livre
- Services Transversaux
- Service général de l'Audiovisuel et des Médias
- Service général de l'Inspection (services centraux)
- Service général de l'Inspection (services extérieurs)
- Service général de la Création artistique
- Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse (services centraux)
- Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse (service extérieur: Centre de Rencontres de La Marlagne)
- Service général du Patrimoine culturel (services centraux)
- Service général du Patrimoine culturel (service extérieur : Musée royal de Mariemont)
- Service général de l'Action territoriale (services centraux)
- Service général de l'Action territoriale (services extérieurs : Centre de Prêt de matériel de Naninne)
- Service général de l'Action territoriale (service extérieur : Lecture publique)



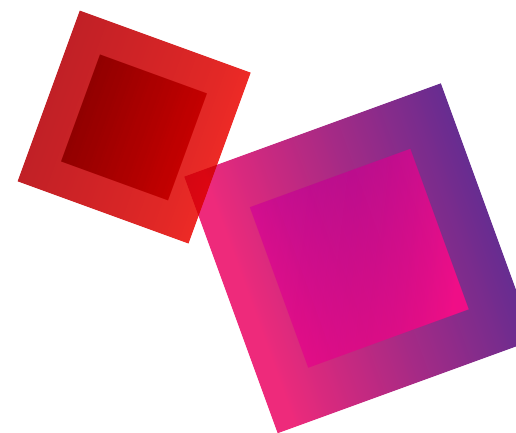
La pyramide des âges présente la répartition du personnel par sexe (les femmes représentent 56%), par tranche d'âge (une tranche représente 5 années) et par statut<sup>18</sup>.

L'âge moyen de l'administration est de 47,1 ans (les femmes ont une moyenne d'âge de 46,6 ans et les hommes de 47,7 ans).

### Pyramide des âges du personnel de l'AGC

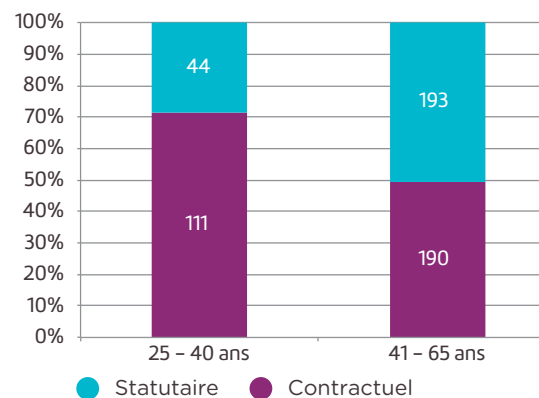


18 Un chargé de mission est un employé d'un autre Ministère détaché au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles



La part de statutaires est de 28 % pour la catégorie d'âge 25-40 ans, mais atteint 50 % pour les agents âgés de 41 à 65 ans.

### Part des contractuels et statutaires selon la catégorie d'âge

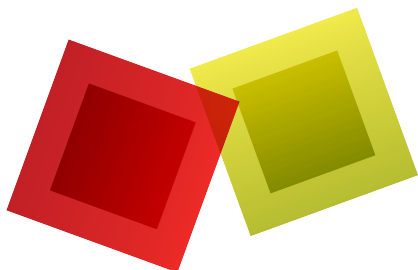


Le tableau suivant présente la répartition des agents selon leur domicile et leur résidence administrative par province. Parmi les 551 agents, 55% travaillent à Bruxelles, soit 302 agents dont 157 (52%) habitent également en Région de Bruxelles-Capitale. Pour les autres provinces, les agents travaillent majoritairement dans la province où ils habitent.



### Domicile - Résidence administrative

		Résidence administrative						Total	
		Brabant wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur		
Domicile	Brabant wallon	15	34	6	1		3	59	10,7%
	Bruxelles		157	6			1	164	29,8%
	Hainaut	6	47	71			12	136	24,7%
	Liège		27	2	19		8	56	10,2%
	Luxembourg					7		7	1,3%
	Namur		13	8	2		81	105	19,1%
	Flandre		24					24	4,4%
	Total	22	302	93	22	7	105	551	100%
	4,0%	54,8%	16,9%	4,0%	1,3%	19,1%	100%		



## TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Définition ESSnet Culture : Domaines et fonctions culturelles

	CRÉATION	PRODUCTION/ PUBLICATION	DIFFUSION/ COMMERCE	CONSERVATION	EDUCATION	MANAGEMENT/ REGULATION/ ADMINISTRATION
PATRIMOINE (MUSÉES, SITES HISTORIQUES, SITES ARCHÉOLOGIQUES)		Activités scientifiques des musées (consitution de collection)	Expositions de musées	Activités opérationnelles pour les sites historiques	Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Gestion administrative (national, local, autre)
		Reconnaissance de patrimoine historique	Activités de muséographie et de scénographies	Conservation du patrimoine culturel intangible		
			Activités des galeries d'art (en ce compris l'e-commerce)	Restauration de collections muséales		
				Restauration de monuments protégés		
				Activités archéologiques		
				Activités de recherches appliquées et de conservation technique		
ARCHIVES		Acquisition de documents	Consultation d'archives	Activités d'archivages (en ce comprise la numérisation)	Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Gestion administrative (national, local, autre)
			Expositions d'archives			
BIBLIOTHÈQUES		Acquisition et organisation des collections	Activités de prêts	Activités de conservation	Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Gestion administrative (national, local, autre)

	CRÉATION	PRODUCTION/PU-BLICATION	DIFFUSION/COM-MERCE	CONSERVATION	EDUCATION	MANAGEMENT/REGULATION/ADM- NISTRATION
LIVRE ET PRESSE	Création d'œuvres littéraires	Publication de livres (en ce comprise la publication par internet)	Organisations de conventions livre et activités d'organisations d'événements, de services de promotion	Activités de protection pour les livres et les journaux	Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Activités de support pour la gestion des droits et des royalties
	Rédaction d'articles culturels pour les journaux et les périodiques	Publication de journaux et de magazines (en ce comprise la publication par internet)	Galleries et autres expositions temporaires	Restauration de livres		Gestion administrative (national, local, autre)
	Activités de traductions et d'interprétations	Activités des agences de presse (News Agency activities)	Commerce de livre et d'articles de presse (en ce compris l'e-commerce)			Agents artistiques et agences de recrutement
ARTS VISUELS (ARTS PLASTIQUES, BEAUX-ARTS, PHOTOGRAPHIE, DESIGN)	Création d'œuvres d'art plastique et d'art graphique	Production d'œuvres d'art visuel	Organisations de conventions en arts visuels et activités d'organisations d'événements	Activités de conservation pour les œuvres d'arts visuels	Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Activités de support pour la gestion des droits et des royalties
	Création d'œuvres photographiques	Publication d'œuvres photographiques	Galleries et autres expositions temporaires	Restauration d'œuvres d'arts		Gestion administrative (national, local, autre)
	Création de design		Commerce d'œuvres d'arts visuels/Marché de l'art (en ce compris l'e-commerce)			
ARTS DE LA SCÈNE (MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE, CIRQUE, CABARET, COMÉDIES MUSICALES, MULTI-DISCIPLINAIRES, COMBINED ARTS, AUTRES ARTS VIVANTS)	Création d'œuvres et spectacles musicaux, chorégraphiques, lyrique et dramatiques	Production et organisation des arts de la scène	Activités de présentation en direct	Restauration d'instruments de musique	Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Activités de support pour la gestion des droits et des royalties
	Création des paramètres techniques pour les spectacles vivants	Soutien et activités techniques pour la production de représentations	Services de réservation			Gestion administrative (national, local, autre)
						Agents artistiques et agences de recrutement



	CRÉATION	PRODUCTION/PUBLICATION	DIFFUSION/COMMERCE	CONSERVATION	EDUCATION	MANAGEMENT/REGULATION/ADMINISTRATION
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIAS (FILM, RADIO, TÉLÉVISION, VIDÉO, ENREGISTREMENT SONORE, ŒUVRES MULTIMÉDIAS Y COMPRIS LES JEUX VIDEOS)	Création d'œuvres audiovisuelles	Production de dessin animé, vidéo et programme audiovisuel	Organisations de conventions de films/vidéos et activités d'organisations d'événements	Activités de protection d'œuvres audiovisuelles et multimédias	Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Activités de support pour la gestion des droits et des royalties
	Création d'œuvres mutlimédias	Production de programme de télévision (en ce compris la télévision par internet)	Broadcasting radio et TV (en ce compris via internet)	Restauration d'œuvres audiovisuelles et multimédias		Gestion administrative (national, local, autre)
		Publication d'enregistrements sonores, de films, de vidéocassettes (en ce compris la publication via internet)	Projection de films			Agents artistiques et agences de recrutement
		Publication d'œuvres multimédias	Distribution de films et de vidéos			
		Publication de jeux pour ordinateurs	Location de cassettes vidéos et de disques			
		Production de programme radio	Commerce d'œuvres audiovisuelles (en ce compris l'e-commerce)			
		Activités de post-production audiovisuelle	Expositions audiovisuelles temporaires			
ARCHITECTURE	Création architecturale		Expositions architecturales temporaires	Activités de conservation architecturale	Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Activités de support pour la gestion des droits et des royalties
			Expositions de galeries			Gestion administrative (national, local, autre)
PUBLICITÉ	Création d'œuvres publicitaires		Distribution de conceptions publicitaires		Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Activités de support pour la gestion des droits et des royalties

	CRÉATION	PRODUCTION/PUBLICATION	DIFFUSION/COMMERCE	CONSERVATION	EDUCATION	MANAGEMENT/RÉGULATION/ADMINISTRATION
ARTISANAT	Création d'artisanat d'art	Production d'artisanat d'art	Expositions et commerce d'artisanats d'art (en ce compris l'e-commerce)	Restauration d'artisanat d'art	Formelle et non-formelle: artistique, activités d'enseignement culturel	Gestion administrative (national, local, autre)
PARTICIPATION CULTURELLE* (CENTRES CULTURELS, ASSOCIATIONS CULTURELLES)	Création d'analyses et d'études (en ce compris la publication)				Education non formelle: activité culturelle d'éducation et de participation citoyennes	
	Réalisation d'outils pédagogiques et de créations collectives de toutes disciplines (en ce compris la diffusion)				Education non formelle: activité de pratiques culturelles et artistiques	
					Education non formelle: activité de formation à l'action et à la gestion culturelles	
LANGUE*						
PLURIDISCIPLINAIRE *						

\* Ces domaines et les activités qui s'y rapportent ont été ajoutés pour englober l'ensemble des secteurs de l'AGC

## Dépenses totales 2015 par fonction culturelle selon la structure budgétaire

		Création	Production/ Publication	Diffusion	Conservation	Education	Management/ Règlementation	Total
Affaires générales	Subsistance (dont une partie des subventions octroyées à l'emploi non-marchand)	1.105.953	-	-	-	1.105.953	1.105.953	3.317.858
	Initiatives et interventions diverses	4.166.443	24.750	9.816.857	1.832.634	7.957.374	3.816.155	27.614.213
	Centres culturels	144.190	-	11.736.979	144.190	11.736.932	153.589	23.915.880
	<b>Total</b>	<b>5.416.586</b>	<b>24.750</b>	<b>21.553.835</b>	<b>1.976.824</b>	<b>20.800.259</b>	<b>5.075.697</b>	<b>54.847.951</b>
Arts de la scène	Initiatives et interventions diverses	4.485.357	-	6.888.251	-	-	173.817	11.547.425
	Théâtre	26.042.475	-	12.384.300	-	719.498	-	39.146.273
	Musique	21.733.999	1.220.893	8.828.598	493.000	-	468.493	32.744.983
	Art de la danse	5.368.450	-	657.400	-	-	-	6.025.850
	Art du cirque, arts forains et de la rue	910.299	-	315.502	-	-	81.285	1.307.086
	<b>Total</b>	<b>65.518.306</b>	<b>1.214.850</b>	<b>29.074.051</b>	<b>493.000</b>	<b>719.498</b>	<b>723.595</b>	<b>90.771.617</b>
Lettres et livre	Lecture publique	-	-	6.177.668	6.237.168	6.790.581	-	19.205.416
	Livre	789.040	678.178	1.409.756	-	88.758	33.379	2.999.111
	Langues régionales endogènes	-	31.713	95.138	-	-	-	126.850
	Langue française	-	-	66.345	-	-	66.345	132.690
	Informatique	-	-	106.952	26.738	-	-	133.690
	<b>Total</b>	<b>789.040</b>	<b>709.890</b>	<b>7.855.858</b>	<b>6.144.153</b>	<b>6.879.339</b>	<b>99.724</b>	<b>22.597.756</b>
Jeunesse et éducation permanente	Centres d'expression et de créativité	915.332	-	-	-	1.830.663	-	2.745.995
	Jeunesse	10.128.497	-	-	-	37.412.520	-	47.541.017
	Education permanente	19.739.102	-	-	-	31.816.065	-	51.555.166
	<b>Total</b>	<b>30.782.930</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>71.059.249</b>	<b>-</b>	<b>101.842.178</b>
Patrimoine culturel et arts plastiques	Patrimoine culturel	-	1.905.118	1.914.920	1.900.239	1.929.870	1.905.020	9.555.166
	Arts plastiques	1.471.062	744.894	2.021.273	480.398	-	26.370	4.743.996
	Patrimoine et création	-	480.496	480.496	480.496	480.496	480.496	2.402.480
	<b>Total</b>	<b>1.471.062</b>	<b>3.130.508</b>	<b>4.416.688</b>	<b>2.861.133</b>	<b>2.410.366</b>	<b>2.411.886</b>	<b>16.701.642</b>
Audiovisuel et multimédia	Initiatives et interventions diverses	741.155	94.781	2.352.432	-	-	2.245.000	5.433.368
	Cinéma et vidéo	1.209.876	12.584.076	4.153.081	33.622	339.150	201.154	18.520.959
	Radio et télévision	1.736.068	929.003	6.258.470	1.206.000	-	1.737.668	11.867.208
	Presse	2.222.000	1.972.000	3.944.000	-	-	272.100	8.410.100
	<b>Total</b>	<b>5.909.098</b>	<b>15.579.860</b>	<b>16.707.983</b>	<b>1.239.622</b>	<b>339.150</b>	<b>4.455.922</b>	<b>44.231.634</b>
<b>Total général</b>	<b>102.909.296</b>	<b>20.665.900</b>	<b>79.608.416</b>	<b>12.834.485</b>	<b>102.207.859</b>	<b>12.766.824</b>	<b>330.992.780</b>	

## Nombre de bénéficiaires selon les divisions budgétaires

<b>DO 20 – Affaires générales</b>	<b>234</b>
Subsistance	10
Initiatives et interventions diverses	105
Centres culturels	119
<b>DO 21– Arts de la scène</b>	<b>856</b>
Initiatives et interventions diverses	337
Théâtre	210
Musique	249
Art de la danse	29
Art du cirque, arts forains et de la rue	31
<b>DO 22 – Lettres et livre</b>	<b>447</b>
Lecture publique	184
Livre	239
Langues régionales endogènes	15
Langue française	7
Informatique	2
<b>DO 23 – Jeunesse et éducation permanente</b>	<b>1024</b>
Centres d’expression et de créativité	151
Jeunesse	419
Éducation permanente	454
<b>DO 24 – Patrimoine culturel et arts plastiques</b>	<b>299</b>
Patrimoine culturel	159
Arts plastiques	135
Patrimoine et création	5
<b>DO 25 – Audiovisuel et multimédia</b>	<b>303</b>
Initiatives et interventions diverses	20
Cinéma et vidéo	257
Radio et télévision	19
Presse	7
<b>Total général</b>	<b>3.163</b>

## Dépenses totales 2015 selon le territoire

		Bruxelles-Capitale	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Etranger	Total général
Affaires générales	Subsistance (dont une partie des subventions octroyées à l'emploi non-marchand)	3.248.882	14.744	8.823	-	45.409	25.750	-	3.317.858
	Initiatives et interventions diverses	17.096.655	95.565	9.447.109	754.984	117.950	76.200	25.750	27.614.213
	Centres culturels	2.118.279	2.388.352	7.746.774	5.014.281	2.460.161	4.188.032	-	23.915.880
	<b>Total</b>	<b>22.463.817</b>	<b>2.498.661</b>	<b>17.202.706</b>	<b>5.769.265</b>	<b>2.623.521</b>	<b>4.264.232</b>	<b>25.750</b>	<b>54.847.951</b>
Arts de la scène	Initiatives et interventions diverses	1.826.527	302.021	7.691.934	862.351	301.985	562.607	-	11.547.425
	Théâtre	24.038.600	3.273.705	4.012.380	6.384.469	186.958	1.250.162	-	39.146.273
	Musique	4.055.867	585.586	1.889.146	24.590.284	148.461	1.465.739	9.900	32.744.983
	Art de la danse	2.738.850	-	3.287.000	-	-	-	-	6.025.850
	Art du cirque, arts forains et de la rue	672.312	54.066	150.781	209.395	140.632	79.900	-	1.307.086
<b>Total</b>	<b>33.332.156</b>	<b>4.215.378</b>	<b>17.031.241</b>	<b>32.046.498</b>	<b>778.035</b>	<b>3.358.408</b>	<b>9.900</b>	<b>90.771.617</b>	
Lettres et livre	Lecture publique	4.019.426	1.365.878	5.908.996	4.935.228	1.532.353	1.443.535	-	19.205.416
	Livre	1.863.141	83.096	368.895	346.158	29.750	129.759	178.312	2.999.111
	Langues régionales endogènes	4.980	700	93.070	11.800	4.800	11.500	-	126.850
	Langue française	11.300	32.100	-	45.000	-	14.290	-	132.690
	Informatique	133.690	-	30.000	-	-	-	-	133.690
<b>Total</b>	<b>6.032.537</b>	<b>1.481.774</b>	<b>6.400.961</b>	<b>5.338.186</b>	<b>1.566.903</b>	<b>1.599.084</b>	<b>178.312</b>	<b>22.597.756</b>	
Jeunesse et éducation permanente	Centres d'expression et de créativité	884.085	242.174	513.625	553.570	160.342	392.199	-	2.745.995
	Jeunesse	21.665.087	2.328.923	7.999.405	8.889.195	2.199.587	4.458.820	-	47.541.017
	Education permanente	33.629.208	2.781.446	1.350.588	4.478.917	1.539.362	7.775.647	-	51.555.166
<b>Total</b>	<b>56.178.379</b>	<b>5.352.543</b>	<b>9.863.617</b>	<b>13.921.682</b>	<b>3.899.291</b>	<b>12.626.666</b>	<b>-</b>	<b>101.842.178</b>	
Patrimoine culturel et arts plastiques	Patrimoine culturel	1.741.605	171.160	4.480.219	1.575.665	387.486	1.199.032	-	9.555.166
	Arts plastiques	1.256.130	35.094	2.526.839	742.806	131.268	51.360	500	4.743.996
	Patrimoine et création	-	-	2.402.480	-	-	-	-	2.402.480
	<b>Total</b>	<b>2.997.735</b>	<b>206.254</b>	<b>9.409.538</b>	<b>2.318.471</b>	<b>518.753</b>	<b>1.250.392</b>	<b>500</b>	<b>16.701.642</b>
Audiovisuel et multimédia	Initiatives et interventions diverses	3.403.634	30.000	1.127.930	72.223	-	762.081	37.500	5.433.368
	Cinéma et vidéo	9.988.048	897.603	916.965	5.893.901	-	323.615	500.827	18.520.959
	Radio et télévision	2.092.583	642.169	3.637.122	2.517.16	649.347	2.328.826	-	11.867.208
	Presse	8.280.900	-	-	129.200	-	-	-	8.410.100
	<b>Total</b>	<b>23.765.165</b>	<b>1.569.771</b>	<b>5.682.017</b>	<b>8.612.486</b>	<b>649.347</b>	<b>3.414.522</b>	<b>538.327</b>	<b>44.231.634</b>
<b>Total général</b>	<b>144.769.789</b>	<b>15.324.380</b>	<b>65.590.081</b>	<b>68.006.588</b>	<b>10.035.851</b>	<b>26.513.303</b>	<b>752.789</b>	<b>330.992.780</b>	

## COLOFON

Une Publication de la Fédération Wallonie–Bruxelles (juin 2015)  
Administration générale de la Culture  
André–Marie Poncelet  
44 Boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles  
www.culture.be  
+32 2 413 39 07

**Conception et coordination:** Maud Cuvelier, Thibaud Vaillant  
et Frédéric Lethé

*Nous remercions l'ensemble des services de l'Administration générale de la Culture, de la Direction générale de la Culture et des Services généraux ainsi que l'ensemble des personnes ayant participé directement ou indirectement à cette publication.*

**Graphisme:** Mazy Graphic Design – www.mazygraphic.be

**Impression:** Excellence Print

### Crédits photographiques

© Jean Poucet : pages 4, 6, 8, 9, 14, 15, 16, 18, 23, 28, 32 et 120  
© Marianne Grimont : page 10  
© Alice Piemme : pages 39, 77 et 78  
© A. Barindelli : pages 51 et 53  
© Madra De Sario : pages 54 et 123  
© Christine Plenus : page 66  
© www.lesscouts.be : pages 68 et 71  
© Marie–Françoise Plissart : pages 74, 75 et 76  
© Guy Focant : page 79  
© Vincent Poppe : pages 40 et 80  
© La Cambre : page 61

© Frakas Productions : page 63  
© Les films de la passerelle : page 64  
© Dominique Houcmant : page 81  
© Jean–François Berhin : pages 83 et 85  
© David Bormans : page 84  
© André Chevalier : page 86 (en haut à droite)  
© Quentin T. : pages 50, 86 (en bas à gauche)  
© Vincent Vanhecke : pages 88, 90, 91, 105, 106 et 107 (en haut à gauche)  
© Desk Europe Créative : pages 94, 95 et 99  
© AUD 2011 – 2014 – Wallonie–Bruxelles Musiques : page 96  
© Dalla Palma : page 107 (en bas à droite)  
© Philippart de Foy Silvie : pages 108 et 110  
© Hubert Amiel : pages 44, 111 (en haut) et 112  
© Annelien Feyaerts : page 111 (en bas)  
© Philippe De Gobert : page 114 (à gauche)  
© KIK–IRPA : page 114 (à droite) et 115  
© Patrick Bombaert : page 116  
© Fédération Wallonie–Bruxelles (Communauté française) : page 117 (à droite)  
© Répertoire Bibliographique Universel : page 118  
© David Dusart : page 119  
© Cinémathèque FWB : page 121  
© Recyclart : pages 124, 125, 126, 127  
© A. Barindelli : pages 128, 129, 130  
© Maud Faivre : page 131 (en bas à gauche)  
© Maxime Delvaux : page 132  
© Hart Berteloot : page 133  
© Jean–Louis Fernandez : Page 136

**Editeur responsable :** Frédéric Delcor, Secrétaire général 44 Boulevard  
Léopold II – 1080 Bruxelles



